

L'Association Culturelle Joseph Jacquemotte

présente

Marx, à mesure

***Une anthologie commentée des écrits
de Marx et d'Engels***

par

Le Cercle d'Etude des Marxismes

Fascicule 25

Présentation générale

Le CEDM a entrepris de constituer une anthologie commentée des écrits de Marx et d'Engels.

Le projet s'inscrit dans le cadre des activités de formation de l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte : il s'adresse à quelque public désireux de se mettre à l'étude des textes qui constituent l'apport de Marx et d'Engels et d'autres qui, au nom du marxisme, s'en réclament.

Une anthologie

Le principe d'un recueil ne réclame aucun commentaire spécial. Les ouvrages de ce genre sont légion dans l'univers des apprentissages. Leur avantage est d'offrir un éventail d'extraits significatifs d'une œuvre.

Les écrits de Marx et d'Engels se prêtent particulièrement à ce traitement, en raison de leur ampleur et de leur chronologie propre. Du reste, les recueils n'ont pas manqué. Ainsi dans le domaine de l'édition francophone, les *Morceaux choisis* édités en 1934, aux éditions Gallimard par H. Lefebvre et N. Gutermann ou les deux tomes des *Pages de Karl Marx pour une éthique socialiste*, par Maximilien Rubel en 1970, chez Payot. Toutefois, les ouvrages de ce genre sont devenus plutôt rares aujourd'hui. Excepté les publications en français des Editions du Progrès, de Moscou, d'accès difficile, on ne compte pratiquement plus en édition courante que le recueil de Kostas Papaioannou intitulé *Marx et les marxistes*, dans la collection *Tel* de Gallimard.

Cette situation de pénurie, longtemps aggravée par la crise des Editions sociales, suffit à justifier l'utilité de la présente publication.

Notons toutefois que sous cet angle, l'évolution s'est heureusement inversée avec les récentes publications, aux mêmes Editions sociales, de la GEME (ladite Grande Edition Marx et Engels).

Une anthologie commentée

Ces ouvrages ont en commun de proposer un assemblage de courts extraits regroupés par thèmes.

Nous avons choisi une autre méthode.

D'abord l'ampleur plutôt que la brièveté : en effet, il importe à nos yeux de respecter au plus juste le rythme des argumentations. Les coupures, supposons-les pertinentes, seront accomplies de manière à préserver les articulations du raisonnement dans l'écrit complet.

Ensuite le commentaire plutôt que la citation brute : c'est évidemment le plus délicat. Nous aurons de ce point de vue un double souci.

Un souci de forme : celui de permettre à la fois une lecture cursive des extraits et une consultation des commentaires.

Un souci de rigueur : nous veillerons à accompagner au plus près ces analyses par une bibliographie des ouvrages où sont construites et débattues les questions qu'elles soulèvent et par des annexes qui donnent accès à des documents périphériques indispensables à la compréhension.

Enfin nous avons opté pour une présentation chronologique en échelonnant les écrits dans l'ordre de leur élaboration par leur(s) auteur(s). Ce choix garantit à nos yeux que l'on respecte, dans chaque contexte particulier, le processus même de la recherche, ses tâtonnements, ses rectifications, ses avancées.

Une anthologie commentée pour une étude collective des écrits de Marx et d'Engels

Insistons sur la dimension pédagogique de l'entreprise, laquelle ne souhaite qu'offrir un outil de travail pour la formation au marxisme et aux théories qui s'en réclament ou qui s'y réfèrent. Le segment « à mesure » dans le titre général indique que les textes se succéderont dans l'ordre chronologique de leur écriture par Marx et Engels. Mais c'est aussi une manière de dire notre souhait d'« y aller à mesure » dans un rapport d'apprentissage en groupe, en évaluant les savoirs et les apports de chacun(e) en ces matières.

Pour servir cet objectif, la publication se fera sous la forme de fascicules d'ampleur variable. Ce dispositif souple et évolutif nous semble le mieux approprié à l'usage auquel ces pages sont destinées. Il présente l'avantage d'enregistrer à la commande tous les ajustements, toutes les modifications qui s'imposeront dans le cours du travail collectif. L'électronique permet de modifier sans peine chacune des versions qui seront ainsi référencées et datées selon leur dernière mise au point. Chaque tirage sera reproduit sur le site Internet de l'ACJJ.

Sommaire

Le présent fascicule est consacré à divers écrits de presse de Marx et d'Engels au cours des années 1857-1858, précisément aux articles relatifs à **la crise économique de 1857**.

Il comprend les **deux cahiers** suivants :

Introduction

1. La crise économique de 1856-1857

- 1.1. Causes et étapes de la crise, paginé CE1 de 1 à 3.
- 1.2. Une longue attente, paginé CE2 de 1 à 3.
- 1.3. Les articles de Marx et d'Engels parus dans le *New York Daily Tribune*, paginé CE3 de 1 à 66.

2. Documents

- 2.1. Note sur les sociétés dites en commandite par actions, paginé SCA de 1 à 2.
- 2.2. Note sur les frères Pereire et le *Crédit Mobilier*, paginé P&CM de 1 à 23.
- 2.3. Note sur Jules Mirès, paginé JM de 1 à 18.
- 2.4. Note sur le *Manuel du spéculateur à la bourse*, de P.J Proudhon, paginé MdS de 1 à 10.

Table générale

Introduction

La reprise de ses travaux théoriques dès l'été 1857 n'a pas dispensé Marx de ses obligations en matière de journalisme. Les revenus en provenance du *New York Daily Tribune* constituent, en effet, les seuls moyens d'existence dont il dispose pour sa famille.

Au cours de ces deux années 1857-1858, ce ne sont pas moins de 117 articles, signés ou publiés comme éditoriaux, qu'Engels et lui feront paraître dans le quotidien new-yorkais.

Ces articles appartiennent à deux dossiers importants.

Les uns concernent la rébellion des Cipayes en Inde. Ils ont fait l'objet du précédent fascicule.

Les autres concernent **la crise économique de 1857**. Ils font l'objet du présent fascicule.

*

Si d'autres l'ont précédée, comme en 1847, la crise de 1857 a été la première véritable crise économique à la dimension du marché mondial.

L'ampleur internationale de l'évènement établit clairement pour Marx le lien organique entre les révoltes indiennes et l'actualité financière de ces années, entre la violence colonisatrice du capitalisme en voie d'expansion et la pleine diversité de ses pratiques marchandes.

Marx prend non moins toute la mesure des mutations en cours du **capitalisme financier** sous la forme des sociétés anonymes par actions. Sous l'exemple maintes fois repris dans ses articles du *Crédit mobilier* des frères Pereire, il observe de près la capacité de ces sociétés par commandite à collecter le capital sur une base de classe élargie au-delà de l'ancienne « aristocratie financière » orléaniste qu'il pointait dans ses analyses de 1848-1850 sur les *Luttes de classe en France* et dans celles de 1852 sur du *18 brumaire de Louis Bonaparte*. La récusation de cette classe conservatrice, arriérée, parasitaire que Marx associait alors au lumpenprolétariat fait désormais place à une analyse attentive des relations entre les sphères industrielle et financière de l'hégémonie bourgeoise.

Ce n'est pas sans raison que le manuscrit des *Grundrisse* consacrera son premier chapitre à la question de l'argent.

*

Le second cahier de ce fascicule apporte une note technique et trois chapitres qui nous ont paru utiles.

Le premier expose et commente les principales réalisations des deux financiers Jules et Isaac Pereire, fondateurs, parmi d'autres sociétés, de la compagnie du *Crédit mobilier*.

Le second se trouve consacré à la personnalité de Jules Mirès, sans doute la figure la plus pittoresque des spéculateurs du second Empire.

Le troisième propose enfin un bref compte rendu du *Manuel du spéculateur à la bourse* de Pierre-Joseph Proudhon.

1. La crise économique de 1856-1857

Le surgissement, en août 1857, de la crise financière aux Etats-Unis et ses conséquences immédiates en Europe vont avoir un effet déclencheur dans la décision de Marx d'entreprendre la rédaction tant de fois différée de son *Économie*.

Le 21.12.57, il écrit à Ferdinand Lassalle¹ : « La crise commerciale actuelle m'a incité à me consacrer sérieusement à l'élaboration de mes *Traits*² *fondamentaux de l'Économie politique* et à préparer aussi quelque chose sur la crise actuelle. Je suis obligé de tirer (...) ³ ma journée à des tâches alimentaires. Il ne me reste (que) la nuit pour travailler *vraiment* et des malaises viennent alors perturber mon travail. Je n'ai pas encore cherché d'éditeur⁴. ».

Quelques jours auparavant, le 8 décembre 57, il confiait à Engels : « Je travaille comme un fou des nuits entières à condenser mes études économiques, de façon à en avoir mis au net au moins les linéaments essentiels⁵ avant le *déluge*. ».

*

Etudes consultées :

- Sergio Bologna, *Money and Crisis : Marx as Correspondent of the New York Daily Tribune, 1856-57. Marx's writings on capitalism and crisis in the recession of 1856-58*. Commun Sens, n° 13 de janvier 93 (pp. 29-53) et 14 d'octobre 93, pp. 63-88⁶.
- Wladimir d'Ormesson, *La grande crise mondiale de 1857*, Maurice d'Hartoy, Editeur, Paris 1933
- Philippe Gilles, *Histoire des crises et des cycles économiques : des crises industrielles aux crises actuelles*, Armand Colin, Paris 2009
- Clément Juglar, *Des crises commerciales et de leur retour périodique*, ENS Editions, Lyon 2014⁷
- Lynn Shakinovsky, *The 1857 Financial Crisis and the Suspension of the 1844 Bank Act*, Branch : Britain, Representation and Nineteenth-Century History⁸.
- Wikipédia : article « Panique de 1857 ».

Sources documentaires :

Outre les volumes correspondants des *Marx Engels Collected Works* (Vol. 15) et *Marx Engels Werke* (Vol. 12), on se reportera à l'anthologie publiée par Roger Dangeville sous le titre *La Crise*⁹ (Union Générale d'Éditions, coll. 10/18, Paris 1978).

*

¹ Lequel Lassalle lui avait annoncé, le 26 avril 1857, son intention, après la parution de son *Héraclite*, de bientôt faire paraître un ouvrage d'économie politique. (*Correspondance Marx Lassalle 1848-1864*, traduction et présentation par Sonia Dayan-Herzbrun, PUF, Paris 1977, p. 145)

² Marx utilise ici le terme allemand « Grundzüge » et non son synonyme « Grundrisse » qui sera finalement retenu. Le texte original donne à lire textuellement, c'est nous qui soulignons : « Ich arbeite ganz kolossal, meist bis 4 Uhr morgens. Die Arbeit ist nämlich eine doppelte : 1. Ausarbeitung der *Grundzüge* der Ökonomie (Es ist durchaus nötig, für das Publikum au fond der Sache zu gehen und für mich, individuell, to get rid of this nightmare). » (MEW, Band 29, p. 232).

³ Cette lacune est due à une déchirure du papier (MEW, Band 29, p. 548).

⁴ C5, p. 91.

⁵ C5, p. 78. Dans cette lettre, Marx requiert le vocable allemand de *Grundrisse* : « Ich arbeite wie toll die Nächte durch der Zusammenfassung meiner Ökonomischen Studien, damit ich wenigstens die Grundrisse im klaren habe bevor dem *déluge*. » (MEW, Band 29, p. 225).

⁶ En ligne sur le site de la revue à l'adresse communsensjournal.org.uk.

⁷ En ligne sur le site de books.openedition.org.

⁸ En ligne sur le site de Branchcollective.org.

⁹ En ligne sur le site des « Classiques des Sciences sociales » à l'adresse <http://classiques.uqac.ca/classiques>.

1.1. Causes et étapes de la crise

La crise de 1857 est l'aboutissement d'un cycle classique au cours duquel, après une phase quasi euphorique d'expansion industrielle et de profits financiers, survient, à la suite de manœuvres spéculatives, un brusque renversement des marchés qui aboutit à une situation de panique financière et d'effondrement du système bancaire.

Les causes de l'expansion économique du début des années 1850 étaient de **deux ordres** :

1. La découverte et l'exploitation de nouveaux gisements d'or en Californie¹ et en Australie².
2. Le développement en conséquence de nouvelles infrastructures et principalement, aux Etats-Unis, d'un réseau de chemins de fer capable d'approvisionner la côte ouest.

Par ailleurs, la réduction significative du taux d'escompte³ et la création de banques d'affaires⁴ vont entraîner un emballement des investissements et des pratiques spéculatives.

La crise de 1857 résulte de la conjonction de ces **deux principaux phénomènes** :

1. La baisse soudaine de rentabilité des mines d'or californiennes.
2. La baisse parallèle des rendements financiers des actions des compagnies de chemin de fer, laquelle ne tardera pas à affecter lourdement l'industrie sidérurgique.

Cela s'accompagne aussi d'une crise de surproduction dans certains secteurs, notamment dans le domaine agricole en raison des bonnes récoltes de blé en Europe. L'arrêt des importations de blé ukrainien lors de la guerre de Crimée avait fait les affaires des fermiers américains. Or, la fin du conflit a coïncidé avec de bonnes récoltes en Europe, entraînant un retournement du marché des céréales.

Les premières manifestations de la crise sont devenues sensibles dès l'automne de 1856, mais c'est au cours de l'été 1857 qu'elle atteint son paroxysme aux Etats Unis puis dans sa dimension internationale :

24.08.57 La succursale new yorkaise de la banque *Ohio Life and Insurance Company and Trust Company* annonce qu'elle est contrainte de procéder à la suspension de ses paiements.

Située dans l'Ohio, à Cincinnati, cette banque avait intensément investi dans les compagnies ferroviaires et avait réalisé d'audacieux placements dans des entreprises liées à l'agriculture. Or la baisse soudaine des achats européens après la guerre de Crimée va entraîner sa faillite et provoquer, avec le krach de la Bourse de New York, une véritable panique.

12.09.57 Naufrage du bateau à vapeur « Central America » qui coule avec à son bord une très importante cargaison d'or californien que les banques de New York attendaient pour se refinancer.

04.10.57 Les actions des chemins de fer perdent 30% de leur valeur. On assiste à une ruée des épargnants pour récupérer leur argent.

¹ Ladite « ruée vers l'or » en Californie avait commencé en 1848.

² Dans l'Etat du Victoria qui fournira au cours de la décennie 1851-1860 près d'un tiers de la production mondiale en or.

³ Autrement dit le bon marché du crédit : il résultait de l'augmentation de l'encaisse en or des banques.

⁴ En France, par exemple, avec la création du *Crédit mobilier* des frères Pereire et celle de la *Caisse générale du commerce et de l'industrie* de Jacques Laffitte.

13.10.57 Devant l'assaut des déposants, un grand nombre de banques américaines décident de suspendre leurs paiements. Elles ne les reprendront que le 11 décembre.

Cette crise, véritablement **la première grande crise financière internationale**, aura d'immédiates conséquences en Europe, en Angleterre et en France particulièrement.

En Angleterre avec notamment le contournement par le gouvernement Palmerston des exigences du Bank Act de 1844 qui imposait un équilibre strict entre la circulation des billets de banque et les réserves en or et argent. La loi sera suspendue dès le 12 novembre 1857.

La crise s'estompera toutefois assez vite¹. Au printemps 1859 ses effets seront pour ainsi dire résorbés.

¹ Un témoignage, s'agissant de l'Angleterre, la lettre d'Engels à Marx du 07.10.58 : « Ici les affaires marchent formidablement ». Il précise en fin de lettre : « Je dois dire que la manière dont la surproduction, qui est à l'origine de la crise, a été résorbée, n'est pas claire du tout pour moi ; on n'avait encore jamais vu un tel raz de marée s'écouler aussi rapidement. ». (C5, pp. 221-522).

1. 2. Une longue attente

Leur conviction partagée qu'aucune reprise du mouvement révolutionnaire ne sera possible sans qu'éclate une crise économique majeure explique l'espoir que Marx et Engels vont entretenir de voir surgir cette crise.

Dans le dernier numéro 5/6, en novembre 1850, de la *Neue Rheinische Zeitung Politisch-ökonomische Revue*, analysant, dans le contexte de la reprise économique de l'époque, les conditions « d'une véritable révolution », Marx écrivait : « Une nouvelle révolution ne sera possible qu'à la suite d'une nouvelle crise. Mais l'une est aussi certaine que l'autre¹. ».

Leur correspondance témoigne de cette attente **dès le début de l'année 1853** :

- 29.01.53 Marx à Engels : « Vu l'état de la récolte d'hiver, je suis convaincu que la crise désormais est sûre. Tant que le principal, les denrées alimentaires restait relativement abondant et bon marché, avec l'aide de l'Australie, etc., elle pouvait encore trainer en longueur. Mais cela prend fin². »
- 09.03.53 Engels à Marx, après avoir évoqué une entente douanière entre la Prusse et l'Autriche : « Qu'éclate la grande crise industrielle et tout le traité commercial sombrera dans la *débâcle* générale³. ».
- 10.03.53 Marx annonce à Engels sa prochaine venue à Manchester : « Je viendrai peut-être passer quelques jours chez toi en avril pour restituer mes forces et bavarder tranquillement avec toi sur la situation actuelle qui, à mon avis, va certainement provoquer sous peu un tremblement de terre⁴. ».
- 12.04.53 Engels à Joseph Weydemeyer : « La prospérité cotonnière atteint peu à peu des sommets vertigineux alors que certaines branches particulières de cette industrie (*calicots, domestics*) sont dans le marasme le plus complet ». Avant d'ajouter : « La prospérité actuelle ne peut pas, à mon avis, se maintenir au-delà de cet automne⁵. ».
- 15.09.53 Marx à Adolf Cluss : « En ce qui me concerne, les événements vont me tomber dessus avant que je ne le souhaite (je pense qu'au printemps va commencer la récession commerciale comme en 1847). J'espérais toujours parvenir auparavant à avancer suffisamment pour pouvoir me retirer deux ou trois mois dans la solitude et rédiger mon Économie. Il semble bien que je n'y arriverai pas⁶. ».
- 28.09.53 Marx à Engels : « *Les choses marchent merveilleusement*. En France, il va y avoir un krach terrible quand tous ces trafics financiers s'effondreront⁷. ».
- 12.10.53 Marx à Engels : « Je crois qu'il est grand temps d'attirer l'attention sur la France où la catastrophe va éclater, c'est sûr⁸. ».
- 29.03.54 Marx à Engels : « Si le compte rendu du correspondant commercial du *Times* à Manchester est exact, les affaires doivent aller très mal. Ici, on s'attend chaque jour à d'importantes faillites. Même chose à Paris⁹. ».

Ainsi continuent jusqu'en 1856-1857 :

¹ MECW, vol. 10, p. 510. Cf. aussi l'anthologie de Roger Dangeville, *La Crise*, Union Générale d'Édition, 10/18, p. 121.

² C3, p. 317.

³ C3, p. 328.

⁴ C3, p. 332.

⁵ C3, p. 351.

⁶ C4, p. 26.

⁷ C4, p. 32. Marx vient d'envoyer au *New York Tribune* l'article « Panique à la bourse de Londres, Grèves », qui paraîtra les 4 et 7 octobre 1853 (MECW, vol. 12, pp. 329-340).

⁸ C4, p. 41.

⁹ C4, p. 89.

Le **14.04.56**, Engels commente les effets de la crise économique en cours : « Cette fois le krach sera plus inouï que jamais ; tous les éléments sont réunis : le développement intensif, l'extension universelle et l'imbrication de tous les éléments sociaux dominants et possédants¹. ».

Le **26.09.56**, Marx attire l'attention d'Engels sur les perturbations en cours sur le marché monétaire, avec notamment un relèvement significatif du taux de l'escompte « en raison de l'or californien et australien », avec, en France particulièrement², d'« énormes transactions spéculatives ». « Je ne crois pas, *note-il*, que la grande crise monétaire attendra la fin de l'hiver 1857 ». Il conclut : « La chose a pris cette fois des proportions européennes comme jamais auparavant, et je ne crois pas que nous puissions nous en tenir longtemps encore à un rôle de spectateurs³. ».

Engels lui répond, le lendemain **27.09.56** : « Sur le marché financier, les nuages s'amoncellent de façon préoccupante (...). Messieurs les Anglais découvriront de curieuses choses quand le krach se produira J'aimerais bien savoir combien d'actions provenant de la spéculation sur le continent se trouvent en Angleterre, une bonne quantité, je crois. Il y a aura cette fois un *dies irae*⁴ comme jamais encore, avec écroulement de toute l'industrie européenne, saturation de tous les marchés (on n'expédie déjà plus rien en Inde), les classes dominantes de tous les pays dans le pétrin, faillite complète de la bourgeoisie, guerres et désordres portés à leur comble. Moi aussi, je crois que tout cela se réalisera en l'an 1857⁵. ».

Puis encore, le **17.11.56**, Engels à Marx, à propos de la crise économique en France : « La Révolution ne retrouvera pas de sitôt une aussi belle *tabula rasa* (table rase) que cette fois ». Et comme anticipant sur une insurrection certaine et un prochain gouvernement provisoire, il poursuit : « Tous les artifices socialistes ont épuisé leur effet, on a essayé d'imposer aux ouvriers depuis 6 ans le travail forcé et cette méthode est discréditée, plus aucune possibilité de se lancer dans de nouvelles expériences en se payant de mots. Et d'autre part, les difficultés apparaissent à découvert, en pleine lumière ; il faut prendre carrément le taureau par les cornes et je voudrais bien voir en France le prochain gouvernement provisoire s'y casser les dents. Heureusement, cette fois, on pourra faire quelque chose, à condition que l'on agisse avec un très grand courage et une très grande résolution, car on n'aura plus à craindre un reflux aussi rapide qu'en 1848⁶. ».

La crise américaine de l'été 57 va évidemment relancer les échanges.

Le **11.07.57**, Marx termine sa lettre à Engels par cette note : « La Révolution est en marche comme le montre l'évolution du *Crédit mobilier* et les finances de Bonaparte en général⁷. ».

On retrouve la même exaltation dans leur correspondance des 13 et 15 novembre 57.

Le **13.11.57**, à Engels : « Bien que je sois moi-même dans une grande détresse financière, je ne me suis jamais senti si bien depuis 1849 qu'au milieu de cette explosion⁸. ».

Le **15.11.57**, Engels lui répond longuement : « Cette fois, la crise se développe de façon assez singulière. La spéculation sur les actions en France et en Allemagne était depuis un an déjà pratiquement dans un état de crise latente; c'est maintenant seulement que la spéculation principale sur les actions à New York a abouti au krach et a, de la sorte, tout déclenché. Le plus étrange, c'est que les Yankees ont, certes, comme toujours, spéculé avec des capitaux étrangers, mais cette fois particulièrement avec des capitaux du continent. Les bureaucrates et les rentiers qui, en Allemagne, ont acheté tout ce qu'on pouvait trouver d'américain, vont avoir joliment à casquer. La pré-crise de la spéculation continentale et le fait qu'elle n'avait avec la spéculation américaine que peu de points de contact directs retardent le contrecoup immédiat et destructeur des spéculations américaines sur celles du continent, mais ça ne saurait tarder. (...) Au reste, je suis comme toi. Depuis l'effondrement de la spéculation à New York, je ne tenais plus en place à Jersey, et je me sens d'excellente humeur au milieu de ce cet effondrement général. La pourriture bourgeoise de ces sept dernières années me pendait quand même un peu après, les événements sont en train de m'en laver, je redeviens un autre homme. La crise va me faire physiquement autant de bien que le séjour dans une station balnéaire, je m'en aperçois déjà. En 1848, nous disions: maintenant, notre heure arrive, et en un certain sens elle est venue, mais cette fois elle vient tout à fait, maintenant il y va de notre tête⁹. ».

¹ C4, p. 295.

² Sous la conduite des anciens saint-simoniens, les frères Isaac et Emile Péréire qui avaient fondé en 1852, avec le soutien de Napoléon III, la société financière du *Crédit mobilier*.

³ C4, p. 334. Une déclaration singulière quand on pense aux dimensions dérisoires du « parti » de Marx à cette époque.

⁴ « Un jour de colère ». Ce poème latin d'inspiration apocalyptique évoquait la colère de Dieu au jour du Jugement dernier.

⁵ C4, pp. 336-337.

⁶ C4, p. 345.

⁷ C5, p. 8. C'est précisément ce 11 juillet que paraît dans le *New York Tribune* son troisième article sur le *Crédit Mobilier* des frères Péréire.

⁸ C5, p. 59.

⁹ C5, pp 62 et 64.

Les commentaires (souvent techniques, de la part d'Engels¹) sont ainsi se succéder au fil des mois.

Ainsi, par exemple, le **08.12.57**. Marx à Engels : « Je travaille comme un fou des nuits entières à condenser mes études économiques, de façon à en avoir mis au net au moins les linéaments essentiels avant le déluge². ».

Ainsi, le **17.12.57**. Engels à Marx : « La crise me tient en haleine de manière infernale. ».

Puis, le **18.12. 57**. Marx à Engels : « *La crise actuelle*. A ce sujet, en dehors des articles pour le *Tribune*, je note simplement tout au jour le jour, mais cela prend un temps considérable³. Je pense que vers le printemps, nous pourrions écrire ensemble un pamphlet sur cette histoire, pour nous signaler de nouveau au public allemand, pour montrer que nous sommes de nouveau et toujours là, toujours les mêmes⁴. ».

Le **31.12.57**, Engels adresse ses vœux à la famille Marx : « Et maintenant, meilleurs vœux à toute la famille pour 1858, l'année de la bagarre⁵. ».

*

Une longue attente, oui. Et une attente déçue.

En effet, la crise prendra fin dès l'automne 1858 et elle sera surtout demeurée sans véritables conséquences politiques, au sens des espoirs révolutionnaires de Marx et d'Engels.

Le **08.10.58**, Marx livre ce commentaire important : « Nous ne pouvons nier que la société bourgeoise a vécu pour la 2^e fois son 16^e siècle, un 16^e siècle qui, je l'espère, sonnera son glas de la même manière que le premier l'a poussée dans la vie. La tâche propre de la société bourgeoise, c'est l'établissement du marché mondial du moins dans ses grandes lignes, et d'une production fondée sur cette base. Comme le monde est rond, la colonisation de la Californie et de l'Australie et l'ouverture de la Chine et du Japon semblent parachever cette tâche. La question difficile à résoudre pour nous est la suivante : sur le continent la révolution est imminente et prendra aussi immédiatement un caractère socialiste. Dans ce petit coin, ne va-t-elle pas être nécessairement écrasée, étant donné que sur un secteur bien plus vaste, le mouvement de la société bourgeoise est encore *ascendant* ?⁶ ».

Une observation des plus lucides.

¹ Au point qu'il se trouve conduit à prévenir son ami : « NB. Quand je te cite les noms des maisons en question, il va de soi que c'est entre nous. Je pourrais avoir de sacrés embêtements si on venait à savoir que j'ai abusé de la sorte d'informations confidentielles. » (C5, p. 83).

² C5, p.78. Marx parle ici de la rédaction des *Grundrisse*.

³ Sur ce point, nous renvoyons aux *Cahiers d'Etude de Karl Marx (I) et (II)* publiés par M. Rubel (en ligne sur le site des *Cambridge University Press* à l'adresse www.cambridge.org).

⁴ C5, p. 89. Ce projet n'aboutira pas.

⁵ C5, p. 102. Il est toutefois significatif que dans leurs échanges de correspondance, Marx et Engels se montrent très peu attentifs aux éventuels signes indiquant que les classes ouvrières d'Angleterre et d'Europe continentale, en France et en Allemagne tout particulièrement, sont prêtes à affronter politiquement les effets de la crise. C'est que la pensée marxiste, à l'époque comme plus tard, doit encore se développer et s'affirmer en relation avec le mouvement réel qui porte alors la marque des événements de 1848-1849. La Commune de Paris aura son tour quatorze ans plus tard.

⁶ C5, p. 225.

1. 3. Dans la presse

Ces observations privées se répercutent bien sûr, même si plus discrètement, dans les articles parus au cours de cette période dans le *New York Daily Tribune*.

Nous découvrons ces articles.

*

Il convient d'abord de noter qu'avant même les premières manifestations de la crise en Angleterre à l'automne 1857, c'est sur les pratiques du **capitalisme financier**, spécialement français, que Marx va centrer toute son attention.

Il consacre sur ce thème une remarquable série d'articles à la *Société générale du **Crédit Mobilier*** des frères Pereire :

Ce sont trois articles en juin et juillet 56 :

NYDT, du 21.06.56	The French Crédit Mobilier I ¹	MECW, t.15, pp. 8-13
NYDT, du 24.06.56	The French Crédit Mobilier II	MECW, t.15, pp. 14-18
NYDT, du 11.07.56	The French Crédit Mobilier III	MECW, t.15, pp. 19-24

Puis, de mai à septembre 57, ces trois contributions :

NYDT, du 30.05.57	The French Crédit Mobilier I	MECW, t.15, pp. 270-273
NYDT, du 01.06.57	The French Crédit Mobilier II	MECW, t.15, pp. 273-277
NYDT, du 26.09.57	The French Crédit Mobilier	MECW, t.15, pp. 357-360

La société connue sous ce nom a été fondée en novembre 1852² à l'initiative des frères Emile et Isaac Pereire, deux financiers proches, dans leur jeunesse, de la mouvance saint-simonienne³. Cette banque d'affaires deviendra bientôt l'une des plus importantes institutions financières de France, influente dans de nombreux secteurs, dont celui des infrastructures (spécialement des chemins de fer) et celui de l'immobilier.

Soutenus par Napoléon III⁴ et par son entourage⁵, les Pereire vont entreprendre de collecter à grande échelle l'épargne publique en vue de financer de multiples sociétés industrielles. Une pratique innovante en quelque sorte qui consistait à orienter l'épargne de la petite-bourgeoisie, celle du petit rentier, non plus vers les obligations d'Etat mais vers les secteurs industriels. Ils participent ainsi à la prospérité des premières années du second Empire. Leur succès donnera lieu à la concurrence d'autres institutions du même type comme, en 1863 et 1864, le *Crédit Lyonnais* et la *Société Générale*.

Les premières années sont une réussite soutenue par une stratégie à la fois de centralisation du marché capitaliste français⁶ et de spéculation boursière⁷. Une stratégie non moins internationale, il faut le souligner.

¹ Cet article a d'abord paru dans l'édition du 7 juin 1856 du *People's Paper*. Il se trouvera reproduit dans cette édition du 21 juin du *New York Daily Tribune* comme éditorial non signé.

² Le décret portant autorisation de ladite société est signé le 18 novembre 1852 par Louis-Napoléon, encore président de la République à cette date. Le fonds social de soixante millions de francs se divisait en 120.000 actions de 500 francs chacune. Pour le détail sur cette fondation et sur la carrière des frères Pereire, nous renvoyons au chapitre 2.1. du présent fascicule.

³ Les saint-simoniens avaient pour doctrine de faire du crédit un instrument d'harmonie sociale en réunissant les capitaux pour financer les productions innovantes. Nous renvoyons sur ce point aux chapitres 1.2.1 (Saint-Simon) et 1.2.2. (Les saint-simoniens) de notre fascicule 1.

⁴ Lequel était soucieux de réduire sa dépendance à l'égard de la haute finance traditionnelle gagée sur des fortunes familiales (celle notamment des Rothschild) et liée à la noblesse orléaniste. Les Pereire devront du reste faire face d'emblée à l'hostilité de James de Rothschild qui, dès le 15 novembre 1852, le jour même de l'autorisation accordée au *Crédit Mobilier* par le gouvernement, adresse au gouvernement un rapport sévèrement argumenté pour dénoncer le caractère aventureux de l'entreprise et tous les risques spéculatifs auxquels il expose les équilibres financiers du pays. Le propos ne manquait pas de lucidité.

⁵ Dont Victor de Persigny au ministère de l'Intérieur.

⁶ Propriétaire des actions de multiples sociétés industrielles françaises, le *Crédit Mobilier* les avait réunies sous un titre commun lui-même coté en bourse, un actionnariat de second degré en quelque sorte.

⁷ En 1855, l'action (de 500 francs nominalement) rapportait un dividende de 178 francs. Dans son article (paru comme éditorial) du 09.10.56 dans le *New York Tribune* (« The Economic Crisis in Europe »), Marx

Mais bientôt, le gouvernement impérial se verra amené à intervenir dans le contexte d'un affairisme qui se généralise.

A titre d'exemple, l'action du *Crédit Mobilier*, émise au départ, le 18 novembre 1852, à hauteur de 500 francs l'unité, va connaître, au cours de l'année 1855, une variation saccadée de 750 à 1.600 francs, avec notamment, entre le 31 août et le 10 septembre 1855, de 1.160 à 1650 fr, une hausse de 490 francs en dix jours¹.

Cela explique qu'en septembre 1855, la Société sera empêchée de procéder à une importante augmentation de son capital sous la forme d'obligations².

Par ailleurs, dès le début de 1856, précisément le 9 mars, une note se trouve publiée dans le *Moniteur*, déclarant : « La prévision de paix³ fait connaître de nombreux projets d'entreprises. Des compagnies nouvelles sont en voie de formations et adressent, chaque jour, des demandes à l'administration. Il est du devoir du gouvernement de résister à des entraînements exagérés qui pourraient compromettre les affaires déjà engagées et porter atteinte au crédit. L'Empereur a décidé que, quelle que puisse être l'issue des négociations pendantes, le gouvernement se maintiendra dans la réserve qu'il s'est imposée et qu'aucune entreprise donnant lieu à une émission de valeurs nouvelles ne sera autorisée pendant le cours de l'année⁴. ».

Et cette mesure sera suivie de la promulgation, le 17 juillet 1856, d'une loi visant à encadrer plus strictement la constitution et l'activité des sociétés en commandite par actions.

La dynamique des frères Pereire va ainsi se trouver progressivement entravée. La crise de 1857 engagera alors un processus de déclin qui aboutira à la faillite de 1867⁵.

*

Le premier article de Marx sur la société des Pereire a paru le **21.06.56** dans le *New York Daily Tribune*⁶ sous le titre de **The French Crédit Mobilier (1)**.

L'article débute par une plaisante ironie sur le thème de la lutte des classes. Le *Times* s'étonne, écrit Marx, que le socialisme n'ait pas disparu de France et se félicite que l'Angleterre se soit trouvée protégée de cette peste qui prospère sur le terrain des antagonismes de classe.

Voilà une affirmation plutôt audacieuse de la part du principal journal d'un pays dont le principal économiste, M. Ricardo commence son célèbre ouvrage sur les principes de l'économie politique⁷ avec le principe que les trois classes fondamentales de la société, de la société anglaise, à savoir les propriétaires terriens, les capitalistes et les travailleurs salariés forment un antagonisme mortel et fatal (...). Si, selon les juristes anglais, le contrepoids de ces trois puissances rivales est

dénoncera les Pereire comme des agioteurs de second degré. Tandis que d'autres se contentent de boursicoter dans leur secteur, écrit-il, ceux-là « spéculent sur la spéculation même et universalisent l'escroquerie au rythme où ils la centralisent. » (MECW, vol. 15, p. 109).

¹ Source : Maurice Aycard, *Histoire du Crédit Mobilier 1852-1867*, Librairie Internationale, Paris 1867, pp. 148-149. L'ouvrage est accessible sur le site de Gallica

² Elles devaient être au nombre de 240.000 de 500 francs chacune, ce qui correspondait au doublement du capital de départ de la société.

³ Le 25 février 1856 s'est ouvert à Paris le congrès qui mettra fin à la guerre de Crimée.

⁴ *Le Moniteur universel. Journal officiel de l'Empire français*. Le numéro de ce 9 mars 1856 est accessible sur le site de Gallica.

⁵ Marx rendra en quelque sorte hommage aux frères Pereire dans sa conclusion du chapitre XXVII (« Le rôle du crédit dans la production capitaliste ») du Livre III du *Capital*, écrivant : « Voici les deux aspects de la caractéristique immanente du système de crédit : d'une part développer le moteur de la production capitaliste, c'est-à-dire l'enrichissement par exploitation du travail d'autrui pour en faire le système le plus pur et le plus monstrueux de spéculation et de jeu et pour limiter de plus en plus le nombre de ceux qui exploitent les richesses sociales, mais, d'autre part, constituer la forme de transition vers un nouveau mode de production, - c'est ce double aspect qui donne aux principaux défenseurs du crédit, de Law jusqu'à Isaac Péreire, leur caractère agréablement mitigé d'escrocs et de prophètes ». (K. Marx, *Le Capital*, Livre troisième, tome 2, Editions sociales, Paris 1978, p. 107).

⁶ Cet article est daté du 6 juin 56. Il a d'abord paru dans l'édition du 7 juin 1856 du journal chartiste *The People's Paper*. Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, p. 8.

⁷ Référence à l'ouvrage de David Ricardo *On The Principles of Political Economy and Taxation*, paru en 1817.

la clef de voute de la Constitution anglaise, cette huitième merveille du monde, selon M. Ricardo, dont on peut supposer qu'il en sait plus que le *Times*, l'antagonisme mortel entre les trois classes qui représentent les principaux agents de la production est bien le cadre de la société anglaise.

Marx relaie ensuite pour le public américain les informations du *Times* sur la spectaculaire prospérité du *Crédit mobilier* sur la base, en l'occurrence, du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires du 23 avril 1856.

Un bénéfice de 26 millions, *note-t-il*, sur un capital de 60 millions, un profit de 43,3 %, ce sont des chiffres fascinants. (...) Le *Crédit Mobilier* se présente ainsi comme l'un des plus grands phénomènes économiques de notre époque et réclame un examen approfondi. Sans une telle recherche, il est impossible de calculer les chances de l'Empire français ou de comprendre les symptômes de la convulsion générale de la société qui se manifeste dans toute l'Europe.

Et de commenter les principaux objectifs affichés par les statuts de la société¹, laquelle, insiste-t-il, ambitionne de devenir propriétaire de toutes les industries de France « avec Napoléon le Petit comme directeur général » : « C'est ce que nous appelons le socialisme impérial. ».

*

Cette dimension politique sera davantage précisée dans l'article suivant du **24.06.56**.

Les frères Pereire s'y trouvent, en effet, clairement qualifiés, sinon dénoncés comme les inspireurs du « socialisme bonapartiste » au nom de leur formation idéologique saint-simonienne².

On observera que cette affirmation suppose du public américain la connaissance d'au moins deux éléments d'information : d'une part, les velléités socialisantes de Louis Bonaparte dans la rédaction, en 1844, de son opuscule sur l'extinction du paupérisme et d'autre part, la dimension réformatrice du saint-simonisme.

C'est ce que s'efforce d'expliquer cet article du 24 juin 56 paru sous le titre ***The French Crédit Mobilier (2)***.

Il débute précisément sur ce thème³ :

On se souvient que Bonaparte a fait son coup d'Etat pour deux raisons diamétralement opposées: d'une part, il proclamait que sa mission était de sauver la bourgeoisie et l'« ordre matériel » de l'anarchie rouge qui allait submerger la France en mai 1852⁴; d'autre part, il prétendait sauver la classe ouvrière du despotisme des bourgeois, concentrés dans l'Assemblée Nationale⁵. Par ailleurs il se trouvait lui-même dans l'obligation de payer ses dettes et celles de la respectable racaille de la Société du Dix-Décembre ; autrement dit, il devait s'enrichir, lui et les siens, aux dépens de la bourgeoisie aussi bien que des travailleurs.

¹ Une manière pour lui d'être précis, mais aussi de tirer à la ligne, Marx cite longuement le rapport présenté par le Conseil d'administration du 23 avril 1856 à l'Assemblée générale des actionnaires. Le texte a paru dans le *Moniteur universel* n° 117 du 26 avril 1856.

² Dans sa lettre du 10 janvier 1857 à Engels, commentant l'ouvrage d'Alfred Darimon sur la réforme des banques, Marx écrit : « L'ouvrage est précédé d'une introduction d'Emile Girardin et écrit par admiration pour Isaac Pereire. On peut donc, dans une certaine mesure, y voir à quels coups d'Etat socialistes Bonaparte se croit toujours capable de recourir au dernier moment » (C4, p. 354).

³ Le texte anglais se trouve aux pages 14-18 du volume 15 des MECW. Nous citons à partir de la traduction de Roger Dangeville, *Marx Engels, Ecrits Militaires*, Éditions de l'Herne, Paris 1970, pp. 291-297.

⁴ Sur cette échéance des élections de mai 1852 et la crainte ressentie par la bourgeoisie d'une victoire des « démoc-soc » de la Montagne, nous renvoyons aux chapitres 1.2.2, 2.1 et 2.4 de notre fascicule 21 consacré au *18 Brumaire*.

⁵ Laquelle, après l'insurrection de juin 48, était largement dominée par la droite républicaine et royaliste.

Il faut bien le reconnaître, la tâche de cet homme était hérissée de difficultés contradictoires: il devait apparaître à la fois comme le pilier et comme le bienfaiteur patriarcal de toutes les classes. Il ne pouvait donner quoi que ce soit à une classe sans l'avoir pris à l'autre, et il ne pouvait satisfaire ses besoins à lui et à sa clique sans voler les deux classes à la fois. (...)

Mais, comment allait-il concilier ces exigences contradictoires ? Comment allait-il résoudre ce délicat problème économique ? Comment allait-il démêler cet écheveau ?

Toute l'expérience passée de Bonaparte lui indiquait que le seul grand moyen de se tirer des difficultés économiques les plus grandes, c'était le *Crédit*. Or, en France, il existait justement l'école de Saint-Simon, qui, de ses origines à son déclin, s'est bercée de cette illusion: tout antagonisme de classes disparaîtra lorsqu'on aura créé un bien-être universel en mettant au point un système bien calculé de crédit public.

Le saint-simonisme, sous cette forme, n'était pas encore mort à l'époque du *coup d'Etat*. Il y avait Michel Chevalier, l'économiste du *Journal des Débats*; il y avait Proudhon, qui s'efforçait de dissimuler la partie la plus mauvaise de la doctrine saint-simonienne sous le vernis d'une originalité excentrique. Il y avait enfin deux Juifs portugais, familiarisés avec la spéculation boursière et liés aux Rothschild. Ils avaient grandi à l'ombre du Père Enfantin et, forts de leur expérience, furent assez hardis pour flairer la spéculation boursière derrière le Socialisme, et Law¹ derrière Saint-Simon. Ces hommes - Emile et Isaac Péreire - sont les fondateurs du *Crédit Mobilier* et les instigateurs du socialisme bonapartiste.

Il existe un vieil adage: « Habent sua fata libelli² ». De fait, les doctrines ont leur destinée, tout comme les livres. Saint-Simon devint l'ange tutélaire de la Bourse de Paris, le prophète de l'escroquerie, le messie de la corruption générale !

(...)

L'article se poursuit en soulignant la complicité du *Crédit Mobilier* avec le pouvoir.

Le parallélisme est éclairant entre, d'une part, les objectifs déclarés d'Isaac Pereire :

Nous avons vu que la première fonction du Crédit Mobilier est de fournir des capitaux aux entreprises industrielles, organisées en sociétés anonymes. Citons le rapport de M. Isaac Pereire³:

« Le *Crédit Mobilier* joue, à l'égard des valeurs représentant du capital industriel, le même rôle que les banques d'escompte à l'égard des valeurs représentant du capital commercial. Le premier devoir de cette société est de soutenir l'industrie nationale, de favoriser la constitution de grandes entreprises, qui, livrées à elles-mêmes, seraient aux prises à de graves difficultés. Elle remplira d'autant plus facilement sa mission dans ce domaine qu'elle dispose des moyens les plus divers d'information et de recherches. Or, ces moyens échappent aux personnes privées qui ne peuvent apprécier sûrement la valeur réelle ou les possibilités des affaires qui réclament une aide. Dans les moments de prospérité, notre société sera un guide pour le capital à la recherche d'un emploi profitable; dans les moments difficiles, elle aura pour tâche de fournir des ressources

¹ En référence à John Law. Devenu en janvier 1720, sous la régence du duc d'Orléans, surintendant général des finances, ce financier d'origine écossaise avait mis en place dès 1716, avec l'appui du pouvoir, un formidable édifice bancaire fondé sur l'émission de papier-monnaie. Minée par la spéculation, l'entreprise finira par une banqueroute retentissante en juillet 1720.

² L'expression latine « Pro captu lectoris habent sua fata libelli » se traduit ainsi : les livres ont leur destin qui dépend de leurs lecteurs.

³ Marx cite à partir du rapport présenté par le Conseil d'administration du *Crédit Mobilier* à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 1854. Le texte se trouve reproduit aux pages 3 et 4 du numéro 121 du *Moniteur universel* du jeudi 1^{er} mai 1854 (en ligne sur Gallica).

précieuses pour maintenir l'emploi et pour modérer les crises qui résultent de la brusque contraction des capitaux. Soucieuse de n'investir son capital dans toutes les affaires que dans la proportion et dans les limites permettant un retrait rapide, notre Société sera en mesure de multiplier ses activités, de faire fructifier, dans un délai rapide, un grand nombre d'entreprises, et de diminuer les risques de leur concurrence par la diversité de ses placements restreints. »

et, d'autre part, les principes de gestion du ministre de l'Intérieur de Bonaparte¹ :

Voilà comment Isaac développe les idées de Bonaparte. Il importe maintenant de voir de quelle façon Bonaparte commente les idées d'Isaac. On trouvera ce commentaire dans le rapport du ministre de l'Intérieur adressé à Bonaparte le 21 juin 1854, sur les principes et l'administration du *Crédit Mobilier*:

« De tous les établissements de crédit existant dans le monde, on peut considérer, à juste titre, que la Banque de France peut se flatter de la constitution la plus solide. (...) ². La Banque de France est à la fois un soutien et un guide pour notre commerce, et son influence morale et matérielle donne à notre marché une très précieuse stabilité. » (...)

« Grâce à la pondération judicieuse qui préside à toutes ses opérations, notre admirable institution joue le rôle d'un régulateur. Mais, pour accoucher de toutes les merveilles qu'il porte en son sein, le génie commercial a besoin, par-dessus tout, d'être stimulé. Or, du fait même qu'en France la spéculation est maintenue dans les plus strictes limites, il n'y a pas d'inconvénient, mais, au contraire, un grand avantage, à placer au côté de la Banque de France un établissement conçu dans un ordre d'idées tout différent et destiné à représenter l'esprit d'initiative dans la sphère du commerce et de l'industrie. Par bonheur, le modèle de cet établissement existait déjà; il nous vient d'un pays célèbre pour sa loyauté sévère, la prudence et la solidité qui président à toutes ses opérations commerciales. En mettant son capital, son crédit et son autorité morale à la disposition de toutes les idées saines et de toutes les entreprises utiles, la Société Générale des Pays-Bas a multiplié en Hollande les canaux, le système de drainage et mille autres améliorations qui ont centuplé la valeur de la propriété. Pourquoi la France ne profiterait-elle pas, elle aussi, d'une institution, dont les avantages ont été démontrés par une expérience aussi lumineuse? Telle est la pensée qui a suscité la création du Crédit Mobilier par le décret du 18 Novembre 1852.

« Selon les termes de ses statuts, cette Société peut, entre autres opérations, acheter et vendre des effets publics et des actions industrielles, prêter et emprunter en se servant d'eux comme garanties, lancer des emprunts publics; en un mot, émettre des effets à long terme, à concurrence des valeurs ainsi acquises.

« Elle a ainsi en mains les moyens de rassembler et de céder à des conditions avantageuses une considérable richesse. La fécondité de l'entreprise dépend du judicieux usage qu'elle fera de ces capitaux. En effet, la Société peut, à son gré, commanditer l'industrie, prendre des intérêts dans des entreprises, participer à des opérations à long terme, ce que les Statuts de la Banque de France et de l'Office d'Escompte interdisent à ces instituts. En un mot, elle est libre de ses mouvements et peut varier son activité selon les besoins du crédit commercial. Si parmi les entreprises nouvelles qui se créent

¹ Précisément, à cette date, Victor de Persigny. (« Rapport à l'Empereur », *Le Moniteur universel, Journal officiel de l'Empire français*, n° 172 du mercredi 21 juin 1854,). Vérification faite, la double traduction français/anglais/français n'apporte pas de contresens. Il est loisible de se reporter à l'original sur le site de Gallica.

² Marx insère à cet endroit une note critique, le rappel qu'en février 1848, la Banque de France a dû recevoir l'aide massive de l'Etat : « Elle était si solide, écrit-il, que la petite tempête de Février 1848 l'aurait renversée en un jour, si Ledru-Rollin et Cie n'avaient volé à son secours! ».

continuellement, elle sait distinguer celles qui sont bonnes; si, par l'intervention opportune des immenses fonds dont elle dispose, elle permet l'exécution de travaux qui, bien que hautement productifs par eux-mêmes, languiraient à cause de leur durée inhabituelle; si son concours est le sûr indice d'une idée utile ou d'un projet bien conçu, la société du Crédit Mobilier méritera et recueillera l'approbation publique. Les capitaux disponibles seront drainés par cette Société et, sous son patronage, dirigés en masse vers des placements sûrs. La force de l'exemple et l'autorité attachée à son appui feront plus que l'aide matérielle elle-même. Bref cette Société collaborera à toutes les idées d'utilité générale. De la sorte, elle encouragera puissamment les efforts de l'industrie et stimulera partout l'esprit d'invention. »

Et Marx de conclure :

A la prochaine occasion, nous montrerons comment ces grandes phrases cachent mal le projet transparent de drainer toute l'industrie de France dans le tourbillon de la Bourse de Paris, et d'en faire la balle de tennis de ces Messieurs du *Crédit Mobilier*, et de leur patron Bonaparte.

*

Cette prochaine occasion sera l'article du **11.07.56** intitulé ***The French Crédit Mobilier III*** dont nous retiendrons **deux séquences**.

D'abord cette évocation par le comte de Montalembert lui-même de l'inquiétude ressentie par l'entourage de l'Empereur devant la fièvre spéculative qui s'est emparée du pays. Marx rapporte son propos du 31 mai 1856 devant le Corps législatif lors de la discussion d'une loi sur les frais de port des imprimés. C'est Montalembert, « l'un des actionnaires fondateurs dans l'entreprise de Bonaparte pour sauver l'ordre, la religion, la propriété et la famille », qui parle :

Par quoi la suppression de toute vie politique a-t-elle été remplacée ? Par le tourbillon de la spéculation. La grande nation française ne pouvait pas se résigner à l'inactivité. La vie politique a été remplacée par la fièvre de la spéculation, par la soif de lucre, par l'engouement pour le jeu. De tous les côtés, même dans nos petites villes, même dans nos villages, les hommes sont emportés par la manie de faire ces rapides fortunes dont il existe tant d'exemples, ces fortunes accomplies sans peine, sans travail et souvent sans honneur¹.

Retenons ensuite, cette séquence remarquable dans la manière de Marx d'évoquer, comme par anticipation², les pratiques d'un **management** articulé sur les logiques du **capitalisme financier** :

On voit surgir des sortes de rois de l'industrie, dont la puissance est en rapport inverse de leur responsabilité - étant donné qu'ils sont responsables seulement dans la limite de leurs actions alors qu'ils disposent en fait du capital entier de la société. Ils forment un corps plus ou moins permanent, alors que la masse des actionnaires est soumise à un processus constant de décomposition et de renouvellement. Disposant à la fois de l'influence et de la richesse de la société, ce corps est en mesure d'escroquer individuellement ses membres rebelles. Au-dessous de ce comité oligarchique de directeurs est placé un corps bureaucratique de managers et d'agents exécutifs, et en dessous d'eux se trouve, sans transition, une masse énorme, journalièrement plus nombreuse, de travailleurs salariés purs et simples, dont la dépendance et l'impuissance s'accroissent en même temps que le capital qui les emploie, et qui devient donc plus dangereux à mesure que le nombre de ses représentants diminue. C'est le mérite immortel de Fourier d'avoir prédit cette

¹ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, pp. 19-24.

² Car le phénomène n'est à cette époque qu'à ses débuts.

forme d'industrie moderne sous le nom de *féodalisme industriel*. Sans doute, ce n'est pas Monsieur Isaac ni Monsieur Émile Péreire, ni Monsieur Morny, ni Monsieur Bonaparte, qui auraient pu inventer cela. Il existait aussi avant leur ère des banques par actions prêtant leur crédit à des sociétés industrielles par actions. Ce que ceux-ci ont inventé c'est une banque par actions qui tend au monopole de l'action antérieurement divisée et multiforme des prêteurs d'argent privés, et dont le principe directeur devra être la création d'un nombre énorme de compagnies industrielles, non pas en vue d'investissements productifs, mais simplement en vue des profits spéculatifs. La nouvelle idée qu'ils ont soulevée est de rendre tributaire le féodalisme industriel de la spéculation boursière¹.

*

Sur **la crise de 1856-1857** proprement dite, les articles de Marx s'échelonnent en **deux phases** à partir de l'automne 1856 : de septembre à décembre 1856 d'abord, puis, après un retour sur le cas du *Crédit Mobilier*, de novembre 1857 au début de janvier 58, en relation directe, cette fois, avec le krach américain² :

NYDT, du 09.10.56	The Economic Crisis in Europe*	MECW, t.15, pp. 109-112
NYDT, du 15.10.56	The Monetary Crisis in Europe	MECW, t.15, pp. 113-116
NYDT, du 27.10.56	The Causes of the Monetary Crises in Europe*	MECW, t.15, pp. 117-122
NYDT, du 01.11.56	The Monetary Crisis in Europe – From the History of Money Circulation*	MECW, t.15, pp. 123-129
NYDT, du 22.11.56	The Economic Crisis in France*	MECW, t.15, pp. 130-135
NYDT, du 06.12.56	The European Crisis*	MECW, t.15, pp. 136-138

*

NYDT, du 30.05.57	Crédit Mobilier (1)*	MECW, t. 15, pp 270-273
NYDT, du 01.06.57	Crédit Mobilier (2)*	MECW, t. 15, pp 274-277
NYDT, du 20.06.57	The New French Bank Act	MECW, t. 15, pp. 289-292
NYDT, du 26.09.57	The French Crédit Mobilier*	MECW, t. 15, pp. 357-360

*

NYDT, du 21.11.57	The Bank Act of 1844 and the Monetary Crisis in England*	MECW, t.15, pp. 379-384
NYDT, du 30.11.57	The British Revulsion ³	MECW, t.15, pp. 385-391
NYDT, du 15.12.57	The Trade Crisis in England*	MECW, t.15, pp. 400-403
NYDT, du 22.12.57	The Financial Crisis in Europe*	MECW, t.15, pp. 404-409
NYDT, du 05.01.58	The Crisis in Europe*	MECW, t.15, pp. 410-412
NYDT, du 12.01.58	The French Crisis*	MECW, t.15, pp. 413-418
NYDT, du 12.03.58	The Economic Crisis in France*	MECW, t.15, pp. 459-463

Nous découvrons ces articles.

Et d'abord,

¹ Nous citons à partir de la traduction de Maximilien Rubel, *Karl Marx devant le bonapartisme*, Éditions Mouton & Co, Paris La Haye 1960, pp. 35-36.

² On observera que la plupart de ces articles (ici marqués par le signe d'un *) ont été publiés comme éditoriaux non signés.

³ Publié sans signature.

La crise économique en Europe

(New York Daily Tribune, le 09.10.1856¹)

Marx « recycle » dans cet article les observations de sa lettre du **26.09.56** à Engels, à qui il écrivait :

« Que penses-tu de la situation sur le marché monétaire ? Les relèvements du taux de l'escompte sur le continent sont indubitablement à imputer en partie au fait que le cours de l'argent a augmenté par rapport à celui de l'or, en raison de l'or californien et australien, (...) et que, donc, les négociants de lingots, partout où l'or et l'argent ont cours légal, soustraient ce dernier aux banques. Quelle que soit la raison des relèvements du taux de l'escompte, ceux-ci accélèrent en tout cas le fiasco des énormes transactions spéculatives et spécialement celui du grand bureau de prêt de Paris². Je ne crois pas que la grande crise monétaire attendra la fin de l'hiver de 1857. Ces ânes bâtés de Britanniques s'imaginent que, par opposition au continent, cette fois tout est sain chez eux. Abstraction faite des liens étroits qui unissent la Vieille Dame de Threadneedle Street³ au Concern parisien⁴, ces ânes négligent le fait qu'une grande partie du capital anglais est investie sous forme de crédits sur le continent et que leur poussée commerciale si « saine » (les exportations atteindraient cette année 110 mill. de Livres) repose en fait sur la spéculation « malsaine » du continent, tout comme leur campagne de 1854-56, où ils se posaient en pays politiquement civilisé, avait pour base le *coup d'Etat* de 1851. A la différence de ce qui se passait dans les crises précédentes, la France a d'ailleurs trouvé cette fois la forme sous laquelle la flambée de spéculation pouvait s'étendre à toute l'Europe et l'a effectivement propagée. Si on la compare au *raffinement* latin du saint-simonisme de la spéculation⁵ sur les valeurs et de l'impérialisme⁶, la forme anglaise de la spéculation semble être retombée au niveau bien primitif de la pure et simple fraude escroquerie. Ainsi pour Strahan, Paul and Bates⁷: la Banque de Tipperary de mémoire de Sadleir⁸, les grandes escroqueries de Davidson, Cole et Cie à la City; maintenant la Banque Royale Britannique; et finalement, l'histoire du Palais des glaces⁹ (mise en circulation de 4.000 fausses actions). Le fait que les Britanniques à l'étranger spéculent sous les couleurs du continent et qu'à l'intérieur ils en reviennent à la fraude simple, voilà donc ce que ces braves gens entendent par une situation commerciale saine¹⁰. ».

Ce sont les mêmes données qui constituent, en effet, l'essentiel de l'article de ce **9 octobre 1856**.

Voici:

Ce qui caractérise la période actuelle de spéculation en Europe, c'est la frénésie générale. Il y avait déjà eu auparavant des délires spéculatifs - sur les céréales, les chemins de fer, les mines, les banques et les filatures de coton - en bref, des spéculations de toutes sortes, mais à l'époque des grandes crises économiques de 1817, 1825, 1836, 1846-1847, et bien que toutes les branches de l'industrie et du commerce fussent touchées, un sujet majeur donnait à chaque époque sa propre tonalité et son propre caractère. Même si chaque département était affecté par l'esprit de spéculation, chaque spéculateur se limitait à son propre secteur. Au contraire, le principe dominant du *Crédit Mobilier*, qui est le représentant type de l'actuelle spéculation, n'est pas la spéculation dans un domaine donné, mais la spéculation en soi et la généralisation de la fraude à mesure qu'il la centralise.

De plus, l'origine et la croissance de la spéculation actuelle montrent une autre différence : c'est qu'elle n'a pas commencé en Angleterre mais en France. Les spéculateurs français d'aujourd'hui

¹ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, pp. 109-112.

² Par allusion à la Banque de France

³ Marx désigne sous cette appellation la Banque d'Angleterre dont le siège se trouvait dans cette rue de Londres.

⁴ Autrement dit la Banque de France

⁵ Référence aux banquiers français Emile et Isaac Pereire.

⁶ Référence sous ce terme à la politique *impériale* de Napoléon III autrement qualifiée par Marx, avec ironie, de « socialisme bonapartiste ».

⁷ Ces trois banquiers, William Strahan, Sir John Dean Paul et Robert Makin Bates avaient fait faillite en juin 1855 et avaient été sanctionnés par une sentence pénale pour machination financière.

⁸ Le banquier irlandais John Sadleir, directeur de la banque de Tipperary et l'un des dirigeants de la fraction irlandaise au Parlement britannique, s'était suicidé en 1856 à la suite de la banqueroute de son établissement.

⁹ Le palais de verre qui avait été construit à Londres pour la première exposition industrielle internationale de 1851. Il avait été le siège en 1856 d'une spéculation frauduleuse.

¹⁰ C4, pp. 333-334.

se trouvent dans la même relation avec les spéculateurs anglais des années susmentionnées que les déistes français du dix-huitième siècle l'étaient à l'égard des déistes anglais du dix-septième siècle. Les premiers avaient fourni la matière, tandis que les autres avaient créé la forme généralisante, qui avait permis la propagation du déisme à travers tout le monde civilisé du dix-huitième siècle.

Les Britanniques ont tendance à se féliciter du fait que le centre de la spéculation est passé de leur île libre et sobre au continent chaotique et despotique, mais ils oublient avec quelle intense inquiétude ils attendent le rapport mensuel de la Banque de France en ce qu'il affecte le stock de métaux précieux dans le sanctuaire de la Banque d'Angleterre; ils oublient que c'est en grande partie le capital anglais qui irrigue les grandes artères des Crédits Mobiliers européens comme par un don du ciel; ils oublient que la « saine » surabondance et surproduction en Angleterre, dont ils se félicitent maintenant de ce qu'elle ait conduit à un chiffre d'exportation de près de 110.000.000 £., est le résultat direct de la spéculation « malsaine » qu'ils dénoncent sur le continent, tout comme leur politique libérale de 1854 et 1856 résulte du coup d'État de Bonaparte.

Cependant, il est indéniable qu'ils sont innocents de l'éclosion de ce curieux mélange de socialisme impérial, de spéculation bourgeoise saint-simonienne et d'escroquerie philosophique, comme le pratique ce qui porte le nom de *Crédit Mobilier*.

La différence est sensible, comme le souligne Marx, entre les pratiques du capitalisme des deux côtés de la Manche, en ceci que la France illustre la **tendancielle (et organique) autonomisation de la sphère financière**, un phénomène à vrai dire d'une tout autre dimension que l'exemple, anecdotique en somme, de la *Royal British Bank*.

À l'opposé de ce raffinement continental, la spéculation anglaise est revenue à sa forme de fraude la plus grossière et la plus primitive, une fraude nue, sans fard et authentique.

La fraude a été le mystère de Paul, Strahan & Bates¹, de la Tipperary Bank de mémoire de Sadleir², des grandes opérations dans la City de Cole, Davidson & Gordon; et la fraude constitue la triste mais toute simple histoire de la *Royal British Bank* de Londres. Pour un groupe d'administrateurs, il n'est pas besoin de sophistication particulière pour dévorer le capital d'une société tout en encourageant ses actionnaires avec des dividendes élevés et en leur rendant les déposants et les nouveaux actionnaires par des états de compte frauduleux. Il n'est besoin que de la connaissance des lois anglaises.

Le cas de la *Royal British Bank* a fait sensation, non pas tant à cause du montant du capital que du nombre de petites gens impliquées, aussi bien parmi les actionnaires que parmi les déposants. La division du travail dans cette entreprise semble en réalité avoir été très simple. Il y avait deux groupes d'administrateurs: les uns se contentaient d'empocher leur salaire de 10.000 dollars par an pour ne rien savoir des affaires de la banque et préserver leur conscience; les autres s'appliquaient à la gestion de la banque, mais uniquement pour en être les premiers clients ou plus exactement les pilliers.

Comme ce dernier groupe dépendait du directeur pour ses arrangements, il commençait immédiatement par lui permettre de se servir lui-même. Outre le directeur général, ils devaient aussi partager le secret avec le vérificateur et le conseiller juridique de la

¹ Ces trois banquiers, Sir John Dean Paul, William Strahan, et Robert Makin Bates avaient fait faillite en juin 1855 et avaient été sanctionnés par une sentence pénale pour machination financière.

² Le banquier irlandais John Sadleir, directeur de la banque de Tipperary, s'était suicidé en 1856 à la suite de la banqueroute de son établissement.

société qui recevaient donc des pots-de-vin sous forme de prêts. En plus des prêts qu'ils se sont octroyés et qu'ils ont fournis à leurs parents, les administrateurs et les directeurs généraux ont manœuvré avec bon nombre d'hommes de paille au nom desquels ils ont empoché d'autres prêts. À l'heure actuelle, le capital libéré s'élève à 150.000 £, dont 121.840 £. ont été directement et indirectement avalées par les administrateurs. Le fondateur de la société, M. MacGregor, député de Glasgow, le célèbre auteur d'ouvrages statistiques, devait 7.362 £ à la société; un autre administrateur et membre du Parlement, M. Humphrey Brown de Tewkesbury, qui a utilisé la banque pour payer ses dépenses électorales, a contracté à une certaine époque une dette de 70.000 £. et il semble encore redevable de la coquette somme de 50.000 £. Le directeur général, M. Cameron, avait des emprunts à hauteur de 30.000 £.

L'article se poursuit par une description dans le détail des manœuvres frauduleuses des gestionnaires de la *Royal British Bank*.

Depuis le début de ses activités, la Banque a perdu 50.000 £ par an, et pourtant les administrateurs ont félicité chaque année les actionnaires pour leur prospérité. Un dividende de six pour cent a été versé sur une base trimestrielle, bien que, selon la déclaration du comptable officiel, M. Coleman, les actionnaires n'aient jamais dû recevoir de dividende. L'été dernier seulement, les actionnaires ont reçu de faux comptes totalisant plus de 370.000 £. Les prêts accordés à MacGregor, Humphrey Brown, Cameron & Co. figurent sous la rubrique d'obligations convertibles à durée indéterminée. Lorsque la banque fut complètement insolvable, de nouvelles actions furent émises, accompagnées de rapports enthousiastes sur sa bonne santé financière et d'un vote de confiance envers les administrateurs. Cette émission d'actions nouvelles n'a pas été conçue comme un moyen désespéré d'améliorer la situation de la banque, mais simplement de redonner matière aux arnaques des administrateurs. Malgré l'interdiction selon les statuts de la banque de faire le commerce de ses propres actions, il apparaît que c'était une pratique courante de refiler celles-ci à la banque en guise de mesure de sécurité dès que, aux mains des directeurs, elles venaient à se déprécier.

Quant à la façon dont la « part honnête » des administrateurs prétendait avoir été trompée, l'un d'entre eux, M. Owen le raconte ainsi lors d'une assemblée d'actionnaires:

« Une fois que tous les dispositions en vue de l'ouverture de cette société ont été prises, M. Cameron a été nommé directeur général, et nous avons vite compris que nous avions eu tort de désigner un directeur qui n'avait jamais eu de rapports avec une banque à Londres auparavant. De ces circonstances sont nées bon nombre des difficultés. Je vais expliquer ce qui s'est passé il y a deux ans et quelques mois lorsque j'ai quitté la banque. Peu de temps auparavant, je ne savais pas qu'il y avait un actionnaire endetté auprès de la Banque pour une somme de £ 10.000 d'opérations d'escompte ou de prêt. Les rumeurs me sont parvenues par diverses plaintes qu'une somme importante était due par l'un des actionnaires et j'ai interrogé l'un des experts-comptables sur le sujet. On m'a dit que dès que je fermais la porte du bureau derrière moi, je n'avais plus rien à voir avec la banque. M. Cameron a dit qu'aucun administrateur ne devait apporter ses propres factures devant le Conseil pour réduction. Il a expliqué que ces documents devaient être présentés au directeur général, car s'ils étaient présentés au conseil, aucun homme d'affaires de grande envergure ne négocierait avec nous.

J'étais dans l'ignorance de cela, jusqu'à ce que M. Cameron devienne si gravement malade qu'on ne s'attendait plus à un rétablissement. Suite à sa maladie, le président et certains autres administrateurs ont procédé à des enquêtes qui nous ont révélé que M. Cameron disposait d'un livre avec une clé privée que nous

n'avions encore jamais vue. Quand le président a ouvert ce livre, nous fûmes tous vraiment stupéfiés. » .

Pour rendre justice à M. Cameron, il faut dire que, sans attendre les conséquences de ces révélations, il a prudemment et très vite tourné le dos à sa patrie anglaise.

L'une des transactions les plus singulières et les plus typiques de la *Royal British Bank* a été sa connexion avec des usines sidérurgiques au pays de Galles. À une époque où le capital libéré de la société se montait à seulement 50.000 £., les prêts accordés à ces usines ont atteint à eux seuls un montant de 70.000 à 80.000 £. Lorsque la société a pris possession pour la première fois de cette usine sidérurgique, celle-ci n'était pas opérationnelle. Devenue opérationnelle grâce à un investissement d'environ 50.000 £, la propriété était entre les mains d'un certain M. Clarke qui, après l'avoir exploitée pendant un certain temps, l'a restituée à la banque tout en se déclarant convaincu qu'il cédait une grosse fortune. Il laissait cependant à la banque le soin de supporter une dette supplémentaire de 20.000 £. sur cette « propriété ». De cette manière, cette société échappait aux mains de la banque chaque fois qu'elle était susceptible de générer des bénéfices et revenait à la banque chaque fois que de nouveaux emprunts étaient nécessaires. Les directeurs ont tenté de continuer ce jeu même au dernier moment de leurs aveux, tout en soulignant encore les opportunités de profit de l'affaire, qui, selon eux, pouvait rapporter 16.000 £ par an, tout en oubliant en même temps que, pendant toute l'existence de la société, elle avait coûté aux actionnaires 17.742 livres sterling par an.

Les affaires de cette société doivent à présent être liquidées devant la Cour de la Chancellerie¹. Mais bien avant que cela ne soit fait, toutes les transactions spéculatives de la *Royal British Bank* auront été noyées dans le déluge de la crise européenne générale.

*

La crise monétaire en Europe

(*New York Daily Tribune*, le 15.10.1856²)

On retiendra de la présente analyse de Marx la comparaison qu'il établit expressément avec la situation de 1848 qui est sa principale référence **dans la perspective d'une reprise du mouvement social**.

La crise commerciale générale qui éclata en Europe à l'automne 1847 et dura jusqu'au printemps 1848, eut comme préliminaire une panique sur le marché financier de Londres qui commença dans les derniers jours d'avril et atteignit son paroxysme le 4 mai 1847. Toutes les transactions monétaires furent alors au point mort. Cependant, la pression se relâcha le 4 mai, si bien que journalistes et hommes d'affaires se congratulèrent sur le caractère purement fortuit et éphémère de la panique. Quelques mois après, ce fut la crise commerciale et industrielle dont la panique monétaire n'avait été que le présage et le prélude.

On observe à présent sur les marchés financiers européens, une panique évoluant comme en 1847. Cependant, l'analogie n'est pas totale. (...) En raison de sa lente progression, elle avait pris à l'époque un caractère local, alors qu'à présent elle prend un caractère général de par la rapidité de son extension. En 1847, elle dura une semaine, alors qu'elle dure maintenant depuis trois semaines. Autrefois, rares

¹ *The Court of Chancery* était une juridiction particulière qui instruisait notamment les affaires relatives aux litiges commerciaux.

² Nous citons à partir de la traduction de Roger Dangeville, *La crise*, Éditions 10/18, pp. 135-140. Le texte anglais se trouve aux pages 113-116 de MECW, vol. 15. L'article est daté du 3 octobre 56.

étaient ceux qui présageaient qu'elle fût le prodrome d'une crise générale, alors que personne n'en doute aujourd'hui - hormis ces Anglais qui se figurent faire l'histoire, en lisant le *Times*. Autrefois les politiciens les plus clairvoyants redoutaient une répétition des crises de 1825 et 1836 ; aujourd'hui, ils sont persuadés qu'elle n'est qu'une édition élargie non seulement de la crise de 1847, mais encore des révolutions de 1848.

(...)

En 1848, les événements qui suscitèrent directement la révolution avaient un caractère purement politique - par exemple, les banquets du mouvement de Réforme en France, la guerre de séparatisme suisse, les débats de la Diète unie de Berlin, les mariages espagnols, les troubles au Schleswig-Holstein, etc. -, et lorsque les soldats de la révolution, les ouvriers parisiens, proclamèrent que la révolution de 1848 serait une révolution sociale, les généraux qui la commandaient furent aussi stupéfaits que le reste du monde. En revanche, à présent, on tient en général pour évidente une révolution sociale, qui n'est pas provoquée par des conjurations souterraines de sociétés secrètes, mais par les machinations publiques du *Crédit Mobilier* des classes dominantes. C'est ce qui explique que les préoccupations des classes dominantes d'Europe soient troublées par le pressentiment que ce furent seulement leurs victoires sur la révolution qui ont servi à créer les conditions matérielles de l'année 1857 pour la réalisation des tendances idéalistes de 1848. En ce sens, toute la période allant de la mi-1849 à ce jour ne serait qu'un sursis que l'histoire aurait accordé à la vieille société européenne pour lui permettre un dernier épanouissement concentré de toutes ses potentialités. En politique, le culte de l'épée ; en morale, la corruption générale et le retour hypocrite à la superstition surannée ; en économie politique, la soif de devenir riche sans se donner la peine de travailler - telles furent les tendances que cette société manifesta au grand jour au cours de ses orgies contre-révolutionnaires de 1849 à 1856.

Mais outre ces rapprochements, ce qui importe dans la démarche de Marx, c'est son analyse du système monétaire à la fois comme **sphère distincte** et comme **composante organique** du capitalisme en cours d'évolution à travers ses crises.

L'important désormais, à ses yeux, sinon la priorité, compte tenu de l'inertie du mouvement ouvrier européen, est de **faire la clarté sur cette logique à l'œuvre dans les processus économiques**, une logique autrement révolutionnaire que l'aventurisme de sociétés conspiratrices sans aucune prise sur les nouvelles structures du pouvoir capitaliste qui se mettent en place.

C'est le sens de sa critique à l'adresse de l'activisme de militants comme Mazzini :

Par ailleurs, si nous comparons les effets de cette brève panique financière avec les effets qu'ont eus les proclamations de Mazzini et consorts, on s'aperçoit que toute l'histoire des erreurs des fameux révolutionnaires depuis 1849 sera d'emblée dépouillée de ses mystères. Ils ignorent, en effet, toute vie économique des peuples ; ils ignorent plus encore les conditions réelles de l'évolution historique. Lorsqu'une nouvelle révolution éclatera, ils auront un droit plus grand que Ponce Pilate à se laver les mains en toute innocence - et ils ne manqueront pas d'ailleurs de proclamer qu'ils sont innocents du sang répandu¹.

(...)

*

¹ Cette critique laissait bien sûr en suspens la question de la construction d'un mouvement ouvrier de type nouveau, capable d'une riposte qui soit à la hauteur des nouvelles structures du capitalisme dans l'articulation désormais transnationale de ses dimensions industrielles et financières.

Les causes de la crise monétaire en Europe

(*New York Daily Tribune*, le 27.10.56¹)

On se trouve à cette date devant une crise que la faillite américaine n'a pas encore exacerbée mais dont les effets sont déjà devenus très sensibles.

Rappelons pour témoin cet échange de correspondance de Marx à Engels, le **26.09.56** : « Je ne crois pas, *note-il*, que la grande crise monétaire attendra la fin de l'hiver 1857 (...) La chose a pris cette fois des proportions européennes comme jamais auparavant, et je ne crois pas que nous puissions nous en tenir longtemps encore à un rôle de spectateurs². », à quoi répond Engels, le **27.09.56** : « Il y aura cette fois un *dies irae*³ comme jamais encore, avec écroulement de toute l'industrie européenne, saturation de tous les marchés (on n'expédie déjà plus rien en Inde), les classes dominantes de tous les pays dans le pétrin, faillite complète de la bourgeoisie, guerres et désordres portés à leur comble. Moi aussi, je crois que tout cela se réalisera en l'an 1857(...) ⁴. ».

C'est l'occasion pour Marx de dresser un inventaire des manifestations de la crise en insistant sur **la dimension internationale** des échanges commerciaux, dans le cas notamment de l'Angleterre avec l'Inde et la Chine.

La crise monétaire en Allemagne qui a débuté vers la mi-septembre de cette année a culminé le 26 de ce mois, puis s'est progressivement estompée, de même que la panique monétaire en Angleterre en 1847 qui était apparue fin avril s'était estompée progressivement après le 4 mai, le jour où elle avait atteint son point culminant.

À cette époque, les sacrifices consentis par certaines des principales maisons londoniennes pour s'accorder un sursis pendant la panique ont jeté les bases de la ruine complète dans laquelle elles ont été entraînées quelques mois plus tard.

En Allemagne, on connaîtra sous peu des résultats similaires, car la panique n'était pas fondée sur un manque de fonds, mais sur une disproportion entre le capital disponible et le gigantisme des sociétés industrielles, commerciales et spéculatives existantes.

L'augmentation du taux d'escompte par les diverses banques publiques et privées et par les sociétés de dépôt a été le moyen par lequel la panique a été temporairement maîtrisée; certaines d'entre elles ont élevé leur taux d'escompte à 6%, et d'autres à 9% même.

Cette augmentation du taux d'escompte a contenu le flux de métaux précieux, elle a paralysé l'importation de produits étrangers, elle a attiré des capitaux étrangers par l'appât de taux d'intérêt élevés ; on a fait rembourser des dettes en souffrances ; le *Crédit Mobilier* français, qui, le mois précédent, avait réglé par billets de complaisance ses versements convenus contractuellement sur les chemins de fer allemands, a été contraint de payer en espèces et la France, en général a été obligée de payer cash le solde des importations de céréales et de denrées alimentaires.

Ainsi, la panique financière en Allemagne a rebondi en France, où elle a immédiatement pris un aspect plus menaçant.

La Banque de France sur les traces des banques allemandes a augmenté son taux d'escompte à 6 pourcents, une majoration qui a conduit le 30 septembre à ce qu'elle demande un prêt de plus d'un million de livres sterling à la Banque d'Angleterre.

¹ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, pp. 117-122. L'article est daté du 14 octobre 1856 ; il a paru comme éditorial non signé.

² C4, p. 334.

³ « Un jour de colère ». Ce poème latin d'inspiration apocalyptique évoquait la colère de Dieu au jour du Jugement dernier.

⁴ C4, pp. 336-337.

En conséquence, la Banque d'Angleterre a relevé son taux d'escompte à 5% le 1er octobre, sans même attendre la conférence habituelle du Bureau des directeurs du jeudi, un cas sans précédent depuis la panique de 1847.

Malgré cette augmentation des intérêts, l'or a continué de s'écouler à raison de 40.000 £. par jour des coffres de *Threadneedle Street*¹, tandis que la Banque de France devait céder environ 6.000.000 de francs par jour en pièces de monnaie, l'Hôtel de la Monnaie n'en émettant que 3.000.000, dont seulement quelque 120.000 en argent.

Pour contrer l'influence de la Banque de France sur le stock de métaux de la Banque d'Angleterre, celle-ci a encore augmenté son taux d'escompte environ une semaine plus tard, passant à 6% pour les effets à 60 jours et à 7% pour les effets à plus long terme.

Le 6 octobre, en réponse à cette courtoisie, la Banque de France a publié un nouvel ukase², par lequel elle refusait d'escompter les effets de plus de 60 jours, déclarant qu'elle n'avancerait pas plus de 40% sur les biens en rentes et 20% sur des parts de chemin de fer et cela seulement pour un mois.

En dépit de ces mesures, la Banque d'Angleterre ne pouvait pas plus arrêter le flux de métaux précieux vers la France que la Banque de France ne pouvait enrayer la panique à Paris ou limiter le flux de monnaie métallique vers d'autres parties du continent.

L'intensité de la panique en France est attestée par la chute des titres du *Crédit Mobilier*, passés de 1.680 francs (le 29 septembre) à 1.465 francs (le 6 octobre), soit 215 francs en 8 jours, et malgré des efforts extrêmes, il n'a pas été possible d'en récupérer plus de 15 francs avant le 9 octobre³.

Inutile de dire que les fonds publics ont chuté en proportion. Après les hautes assurances de M. Isaac Pereire, le grand fondateur du *Crédit Mobilier*, selon qui le capital français possédait un caractère cosmopolite particulier, il n'y a rien de plus ridicule que les lamentations des Français sur l'émigration de leur capital en Allemagne.

Au milieu de toute cette confusion, Napoléon III, le grand sorcier de France, prépara sa panacée. Il interdit à la presse d'évoquer la crise financière; il fit expliquer par des gendarmes aux financiers qu'il serait souhaitable de retirer de leurs vitrines l'affichage de prix pour l'argent; et finalement il fit insérer le 7 octobre dans son *Moniteur*⁴ un rapport que lui avait adressé son propre ministre des Finances et dans lequel il est affirmé que tout était en ordre et que seule l'évaluation de la situation par le peuple était fausse.

Malheureusement, deux jours plus tard, le gouverneur de la Banque de France publiait dans son rapport mensuel les données suivantes:

(...)⁵

En d'autres termes, les liquidités disponibles ont diminué de 69.332.545 francs en un mois, l'escompte a augmenté de 72.441.210

¹ La rue de Londres où se trouvait située la Banque d'Angleterre souvent évoquée sous le nom de « The Old Lady of Threadneedle Street ».

² Une brève annonce en première page de l'édition du lundi 6 octobre 1856 du *Moniteur universel*, n° 280, ainsi libellée : « Le Conseil général de la banque a réduit à soixante jours la plus longue échéance des effets à admettre à l'escompte ». Cette précision pour souligner la vigilance de Marx dans ses dépouillements de la presse.

³ Des données très précises vérifiables aux pages 206-209 de l'ouvrage de Maurice Aycar, *Histoire du Crédit Mobilier, 1852-1867*. Librairie internationale, Paris 1867 (en ligne sur le site de Gallica)

⁴ Paul Magne « Rapport à l'Empereur », *Le Moniteur universel* n° 281 du 7 octobre 1856. Cet ancien élu orléaniste de la majorité conservatrice avait rejoint le mouvement bonapartiste après la révolution de Février. Il dirigera le ministère des finances de février 1855 jusqu'à la fin de novembre 1860 avant de poursuivre une longue carrière politique.

⁵ Marx cite ici les données chiffrées des éditions du 12 septembre et du 10 octobre 1856, respectivement les numéros 256 et 284 du *Moniteur universel*.

francs, tandis que la prime à l'achat d'or ou d'argent a dépassé les chiffres de septembre de 632.281 francs.

Malheureusement, il est aussi un fait que la thésaurisation des métaux précieux parmi les Français a atteint un degré encore inconnu précédemment et que les rumeurs d'une cessation des paiements en espèces par la banque gagnent du terrain de jour en jour.

Il s'avère que l'ingérence de Napoléon dans les affaires du marché monétaire est aussi efficace que son intervention dans les zones inondées par les eaux de la Loire¹.

La crise actuelle en Europe est compliquée par le fait qu'une sortie de métal précieux - le présage habituel d'une catastrophe commerciale - s'accompagne d'une dévaluation de l'or par rapport à l'argent.

Indépendamment de tout autre facteur commercial et industriel, cette dévaluation ne pouvait qu'inciter les pays dans lesquels existe un double étalon monétaire et où l'or et l'argent ne peuvent être reçus en paiement que dans des proportions déterminées par la loi mais démenties par les réalités économiques, à exporter leur argent vers ces marchés où l'or est l'étalon monétaire et où le prix officiel de l'argent ne s'écarte pas de son prix du marché.

Cela étant, vu la situation relative de l'Angleterre et de la France, l'argent doit naturellement s'écouler de France en Angleterre et l'or d'Angleterre en France jusqu'à ce que l'argent comme unité monétaire y soit remplacé par l'or.

D'un côté, il est clair qu'un tel remplacement des moyens de circulation habituels doit s'accompagner de difficultés temporaires, mais qui peuvent être affrontées, que ce soit en introduisant l'étalon-or et en écartant l'argent de la circulation, comme cela a été fait, ou en écartant l'or et en faisant de l'argent la monnaie unique, comme en Hollande en 1851 et plus récemment en Belgique.

D'un autre côté, il est évident que si aucun autre facteur que la dévaluation de l'or par rapport à l'argent n'était efficace, la sortie générale d'argent de toute l'Europe et de l'Amérique se serait neutralisée et paralysée elle-même, parce que la libération soudaine d'une telle quantité d'argent et son retrait de la circulation, sans aucun réservoir où l'acheminer, devrait avoir réduit son prix par rapport à l'or, le prix du marché de chaque produit étant temporairement déterminé par le rapport entre l'offre et la demande et par le coût de production sur une moyenne de plusieurs années.

La démonétisation de l'or des banques néerlandaises et belges n'a exercé que très peu d'influence sur la valeur de l'argent, vu que celui-ci avait été le principal moyen d'échange dans ces pays et que, par conséquent, le changement était d'ordre plus juridique qu'économique.

Néanmoins, on peut admettre que ces changements ont ouvert un petit marché pour la fourniture d'argent, réduisant ainsi quelque peu les difficultés.

Au cours des quatre ou cinq derniers mois, les espèces de la Banque nationale autrichienne sont passées de 20.000.000 USD² à 43.000.000 USD; tout ce montant est stocké dans les coffres des banques, l'Autriche n'ayant pas encore repris le paiement en espèces.

La majeure partie de cette augmentation de 23.000.000 USD a été tirée de Paris et de l'Allemagne pour les chemins de fer achetés par le *Crédit Mobilier*.

¹ Au printemps de l'année 1856, fin mai et début juin, la France avait été touchée par des inondations particulièrement dévastatrices dans les vallées du Rhône et de la Loire, à Lyon, à Avignon, provoquant d'importants dégâts matériels et de nombreuses victimes. Napoléon III s'était personnellement déplacé dans les régions sinistrées, distribuant ici et là ses soutiens moraux et financiers. Cf. le tableau de William Bouguereau qui met en scène l'une de ces visites à Tarascon.

² Autrement dit : dollars américains.

C'est certainement l'une des causes de la récente sortie d'argent, mais il serait faux de considérer cette situation comme si elle était en grande partie responsable des phénomènes récents sur le marché monétaire.

Il ne faut pas oublier que de 1848 à 1855, cent cinq millions de livres sterling ont été jetées sur les marchés monétaires du monde en or par la production de la Californie et de l'Australie, sans compter le rendement de la Russie et des autres anciennes sources d'approvisionnement.

Les libre-échangistes les plus optimistes supposent que de ces 150 millions, 52 ont été nécessaires à l'expansion moderne du commerce, que ce soit en tant que moyens de circulation, en tant que réserves bancaires, en tant que lingots pour la balance des paiements et pour la correction du change entre différents pays, ou en tant qu'articles de luxe.

Quant aux 53 millions restants, ils supposent, et nous pensons qu'ils sont plutôt en dessous de la réalité, que ces millions n'ont remplacé qu'une quantité égale d'argent utilisée jadis en Amérique et en France: 10 millions en Amérique et 43 millions en France.

Comment ce déplacement a eu lieu, on peut le voir à partir du rapport officiel des douanes sur le mouvement de l'or et de l'argent en France au cours de l'année 1855:

(...)¹

Nul ne peut donc affirmer que la libération d'une si grande quantité d'argent (cinquante-trois millions de livres sterling) est suffisamment expliquée par le déplacement de la monnaie en France et en Amérique, par la mise en réserve de la Banque d'Autriche, ou par les deux.

Il a été noté à juste titre que les négociants italiens et levantins préféraient nettement l'argent à d'autres monnaies, l'argent qui, contrairement à l'or, ne menaçait pas de dévaluer; que les Arabes avaient acheté et amassé de grandes quantités d'argent; et enfin, que pour payer leurs achats à la mer Noire et à la mer d'Azov, les négociants en grains français préfèrent retirer de l'argent de France, où l'ancien ratio argent/or est maintenu, et non de l'or, dont le rapport à l'argent a changé au sud de la Russie.

Si nous résumons toutes ces causes de sortie d'argent, nous ne pouvons estimer la somme de la décharge ainsi effectuée qu'à quinze ou seize millions de livres sterling au maximum.

Les économistes de la presse anglaise avancent absurdement que le retrait d'argent suite à la guerre d'Orient² serait une autre cause particulière de cette sortie, encore qu'ils l'aient incluse dans l'estimation générale de cinquante-deux millions de livres sterling en or absorbées par les besoins croissants du commerce moderne.

Bien sûr, ils ne peuvent mettre sur le dos de l'argent ce qu'ils ont déjà mis sur le dos de l'or.

Dès lors, il y a, outre toutes ces influences spéciales, un facteur prépondérant dans le drainage d'argent, à savoir le commerce vers la Chine et l'Inde, qui, curieusement, a également été le phénomène majeur de la grande crise de 1847. Nous reviendrons sur ce sujet, car il est important d'étudier les précurseurs économiques de la crise imminente en Europe.

Nos lecteurs comprendront que quelles que soient les causes temporaires de la panique financière et les fuites de métaux précieux qui semblent en être l'origine directe, tous les éléments de recul commercial et industriel ont mûri en Europe.

¹ Marx cite les données chiffrées du n° 683 de *The Economist* en date du 27 septembre 1856.

² En référence à la guerre de Crimée de 1853-1856.

En France, ils ont été exacerbés par l'échec de la récolte de la soie, les insuffisances de la vendange, les énormes importations de céréales dues à l'insuccès partiel des récoltes de 1855, les inondations de 1856, et enfin par la pénurie de logements à Paris en raison des machinations économiques de M. Bonaparte.

Pour nous, le simple examen du manifeste financier de M. Magne, que nous avons publié samedi¹, semble suffire à justifier le soupçon selon lequel, malgré la tenue du deuxième congrès de Paris² et la question de Naples³, le troisième Napoléon devrait avoir de bonnes raisons pour se féliciter si l'année 1857 ne se profile pas en France sous de pires auspices qu'il y a dix ans, en 1847.

*

La crise monétaire en Europe De l'histoire de la circulation monétaire

(New York Daily Tribune, le 01.11.1856⁴)

« Nous reviendrons sur ce sujet », annonçait Marx au terme de son article précédent.

Il y revient, en effet, pour insister sur le rapport entre la dimension internationale des échanges commerciaux, en particulier vers l'Asie, et le secteur financier du capitalisme dans cette phase nouvelle de son expansion.

Le dernier rapport de la Banque de France⁵ nous a montré que sa réserve de métaux précieux s'était réduite à environ trente millions de dollars, ayant diminué de 25% par rapport au seul mois précédent. Si cette perte devait se poursuivre, les réserves de la banque seraient épuisées d'ici la fin de l'année et les paiements en espèces cesseraient.

Pour prévenir ce danger extrême, deux mesures ont été prises. D'une part, la police est censée empêcher la fonte de l'argent à des fins d'exportation et, d'autre part, la Banque de France a décidé de doubler sa réserve de lingots, au prix de grands sacrifices, en concluant un contrat avec M. Rothschild pour la livraison de six millions de livres sterling. Cela signifie que, pour combler son déficit en or, la banque accentue encore la disproportion entre les prix auxquels elle achète de l'or et puis le vend.

Sur la base de ce contrat, le 11 octobre, ce sont 50.000 livres sterling en or et le 13 octobre, 40.000 livres sterling qui ont été retirées de la Banque d'Angleterre, et l'*Asia* qui est arrivé ici hier annonce un nouveau retrait de plus d'un demi-million.

¹ Cette incise est un ajout des éditeurs du *New York Daily Tribune*.

² Marx fait ici référence au congrès européen qui s'est réuni à Paris du 5 mars au 26 mai 1857 pour régler le conflit entre les républicains de la principauté de Neuchâtel en Suisse et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, lequel entendait faire respecter ses privilèges de suzeraineté sur le territoire en soutien aux partisans monarchistes qui, en septembre 56, s'étaient livrés à un coup d'Etat. La médiation de Napoléon III avait abouti à une solution de renoncement des droits prussiens sur le canton.

³ Craignant que la politique répressive du gouvernement du Royaume de Naples et des deux Siciles ne provoquât une explosion révolutionnaire, la France et l'Angleterre avaient fait pression sur le roi Ferdinand II qui, fort du soutien de l'Autriche, leur avait résisté, malgré une mobilisation des flottes françaises et anglaises en méditerranée. L'affaire avait été évoquée lors du Congrès de Paris de 1856 à la demande des représentants du Piémont.

⁴ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, pp. 123-129. L'article est daté du 17 octobre 56. Il a paru comme éditorial non signé.

⁵ « Situation de la Banque de France et de ses succursales au jeudi 9 octobre 1856 », *Le Moniteur universel* n° 284 du 10 octobre 1856.

En conséquence, il régnait à Londres une inquiétude générale que la Banque d'Angleterre n'augmentât son taux d'escompte pour empêcher ses propres fonds de partir en France.

En prévision de cela, la banque a maintenant refusé de consentir des emprunts sur tous les types de titres d'État, à l'exception des bons du Trésor.

Mais tout l'or que la Banque de France peut rentrer dans ses coffres s'en échappera aussi vite qu'il est y arrivé, en partie sous forme de paiement de dettes extérieures pour équilibrer la balance commerciale, en partie parce qu'il est retiré à l'intérieur de la France, pour remplacer l'argent qui disparaît de la circulation en vue d'être mis en sûreté à mesure que croît la violence de la crise et enfin, pour répondre aux besoins des énormes entreprises industrielles créées au cours des trois ou quatre dernières années.

Par exemple, les grandes compagnies de chemin de fer qui comptaient, pour la poursuite de leurs travaux et le versement de leurs dividendes et de leurs primes, sur l'émission de nouvelles obligations devenues impossibles, tentent désespérément de combler leurs déficits.

Ainsi, les Chemins de fer de l'Ouest de la France ont besoin de soixante millions de francs ; ceux de l'Est en réclament 24, ceux du Nord 30, ceux de la Méditerranée 20, ceux d'Orléans 40, etc. On estime que la somme totale dont toutes les compagnies de chemin de fer ont besoin s'élève à trois cent millions.

Bonaparte, qui s'est flatté d'avoir évincé la politique en instaurant la spéculation, tient maintenant à détourner l'attention du marché monétaire par toutes sortes de questions politiques, telles que la question de Naples, la question danubienne¹, la question bessarabienne², la question du nouveau Congrès de Paris³; mais tout cela en vain. Ce n'est pas seulement la France mais toute l'Europe qui est pleinement convaincue que le destin de ce qu'on appelle la dynastie bonapartiste, tout comme l'état présent de la société européenne, est suspendu à l'issue de la crise commerciale dont Paris semble aujourd'hui connaître le début.

Comme nous l'avons déjà dit, l'augmentation soudaine du prix de l'argent par rapport à l'or a été la première circonstance qui a déclenché la crise. Malgré l'immense production d'or en Californie et en Australie, cette augmentation ne peut s'expliquer que par les flux d'argent de plus en plus importants du monde occidental vers l'Asie, en particulier vers l'Inde et la Chine.

Depuis le début du dix-septième siècle, l'Asie, en particulier la Chine et l'Inde, n'a jamais cessé d'exercer une influence notable sur les marchés des métaux précieux de l'Europe et des Amériques. Comme l'argent est le seul moyen d'échange dans ces pays de l'Orient, le trésor dont l'Amérique espagnole a inondé l'Europe a été partiellement

¹ La question danubienne ? Elle portait sur le statut des principautés de Moldavie et de Valachie. Tous les participants du congrès de Paris de mars 1856 (qui mettait un terme à la guerre de Crimée) entendaient garantir leur autonomie au sein d'un Etat unifié. Ils avaient voté en ce sens une motion en vue de l'organisation d'un référendum populaire et sur la réunion d'un nouveau congrès à Paris en août 1858. Le processus aboutira, malgré l'opposition de l'Autriche et du pouvoir turc, à la création des premiers fondements de la Roumanie moderne sous la forme, en 1862, des « Principautés unies de Valachie et de Moldavie ».

² La question bessarabienne ? Elle était directement liée à celle des principautés danubiennes. Selon le traité de Paris du 30 mars 1856, une part de la Bessarabie qui appartenait formellement à la Russie fut cédée à la Moldavie. C'est à ce propos que Marx découvrira la censure exercée sur ses articles (et ceux d'Engels) par le panslaviste Adam Gurowski au sein de la rédaction du *New York Daily Tribune* (Cf. sa lettre à Engels du 30.10.56 : « Monsieur Dana, *lui écrit-il*, a oublié en me retournant mon manuscrit sur les principautés danubiennes, d'effacer une remarque ajoutée en français par ce Gurowski. (...) Nous avons donc l'honneur d'avoir, ou plutôt d'avoir eu, nos articles directement surveillés et censurés par l'ambassade russe. » (C4, p. 342)).

³ En référence au congrès de mars 1857 réuni sur le conflit de la principauté de Neuchâtel avec la Prusse.

drainé à travers le commerce avec l'Orient, et les importations d'argent d'Amérique en Europe ont été compensées par les exportations d'argent d'Europe vers l'Asie.

Bien sûr, une exportation simultanée d'or a eu lieu d'Asie vers l'Europe, mais si l'on ne tient pas compte des livraisons effectuées depuis les montagnes de l'Oural de 1840 à 1850, cette exportation était trop insignifiante pour produire des résultats tangibles.

La circulation de l'argent entre l'Asie et l'Occident a bien sûr connu des périodes alternées de flux et reflux qui dépendaient des fluctuations de la balance commerciale. Il existe cependant globalement trois époques dans l'histoire de ce mouvement mondial: la première époque commence au XVII^e siècle et se termine vers 1830, la seconde va de 1831 à 1848 et la dernière de 1849 à nos jours.

Durant la première époque, les exportations d'argent vers l'Asie ont généralement augmenté; au cours de la deuxième époque, le courant s'est apaisé jusqu'à ce qu'un contre-courant finisse par s'installer et que l'Asie laisse pour la première fois une partie des trésors, absorbés depuis près de deux siècles et demi, regagner l'Europe; au cours de la troisième époque, qui est encore dans une phase ascendante, le courant a encore tourné, et l'absorption de l'argent par l'Asie se développe sur une échelle sans précédent.

Dans les temps anciens, après la découverte de l'argent en Amérique et même après la fondation du *dominion* portugais en Inde, l'exportation d'argent d'Europe vers l'Asie était à peine perceptible. De plus grandes quantités de ce métal furent nécessaires lorsque, au début du dix-septième siècle, les Hollandais, et plus tard les Britanniques, étendirent leur commerce avec l'Asie orientale, mais surtout depuis la rapide augmentation de la consommation de thé en Angleterre au dix-huitième siècle, parce que les paiements anglais aux Chinois se faisaient presque exclusivement en argent.

Vers la fin du XVIII^e siècle, les flux d'argent d'Europe vers l'Asie orientale avaient pris de telles proportions qu'ils absorbaient une part importante de l'argent importé d'Amérique. En outre, une exportation directe d'Amérique vers l'Asie avait déjà commencé, même si, en gros, elle était limitée aux quantités transportées par les flottes mexicaines d'Acapulco vers les Philippines.

Cette absorption d'argent par l'Asie est devenue encore plus manifeste en Europe au cours des trente premières années du XIX^e siècle, lorsque l'offre américaine est passée de plus de quarante millions de dollars en 1800 à moins de vingt millions en 1829, à cause des révolutions qui avaient éclaté dans les colonies espagnoles¹.

En revanche, l'argent expédié des États-Unis en Asie a quadruplé de 1796 à 1825, tandis qu'après 1809 non seulement le Mexique, mais aussi le Brésil, le Chili et le Pérou ont commencé, quoique dans une moindre mesure, à exporter de l'argent directement vers l'Asie orientale. Le surplus d'argent importé d'Europe en Inde et en Chine par rapport à l'or exporté atteignait plus de trente millions de livres sterling entre 1811 et 1822.

Un grand changement s'est produit à partir de l'année 1831. Non seulement la Compagnie des Indes Orientales avait été forcée de renoncer à son monopole sur le commerce entre l'Europe et son empire oriental, mais à l'exception de ses monopoles indochinois, elle avait été complètement dissoute en tant que société commerciale².

¹ En référence aux guerres d'indépendance des colonies espagnoles de 1810 à 1826 qui conduiront à l'indépendance du Mexique (en septembre 1821) et des républiques sud-américaines (la république du Chili en 1818, celle de Colombie en 1819, du Pérou en 1824, de Bolivie en 1825, d'Argentine en 1826).

² Fondée au tout début du 17^e siècle, la Compagnie des Indes Orientales (la *British East India Company*) a joué un rôle décisif dans la constitution de l'empire colonial britannique. La conquête militaire du Bengale après la bataille de Plassey en juin 1757 dans les circonstances de la guerre de Sept ans va lui donner le rang d'une véritable puissance territoriale qui sera bientôt gérée dès le début du 19^e siècle, en 1813 puis en 1833, par les successifs gouvernements britanniques au nom des intérêts de la Couronne.

Le commerce de l'Inde orientale étant ainsi laissé à l'entreprise privée, les exportations de produits finis britanniques vers l'Inde ont commencé à dépasser de loin les importations de matières premières indiennes en Grande-Bretagne.

De ce fait, la balance commerciale s'est modifiée de plus en plus nettement en faveur de l'Europe, entraînant une chute rapide des exportations d'argent vers l'Asie. Chaque obstacle que le commerce britannique rencontrait sur les autres marchés du monde commençait à être compensé par sa nouvelle expansion en Asie.

Si la crise commerciale de 1825 avait déjà conduit à une augmentation des exportations britanniques vers l'Inde, une bien meilleure impulsion leur a été donnée par la crise anglo-américaine de 1836, et en 1847, la crise britannique s'est même caractérisée par un commerce excessif vers l'Inde et d'autres parties de l'Asie.

Les exportations vers l'Asie, qui, en 1697, avaient à peine atteint la cinquante-deuxième partie de toutes les exportations britanniques, atteignirent environ un quatorzième en 1822, environ un neuvième en 1830 et plus d'un cinquième en 1842. Aussi longtemps que seuls l'Inde et l'ouest de l'Asie ont été touchés par ce changement économique, les sorties d'argent en provenance d'Europe ont diminué, mais n'ont pas cessé, et ont encore moins donné lieu à un reflux de l'Asie vers l'Europe.

L'actualité de cette année 1856 dans le commerce britannique avec l'Orient est marquée par les événements de la **deuxième guerre de l'opium**. Le conflit est en voie de se déclencher le 8 octobre 1856 avec pour prétexte l'arraisonnement à Canton d'un navire de contrebande, l'*Arrow*, battant pavillon britannique.

Mécontentes des effets du traité de Nankin qui avait mis un terme, en 1842, à la première guerre de l'opium, les puissances coloniales, l'Angleterre et la France, vont entreprendre d'investir par la force la ville de Canton dès le 23 octobre 1856. Or, on est, à cette époque, au centre de la révolte des Taiping, un soulèvement populaire qui avait éclaté dans le sud puis dans le centre de la Chine en 1851. Or on est, à cette époque, à la veille du déclenchement, en mai 1857, de la rébellion des Cipayes en Inde.

Un tel tournant décisif dans la circulation des métaux n'a eu lieu que lorsque la philanthropie anglaise a forcé la Chine à se livrer à un commerce régulier de l'opium, a brisé la Grande Muraille de Chine par le feu du canon et a ouvert de force l'Empire céleste aux relations avec le monde profane. En drainant de cette manière l'argent à la frontière indienne, la Chine a été inondée par les produits industriels de l'Angleterre et de l'Amérique sur la côte du Pacifique. C'est ainsi qu'il arriva qu'en 1842, pour la première fois dans les annales du commerce moderne, d'importantes livraisons d'argent ont effectivement eu lieu d'Asie en Europe.

Toutefois, ce renversement complet de la circulation entre l'Asie et l'Ouest a été de courte durée. Une puissante et progressive réaction eut lieu à partir de 1849.

Comme la Chine avait renversé le courant durant la première et à la deuxième époque, elle l'a aussi fait au cours de la troisième. Le soulèvement chinois a non seulement mis fin au commerce de l'opium avec l'Inde, mais a également mis un terme à l'achat de produits manufacturés étrangers, dans la mesure où les Chinois insistaient pour le paiement en argent et utilisaient l'artifice populaire des économis-

Marx a fourni une évocation détaillée de cette compagnie dans son article « The East India Company – Its History and Results » du 11 juillet 1853 (MECW, vol. 12, pp 148-156, en traduction française dans Marx Engels, *Textes sur le colonialisme*, Éditions en langues étrangères, Moscou, pp. 48-58 - une édition reprise sous le titre *Le colonialisme* aux Éditions critiques, Paris 2018).

tes orientaux en période de troubles politiques et sociaux - la thésaurisation.

L'excédent des exportations chinoises par rapport aux importations a été considérablement accru par les derniers échecs des cultures de soie en Europe. Selon le consul britannique à Shanghai, M. Robertson, les exportations de thé en provenance de Chine ont augmenté d'environ soixante-trois pour cent au cours des dix dernières années, et celles de la soie de deux cent dix-huit pour cent, tandis que l'importation de produits manufacturés a chuté de soixante-six pour cent¹.

Il estime le solde annuel moyen des importations d'argent de toutes les régions du monde à 5.580.000 £. de plus qu'il y a dix ans. On trouvera ci-après des chiffres exacts sur l'évolution des exportations et des importations chinoises entre 1849 et 1856, clôturant chaque année le 30 juin²:

(...)

Cette sortie d'argent de l'Europe vers l'Asie au compte de la Chine est aggravée par la sortie particulière vers l'Inde qui est apparue ces dernières années du fait que la balance commerciale s'est retournée contre l'Europe, comme le montre le tableau suivant:

(...)

Jusqu'en 1825, quand un ordre exclusif en argent était émis, l'or avait cours légal en Inde. Quelques années plus tard, étant donné que l'or avait une valeur supérieure à celle de l'argent sur les marchés boursiers, la Compagnie des Indes Orientales s'était déclarée disposée à l'accepter sous forme de paiements au gouvernement. Mais après les découvertes d'or en Australie, la Compagnie qui craignait une dévaluation de l'or tout autant que le gouvernement hollandais, et qui n'était pas du tout satisfaite de la perspective de recevoir de l'or et de payer en argent, en est soudain revenue à l'étalon exclusif d'argent de 1825.

En conséquence, la nécessité de payer en argent le solde dû à l'Inde a revêtu une importance capitale et une demande énorme pour ce métal s'est créée dans ce pays. Le prix de l'argent, comparé à celui de l'or, augmentant désormais plus rapidement en Inde qu'en Europe, les marchands britanniques trouvaient qu'il était rentable d'exporter de l'argent vers l'Inde à titre de spéculation, prenant en retour des produits bruts indiens et donnant ainsi un nouvel élan aux exportations indiennes. Au total, entre 1848 et 1855, une quantité d'argent pour un montant de 21 millions de livres sterling a été exportée rien que de Southampton, à côté d'une très grande quantité des ports de la Méditerranée; et on estime que dix millions ont transité de Southampton vers l'Orient cette année.

À en juger par ces changements dans le commerce en Inde et par le caractère de la révolution chinoise, on ne peut pas s'attendre à ce que le flux d'argent vers l'Asie prenne fin bientôt. Il n'est donc pas téméraire de penser que cette révolution chinoise est destinée à exercer une influence bien plus grande sur l'Europe que toutes les guerres russes, les manifestes italiens³ et les sociétés secrètes de ce continent.

Une manière pour Marx d'insister dans cette conclusion sur la dimension désormais internationale du capitalisme.

¹ Marx exploite ici les données de l'hebdomadaire *The Economist*, n° 683 en date du 27 septembre 1856 « Exports from China », en ligne sur HathiTrust.org.

² *The Economist*, n° 685, en date du 11 octobre 1856 « The Trade of India and China and the Drain of Silver ».

³ Marx fait référence aux manifestes de Mazzini au terme de son article du 1^{er} novembre 1850 paru dans le n° 5-6 de la *Neue Rheinische Zeitung – Politisch-ökonomische Revue* de mai-octobre 1850 (MECW, vol. 10, pp. 528-532).

*

La crise économique en France

(New York Daily Tribune, le 22.11.1856¹)

Sur le contexte politique et économique en France à cette date, Engels écrivait à Marx le **17 novembre 1856**: « La révolution ne retrouvera pas de sitôt une aussi belle *tabula rasa* que cette fois. Tous les artifices socialistes ont épuisé leurs effets, on a essayé d'imposer aux ouvriers depuis 6 ans le travail forcé et cette méthode est discréditée, plus aucune possibilité de se lancer dans de nouvelles expériences en se payant de mots. Et d'autre part, les difficultés apparaissent à découvert, en pleine lumière ; il faut prendre directement le taureau par les cornes et je voudrais bien voir en France le prochain gouvernement s'y casser les dents. Heureusement, cette fois, on pourra faire quelque chose, à condition que l'on agisse avec un très grand courage et une très grande résolution, car on n'aura plus à redouter un reflux aussi rapide qu'en 1848². ».

Marx revient dans cet article sur son analyse de la crise française.

Il y revient en traçant un tableau plutôt alarmant des divers secteurs de l'économie du pays : le marché boursier et les spéculations qui s'y manifestent, les chemins de fer, le commerce et l'industrie, l'agriculture enfin.

Il n'y a aucun signe d'apaisement dans le monde financier européen. Le *Niagara* nous apprend que le flux de métaux précieux de Londres vers le continent est plus intense que jamais et qu'une proposition visant à augmenter encore le taux d'intérêt n'a été rejetée lors d'une réunion des directeurs de la banque d'Angleterre qu'à la majorité d'une seule voix. Inutile de dire que la cause de la crise se trouve toujours en France, et le dernier numéro de *The Economist* qui nous est parvenu décrit la situation de manière très sombre.

« L'absence de toute amélioration », écrit ce journal, « est pratiquement une détérioration et, de plus, il n'y a malheureusement aucune amélioration permanente à prévoir. Le contraste entre le mois en cours et le mois correspondant de l'année dernière est très pénible à presque tous les égards. Et pourtant, en octobre dernier, le pays se trouvait impliqué dans une terrible guerre dont la fin semblait très lointaine³. »

Suite à cette lamentation, nous avons pris la peine de comparer l'état de la Bourse d'octobre à Paris avec celui du mois précédent, et le résultat de notre enquête apparaît dans le tableau ci-dessous:

(...)⁴

De septembre au 31 octobre, les actions de diverses sociétés ont diminué comme suit:

(...)

On ne peut rien imaginer de plus ingénieux que la manière dont les journaux bonapartistes de Paris s'efforcent d'expliquer cette baisse constante des cours de la bourse. Prenons comme exemple l'article de M. de Girardin dans la *Presse*.

« La spéculation », écrit ce journal, « refuse toujours d'abandonner ses idées sur la chute des cours. Les fluctuations continues du Cré-

¹ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, pp. 130-135. L'article est daté du 7 novembre. Il a paru comme éditorial non signé.

² C4, p. 345. On notera le recours très significatif à un certain indéterminé (« on pourra faire quelque chose ») dans un contexte politique où la classe ouvrière française subit la crise, n'étant pas en mesure de réagir.

³ Référence au numéro 688 du 1^{er} novembre 1856 dans la rubrique « Foreign Correspondence ».

⁴ Marx reproduit les données des numéros 275 et 306 des 1.10 et 1.11.1856 du *Moniteur universel*.

dit Mobilier font que ses actions semblent si dangereuses que de nombreux spéculateurs n'osent pas y toucher et se bornent à opérer sur les « primes » pour d'avance limiter les risques de pertes. ».

Les mesures rigoureuses prises par la Banque de France pour empêcher ou du moins retarder la suspension des paiements en espèces ont commencé à affecter sérieusement les classes industrielles et commerciales. En effet, une véritable guerre fait rage entre les entreprises commerciales et industrielles *de bonne foi*, les sociétés de dépôt opérant déjà sur une base spéculative et les projets récents cherchant à s'établir; ils se battent tous pour s'emparer du capital flottant du pays.

Le résultat inévitable d'une telle lutte doit être une augmentation des taux d'intérêt, une baisse des bénéfices dans tous les secteurs de l'industrie et une dévaluation de toutes sortes de titres, même s'il n'existait pas de Banque de France ni de sortie de métaux précieux.

Abstraction faite de toutes influences extérieures, cette pression sur le capital français disponible doit continuer à augmenter, un coup d'œil sur le développement du système ferroviaire français le montre suffisamment.

Les faits que nous présentons maintenant à nos lecteurs proviennent du *Journal des chemins de fer*¹, qui, comme le reste de la presse de ce pays, n'a le droit de publier que ce que lui permet le gouvernement bonapartiste. En gros, des licences ont été accordées pour une ligne de chemin de fer de 5.584 milles, dont 2.884 seulement sont terminés et opérationnels. En conséquence, il reste encore 2.700 milles en construction ou à construire.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement construit des lignes de chemin de fer dans les Pyrénées et a ordonné la construction de nouvelles lignes entre Toulouse et Bayonne, Agen et Tarbes, ainsi qu'entre Mont-de-Marsan et Trébatans, des lignes d'une longueur de plus de 900 milles. En fait, la France construit maintenant encore plus de chemins de fer qu'elle n'en possède déjà. Le montant total consacré à l'ancien réseau ferroviaire est estimé à 300.000.000 \$; mais à l'époque, sa construction couvrirait une période plus longue - une période qui a connu trois gouvernements -, tandis que les lignes actuellement projetées doivent toutes être achevées dans les six ans, et débiter leurs opérations dans la phase la plus critique du cycle commercial.

Les entreprises en difficulté demandent constamment au gouvernement l'autorisation de collecter des fonds au moyen de nouvelles émissions d'actions et d'obligations. Le gouvernement qui comprend que cela reviendrait à autoriser de dévaluer davantage les titres sur le marché et de produire donc une perturbation accrue sur le marché boursier, n'ose pas céder. Par ailleurs, l'argent doit être trouvé; la suspension des travaux signifierait non seulement la faillite, mais la révolution.

Alors que la demande de capital pour la création et le maintien de nouvelles entreprises dans le pays ne cesse de croître, l'absorption du capital français par des projets étrangers ne diminue pas. Il n'est pas nouveau que les capitalistes français ont de grandes obligations à remplir en Espagne, en Italie, en Autriche et en Allemagne, et que le *Crédit Mobilier* s'emploie en ce moment même à les associer à de nouveaux projets. L'Espagne en particulier contribue aux difficultés rencontrées en France, car la rareté de l'argent y a atteint un tel degré que les fabricants de Barcelone éprouvent les plus grandes difficultés à payer les salaires de leurs travailleurs.

A propos du *Crédit Mobilier*, nous avons déjà signalé que la ligne suivie par cette institution ne correspond nullement à son nom. Sa tendance est de fixer le capital et non de le *mobiliser*. Ce qu'il mobilise

¹ Racheté en septembre 1848 par le financier bordelais Jules Mirès associé à Moïse Millaud, le *Journal des Chemins de fer* est très vite devenu une référence dans le domaine ferroviaire mais aussi un journal de bourse qui fera autorité en matière de spéculation boursière.

ne sont que les titres de propriété. Les actions des sociétés qu'il a créées sont en effet extrêmement flexibles, mais le capital qu'elles représentent a baissé. Tout le secret du *Crédit Mobilier* est d'attirer des capitaux dans des entreprises industrielles, où il a baissé dans le but de spéculer sur la vente des actions créées pour représenter ce capital. Tant que les dirigeants du *Crédit mobilier* parviendront à obtenir une prime lors de la première émission de nouvelles actions, ils pourront bien entendu se permettre de regarder avec une indifférence stoïque la pression générale du marché monétaire, le sort final des actionnaires et les difficultés des sociétés en activité. Ceci explique le phénomène étrange selon lequel, alors que les actions du *Crédit Mobilier* sont en baisse constante à la Bourse, son action s'étend tout aussi constamment en Europe.

Cette observation de Marx sur le rôle du *Crédit mobilier* dans la *fixation* du capital trouvera toute sa pertinence dans la politique d'investissement de la société dans le secteur de l'immobilier, à Paris et à Marseille. Le déséquilibre entre ces investissements peu rentables à court terme et la dimension relativement réduite du capital social de la société sera l'une des causes de sa perte en 1867¹.

Outre la situation de tension générale sur le marché monétaire, il existe d'autres facteurs qui affectent l'industrie française. Un grand nombre de filatures à Lyon sont fermées en raison de la rareté et du prix élevé de la soie brute. Des causes similaires paralysent les affaires à Mulhouse et à Rouen. Là-bas, le prix élevé du coton a inévitablement entraîné une hausse du prix du fil, alors que les tissus sont difficiles à vendre et que les fabricants ne peuvent pas conserver leurs anciens prix. Les conséquences sont une détresse et une insatisfaction accrues parmi les travailleurs, en particulier à Lyon et dans le sud de la France, où règne une telle amertume qu'elle ne peut être comparée qu'à celle qui a accompagné la crise de 1847.

Du marché boursier, des chemins de fer, du commerce et de l'industrie, nous passons maintenant à l'agriculture française. Les rapports de douane de la France récemment publiés révèlent que l'échec des dernières récoltes est bien plus grave que ne l'avait admis le *Moniteur*². Par rapport aux 270.146 quintaux de grain importés en septembre 1855, 963.616 quintaux ont été importés en septembre 1856, soit une différence de 693.470 quintaux par rapport à la quantité importée en septembre 1855, année de pénurie notoire. Ce serait cependant une erreur de limiter aux inondations, aux mauvaises saisons et à d'autres événements naturels, les causes qui contribuent manifestement à transformer la France d'un pays exportateur de céréales en un pays importateur. L'agriculture, qui n'a jamais été très développée en France, a indéniablement régressé sous le régime actuel. D'une part, on voit que les taxes sont en constante augmentation ; d'autre part, il y a diminution de la main d'œuvre - un grand nombre de travailleurs étant réquisitionnés temporairement pour la guerre³ et en permanence pour les chemins de fer et d'autres travaux publics - à quoi vient s'ajouter le retrait croissant de capitaux des projets agricoles au profit de spéculation.

Ce qui a été appelé la démocratisation du crédit par Napoléon n'était en fait que la généralisation de la spéculation sur le marché. Ce que le *Crédit Mobilier* a offert aux classes moyennes et supérieures, les emprunts par souscription de l'Empire l'ont fait pour les paysans. Ils ont apporté le marché boursier au pied de leurs maisons, les ont dépourvus de leur épargne privée et ont emporté le petit capital qui avait été précédemment investi dans l'amélioration de l'agriculture.

La détresse agricole en France est donc autant un effet du système politique actuel que des catastrophes naturelles. Si la petite paysannerie souffre moins des bas prix que les grands fermiers anglais, elle

¹ Pour le détail, nous renvoyons à la note du présent fascicule sur l'action des frères Pereire à la tête du *Crédit mobilier*.

² Référence au *Moniteur universel* n° 302 du 28.10.1856 « Tableaux comparatifs des principales marchandises importées et exportées pendant le mois de septembre des années 1856, 1855 et 1854 ».

³ Il s'agit de la guerre de Crimée.

subit en revanche la pénurie de vivres qui pour eux représente souvent une source de profit. D'où un mécontentement, qui se manifeste par des incendies criminels, qui sont lamentablement fréquents, bien que les journaux français n'en disent rien en raison des ordres impératifs.

Si les paysans, après la révolution de février, étaient furieux à l'idée que la nouvelle taxe de 45 centimes¹ leur avait été imposée pour maintenir les ateliers nationaux à Paris, la paysannerie actuelle l'est encore bien plus par la certitude d'être taxée sur ses ressources déjà épuisées pour que les parisiens puissent se procurer du pain en dessous du prix de revient.

Si on se rappelle que Napoléon n'était en fin de compte que l'écu de la paysannerie, la disposition révolutionnaire actuelle de cette classe jette un éclairage nouveau sur les chances de la dynastie bonapartiste.

Les expédients misérables auxquelles celle-ci a déjà eu recours pour apaiser les revendications menaçantes de la misère agricole trouvent leur illustration dans le langage des préfets qui, dans leurs circulaires, plaident pour un « encouragement » à la charité.

Le préfet de Sarthe, par exemple, s'adresse à ses sous-préfets en ces termes :

« Vous voudrez bien entreprendre, avec tout le zèle et confiance requis, la tâche, qui est l'un des plus beaux attributs de l'administration, à savoir: trouver des moyens de soutien et de l'emploi pour les citoyens qui en ont besoin et par lesquels vous contribuerez au maintien de la paix publique. Vous ne devez pas craindre de voir les sources de la charité se tarir ou les bourses privées être épuisées par les sacrifices des années précédentes, aussi énormes aient-ils pu être. Propriétaires et agriculteurs ont réalisé des bénéfices considérables depuis un certain temps, et s'intéressant plus particulièrement à la sécurité du pays, ils comprendront que pour eux donner est à la fois un avantage et un devoir. »

Si nous ajoutons à toutes les causes d'insatisfaction ci-dessus le manque de logements et de nourriture à Paris, la pression sur le commerce de détail de la capitale, les grèves dans différentes branches de l'industrie parisienne, on comprendra pourquoi la liberté de la presse rejailit tout à coup des murs des bâtiments en des pancartes insurrectionnelles. Dans une lettre privée reçue d'un correspondant digne de foi à Paris, il est rapporté que pas moins de neuf cents arrestations ont été effectuées entre le 1er et le 12 octobre. Certaines des causes de ces arrestations méritent d'être mentionnées car elles constituent un signe évident du malaise et de l'inquiétude du gouvernement.

Dans un cas, un homme qui, dit-on, « fait des affaires à la Bourse » a été arrêté parce qu'il avait déclaré n'avoir vu « dans la guerre de Crimée que beaucoup de gens tués et beaucoup d'argent gaspillé »; un autre, un commerçant, pour avoir prétendu que « les affaires sont aussi malades que le gouvernement »; un troisième, parce qu'on

¹ Pour rappel, cet additionnel de 45 centimes pour chaque franc dû sur les contributions directes avait été introduit le 16 mars 1848 par le Gouvernement provisoire. Cette taxe avait été particulièrement mal reçue par les paysans et avait contribué à les détourner des objectifs sociaux et politiques de la révolution et à les rapprocher du camp bonapartiste. Dans *Les luttes de classe en France*, Marx écrit : « Le Gouvernement provisoire établit un impôt additionnel de 45 centimes par franc sur les quatre impôts directs. La presse gouvernementale essaya de faire accroire au prolétariat de Paris que cet impôt affecterait de préférence la grosse propriété foncière, les possesseurs du milliard octroyé par la Restauration. Mais, en réalité, l'impôt atteignit avant tout la *classe paysanne*, c'est-à-dire la grande majorité du peuple français. *Ce sont les paysans qui durent payer les frais de la révolution de Février*, c'est chez eux que la contre-révolution puisa son principal contingent. L'impôt de 45 centimes, c'était une question de vie ou de mort pour le paysan français, il en fit une question de vie ou de mort pour la République. La *République*, pour le paysan français, ce fut désormais *l'impôt des 45 centimes*, et dans le prolétariat de Paris, il vit le dissipateur qui prenait du bon temps à ses frais. » (Éditions sociales/Messidor, Coll. *Essentiel*, pp. 98-99).

a trouvé sur lui une chanson sur David d'Angers et les étudiants¹; un quatrième, un responsable gouvernemental, parce qu'il avait publié un tract sur la crise financière, un tailleur parce qu'il lui avait demandé si l'un de ses amis, comme il l'avait entendu dire, avait été arrêté; enfin, un travailleur, parce qu'il avait parlé à un compatriote, un gendarme, du prix élevé de la nourriture et que le gendarme avait interprété les propos du travailleur comme étant hostiles au gouvernement².

Au vu de tous ces faits, il semble à peine possible pour le commerce et l'industrie français d'éviter un effondrement entraînant des événements politiques plus ou moins graves et affectant de manière désastreuse la stabilité du crédit et des affaires non seulement en Europe mais également en Amérique. La course précipitée vers cet abîme ne peut être qu'accélérée par la gigantesque spéculation sur les chemins de fer russes, dans laquelle le *Crédit mobilier* s'est embarqué de concert avec de nombreuses grandes banques européennes.

*

La crise en Europe

(New York Daily Tribune, 06.12.1856³)

Le principal des observations de Marx vise les menées spéculatives qui sont en cours, avec pour perspective un certain *Jugement dernier*...

Les nouvelles qui nous sont parvenues cette semaine par les deux vapeurs arrivés d'Europe semblent manifestement différer l'effondrement définitif de la spéculation et des jeux en bourse que les hommes des deux côtés de l'Océan voient venir instinctivement comme dans l'attente d'un destin irrémédiable. Cet effondrement est certain, même s'il est différé. En fait, le caractère chronique que l'actuelle crise financière a pris ne fait qu'annoncer une issue encore plus violente et désastreuse de cette crise. Plus la crise sera longue, plus les comptes seront sévères. L'Europe se trouve en ce moment dans la situation d'un homme au bord de la banqueroute qui est obligé, à la fois de continuer à exercer toutes ses entreprises qui l'ont amené à la ruine et à saisir tous les moyens désespérés possibles avec lesquels il espère différer et empêcher l'ultime krach effroyable. Les hommes d'affaires lancent des appels à leurs actionnaires qui n'ont pas encore payé complètement leurs actions, celles-ci n'étant que du capital de sociétés fictives. D'énormes sommes d'argent comptant sont investies en spéculations, dont elles ne pourront jamais plus être retirées, tandis, que le taux d'intérêt, élevé - actuellement de 7% à la Banque d'Angleterre - est de même un sévère annonciateur du Jugement imminent.

(...)

¹ Le sculpteur Pierre-Jean David d'Angers a été l'auteur d'une œuvre considérable aussi bien dans le domaine monumental (l'arc de Triomphe du Carrousel, par exemple) que dans celui de la statuaire classique. Il a laissé une vaste collection de bustes dédiés aux personnages illustres. En avril 1848, il est élu représentant du peuple à la Constituante et siégera à la gauche de l'Assemblée. Adversaire de Bonaparte, il sera arrêté lors du coup d'Etat de décembre 1851 et contraint de s'éloigner de la France. Il reviendra de Grèce à Paris pour y mourir le 5 janvier 1856. Le jour de ses funérailles, un groupe d'étudiants qui avaient reconnu le chansonnier Béranger s'étaient écriés « Vive la liberté » avant de se voir arrêter par la police. Quelques jours plus tard, circulait dans le quartier latin une chanson attribuée à Béranger sur ce thème. (Source : Jean Touchard, *La gloire de Béranger*. Presses de Science Po, Armand Colin, Paris 1968, p. 311)

² On observera que ces signes de mécontentement ne s'accompagnent pas de mouvements sociaux significatifs.

³ Nous citons à partir de *La crise*, par Dangeville, op.cit., pp. 145-147. Le texte anglais se trouve aux pages 136-138 de MECW, vol. 15. L'article est daté du 21 novembre 1856. Il a paru comme éditorial non signé.

Et pourtant la presse britannique nous assure que ces phénomènes¹ démontrent que le pire est passé dans la crise sur le continent. Mais nous aurions le plus grand mal à démontrer cette issue heureuse par des arguments, convaincants. Nous ne les trouvons pas dans le relèvement du taux de l'escompte à 7% par la Banque d'Angleterre, pas plus que dans le dernier bulletin de la Banque de France qui non seulement laisse clairement percevoir qu'il a été truqué, mais montre même assez clairement que la Banque, malgré les plus fortes restrictions des emprunts, des prêts, des escomptes et de l'émission de billets de banque n'a pas été en mesure de freiner l'hémorragie des métaux précieux ou d'éviter l'agio sur l'or. Mais quoi qu'il en soit, il est certain que le gouvernement français ne partage nullement les perspectives optimistes qu'il s'efforce soigneusement de répandre à l'intérieur et à l'extérieur. On sait à Paris que l'Empereur, au cours de ces dernières six semaines, n'a pas reculé devant les plus étonnants sacrifices d'argent pour maintenir la rente au-dessus de 66%, étant donné qu'il a non seulement la conviction, mais encore la ferme superstition que la chute en dessous des 66% sonnerait le glas de son Empire. Manifestement l'Empire français se distingue du romain en ceci : l'un craignait sa mort de l'avance des barbares, l'autre du recul des spéculateurs en bourse.

*

Cet article du 6 décembre clôture les contributions de Marx au *New York Daily Tribune* pour l'année 1856.

Sous l'angle de sa vie privée, les premiers mois de 1857 demeurent plutôt sombres. Les difficultés financières persistent², d'autant plus que Charles Dana a pris la décision de réduire le nombre de ses articles rétribués à une seule copie par semaine³. Par ailleurs, l'ultime grossesse de son épouse Jenny se terminera en juillet par la venue d'un enfant mort-né.

Sous l'angle de ses travaux, ce sont deux annonces qui vont se montrer décisives. La première concerne la prochaine publication par Proudhon de son *Manuel du spéculateur à la Bourse*. La seconde provient de Ferdinand Lassalle avec lequel Marx a repris contact et qui l'a informé de son projet de publier bientôt un ouvrage d'économie politique.

Or cette double perspective va contribuer à mobiliser toute l'énergie de Marx sur la rédaction de ses écrits théoriques.

Le fait n'est pas un hasard si les premiers cahiers des *Grundrisse* et l'unique chapitre de la *Contribution à la critique de l'Economie politique* de 1859 seront très spécialement consacrés **à la question de l'argent**. Nul doute, en effet, que la dimension internationale et financière de la crise en cours va offrir à Marx le champ d'un véritable laboratoire.

*

Toutefois l'actualité en ce début de 1857 sera centrée sur d'autres événements que les manifestations de la crise économique. Ce sont, d'une part, en politique extérieure, la poursuite de la deuxième guerre

¹ Des exemples de faillites que Marx vient d'évoquer dans le détail, en Autriche et en France.

² A Engels, le 20.01.57 : « Me voilà donc complètement sur la paille, dans un logement où j'ai mis le peu d'argent que j'avais, où il n'est pas possible de se démerder au jour le jour comme à Dean Street, sans rien en vue et avec des charges familiales croissantes. Je ne sais absolument pas quoi faire et, en fait, ma situation est plus désespérée qu'il y a 5 ans. Je croyais avoir dégusté la quintessence de la mouise. *Mais non*. Et le pire, c'est que cette crise n'est pas temporaire. Je ne vois pas comment m'en sortir. » (C4, p. 354).

³ A Engels, le 24 mars 57 : « Voici (...) leur proposition : ils me paient un article par semaine, qu'ils le publient ou non ; j'envoie le second à mes risques et périls et tire une traite s'ils le publient. Donc au fait, ils réduisent mes émoluments de moitié. Pourtant j'accepte et je suis forcé d'accepter » (C4, pp. 376-377) Cette décision sera toutefois compensée par la proposition que lui adresse Dana de participer à la rédaction de la *New American Cyclopædia* (pour laquelle Engels ne manquera pas d'œuvrer dans le domaine militaire qui est le sien). Observons que si dès octobre 57, la crise américaine obligera Dana à licencier tous ses correspondants européens, ce sera à l'exception de Marx.

de l'opium avec la Chine¹, le conflit avec la Perse² ainsi que le début de la révolte des cipayes en Inde, et, d'autre part, en politique intérieure, les élections législatives de mars-avril 1857 qui verront la victorieuse réélection de Lord Palmerston³ à la tête des Whigs.

Ce n'est qu'au printemps 1857 que les questions économiques vont se faire à nouveau pressantes. Marx y revient, visant cette fois encore le *Crédit Mobilier*.

*

Le Crédit Mobilier

I

(New York Daily Tribune, le 30.05.1857⁴)

Marx commente dans cet article le récent rapport présenté par Isaac Pereire, le 28 avril 1857, au nom du Conseil d'administration, devant l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du *Crédit Mobilier*⁵.

L'analyse qu'il propose a fait l'objet de ses commentaires dans sa lettre du 22 mai 57 à Engels à qui il écrivait :

« Le dernier rapport du fameux Institut⁶ - qui date du 28 avril *ultimo* - fait apparaître que même si son *net profit* atteint encore 23%, il a cependant baissé de moitié environ par rapport à 1855. Monsieur Pereire explique cette dégringolade 1. par l'*Ordre* de Bonaparte, paru au *Moniteur* en mars 1856, qui interdisait au Crédit d'écramer la spéculation effrénée existant en France à l'époque; 2. par le fait que cet *Ordre* de « *sagesse suprême* » ne concernait par inadvertance que les *sociétés anonymes* et que cela a permis par conséquent à une concurrence tout à fait déplacée de marcher sur les brisées du Crédit, sous forme de *sociétés de commandite*⁷; 3. la crise des 3 derniers mois de 1856. Le Crédit a certes tenté d'exploiter cette crise pour faire quelques *coups de main* financiers, mais l'égoïsme borné de la *Banque de France* et le *syndicat* parisien des banquiers sous la direction de Rothschild entravèrent son œuvre « patriotique »; 4. Bonaparte ne leur a toujours pas permis de procéder, conformément aux statuts, à l'émission de 600 mill. de papier-monnaie de leur invention. Cette émission n'est pas pour demain. Pereire semble faire vivement pression sur Bonaparte. Si ce dernier se refuse à courir le risque d'une autorisation, il semble bien qu'un *moyen terme* soit envisagé, à savoir, grâce au nouveau projet de loi, transformer d'en haut la Banque de France en bonne à tout faire du Crédit. On retient aussi du rapport que les opérations du Crédit sont encore prodigieusement hors de proportion avec son capital et qu'il s'est servi du capital souscrit par le public pour des spéculations en Bourse. D'un côté, en tant qu'institution quasi officielle de Bonaparte, le *Crédit mobilier* déclare qu'il a pour mission de maintenir les prix des effets publics, actions, obligations, bref de toutes les valeurs boursières nationales, en avançant aux sociétés ou spéculateurs individuels pour des opérations en Bourse l'argent souscrit par le public. De l'autre, en tant qu'« institution privée », son attribution essentielle consiste à spéculer sur la hausse et la baisse des valeurs boursières. Pereire résout cette contradiction par ce que Moses Hess serait à même d'appeler « philosophie sociale »⁸. ».

L'Ordre de Bonaparte de mars 1856 ? Les sociétés de commandite ? Le syndicat parisien des banquiers ? Ces questions vont trouver une réponse au fil de notre lecture de ces trois articles de Marx.

Et d'abord, ce texte du 30 mai 1857.

¹ Laquelle avait débuté en octobre/novembre 1856 par le bombardement de Canton (suite à l'arraisonnement, le 8 octobre 56, par les autorités chinoises, de l'*Arrow*, un bâtiment pirate chargé d'opium et battant pavillon anglais).

² Avec pour enjeu le contrôle de la ville de Herat. Le conflit durera du 1^{er} novembre 56 au 4 avril 1857.

³ Le 26 février 1857, Richard Cobden avait dénoncé la politique du gouvernement de Palmerston dans l'affaire de Canton. Son projet de résolution avait abouti à une motion de censure et finalement à la convocation de nouvelles élections. Marx traitera de l'actualité politique anglaise dans ses quatre articles des 25 mars (« Defeat of the Palmerston Ministry »), 31 mars (« The Coming Election in England »), 06 avril (« The English Election »), et 17 avril 58 (« The Defeat of Cobden, Bright and Gibson ») respectivement aux pages 213-218, 219-222, 226-231 et 238-243 de MECW, vol. 15.

⁴ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, pp. 270-273. L'article a paru comme éditorial non signé.

⁵ Lequel rapport se trouve reproduit dans le n° 120 du jeudi 30 avril 1857 du *Moniteur universel*. Nos citations se réfèrent à cette édition.

⁶ Marx parle précisément ici du *Crédit Mobilier*.

⁷ Sur cette question technique, nous renvoyons à la note 2.3 du présent fascicule.

⁸ C4, pp. 399-400.

Dans l'actuel Empire français, les rapports du *Crédit Mobilier* ont pris la relève des bulletins de la Grande Armée. Lors de la dernière Assemblée générale des actionnaires, le 28 avril, M. Isaac Péreire¹ a présenté, au nom du Conseil d'administration, un rapport prétendant résumer l'historique de cette remarquable institution bonapartiste pour l'année 1856. De ce document plein d'emphase, dans lequel son auteur mêle, à sa manière particulière, des calculs financiers à des principes théoriques, des chiffres à des sentiments et une spéculation boursière à une philosophie spéculative, un examen attentif met en évidence des signes de déclin que le vernis apologétique de l'ensemble révèle plutôt qu'il ne les dissimule.

Le public continue de toute évidence à être ébloui par les bénéfices du *Crédit Mobilier*. Sur ses actions d'une valeur initiale de 500 francs, il a été payé en 1856 25 francs sous forme d'intérêts et 90 francs sous forme de dividendes, soit au total 115 francs, une somme qui représente exactement 23% des fonds de la Compagnie².

Toutefois, pour arriver à des conclusions sûres, il convient de comparer le *Crédit Mobilier* non pas avec des entreprises commerciales ordinaires, mais avec lui-même et alors nous découvrirons que son bénéfice a chuté de près de moitié en une seule année.

Il faut distinguer deux éléments dans le résultat net de la société - l'un fixe, l'autre variable - l'un fixé par les statuts, l'autre dépendant de l'évolution commerciale de la société, l'un sous la rubrique des intérêts, l'autre sous la rubrique des dividendes. L'intérêt de 25 francs, soit 5 pour cent par action, constitue donc un poste fixe dans les comptes de la société, tandis que le dividende déclaré constitue le témoin essentiel de ses progrès.

Or nous constatons que le dividende a chuté de 178 francs, 70 centimes en 1855 à 90 francs en 1856, une évolution que l'on ne peut guère qualifier d'ascendante. Si l'on considère que le menu fretin parmi les actionnaires a en moyenne acheté ses actions à 1.500 francs, le dividende réel qu'il a perçu en 1856 dépassera à peine 7%.

M. Isaac Péreire pense qu'« Il serait superflu de s'inquiéter des causes de la différence entre le dividende de 1856 et celui de 1855 ».

Il laisse néanmoins entendre que les bénéfices de 1855 présentaient un caractère d'exception³. C'est assez vrai, mais ce n'est qu'en maintenant le caractère exceptionnel de ses bénéfices que le *Crédit Mobilier* peut prétendre à un quelconque caractère.

Le caractère exceptionnel de ses bénéfices découle de l'énorme disproportion entre son capital et ses opérations. Cette disproportion, loin d'être transitoire, constitue en fait la loi organique de son existence.

Le *Crédit Mobilier* prétend n'être ni une société bancaire ni une société industrielle, mais plutôt le représentant - si possible à l'échelle nationale - d'autres sociétés bancaires et industrielles. L'originalité de cette conception repose sur cette fonction de représentation. C'est pourquoi ses opérations sont présentées comme n'étant pas circonscrites par son propre capital et par le crédit usuel qui en

¹ Le patronyme des Pereire se trouve toujours accentué sous la plume de Marx.

² Ce sont les données qu'officialisent les conclusions du rapport de ce 28 avril 1857.

³ Le propos d'Isaac Pereire est précisément celui-ci : « Il serait superflu, *déclare-t-il*, de chercher à vous signaler les causes de la différence qui existe entre le dividende de 1855 et celui de 1856. Le Rapport dont nous venons de vous donner lecture vous les a déjà indiquées. Nul ne pouvait d'ailleurs s'attendre à la continuité des bénéfices, dont nous avons, dès l'année dernière, signalé le caractère exceptionnel. » (*Moniteur universel* du 30 avril 57, p. 4/4).

découle, mais uniquement par l'ampleur des intérêts qu'il représente ou qu'il tente de représenter.

Si la disproportion entre son capital et ses opérations disparaissait et, partant, ses « bénéfices exceptionnels », le *Crédit Mobilier* ne se réduirait pas à une banque ordinaire, mais s'effondrerait lamentablement. S'il veut poursuivre les énormes opérations dans lesquelles il se trouve embarqué de par la nature même de son organisation, il doit compter sur la réalisation progressive de nouveaux plans sur une échelle plus grande. Dans une telle institution, toute stagnation, et plus encore tout recul, est le symptôme d'un fatal déclin.

Prenez ne fût-ce que le rapport de 1856. On y trouve d'un côté un capital modeste de 60.000.000 francs et, de l'autre côté, des opérations impliquant l'énorme somme de plus de 6.000.000.000 de francs.

(...)

M. Péreire ne nie pas que le rôle joué par le *Crédit Mobilier* en 1856 était quelque peu différent de celui qu'il avait joué auparavant. Au cours des trois premières années de son existence, il a dû « inaugurer d'importantes entreprises en France », « systématiser la création de grandes entreprises » et, par conséquent, se montrer infatigable pour ce qui est d'inonder le marché boursier de titres neufs.

Mais, en 1856, un changement soudain s'est produit. Comme « la paix avait ouvert une nouvelle ère de l'activité sociale », la spéculation menaçait de submerger le marché.

Dans ces circonstances nouvelles, les *gentlemen* consciencieux du *Crédit Mobilier*, les Péreire, les Fould et les Morny, uniquement soucieux de promouvoir le bien public, ont considéré qu'il était « un devoir impérieux » de refréner là où auparavant ils avaient stimuler, de modérer là où ils avaient exhorté, de garder une attitude de « réserve » là où « l'audace » était auparavant tenue pour « une prudence intelligente ».

Alors que toute la France se mobilisait, le *Crédit Mobilier* s'est résolu, pour des raisons de conscience, à rester stationnaire. Il est toutefois vrai que cette résolution vertueuse a été en partie anticipée par une note insérée dans le *Moniteur* du 9 mars 1856 qui « indiquait les limites que le gouvernement souhaitait imposer à l'émission de nouveaux titres ».

Marx suit ici de très près le rapport d'Isaac Pereire.

Cette **note du 9 mars 1856** (« l'Ordre de Bonaparte » dont il parlait dans sa lettre à Engels) avait paru dans la partie non officielle¹ du *Moniteur universel*. Datée du 8 mars, elle se trouvait ainsi formulée : « La prévision de la paix² fait naître de nombreux projets d'entreprises. Des compagnies nouvelles sont en voie de formation et adressent, chaque jour, des demandes à l'administration. Il est du devoir du Gouvernement de résister à des entraînements exagérés qui pourraient compromettre les affaires déjà engagées et porter atteinte au crédit. L'Empereur a décidé que, quelle que puisse être l'issue des négociations pendantes, le gouvernement se maintiendra dans la réserve qu'il s'est imposée et qu'aucune entreprise donnant lieu à une émission de valeurs nouvelles ne sera autorisée pendant le cours de cette année. ».

Même si les tendances du *Crédit Mobilier* avaient toutes été à l'inverse, « cette publication », dit M Péreire, « aurait été un ordre, surtout pour nous ; c'était une halte forcée qui devait interrompre la création de nouvelles affaires ». Cet arrêt forcé semble suffisamment rendre compte du devoir de modération librement consenti.

¹ Loin d'apparaître donc comme un décret officiel.

² On se trouve au terme de la guerre de Crimée.

Au moment même où le *Crédit Mobilier* se trouvait ainsi freiné dans sa carrière par un joug gouvernemental, il est malheureusement arrivé qu'une concurrence sans principes ait cherché à restreindre son domaine d'action et à réduire ses ressources.

Alors que la note du *Moniteur* du 9 mars 1856 visait directement ce qu'on appelle *sociétés anonymes* - dont la constitution et le fonctionnement en France sont légalement soumis à l'approbation et au contrôle du gouvernement et au lancement desquelles le *Crédit mobilier* est réduit par ses statuts, la spéculation française a maintenant trouvé un débouché plus important sous la forme de « *sociétés en commandite* », qui sont dispensées de l'approbation du gouvernement et de presque tout contrôle.

Ainsi, la spéculation a simplement changé ses canaux et la croissance inhibée des sociétés anonymes s'est trouvée plus que compensée par l'abondante récolte de *Sociétés en commandite*.

Les sociétés en commandite ? Voici précisément l'extrait du rapport d'Isaac Pereire que vise Marx :

« Ainsi, pendant ce chômage imposé aux sociétés anonymes qui, par leur nature sont soumises à l'approbation du Gouvernement, les entreprises nombreuses que la forme de la commandite soustrait à tout contrôle et presque à toute surveillance, se multipliaient d'autant plus, et prenaient une ampleur inusitée, un développement inconnu jusqu'alors, en sorte que la mesure préventive qui restreignait directement la formation et le travail des sociétés anonymes devenait la cause indirecte, mais efficace, de la multiplication et de l'agrandissement des sociétés en commandite.

En vain, pour remédier à ce danger, a-t-on essayé d'introduire certaines garanties dans une loi nouvelle, il n'en est pas moins vrai que l'esprit de la note du 9 mars a été éludé par la libre création d'entreprises qui, sous la forme élastique de la commandite, se sont établies sur la plus grande échelle. La spéculation qu'il est impossible de comprimer entièrement a seulement été déplacée et a trouvé de ce côté une large issue par laquelle est s'est précipitée¹. ».

Au lieu d'empêcher la spéculation, Napoléon III, avec toute sa "sagesse sublime", comme le dit M. Péreire, n'avait fait qu'en soustraire une grande partie au contrôle de son institution favorite.

Au cours des neuf premiers mois de 1856, alors que toute la France était enivrée de spéculation et que le *Crédit Mobilier* était censé en retirer le meilleur profit, cette société loyale était condamnée par un simple malentendu de la part de « la sagesse sublime » à travailler « dans une mesure limitée » et à humblement « attendre le signal officiel pour la reprise de ses activités ».

Elle attendait toujours le signal officiel et « une transition vers des temps meilleurs », lorsque est survenu un événement qui échappait à tout contrôle, même celui de la « sagesse exaltée » de Napoléon lui-même.

Mais nous allons traiter de cet événement un autre jour.

*

¹ Pour le détail sur le statut de ces sociétés dites *en commandite*, nous renvoyons au chapitre 2.1 du présent fascicule. On retiendra du propos de Pereire cette manière habile de se défaire de l'accusation d'affairisme en reportant la charge sur une catégorie de société par actions différente de la société anonyme, contrainte, elle, de se soumettre à une autorisation préalable.

Le Crédit mobilier

II

(*New York Daily Tribune*, le 01.06.1857¹)

L'effet de suspens que ménageait la conclusion du précédent article ne semble pas des plus clairement honoré. Un autre événement ? Il s'agit de la crise financière.

Marx poursuit sa lecture suivie du rapport d'Isaac Pereire

La crise financière qui a éclaté simultanément sur le continent européen et en Angleterre en septembre 1856 a trouvé, comme le dit M. Pereire, le *Crédit Mobilier* dans l'attitude de « la sentinelle vigilante de la finance et du crédit », avec « un plus large horizon » que d'autres personnes « placées aux différents degrés de l'échelle », « capable d'éviter la panique autant que la surexcitation », tournant son attention sans faille vers le noble objectif de « préserver le crédit et la main-d'œuvre de la nation », indifférent aux « critiques intéressées ou jalouses », répondant par le sourire aux « attaques violentes ou calculées » et se plaçant au-dessus des vulgaires « distorsions² ».

À cette époque critique, la Banque de France s'est montrée, semble-t-il, plutôt réticente devant les demandes que le *Crédit Mobilier*, poussé par son zèle exclusif pour servir la prospérité publique, a été amené à lui adresser.

On nous fait donc comprendre que « la crise doit sa violence et son impétuosité aux mesures prises par la Banque de France en vertu de la Constitution qui la régit », et que « cette institution est encore très imparfaite en raison de l'absence d'obligation et de combinaisons harmonieuses ».

Alors que la Banque de France refusait d'aider le *Crédit Mobilier*, elle refusait à son tour de se faire aider par lui.

Mu par la vision téméraire qui le caractérise, le *Crédit Mobilier* a estimé qu'une crise financière était le bon moment pour procéder à de grandes manipulations financières. Dans un moment de confusion générale, on peut prendre d'assaut une forteresse, dont, pendant des années, on n'a pu s'emparer par des manœuvres régulières. De même, le *Crédit Mobilier* a proposé d'acheter, avec l'aide de diverses sociétés étrangères, les rentes ou les obligations d'État détenues par la Banque de France de manière à permettre à cette dernière « d'augmenter effectivement sa réserve métallique et de poursuivre ses avances sur les rentes et les actions de chemin de fer ».

Voici pour éclairer le commentaire de Marx l'extrait du rapport d'Isaac Pereire qui se trouve ici concerné :

« Dans ces moments difficiles où tout devient une cause d'effroi pour les imaginations troublées, on exagérerait la portée des besoins des compagnies de chemins de fer, et on semblait reculer devant la nécessité d'y donner une profonde et large satisfaction. Ces grands instruments de la prospérité nationale devenaient presque des embarras publics.

Dans cette occurrence, non seulement le *Crédit Mobilier* ne diminua pas les crédits qu'il faisait à ces entreprises, mais il les augmenta ; bien plus il offrit officiellement deux choses : premièrement

¹ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, pp. 273-277. L'article a paru comme éditorial non signé.

² Isaac Pereire ajoute : « Qu'il nous soit permis de dire, toutefois, qu'à ce moment le *Crédit Mobilier* fit tête à l'orage et peut, à bon droit réclamer l'honneur d'avoir par son attitude énergique et calme concouru puissamment à ramener la confiance et à relever le cours de toutes les valeurs. ».

d'acheter, avec le concours de plusieurs maisons étrangères, les rentes que possédait la Banque de France, de façon à fournir à cet établissement les moyens d'augmenter efficacement sa réserve métallique et de continuer ses avances sur rentes et actions de chemin de fer.

Deuxièmement¹, de pourvoir aux besoins de toutes les compagnies de chemin de fer, en souscrivant, jusqu'à concurrence de 300 millions de francs, les emprunts qu'elles avaient à émettre pour l'exercice 1857, le *Crédit Mobilier* et ses administrateurs déclarant qu'ils étaient prêts à s'engager personnellement dans cet emprunt à concurrence de 200 millions, si le solde de 100 millions était souscrit par les autres maisons de banque.

Ces deux propositions restèrent sans résultat (...) mais le fait seul de la proposition qu'il avait faite ne contribua pas peu, sans doute, à calmer les inquiétudes, à relever le moral et à démontrer qu'on s'était trop vite abandonné à de fausses terreurs². ».

Lorsque le *Crédit Mobilier* a fait cette proposition désintéressée et philanthropique, son portefeuille était encombré de rentes pour un montant d'environ 5.475.000 francs et d'actions de chemins de fer d'une valeur de 115.000.000 francs, tandis que la Banque de France détenait simultanément pour environ 50.000.000 francs de rentes.

En d'autres termes, le *Crédit Mobilier* détenait plus du double du montant des actions ferroviaires que la Banque de France détenait en rentes. Lorsque la Banque de France a lancé ses rentes sur le marché pour renforcer ses réserves métalliques, elle ne faisait baisser pas seulement les rentes, mais plus encore tous les autres titres, notamment les actions des chemins de fer.

En fait, la proposition constituait une invitation à la Banque de garder ses rentes à l'écart du marché afin de faire de la place pour les actions ferroviaires qui faisaient partie du portefeuille de *Crédit Mobilier*.

En outre, comme l'a dit M. Péreire, la banque aurait eu alors une excuse pour mettre fin à ses avances sur les actions de chemin de fer. Ce faisant, elle serait secrètement venue en aide au *Crédit Mobilier*, alors que publiquement celui-ci restait vassal de cette noble institution et paraissait avoir été sauvé par son soutien. Mais la banque a pressenti le piège et a tourné le dos à la « vigilante sentinelle ».

Tout aussi déterminé à sauver la France de la crise financière que son protecteur l'avait été à la préserver du socialisme, le *Crédit Mobilier* a fait une seconde proposition, non pas à la Banque de France, mais aux banquiers privés de Paris.

Il a généreusement offert

« de pourvoir aux besoins de toutes les compagnies de chemin de fer françaises en souscrivant un montant de 300.000.000 francs sur les emprunts qu'elles devaient émettre pour 1857, en se déclarant prêt à contracter ces emprunts à concurrence de 200.000.000 francs si 100.000.000 étaient souscrits par les autres établissements bancaires. »

Une telle souscription ne pouvait qu'entraîner une augmentation soudaine du prix des actions et des obligations de chemin de fer, précisément celles dont le principal propriétaire était le *Crédit Mobilier*. De plus, d'un seul coup hardi, ce dernier se serait imposé comme un grand propriétaire dans tous les chemins de fer français et aurait fait de tous les grands banquiers parisiens en quelque sorte ses partenaires involontaires.

Mais le stratagème a échoué.

¹ Nous respectons la syntaxe et la mise en page.

² *Moniteur universel* du 30 avril 1857, p. 3/4.

Contraint de « renoncer à toute idée d'action commune », le *Crédit Mobilier* a dû se débrouiller seul.

La vaniteuse conviction que « rien que le fait d'avoir fait de telles propositions n'a indubitablement pas peu contribué à apaiser l'inquiétude », ne l'a pas peu consolé de la tendance de la crise à « réduire d'une manière sensible les bénéfices sur lesquels la Société croyait pouvoir compter. »

Au-delà de tous ces événements fâcheux, le *Crédit Mobilier* se plaint d'avoir jusqu'à présent été empêché de jouer son atout majeur, à savoir l'émission de 600.000.000 francs d'obligations, un papier-monnaie de sa propre invention, payable à très longue date non pas sur le capital de la société, mais sur les titres contre lesquels il se-rait échangé.

« Les ressources, » explique M. Péreire, « découlant de l'émission de nos obligations nous auraient permis d'acheter des titres qui n'avaient pas encore trouvé leur investissement définitif et d'accroître considérablement le soutien apporté à l'industrie. »

En 1855, le *Crédit Mobilier* s'apprêtait à émettre 240.000.000 francs d'obligations de ce type - une émission autorisée par ses statuts - lorsque la « sagesse sublime » des Tuileries a court-circuité l'opération.

Le *Crédit Mobilier* appelle une telle émission de monnaie de crédit une augmentation de son capital. Les gens ordinaires sont plus enclins à appeler cela une augmentation de ses dettes.

Ainsi, l'arrêt forcé imposé au *Crédit Mobilier* par le gouvernement en mars 1856, la concurrence des *Sociétés en commandite*, la crise financière et l'impossibilité d'émettre sa propre monnaie papier, toutes ces circonstances expliquent suffisamment la chute de ses dividendes.

Dans tous les rapports précédents sur cette grande entreprise frauduleuse, la substitution de sociétés de dépôt à l'industrie privée a été qualifiée haut et fort comme une spécialité et une innovation du *Crédit Mobilier*.

Dans ce dernier rapport, on cherchera en vain la moindre allusion à ce sujet.

Sur les 60.000.000 francs composant le capital de la société, 40.000.000 ont été investis dans des fonds d'Etat en 1856; et sur les sommes que le crédit a investies, la grande majorité a été utilisée pour des "reports" d'obligations et d'actions de chemins de fer les jours de règlement du marché boursier; ces opérations ont été effectuées en 1856 en rentes françaises pour un montant de 421.500.000 francs et en actions de chemin de fer et autres à hauteur de 281.000.000 francs. À l'heure actuelle, ces reports ne sont rien d'autre que des avances d'argent aux négociants en valeurs mobilières pour leur permettre de poursuivre leurs opérations et de donner un aspect gonflé au capital fictif du marché boursier.

Marx termine par une critique bien plus dure, centrée sur le caractère clairement **frauduleux** des manœuvres spéculatives du *Crédit Mobilier*.

C'est sur cette opération, qui oriente une grande partie du capital national de l'activité productive vers une spéculation improductive, que le *Crédit Mobilier* fonde principalement son droit à la reconnaissance de la nation.

En effet, Louis Napoléon tire un immense soutien de la part de MM. Péreire & Co.

Non seulement ils confèrent une valeur fictive aux fonds impériaux, mais ils cultivent, entraînent, soutiennent et propagent sans cesse l'esprit de spéculation qui constitue le principe vital de l'Empire actuel.

Le moindre coup d'œil sur les opérations que M. Péreire détaille avec tant de suffisance établit clairement que les manœuvres spéculatives du *Crédit Mobilier* sont nécessairement mêlées à des transactions frauduleuses.

D'une part, dans sa fonction publique de protection du marché boursier, la société emprunte de l'argent au public et le prête à des sociétés spéculatives et à des particuliers pour soutenir le cours des actions et des titres français.

D'autre part, en tant que société privée, elle spéculé constamment pour son propre compte sur les fluctuations des mêmes titres – sur leur baisse comme sur leur hausse. Apparemment, pour concilier ces intentions contraires, il faut recourir à la fraude et à l'imposture.

Avec une quasi identification de Louis Bonaparte avec ce *Crédit Mobilier* là.

Comme tous les spéculateurs professionnels, Louis Napoléon est aussi audacieux dans la conception de ses *coups* qu'il est lent et prudent dans leur exécution.

Ainsi, il a contrôlé à deux reprises le *Crédit Mobilier* dans sa carrière peu scrupuleuse - la première fois en 1855, lorsqu'il lui a interdit d'émettre ses obligations, et à nouveau en 1856, lorsque son avertissement au *Moniteur* lui imposa un arrêt forcé. Mais pendant qu'il l'entrave, la société continue d'avancer. En fait, si vous lui laissez la liberté, elle se cassera le cou. Si Bonaparte continue à la déranger avec modération, elle perdra d'être elle-même son âme.

Toutefois, il ressort du rapport de M. Péreire, que la « sagesse sublime » et la « prudence intelligente » ont finalement trouvé un compromis.

Si le *Crédit mobilier*, déjà discrédité, n'était pas investi du dangereux pouvoir d'émettre sa propre monnaie papier, les fonds sans lesquels il ne peut plus exister doivent lui être offerts sous l'honorable manteau de la Banque de France. Tel est l'un des objectifs secrets de la nouvelle loi sur les banques, qui est maintenant présentée aux « chiens et singes érudits » du Corps législatif¹.

« Nous n'avons pas peur », explique M. Péreire, « de le proclamer, il serait vain de chercher ailleurs qu'à la Banque de France les moyens d'une assistance efficace, par des prêts au crédit public, aux grandes entreprises, au commerce et à l'industrie » - en d'autres termes, au *Crédit Mobilier*.

*

Le 20.06.57, Marx publie dans le *New York Tribune* un article intitulé « La nouvelle loi sur la Banque de France² » dont le propos, malgré cet énoncé, ne présente qu'un intérêt mineur au regard de l'actualité économique et politique en cours. L'objet de cette contribution est double : d'abord, signaler la démission, le 9 juin 1857, du comte d'Argout de sa présidence de la Banque de France, un poste qu'il occupait

¹ Le *Corps législatif* était l'une des trois assemblées instituées par la Constitution du 14 janvier 1852. Elue pour 6 ans au suffrage universel, elle disposait de pouvoirs réduits par rapport à l'exécutif dont les ministres se trouvaient désignés par l'Empereur seul. Les deux autres instances politiques du régime impérial étaient le Conseil d'Etat et le Sénat. Les premières élections législatives en février/mars 1852 ont eu pour résultat une quasi unanimité pour les élus bonapartistes (96,93 % des voix, soit 253 sièges sur 261).

² *The New French Bank Act*, MECW, vol. 15, pp. 289-292.

depuis 1834¹ ; ensuite souligner le vote, ce 9 juin 1857, par le Corps législatif français, de la loi sur la prorogation pour trente ans du privilège de la Banque de France, seule autorisée à émettre la monnaie nationale².

L'important pour le pouvoir impérial dans cette décision était de signifier clairement au *Crédit mobilier* sa volonté de lui refuser l'accès à ce droit d'émission qu'il revendique depuis longtemps³.

*

Le Crédit Mobilier français

(New York Daily Tribune, 26.09.1857⁴)

Le déclin du *Crédit Mobilier*, comme nous le prévoyions il y a quelques mois en examinant son rapport de 1856, a repris son cours, semant cette fois une grande inquiétude dans le monde financier de l'Europe.

En quelques jours, les parts du groupe sont passées de 950 francs à environ 850 francs, cette dernière cotation étant loin d'être le point le plus bas auquel elles sont susceptibles de tomber. La montée et la baisse des eaux primitives n'offrent pas au géologue un sujet de plus grand intérêt que la montée et la baisse des actions du *Crédit Mobilier* à l'homme politique.

Différentes époques sont à distinguer dans les fluctuations de ces dernières.

Leur première émission en 1852 avait été intelligemment gérée. Les actions étaient divisées en trois séries, les détenteurs de la première série ayant droit aux deuxième et troisième séries à parité.

La conséquence en avait été que les heureux propriétaires de la première série avaient tous les avantages d'une offre limitée d'actions sur un marché en grande effervescence, ainsi que des anticipations exagérées de l'importante prime que devait rapidement atteindre le capital de la société.

Avec 250 francs payés à la première émission⁵, le cours des actions a immédiatement grimpé à 1.775 francs. Leurs oscillations au cours des années 1852, 53 et 54 ne présentent qu'un intérêt politique mineur, car elles indiquent les différentes phases par lesquelles l'entreprise en formation a dû passer plutôt que les épreuves auxquelles elle a dû faire face une fois constituée.

En 1855, le *Crédit Mobilier* avait atteint son apogée: la cotation provisoire à 1.900 francs de ses actions marquait sa plus grande distance par rapport aux affaires ordinaires de ce bas monde.

Depuis lors, les fluctuations du cours des actions du *Crédit Mobilier*, si elles sont examinées de près, et sur une moyenne, disons, de 4 mois, présentent un mouvement à la baisse, régulé, malgré des déviations accidentelles, par une loi constante et infaillible.

¹ « Grâce à la gestion habile d'Argout, écrit Marx, le monopole de l'aristocratie financière que la révolution de Février a tenté de briser s'est vu étendu, renforcé et réorganisé au moyen même de cette révolution »

² Référence au *Moniteur universel* n° 162 du 11 juin 1857.

³ Et qu'il sera près d'obtenir dans le cadre de son accord provisoire, en 1862, avec la Banque de Savoie. Pour le détail, nous renvoyons à la note de ce fascicule sur les frères Pereire et le *Crédit Mobilier*.

⁴ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, pp. 357-360. L'article est daté du 8.09.1857. Il a paru comme éditorial non signé.

⁵ Marx souligne très justement que le montant à payer par les premiers actionnaires du *Crédit Mobilier* a été fractionné de sorte que le souscripteur d'une action de 500 francs s'acquittait d'abord de 250 francs pour un titre qui déjà valait plus de 1.500 francs.

Selon cette loi, les prix baissent à partir du point le plus élevé atteint dans chacune de ces périodes jusqu'à un point moyen très bas, qui, à son tour, devient le point de départ le plus élevé pour la période suivante. Ainsi, les chiffres de 1.400 francs, 1.300 francs, 1.100 francs marquent successivement le point moyen le plus bas d'une période et le point moyen le plus élevé de l'autre.

Pendant tout le cours de cet l'été, les actions ont été incapables d'atteindre, pour une période plus longue, la somme de 1.000 francs; et la crise actuelle, si elle n'entraîne pas de conséquences pires, ramènera le prix moyen le plus élevé des actions à environ 800 francs, lequel tombera en temps voulu à un niveau moyen encore plus bas.

Bien entendu, ce processus ne peut pas continuer *ad infinitum*, et il n'est pas compatible avec les lois organiques du *Crédit Mobilier* que ses actions se trouvent réduites à leur cotation nominale de 500 francs. Une immense disproportion entre le capital et les opérations, d'où la réalisation de bénéfices extraordinaires et, par conséquent, une élévation inhabituelle du prix de marché de ses actions par rapport à leur montant initial, sont pour le *Crédit Mobilier* des conditions non pas de sa prospérité, mais de son existence même.

Il nous faut d'autant moins nous attarder sur ce point que nous l'avons suffisamment élucidé en examinant la réduction des bénéfices de 40% en 1855 à 23% en 1856.

La dévaluation actuelle des actions du *Crédit Mobilier* est liée à des circonstances que l'on pourrait prendre pour des causes alors qu'elles n'en sont que les effets.

Mr. A. Thurneyssen, l'un des administrateurs les plus « respectables » du *Crédit Mobilier*, a été déclaré en faillite à la suite de sa condamnation en justice pour une dette de 15.000.000 de francs, contractée par son neveu, M. Charles Thurneyssen, qui a frauduleusement quitté la France en mai dernier. Que la simple faillite d'un administrateur ne puisse en aucun cas expliquer l'état actuel du *Crédit Mobilier*, cela se comprend aussitôt si l'on se réfère à la faillite de M. Place¹, laquelle s'est achevée sans que le rempart bonapartiste ne s'en trouve pour le moins ébranlé.

L'opinion publique est cependant plus susceptible d'être frappée par la chute soudaine d'un individu que par le lent déclin d'une institution. La panique ne s'empare des masses que lorsque le danger prend une forme grossière et palpable.

Par exemple, les actions et les billets de banque de Law continuèrent de jouir de la confiance superstitieuse de la France tant que le Régent et ses conseillers se sont contentés de déprécier la monnaie métallique que les billets prétendaient représenter. Le public n'a pas compris que lorsque l'Hôtel de la Monnaie frappait deux fois plus de pièces de monnaie que le nombre initial de livres, le billet de banque représentant une quantité donnée de livres d'argent était déprécié de moitié. Mais dès le moment où par décret, les billets eux-mêmes se trouvaient dévalués dans leur dénomination officielle, et où un billet de 100 livres devait être échangé contre un billet de 50 livres, le processus a été immédiatement compris et le charme s'est rompu.

¹ Jean Henri Place (1812-1880) était un peintre et un musicien de formation. En décembre 1854, il sera du reste fait Chevalier de la Légion d'honneur pour ses qualités artistiques. En 1850, il se lance toutefois dans les affaires financières et manifeste d'emblée des talents de spéculateur dans divers domaines, dont celui de l'immobilier. En mai 1856, il crée la société immobilière « Pallu & Cie » avec de grandes ambitions mais les affaires tournent mal et le 31 mai 1856, il se trouve condamné pour ses activités sur le marché des actions par le tribunal de Commerce de Paris qui prononce sa banqueroute et son arrestation au moment précis où il allait s'embarquer à Marseille pour Constantinople afin d'y négocier, sur mandat d'Emile Pereire, la création d'une banque nationale ottomane. Incarcéré à la prison Mazas, sa condamnation pour faillite sera finalement levée après un accord avec ses créanciers, mais l'évènement aura fait beaucoup de bruit dans la presse française et étrangère de l'époque en relation avec son statut d'administrateur du *Crédit Mobilier*.

Ainsi, la chute de près de 50% des bénéfices du *Crédit Mobilier* n'a même pas attiré l'attention de la presse financière anglaise, alors que toute la presse européenne fait maintenant beaucoup de bruit autour de la faillite de Mr. A. Thurneyssen.

Marx fait ici référence à la faillite frauduleuse du banquier Charles Thurneyssen qui, en mai 1857, s'était enfui en Angleterre pour aussitôt s'embarquer pour les États-Unis. L'affaire avait d'autant plus marqué l'actualité que le failli était le neveu d'Auguste Thurneyssen, l'un des principaux actionnaires du *Crédit Mobilier* et l'un des très proches des frères Pereire¹.

Cette dernière s'accompagne en fait de circonstances aggravantes.

Lorsque M. Charles Thurneyssen s'est soustrait à la justice en mai dernier, M. Isaac Pereire, surpassant son étalage habituel d'indignation vertueuse s'est empressé de nier solennellement dans la presse londonienne tout lien entre le *Crédit Mobilier* et le misérable contumace. L'actuelle décision des tribunaux français a donc opposé un démenti flagrant à ce claironnant gentilhomme².

De plus, la panique semble régner au *Crédit Mobilier* lui-même.

M. Ernest André³, l'un des administrateurs, a jugé bon de s'affranchir publiquement de toute responsabilité future et de renoncer à tout lien avec l'institution par des moyens légaux.

D'autres, parmi lesquels la maison Hottinguer, battraient également en retraite. Lorsque les pilotes eux-mêmes montent à bord du canot de sauvetage, les passagers peuvent à juste titre considérer le navire comme perdu.

Enfin, le lien intime des Thurneyssen avec la banque Stieglitz de Saint-Petersbourg et le grand système ferroviaire russe pourrait bien nourrir la réflexion dans la communauté financière européenne.

Si les directeurs du *Crédit Mobilier* condescendent à « créer du crédit en France », à « favoriser les pouvoirs productifs de la nation » et à soutenir le marché boursier dans le monde entier, ce serait une monumentale erreur de supposer qu'ils l'ont fait pour rien.

Au-delà de l'intérêt moyen annuel d'environ 25% sur le capital représenté par leurs actions, ils perçoivent régulièrement une prime de 5% sur les bénéfices bruts, soit une somme de 275.000 francs ou 55.000 dollars chacun pour les cinq premières années de l'exercice.

Ensuite, on découvre que les compagnies de chemin de fer et autres travaux publics qui bénéficiaient tout spécialement du patronage particulier du *Crédit Mobilier* se trouvaient mêlés d'une manière ou d'une autre aux affaires privées des administrateurs.

Ainsi, on savait que les Pereire s'intéressaient grandement aux nouvelles actions des chemins de fer français du Sud. Et en parcourant les comptes publiés, nous constatons que la Société, dans sa capacité globale, a investi au moins 623.000.000 francs dans ces mêmes chemins de fer.

Mais les quinze administrateurs n'ont pas fait que diriger les opérations de la Société en fonction de leurs intérêts privés; ils ont également été

¹ Notre référence, l'édition du mercredi 27.01.58 du *Journal des débats politiques* : « L'arrêt, y lit-on, restitue aux faits leur véritable caractère (...) il rend à M. Auguste Thurneyssen sa position véritable, celle d'avoir été la première victime de la faillite de son neveu. » (en ligne sur Gallica). Inculpé pour complicité de faillite, Auguste Thurneyssen sera finalement disculpé par la Cour impériale de Paris en janvier 1858 après un long procès.

² Marx fait sans doute ici référence au fait qu'Auguste Thurneyssen a effectivement été poursuivi pour complicité dans la faillite de son neveu. « L'actuelle décision des tribunaux français » n'aura été que d'enregistrer la plainte et d'entendre les plaignants (Cf. sur ce point les numéros du jeudi 6.08.57 et du vendredi 25.13.57 de la *Gazette des tribunaux*, *Journal de jurisprudence et des débats judiciaires*).

³ Et non Ernest Andrée comme l'orthographe cette page 359 de MECW.

en mesure de régler leurs spéculations privées conformément à la connaissance préalable qu'ils avaient des grands *coups de bourse* que la compagnie était sur le point d'exécuter; et, enfin, ils ont été en mesure d'augmenter leur propre crédit proportionnellement aux sommes immenses qui passaient entre leurs mains. D'où l'enrichissement miraculeusement rapide de ces administrateurs. D'où l'inquiétude du public européen face aux revers financiers qui se sont produits parmi eux. D'où également le lien intime unissant leurs fortunes privées et le crédit public de la Société, bien qu'il ne fasse aucun doute que certaines de ces fortunes seront gérées de manière à lui survivre.

*

La loi bancaire de 1844 et la crise monétaire en Angleterre

(New York Daily Tribune, le 21.11.1857¹)

L'objet de cet article du **21 novembre 1857** réclame une brève note préalable qui éclaire ce dont il est question avec ladite « loi bancaire de 1844 ».

Voici.

Proposée le 6 mai 1844 par le gouvernement de Robert Peel et mise en vigueur dès le 19 juillet, cette loi bancaire (dite *The Bank Charter Act*²) prenait à l'égard de la Banque d'Angleterre **deux décisions importantes** : 1. Elle lui accordait le monopole de l'émission des billets de banque selon le principe de l'étalon-or, dans un strict rapport, donc, avec ses réserves métalliques d'or et d'argent et 2. Elle partageait les activités de la Banque en deux secteurs bien distincts, l'un consacré à l'émission des billets (le *Issue-Department*), l'autre consacré aux opérations de crédit (le *Banking-Department*), la séparation de ces deux départements visant à contrôler la circulation des billets sans affecter, estimait-on, les opérations de crédit³.

Cette politique s'était inspirée d'un courant de pensée que l'on identifiait à l'époque à la **Currency School**, laquelle préconisait précisément un strict rapport entre les quantités de papier monnaie mises en circulation et l'encaisse métallique en or et argent de la Banque d'Angleterre⁴. Elle s'opposait en cela à sa concurrente, dite la **Banking School**, favorable quant à elle à un ajustement non pas sur les réserves d'or, mais sur les besoins du commerce, la logique de ce dernier assurant l'équilibre souhaité entre la masse monétaire et la richesse marchande⁵.

*

Marx a très vite formulé de vives critiques à l'adresse de la loi Peel, d'abord dans ses articles de presse, puis, avec une rigueur plus théorique, dans ses travaux des *Grundrisse* qui donneront lieu à la publication, en 1859, de sa *Contribution à la critique de l'économie politique*⁶.

¹ Nous citons à partir de la traduction de Roger Dangeville, *La crise*, Editions 10/18, pp. 148-154. Le texte anglais se trouve aux pages 379-384 de MECW vol. 15. Le texte est daté du 06.11.57. Il a paru comme éditorial non signé.

² De son nom plus précis : An Act to Regulate the Issue of Bank Notes and for Giving to the Governor and Company of the Bank of England Certain Privileges for a Limited Period » (MECW, vol. 15, note 419, p. 681).

³ Source : Suzanne de Brunhoff, *Les rapports d'argent*, Presses universitaires de Grenoble/Maspero, Paris 1979.

⁴ Cette option s'inspirait des théories monétaires de David Ricardo et notamment de son *Plan pour l'établissement d'une banque nationale* paru en 1824, un an après sa mort.

⁵ Pour le détail, nous renvoyons à l'anthologie *Les Grands Textes de la pensée monétaire* présentée par Christian Tutin aux éditions *Champs Classiques* de Flammarion, Paris 2014, en particulier aux pages 226-259 consacrées aux écrits du financier Thomas Tooke qui était le chef de file de la *Banking School*. Cf. ce que Marx dit de Tooke (dont il vient de lire l'ouvrage *A History of Prices and of the State of the Circulation*) dans sa lettre à Engels du 16.02.57 : « Il est dommage, lui écrit-il, que le vieil homme ne s'attache exclusivement qu'à cette merde de circulation. C'est quand même, en ce moment, intéressant. » (C4, pp. 366-367).

⁶ La question de la monnaie constitue l'essentiel de cette publication de 1859. Nous y reviendrons dans un prochain fascicule.

La question a précisément fait l'objet de la dernière section de son article du **24 septembre 1853**, intitulé *The Vienna Note - The United States and Europe - Letters from Shumla - Peel's Bank Act*¹, où, après avoir rappelé les principes directeurs de la *Currency School* :

La loi de 1844 sur la banque de Peel est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la circulation métallique est la norme; que la quantité de monnaie en circulation régule les prix; que dans le cas d'une pure circulation métallique, les moyens de circulation augmenteraient avec un taux de change favorable et un afflux de métaux précieux, alors qu'ils seraient diminués avec un taux de change défavorable et une sortie du métal précieux; qu'une circulation de billets de banque doit correspondre exactement à la circulation de métal; en conséquence, il doit exister un certain degré de correspondance entre l'évolution des réserves de métaux précieux dans les sous-sols de la Banque d'Angleterre et l'évolution de la quantité de billets de banque circulant dans le public; que l'émission de billets doit être augmentée à un taux de change favorable et réduite à un taux de change défavorable; enfin, que la Banque d'Angleterre a le contrôle du total de ses billets en circulation.

il n'hésitait pas à écrire :

Or, il n'est aucune de ces hypothèses qui ne soit complètement fallacieuse et contraire aux faits.

Même si nous supposons une pure circulation métallique, la quantité de monnaie en circulation ne pourrait déterminer ni les prix ni l'ampleur des transactions commerciales et industrielles; mais au contraire, ce sont les prix qui détermineraient la quantité de monnaie en circulation. Un taux de change défavorable et une sortie de métaux précieux ne diminueraient même pas une pure circulation métallique, car ils n'affecteraient pas le montant des liquidités en circulation, mais le montant des monnaies de réserve qui dorment dans les banques en tant que dépôts ou avoirs privés.

(...)

avant d'ajouter :

L'idée même qu'une banque centrale ait le contrôle du montant de ses billets en circulation est complètement absurde.

Une banque qui émet des billets convertibles, voire qui avance des billets sur des titres commerciaux, n'a pas le pouvoir d'élever le niveau de circulation ni celui de le réduire d'un seul billet. Une banque peut certes émettre des billets en quantité quelconque que ses clients acceptent, mais s'ils ne sont pas nécessaires à la circulation, les billets lui sont rendus sous forme de dépôts, de paiement de dettes ou en échange de métal.

(...)

Puis encore :

Il est illusoire de supposer que la quantité de monnaie en circulation doit correspondre au montant de la réserve métallique. Si le trésor métallique augmente dans les coffres d'une banque, cette banque tentera certainement d'augmenter sa circulation par tous les moyens, mais, comme l'expérience nous l'enseigne, ce sera en vain. (...)

Une hypothèse non moins erronée est que la circulation interne doit diminuer en cas de sortie de métaux précieux. (...)

Mais l'erreur principale réside dans l'hypothèse que la demande de facilités monétaires, c'est-à-dire de prêts en capital, doit correspondre à la demande de liquidités supplémentaires, comme si le plus grand nombre de transactions commerciales ne consistait pas en lettres de change,

¹ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 12, pp. 292-300. L'article est daté du 9.09.53.

chèques, prêts, échanges en chambre de compensation et autres formes de crédit qui ne sont pas liées à la circulation proprement dite.

(...).

*

Or la crise en cours en novembre 1857 va conduire le gouvernement anglais à suspendre les rigueurs de la loi Peel de 1844 pour faire face à la pénurie de numéraire. La décision sera prise dès le **12 novembre 1857** par le cabinet de Lord Palmerston¹, puis confirmée, le 28 novembre 1857 par une assemblée presque unanime.

Et cette date a toute son importance, fût-elle anecdotique.

En effet, l'article qui paraît ce 21 novembre 57 dans le *New York Tribune*, comme éditorial non signé, soulignons-le, a été rédigé par Marx le **6 novembre 57**, ce qui donne tout son sel à l'affirmation par laquelle il conclut son analyse en annonçant l'inévitable et prochaine suspension de la loi Peel :

Nous avons traité si longuement de la loi Peel parce qu'elle exerce actuellement une influence même aux Etats-Unis d'Amérique et aussi parce qu'elle sera certainement rendue caduque en Angleterre. Certes, le gouvernement britannique a le pouvoir d'enlever des épaules du public anglais le fardeau de difficultés que ce gouvernement lui-même lui a imposé, mais rien ne serait plus erroné que d'admettre que le phénomène auquel on a assisté sur le marché financier de Londres - la montée et l'apaisement de la panique monétaire - est un baromètre authentique pour mesurer l'intensité de la crise que subit le monde des affaires britanniques. Cette crise se trouve en dehors de tout pouvoir gouvernemental².

Nul doute que le cours des événements aura consolidé la pertinence des analyses de Marx aux yeux des éditeurs du journal new yorkais.

Lui-même s'en félicite du reste dans sa lettre du **8 décembre 1857** à Engels, à qui il écrit :

« J'ai connu une satisfaction avec le *Tribune*. Le 6 novembre je lui ai écrit dans un article, où j'expliquais la loi sur les banques de 1847, que la *farce* de la suspension aurait lieu dans quelques jours; mais qu'il n'y avait pas lieu de faire tant d'histoires au sujet de cette panique monétaire; que la véritable *affaire*, c'était le krach industriel, qui était imminent. Le *Tribune* fit de l'article son éditorial. Le *New-York Times* (qui a des rapports de vasselage avec le *London Times*³) répondait 3 jours plus tard au *Tribune*, premièrement, que la loi bancaire ne serait pas suspendue, faisait l'éloge de la loi à la manière des correspondants de Bourse de Printing-House-Square⁴ et taxait le baratin au sujet d'un « industrial crash » en Angleterre de tout bonnement absurde. Il écrivait ça le 24. Le lendemain, il recevait par télégramme de l'« Atlantic » la nouvelle que la loi bancaire avait été suspendue en même temps que des informations sur la crise industrielle. (...) »

Que les capitalistes, qui criaient tant contre le « *droit au travail* », réclament maintenant partout aux gouvernements un « soutien public » et qu'à Hambourg, Berlin, Stockholm, Copenhague, et même en Angleterre (sous la forme de la suspension des lois) ils fassent valoir leur « *droit au profit* » aux frais de tout le monde, c'est pas mal!⁵ ».

*

¹ Le chancelier de l'Échiquier autorisait par cette décision la Banque d'Angleterre à mettre en circulation 1.000.000 de Livres de billets au-delà des limites autorisées. Le département de l'escompte se livra alors à une série de hausses jusqu'à 10 % dans le but de capter des réserves métalliques, cela en concurrence avec la Banque de France.

² Nous citons à partir de Dangeville, *La crise*, op.cit., p. 153.

³ Le *Times* londonien était l'un des plus ardents défenseurs la loi Peel en ce qu'elle était à ses yeux la garante de la bonne santé de l'économie anglaise. Après l'abrogation de la loi, le journal portera ses accusations contre les aventuriers de la finance qui ont empoisonné l'économie du pays.

⁴ La place où étaient situés les locaux du *Times* à Londres.

⁵ C5, pp. 75-76.

Nous découvrons à présent cet article **du 21 novembre 57**.

Le 5 de ce mois la Banque d'Angleterre a fixé le taux minimum de l'es-compte à 9 % alors qu'il avait été établi à 8 % le 19 octobre. Comme on le sait, cette augmentation est sans précédent dans l'histoire de la Banque depuis la reprise de ses paiements au comptant, mais elle n'a pas encore atteint son apogée. Cette mesure a été dictée par le drainage des métaux précieux et le recul de ce que l'on appelle les réserves en billets. L'écoulement des métaux précieux procède dans des directions opposées - l'or est drainé vers les Etats-Unis à la suite de la banqueroute de ce pays, et l'argent vers l'Est à la suite du recul du commerce d'exportation avec la Chine et l'Inde, ainsi que les envois immédiats d'argent du gouvernement au compte de la Compagnie des Indes orientales¹. En échange de l'argent si fortement désiré, il faut envoyer de l'or sur le continent européen.

En ce qui concerne la réserve des billets et le rôle déterminant qu'elle joue sur le marché financier de Londres, il faut évoquer brièvement la législation bancaire de 1844 de Sir Robert Peel qui n'influence pas seulement l'Angleterre, mais encore les Etats-Unis et le marché mondial tout entier. Soutenu par le banquier Lloyd, l'actuel lord Overstone, et par un certain nombre d'hommes influents, Sir Robert Peel eut pour but, au moyen de sa loi, d'introduire un principe automatique pour la circulation de la monnaie de papier, grâce auquel celle-ci devait s'étendre et se contracter exactement d'après les lois de la circulation de la monnaie purement métallique ; et - comme il l'affirma, lui et ses partisans - cela devait détourner toutes les crises financières à tout jamais. La Banque d'Angleterre fut divisée en deux départements, celui d'émission des billets de banque, et le département bancaire, le premier représentant une simple manufacture de billets, et le second la banque proprement dite. Le département émettant les billets de banque fut habilité par la loi à mettre en circulation des billets d'une valeur de 14 millions de livres sterling, une somme devant indiquer le plancher le plus bas que ne doit jamais toucher la circulation réelle, et dont la couverture est reconnue par l'obligation de dette que le gouvernement britannique endosse par rapport à la Banque. Au-delà de ces 14 millions, aucun billet ne doit être émis qui ne soit pas couvert dans les caves du département d'émission des billets par un montant équivalent de métal précieux. Toute la masse des billets de banque ainsi limitée est transmise au département bancaire qui les met en circulation. Lorsque la circulation réelle ne s'élève qu'à 20 millions, les 4 millions qui restent dans les caisses du département bancaire constituent sa réserve de billets, celle-ci constituant en fait la seule garantie pour les dépôts qui sont confiés au département bancaire par les personnes privées et l'Etat.

Admettons qu'un écoulement de métal précieux survienne et que différentes quantités de métal précieux s'écoulent peu à peu du département d'émission des billets - par exemple, la valeur de 4 millions en or. Dans ce cas, il faut rendre non valides 4 millions de billets de banque ; la somme des billets fournis par le département d'émission des billets correspondra alors exactement à la somme des billets en circulation, et la réserve de billets disponibles dans les caisses du département bancaire aura complètement disparu. Le département bancaire n'aura donc plus un seul sou de reste pour satisfaire les demandes des dépositaires et, en conséquence, sera obligé de se déclarer insolvable. Or ce procédé affectera les dépôts aussi bien officiels que privés et conduira donc à la suspension du paiement des dividendes trimestriels auxquels les détenteurs de valeurs d'Etat ont droit. Le département bancaire pourrait ainsi tomber en faillite, alors que six millions de métal précieux se trouvent encore dans les caves du département d'émission des billets. Ce n'est pas une simple hypothèse. Le 30 octobre 1847, la réserve du département bancaire était tombée à 1,6 million de livres sterling, tandis que les dépôts s'élevaient à 13 millions. Si la consternation régnant

¹ Nous sommes à cette date en plein cours de la révolte des Cipayes en Inde.

alors n'avait pas été amortie par une espèce de coup d'Etat financier de la part du gouvernement et n'avait cessé au bout de quelques jours, les réserves de la banque eussent été épuisées - et le département bancaire eût été contraint de suspendre les paiements, alors qu'il y avait encore plus de six millions de métal précieux dans les caves du département d'émission des billets.

Il en ressort manifestement que l'écoulement de métaux précieux et la diminution des billets de réserve réagissent mutuellement l'un sur l'autre. Tandis que le retrait de métal précieux des caves du département d'émission de billets provoque directement une baisse des réserves du département bancaire, les directeurs serrent la vis par crainte que le département bancaire ne soit poussé à l'insolvabilité - et ils relèvent le taux d'escompte. Or, le relèvement du taux de l'escompte incite une partie des dépositaires à retirer leurs dépôts du département bancaire, afin de les donner en prêt au taux élevé de l'intérêt en vigueur, tandis que la diminution constante des réserves rend inquiets d'autres dépositaires et les pousse à retirer leurs valeurs de ce même département. Ainsi, ce sont précisément les mesures qui doivent préserver la réserve qui l'épuisent.

Après ces explications, le lecteur comprendra l'émoi qui s'est emparé de l'Angleterre devant le recul de sa réserve bancaire, et aussi la conclusion grossièrement erronée qu'en a tirée le *Times* de Londres dans un article financier de l'un de ses derniers numéros. On y lit en effet : « Les adversaires traditionnels de la Législation bancaire commencent à s'agiter au milieu de l'émotion générale, et l'on ne peut pratiquement plus se fier à rien. L'une de leurs méthodes préférées dans la diffusion de la crainte consiste à souligner le bas niveau des réserves de valeurs, comme si la Banque était contrainte, lorsque cette réserve est épuisée, de suspendre toute opération d'escompte. » (Comme faillie, elle y serait effectivement contrainte, en vertu de la loi en vigueur.) « Mais, en fait, la Banque pourrait continuer les opérations d'escompte en toutes circonstances dans la même proportion qu'à ce jour, parce que ses remises rapportent en moyenne chaque jour autant que l'on demande habituellement pour cette opération. La Banque ne pourrait pas en accroître les proportions, mais nul n'admettra qu'en restreignant l'affaire dans tous les domaines il puisse devenir nécessaire de les accroître. En conséquence, il n'y a pas le moindre indice pour donner prétexte à des mesures gouvernementales. »

Le tour de passe-passe auquel se réduit cette argumentation est le suivant : les dépositaires ont été intentionnellement négligés. On n'a besoin d'aucun effort de pensée pour comprendre que le département bancaire, s'il venait un jour à se déclarer failli vis-à-vis de ses créanciers, ne pourrait pas continuer à consentir des prêts à ses débiteurs sous forme de traites escomptées ou d'emprunts. En somme, la loi bancaire tant prisée de Sir Robert Peel n'a absolument aucun effet en temps normal ; dans les temps difficiles, elle n'ajoute à la panique monétaire, issue de la crise commerciale, qu'une panique monétaire produite par la loi ; et c'est précisément alors, quand elle devrait avoir des effets salutaires de par son principe, qu'elle doit être suspendue par une intervention du gouvernement. En temps normaux, le plafond le plus haut des billets que la Banque peut émettre légalement, ne pourra jamais être atteint par la circulation effective - un fait qui est démontré à suffisance par tout le cours de l'existence d'une réserve de valeurs dans la caisse du département bancaire au cours de telles périodes. On peut trouver confirmation de cette vérité, si l'on compare les rapports de la Banque d'Angleterre de 1847 à 1857, ou même si l'on compare le montant des billets qui de 1819 à 1847 ont effectivement circulé avec le taux le plus élevé fixé par la loi pour ce qui aurait pu circuler. Dans les temps difficiles, comme en 1847 et aujourd'hui, les effets d'un écoulement des métaux précieux seront aggravés de manière factice par la séparation arbitraire et absolue entre les deux départements de la même institution, la hausse des taux de l'intérêt sera artificiellement accélérée, et la perspective de l'insolvabilité ne surgira pas en raison d'une incapacité effective de la Banque à poursuivre ses paiements, mais de l'insolvabilité fictive de l'un de ses départements.

Si la véritable pénurie de moyens monétaires a ainsi été aggravée par une panique artificielle et qu'à sa suite il y a eu un nombre assez grand de victimes mises hors de combat, alors la pression du public sur le gouvernement sera assez forte, et la loi sera abolie précisément dans la période de difficultés pour laquelle elle a été créée et au cours de laquelle seulement elle trouverait à s'appliquer. C'est ainsi que le 23 octobre 1847 les banquiers les plus en vue de Londres se rendirent à Downing Street, afin d'y demander le remède de l'abolition de la législation de Peel. Lord John Russel et Sir Charles Wood adressèrent ensuite au gouverneur et aux vice-gouverneurs de la Banque d'Angleterre une missive dans laquelle ils leur recommandaient d'augmenter l'émission des billets et de dépasser en conséquence le maximum légal de la circulation, tandis qu'ils se déclaraient disposés eux-mêmes à assumer la responsabilité pour la violation de la loi de 1844 et à introduire à la prochaine session du Parlement une loi d'indemnisation. La même farce est, cette fois encore, mise en scène, alors que les rapports ont atteint le même niveau auquel ils se trouvaient dans la semaine finissant le 23 octobre 1847, quand il apparut qu'une suspension complète de toutes les activités commerciales et de tous les paiements était imminente. Le seul avantage qui découle donc de la loi Peel est que toute une société dépend entièrement d'un gouvernement aristocratique - de la grâce d'un individu sans scrupules - comme l'est par exemple Palmerston. D'où la prédilection du ministère pour la loi de 1844 qui lui confère une influence sur les fortunes privées dont il n'a jamais disposé auparavant.

Nous avons traité si longuement de la loi Peel, parce qu'elle exerce actuellement une influence même aux Etats-Unis d'Amérique et aussi parce qu'elle sera certainement rendue caduque en Angleterre. Certes, le gouvernement britannique a le pouvoir d'enlever des épaules du public anglais le fardeau de difficultés que ce gouvernement lui-même lui a imposé, mais rien ne serait plus erroné que d'admettre que le phénomène auquel on a assisté sur le marché financier de Londres - la montée et l'apaisement de la panique monétaire - est un baromètre authentique pour mesurer l'intensité de la crise que subit le monde des affaires britanniques. Cette crise se trouve en dehors de tout pouvoir gouvernemental.

Lorsque les premières nouvelles de la crise américaine atteignirent les côtes de l'Angleterre, les économistes anglais établirent une théorie qui, certes, n'a aucune prétention d'être géniale, mais qui peut néanmoins valoir comme originale. On dit que le commerce anglais était sain, mais - horreur et damnation ! - que ses clients, et surtout les yankees étaient malsains. L'état sain d'un commerce, dont la santé n'existe que d'un côté - voilà qui est une pensée digne d'un économiste britannique¹. Si l'on jette un coup d'œil sur le dernier rapport semi-annuel du ministère du Commerce anglais, on trouvera que, dans la cotation des exportations britanniques de produits et d'articles manufacturés, 30% sont allés aux Etats-Unis, 11% vers les Indes orientales et 10% vers l'Australie. Alors que le marché américain est maintenant fermé pour un certain nombre d'années, le marché indien qui fut saturé au cours de ces deux dernières années, est de toute façon pratiquement coupé de l'Angleterre par la récente révolte², tandis que le marché australien est engorgé au point que les marchandises britanniques sont vendues meilleur marché à Adelaïde, Sydney et Melbourne qu'à Londres, Manchester ou Glasgow. La stabilité des industriels britanniques qui, en raison de la défaillance subite de leurs clients, ont dû être déclarés en faillite peut être mesurée à ces deux exemples.

À l'assemblée des créanciers d'un fabricant de coton de Glasgow, il apparut que le montant de ses dettes s'élevait à 116 000 L.st., tandis que ses biens atteignaient la modeste somme de 7 000 L.st. De même un expéditeur de Glasgow pouvait opposer à peine un actif de 789 Lst. à un passif de 11.800. Or, ce ne sont nullement des cas isolés. Ce qui importe, c'est que la production britannique a été étendue dans une mesure telle que le résultat devait en être, étant donné l'étroitesse des

¹ Un propos que Marx reprend dans sa lettre du 20 octobre 57 à Engels : « Les lamentations des correspondants de Bourse anglais, *écrit-il*, sont originales et amusantes : ils disent que leur commerce est *sound* (sain), mais que leurs clients à l'étranger sont *unhealthy* (en mauvaise santé). ». (C5, p. 51).

² Celle, nous le savons, des Cipayes.

marchés étrangers, un krach général, auquel suivra une réaction dans la vie politique et sociale de la Grande-Bretagne. La crise américaine de 1837 à 1839 provoqua une chute des exportations britanniques de 12.425.601 L.st. en 1836 à 4.965.225 L.st. en 1837, à 7.585.760 L.st. en 1838 et à 3.562.000 L.st. en 1842. Une paralysie semblable gagne déjà l'Angleterre. Elle aura provoqué des effets très importants avant même qu'elle soit passée.

*

Marx reviendra sur le sujet à plusieurs reprises.

Il y reviendra bien sûr dans son courrier à l'adresse d'Engels.

Il y reviendra dans la presse avec notamment son prochain article du 30 novembre 57 publié sous le titre *The British Revulsion*, puis encore le 23 août 1858, dans un article précisément intitulé *The English Bank Act of 1844*¹.

Il y reviendra non moins dans un écrit plus théorique qui paraîtra dans la 5^e section du livre III du *Capital*, chapitre XXXIV, sous le titre *Le « Currency principle » et la législation bancaire anglaise de 1844*².

*

Le bouleversement du commerce britannique

(*New York Daily Tribune*, le 30.11.1857³)

Le revirement énorme subi par le commerce britannique semble avoir montré tout au long de son déroulement trois formes bien distinctes : une pression sur le marché monétaire et celui des produits de Londres et Liverpool, une panique bancaire en Ecosse et un effondrement économique dans les régions industrielles.

Les faits ont été largement exposés dans notre article de vendredi⁴ sous forme de larges extraits de journaux britanniques, mais leur signification et leurs conséquences futures demandent à être précisées.

Comme nous l'avions prévu dans un article précédent⁵, le gouvernement a finalement été contraint de suspendre la loi sur les banques de 1844, mais pas avant que la banque n'eût courageusement ruiné une foule de clients dans ses tentatives de se sauver.

Mais finalement, dans la soirée du 11 novembre, les directeurs de la banque ont tenu un conseil de guerre qui a débouché sur un appel à l'aide au gouvernement, auquel on a répondu par la suspension des dispositions de la loi. Cette ordonnance du gouvernement sera soumise pour approbation au Parlement qui a été convoqué pour la fin du mois.

Comme nous l'avons montré précédemment, cette suspension aura un relatif effet de soulagement. Il élimine une pénurie artificielle de monnaie que l'Act avait ajouté à la tension naturelle du marché monétaire en période de ralentissement commercial.

¹ MECW, vol. 16, pp 3-7.

² K. Marx, *Le Capital*, Livre troisième, tome II, Editions sociales, Paris 1978, pp. 207-224.

³ Nous traduisons à partir de MECW, vol. 15, pp. 385-391. L'article a paru sans signature. Il est daté du 13 novembre 1857, ce même jour où Marx écrit à Engels : « Je ne puis écrire que peu de lignes, car l'article ne m'a laissé que quelques minutes avant la fermeture de la poste », ajoutant, à propos de la crise : « Bien que je sois moi-même dans une grande détresse financière, je ne me suis jamais senti si bien depuis 1849 qu'au milieu de cette explosion. » (C5, p. 59)

⁴ Cette mention a été ajoutée par les éditeurs de *New York Daily Tribune* qui font ici référence à l'édition du 27 novembre 57.

⁵ Marx se réfère à son article du 21 novembre 1857.

Au cours de la crise actuelle, la banque a relevé à cinq reprises ses taux d'escompte dans le vain espoir de mettre un terme à la violence du courant qui détruisait tout.

Le 8 du mois dernier, le taux a été porté à 6 %, le 12 à 7%, le 22 à 8 %, le 5 à 9 % et le 9 à 10 %.

La vitesse de ce mouvement montre un contraste remarquable avec celui qui a accompagné la crise de 1847. À ce moment-là, le taux minimal a été élevé en avril à 5 pour cent, à 5 1/2 pour cent en juillet, et le 23 octobre à son point le plus élevé, soit 8 pour cent. Il est ensuite tombé à 7 % le 20 novembre, à 6 % le 4 décembre et à 5 % le 25 décembre.

Les cinq années qui ont suivi constituent une période au cours de laquelle le taux a régulièrement diminué, aussi régulièrement en somme que s'il avait été piloté par une échelle mobile. En conséquence, il a atteint son point le plus bas le 26 juin 1852, soit 2 %.

Les cinq années suivantes, de 1852 à 1857, montrent un mouvement opposé. Le 8 janvier 1853, le taux se situait à 2 1/2 pour cent ; le 1er octobre 1853, il était de 5 pour cent ; il a finalement atteint sa hauteur actuelle après de nombreux changements successifs.

Jusqu'ici, les fluctuations du taux d'intérêt au cours de la période de dix ans qui vient de s'achever n'ont révélé que les phénomènes communs aux phases récurrentes du commerce moderne.

En résumé, ces phases sont les suivantes: restriction extrême du crédit au cours de l'année de panique suivie par une expansion progressive qui atteint son apogée lorsque le taux d'intérêt tombe à son point le plus bas; puis un autre mouvement s'ensuit dans la direction opposée, une réduction progressive qui atteint son apogée lorsque le taux de rendement a atteint son maximum et que l'année de panique a recommencé.

Mais un examen plus approfondi révélera dans la seconde partie de la période actuelle des phénomènes qui les distinguent nettement de tous les précédents.

Au cours des années de prospérité, de 1844 à 1847, le taux d'intérêt à Londres variait entre 3 et 4 %, de sorte que toute la période était caractérisée par un crédit relativement bon marché. Lorsque le taux d'intérêt atteignit 5 % le 10 avril 1847, la crise s'était déjà installée et son déclenchement général n'avait été repoussé que de quelques mois par une série d'artifices.

D'autre part, le taux d'intérêt, qui, le 6 mai 1854, a augmenté à 5 1/2 pour cent est revenu successivement à 5 pour cent, 4 1/2 pour cent, 4 pour cent et 3 1/2 pour cent, un niveau auquel il est resté du 16 juin 1855 au 8 septembre 1855. Puis il est retourné par les mêmes variations dans la direction opposée, en montant à 4 pour cent, 4 1/2 pour cent et 5 pour cent, jusqu'à ce qu'il atteigne en octobre 1855 le niveau à partir duquel il avait commencé en mai 1854, soit 5 1/2 pour cent.

Deux semaines plus tard, le 20 octobre 1855, il a augmenté à 6 pour cent pour le court terme, et à 7 pour cent pour le long terme.

Mais encore une fois, un contre-mouvement a commencé. Au cours de l'année 1856, le taux d'intérêt a fluctué jusqu'à atteindre, en octobre 1856, 6 et 7%, les valeurs par lesquelles il avait commencé en octobre de l'année dernière.

Le 15 novembre 1856, il est passé à 7 pour cent, mais après des fluctuations à la baisse irrégulières et souvent interrompues comme celle qui l'a fait chuter jusqu'à 5 1/2 pendant trois mois. Ce n'est que le 12 octobre de cette année, lorsque la crise américaine a commencé à toucher l'Angleterre, qu'il a retrouvé son niveau initial de 7%.

À partir de ce moment, son mouvement ascendant a été rapide et soutenu, menant finalement à une cessation presque complète de l'activité d'escompte.

En d'autres termes, dans la seconde moitié de la période de 1848 à 1857, la volatilité des taux d'intérêt s'intensifiait fréquemment, et d'octobre 1855 à octobre 1857, deux années s'étaient écoulées avec une monnaie coûteuse, les fluctuations du taux d'intérêt étant circonscrites entre 5 ½ et 7 pour cent.

Dans le même temps, malgré ce taux d'intérêt élevé, la production et les échanges se sont poursuivis à un rythme jamais envisagé auparavant.

D'une part, ces phénomènes extraordinaires peuvent être attribués à la livraison opportune d'or en provenance d'Australie et des Etats-Unis, qui a permis à la Banque d'Angleterre de se ressaisir de temps à autre, tandis que, d'autre part, il était évident que la crise était déjà sensible en octobre 1855, qu'elle a été repoussée par une série de convulsions temporaires, et que par conséquent, son explosion finale surpasserait toutes les crises précédentes à la fois en termes d'intensité et de propagation.

Le fait singulier du retour du taux d'intérêt de 7 pour cent le 20 octobre 1855, le 4 octobre 1856 et le 12 octobre 1857 prouverait largement cette affirmation, si par ailleurs nous ne savions pas que dès 1854 un choc d'avertissement avait frappé l'Angleterre et que sur le continent tous les symptômes de la panique s'étaient reproduits en octobre 1855 et 1856.

Mais si nous laissons de côté ces circonstances aggravantes, la période de 1848 à 1857 présente globalement une ressemblance frappante avec celle de 1826 à 1836 et celle de 1837 à 1847.

On nous a dit qu'il était vrai que le libre-échange britannique changerait tout cela, mais faute de preuves supplémentaires, au moins une chose est claire, c'est que les cerveaux du libre-échange ne sont que des charlatans.

Comme dans les précédentes périodes, une série de bonnes récoltes a été suivie par une série de mauvaises. Malgré la panacée de la libéralisation des échanges en Angleterre, de 1853 à 1857, les prix moyens du blé et de tous les autres produits bruts étaient encore plus élevés que ceux de 1820 à 1853; et, plus remarquable encore, alors que l'industrie a connu un essor sans précédent, au regard du prix élevé des céréales, elle a maintenant subi un effondrement sans précédent malgré une récolte abondante.

Nos lecteurs comprendront bien entendu que ce taux d'escompte de 10% de la Banque d'Angleterre n'est que purement nominal et que les intérêts réellement payés sur les titres de premier rang à Londres dépassent de loin ce chiffre.

« Les taux d'intérêt exigés sur le marché libre », écrit le *Daily News*, « sont considérablement plus élevés que ceux de la banque ».

« Même la Banque d'Angleterre », écrit le *Morning Chronicle*, « n'escompte pas au taux de 10%, sauf en de très rares cas, qui sont les exceptions et non la règle, alors que l'on sait que les charges sont disproportionnées par rapport à la cotation prétendue ».

« L'impossibilité d'obtenir de l'argent sur les titres de deuxième et troisième rangs à quelque condition que ce soit », écrit le *Morning Herald*, « provoque déjà d'énormes dégâts. »

« En conséquence, » comme le dit *Le Globe*, « les affaires se retrouvent dans une impasse, les entreprises dont les actifs dépassent les passifs s'effondrent, et le commerce semble connaître une révolution générale ».

Entre cette pression sur le marché monétaire et sous les effets conjugués de l'afflux de produits américains, le prix de tous les articles sur le marché des produits de base a chuté. En quelques semaines, le coton à Liverpool a chuté de 20 à 25%, le sucre de 25%, les céréales de 25%, et le café, le salpêtre, le suif, le cuir, etc. ont suivi le mouvement.

« C'est presque impossible », écrit le *Morning Post*, « d'obtenir des factures à prix réduit et des prêts. »

« Dans Mincing Lane¹, écrit le *Standard*, « le commerce est complètement sens dessus dessous, il n'est plus possible de vendre aucune marchandise, sauf par troc, car l'argent est exclu. »

Cependant, tout ce malheur n'aurait pas mis la Banque d'Angleterre à genoux aussi rapidement s'il n'y avait pas eu la panique bancaire en Ecosse. A Glasgow l'effondrement de la *Western Bank* a été suivi par celui de *City of Glasgow Bank*, qui a provoqué à son tour une ruée générale des déposants de la bourgeoisie et des petits porteurs de la classe ouvrière, le tout se terminant par de bruyantes émeutes qui ont amené le maire de Glasgow à avoir recours aux baïonnettes.

La *City of Glasgow Bank*, qui avait l'honneur d'être gouvernée par nul autre que le duc d'Argyll, possédait un capital versé d'un million de livres sterling, un fonds de réserve de 90 595 £ et nonante-six branches disséminées dans tout le pays. Ses émissions approuvées s'élevaient à 72.921 £, tandis que celles de la *Western Bank of Scotland* s'élevaient à 225.292 £., atteignant, ensemble, 298.213 £. soit près du dixième du total des fonds de circulation légale en Écosse.

Le capital de ces banques était en grande partie apporté en petites sommes par la population rurale.

La panique écossaise a bien sûr rejailli sur la Banque d'Angleterre et 300.000 £ ont été prélevées de ses coffres le 11 novembre et 600.000 à 700.000 livres sterling le 12 novembre pour être transférées en Écosse.

La faillite quasi simultanée de ces deux banques écossaises, la *Western Bank*, le 9 novembre, et la *City of Glasgow Bank*, le 11 novembre 1857, semble bien avoir précipité la décision prise, le 12 novembre 57, par le cabinet de Lord Palmerston de suspendre les directives de la loi Peel.

Créée en 1832, la *Western Bank* avait déjà connu des difficultés dès 1834 en raison de ses prêts excessifs au regard de ses ressources financières et en 1847, elle avait dû être sauvée par un apport de la Banque d'Angleterre. Devenue en 1857 la deuxième plus grande banque d'Écosse, sa banqueroute avait résulté d'une mauvaise gestion et de la ruine de trois clients importants.

Quant à la *City of Glasgow Bank*, elle a pu reprendre ses activités sans trop de retard. Elle est surtout connue pour une retentissante faillite frauduleuse en octobre 1878 avec une sévère condamnation judiciaire de plusieurs de ses administrateurs².

D'autres sommes ont également été retirées en faveur des banques irlandaises, tandis que les banques provinciales anglaises ont collecté d'importants dépôts, de sorte que le département des banques de la Banque d'Angleterre s'est retrouvé au bord de la faillite.

Il est probable que la crise générale n'était pour les deux banques écossaises susmentionnées qu'une excuse pour effectuer une sortie décente, car elles étaient depuis longtemps pourries du tout au tout.

Il n'en reste pas moins que le système bancaire écossais tant vanté - qui en 1825-1826, 1836-1837 et 1847, a survécu aux ouragans qui ont balayé les banques anglaises et irlandaises, a connu pour la première fois, sous le régime de la loi bancaire de Peel imposée à l'Écosse en

¹ *Mincing Lane* était une rue de Londres où se trouvait un centre de vente en gros de produits coloniaux.

² Référence sur ce point : l'ouvrage de Andrew William Ker, *History of Banking in Scotland* (1908), Ed. Wentworth Press (2019).

1845, une panique générale ; que, pour la première fois, on a entendu là-bas le cri « de l'or contre du papier » et que, pour la première fois à Edimbourg, les billets de la Banque d'Angleterre ont été refusés.

L'idée des défenseurs de l'acte de Peel selon laquelle si celui-ci n'était pas en mesure de parer aux crises financières, il assurerait au moins la convertibilité des billets en circulation, est maintenant démentie, les propriétaires de billets partageant le sort des déposants.

On ne saurait mieux décrire la situation générale des districts manufacturiers britanniques que par deux extraits de journaux, l'un d'une circulaire commerciale de Manchester publiée dans *The Economist* et l'autre d'une lettre privée de Macclesfield parue dans le *Free Press* de Londres.

Après avoir fourni un exposé comparatif du commerce du coton des cinq dernières années, la circulaire de Manchester poursuit comme ceci :

« Les prix ont baissé cette semaine avec une accélération croissante de jour en jour. Pour de nombreux types de produits, aucun prix ne peut être indiqué car ils ne pourraient pas trouver d'acheteur. Lorsque les prix sont indiqués, ils dépendent généralement davantage de la position ou des appréhensions du propriétaire que de la demande. *Il n'existe aucune demande à ce jour.* Le commerce intérieur a amassé plus de fournitures qu'on ne peut espérer en vendre selon les perspectives pour l'hiver. ».

Le fait que les marchés étrangers sont encombrés, la circulaire n'en parle bien sûr pas.

« Le court terme est généralement adopté comme une nécessité ; on estime que son volume actuel *dépasse un cinquième de la production totale*. Les exceptions diminuent de jour en jour. *Et il est maintenant débattu de l'opportunité de fermer les usines pendant un certain temps.* »

L'auteur de la lettre de Macclesfield nous dit :

« Au moins 5.000 personnes, des artisans qualifiés et leurs familles, qui se lèvent tous les matins et ne savent pas où trouver de la nourriture pour rompre leur jeûne ont demandé l'aide de l'Union et, comme ils appartiennent à la catégorie des pauvres en bonne santé physique, ils n'ont le choix que de casser des pierres pour environ quatre pence par jour ou d'aller dans la Maison des pauvres, où ils sont traités comme des détenus et où ils reçoivent une nourriture de qualité inférieure et maigre donnée à travers un trou dans le mur, et quant à la cassure des pierres, pour des personnes dont les mains ne sont capables que de travailler la plus fine des matières, la soie, cela équivaut à un refus total. »

Ce que les commentateurs anglais considèrent comme un privilège de leur crise actuelle par rapport à celle de 1847, à savoir qu'il n'existe pas de champ de spéculation suprême, tel que, par exemple, les chemins de fer qui absorbent leur capital, n'est nullement vrai.

La vérité est que les Anglais ont été très impliqués dans la spéculation à l'étranger, à la fois sur le continent européen et aux États-Unis, alors que chez eux leurs excédents en capital ont été investis principalement dans des usines, de sorte que le choc actuel a plus que jamais le caractère de crise industrielle et s'en prend donc directement aux racines de la prospérité nationale.

En Europe continentale, la contagion s'est propagée, dans un sens, de la Suède vers l'Italie et, dans l'autre, de Madrid vers Pest. Hambourg, qui constitue le principal centre commercial d'exportation et d'importa-

tion du Zollverein¹ et du marché monétaire général du nord de l'Allemagne, a naturellement dû subir le premier choc.

En ce qui concerne la France, la Banque de France a relevé son taux d'escompte au niveau anglais; les décrets d'interdiction d'exportation de céréales ont été abrogés; tous les journaux de Paris ont reçu la consigne confidentielle de se garder de faire des réflexions pessimistes; les gendarmes font peur aux marchands de métaux précieux et Louis Bonaparte lui-même, dans une lettre plutôt prétentieuse, daigne informer ses sujets qu'il ne se sent pas préparé à un coup d'État financier et que, par conséquent, « le mal n'existe que dans l'imagination ».

Marx fait explicitement référence dans cette dernière phrase à la déclaration publique qu'adresse, le 10 novembre 1857, Napoléon III à son ministre de l'Agriculture Eugène Rouhé. Le texte a paru en tête de la partie officielle du *Moniteur Universel* du mercredi 11 novembre 1857.

Le voici :

« Monsieur le Ministre,

Je vois avec peine que, sans cause apparente ni réelle, on porte atteinte au crédit public par des craintes chimériques et par la propagation de soi-disant remèdes à un mal qui n'existe que dans l'imagination². Les années précédentes, les appréhensions, il faut bien le reconnaître, avaient quelque fondement. Une succession de mauvaises récoltes nous forçait d'exporter tous les ans plusieurs centaines de millions en numéraire pour payer la quantité de blé qui nous manquait, et cependant nous avons pu conjurer la crise et défier les tristes prédictions des alarmistes par quelques simples mesures de prudence prises par la Banque de France. Aujourd'hui, comment ne comprend-on pas que la même conduite, rendue plus facile par la loi qui permet d'élever le taux de l'escompte, doit suffire à plus forte raison pour conserver à la Banque le numéraire dont elle a besoin, puisque nous sommes dans de bien meilleures conditions que l'année dernière, la récolte ayant été abondante et l'encaisse métallique de la Banque étant plus considérable ?

Je vous prie donc de démentir bien haut tous les projets absurdes qu'on attribue au Gouvernement, et dont la propagation crée si facilement des alarmes. Ce n'est pas sans quelque orgueil que nous pouvons affirmer que la France est le pays en Europe où le crédit public est assis sur les bases les plus larges et les plus solides. Le rapport remarquable que vous m'avez adressé en fait foi. Donnez du cœur à ceux qui s'effraient en vain, et assurez-les que je suis bien décidé à ne point employer ces moyens empiriques auxquels on n'a recours que dans les cas heureusement si rares où des catastrophes au-dessus de la prévoyance humaine viennent fondre sur le pays³. ».

Manifestement, aux yeux du pouvoir français, en cette fin d'année 1857, la crise est passée.

*

Tel n'est pas l'avis de Marx et d'Engels, comme en témoigne **la lettre que ce dernier envoie à son ami le 15 novembre 1857** dès son retour à Manchester⁴.

« Cette fois, *écrit-il*, la crise se développe de façon assez singulière. La spéculation sur les actions en France et en Allemagne était depuis un an déjà pratiquement dans un état de crise latente ; c'est maintenant seulement que la spéculation principale sur les actions à New York a abouti au krach et a, de la sorte, tout déclenché. Le plus étrange, c'est que les Yankees ont certes, comme toujours, spéculé avec des capitaux étrangers, mais cette fois particulièrement avec des capitaux du continent. Les bureaucrates et les rentiers qui, en Allemagne, ont acheté tout ce qu'on pouvait trouver d'américain, vont avoir

¹ Pour rappel : l'union douanière établie en janvier 1834 entre les Etats allemands à l'initiative de la Prusse en vue de la création d'un marché intérieur.

² Notons au passage que les lecteurs américains du *New York Daily Tribune* ne disposaient à l'évidence d'aucune source pour apprécier la très précise référence de Marx en fin d'article au propos de Napoléon III.

³ Ce même 10 novembre 57 était rapporté le décret du 22 septembre 1857 sur « la prohibition de sorties des grains et farines, des pommes de terre et légumes secs, des marrons et châtaignes et de leurs farines ».

⁴ Il revenait d'un séjour à Jersey où il avait pris du repos pour des raisons de santé.

joliment à casquer. La pré-crise de la spéculation continentale et le fait qu'elle n'avait avec la spéculation américaine que très peu de points de contact directs retardent le contrecoup immédiat et destructeur des spéculations américaines sur celles du continent, mais ça ne saurait tarder »

Puis, après avoir fourni maints détails sur l'état de crise dans plusieurs secteurs, dont celui des filatures qu'il connaît bien, il poursuit : « En tout cas, la violence de ce premier coup montre quelles dimensions colossales l'affaire est en train de prendre », avec toutefois cette préoccupation d'un temps de chauffe pour aiguïser la capacité de réaction de la classe ouvrière : « Cette pression chronique est nécessaire un temps pour chauffer les populations. Alors le prolétariat tape mieux, en meilleure connaissance de cause et avec plus d'ensemble, exactement comme une charge de cavalerie a un bien meilleur résultat si les chevaux ont dû d'abord parcourir 500 pas au trot avant d'arriver à la distance requise de l'ennemi pour se lancer au grand galop. Je ne voudrais pas que quelque chose éclate trop tôt, avant que l'Europe tout entière ne soit totalement touchée par la crise ; sinon la lutte serait ensuite plus dure, plus ennuyeuse et plus fluctuante ».

Et de conclure : « Au reste, je suis comme toi. Depuis l'effondrement de la spéculation à New York, je ne tenais plus en place à Jersey, et je me sens d'excellente humeur au milieu de cet effondrement général. La pourriture bourgeoise de ces sept dernières années me pendait quand même un peu après, les événements sont en train de m'en laver, je redeviens un autre homme¹. ».

*

La crise commerciale en Angleterre

(*New York Tribune*, le 15.12.1857²).

Marx insiste dans cette contribution sur **la dimension industrielle de la crise** en Angleterre.

(...)

C'est précisément le retour des crises à intervalles réguliers, en dépit de tous les avertissements du passé, qui exclut l'idée que les causes ultimes de celles-ci seraient à chercher dans la malhonnêteté de quelques individus. Si vers la fin d'une période commerciale déterminée la spéculation apparaît comme le précurseur immédiat de l'effondrement, il ne faudrait pas perdre de vue que la spéculation a été engendrée elle-même par la phase précédente du cycle, de sorte qu'elle en représente un résultat, une manifestation, et non pas la cause dernière ou l'essence. Les économistes qui prétendent expliquer les secousses régulières de l'industrie et du commerce par la spéculation ressemblent à l'école désormais morte de la philosophie de la nature qui considérait la fièvre comme la véritable raison de toutes les maladies.

Jusqu'ici le centre de la crise européenne est resté en Angleterre et, comme nous l'avons vu³, elle a changé son mode d'apparition en Angleterre même. Si les premiers effets des secousses américaines sur la Grande-Bretagne ont pris la forme d'une panique monétaire qui s'accompagna d'une dépression générale sur le marché des produits, laquelle fut suivie un peu plus tard par la misère et la détresse dans l'industrie, c'est à présent la crise industrielle qui se tient à l'avant-scène et les difficultés financières viennent en tout dernier. Si pour un instant le foyer de l'incendie fut Londres, c'est à présent l'industrielle Manchester. L'ébranlement le plus grave auquel l'industrie anglaise ait jamais été soumise, et le seul qui ait suscité de grands changements sociaux, à savoir la crise industrielle de 1838 à 1843, avait été accompagné d'un resserrement momentané du marché financier en 1839, tandis que le taux de l'escompte est demeuré pendant longtemps à un bas niveau au cours de cette période, voire a baissé de 2,5% à 2%.

¹ C5, pp. 60, 63-64.

² Nous citons à partir de R. Dangeville, *La crise*, pp. 162-164. Le texte anglais se trouve aux pages 400-403 de MECW, vol. 15. L'article a paru comme éditorial non signé.

³ En référence à l'article précédent du 30 novembre 57.

Nous ne faisons pas cette remarque parce que nous considérons l'amélioration relative sur le marché financier de Londres comme le symptôme de sa guérison complète, mais simplement parce que nous enregistrons le fait que, dans un pays aussi industrialisé que l'Angleterre, les oscillations du marché monétaire n'ont pas - et de loin - l'intensité et l'extension d'une crise marchande. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer les journaux à la même date de Londres et de Manchester. Tandis que les Londoniens n'ont d'yeux que pour le flux et le reflux des métaux précieux et sont pleins de joie lorsque la Banque d'Angleterre a « renforcé sa position » par un nouvel achat d'or, les journaux de Manchester s'attristent à l'idée que cette force est achetée à leurs dépens et entraîne un relèvement du taux d'intérêt et une baisse des prix de leurs marchandises. C'est ce qui explique que M. Tooke, l'auteur de *History of Prices* qui a si bien traité des phénomènes du marché monétaire londonien et des marchés coloniaux, ne s'est pas seulement montré incapable de décrire les compressions au cœur de la production anglaise, mais encore n'a pas pu les comprendre...

La Banque d'Angleterre, dit-on, a augmenté ses réserves de métal précieux d'environ 700 000 L.st., cet afflux de métaux précieux étant dû en partie à l'arrêt de l'hémorragie vers l'Ecosse, en partie aux envois d'Amérique du Nord et de Russie, et finalement aux expéditions australiennes. Cette évolution ne donne pas d'éléments significatifs, puisqu'il est tout à fait clair qu'en relevant fortement le taux de l'escompte, la Banque d'Angleterre veut effectuer des coupes sombres dans les importations et forcer les exportations, retirer une partie du capital britannique investi à l'étranger et, en conséquence, renverser la balance commerciale et obtenir un afflux de certaines quantités de métal précieux. Il n'est pas moins certain qu'à l'occasion du moindre relâchement des conditions de l'escompte, l'or se remettra à s'écouler vers l'étranger. La seule question qui se pose est de savoir combien de temps la Banque sera en mesure de maintenir en bonne posture ces conditions.

Le rapport officiel du Ministère du Commerce pour le mois d'octobre, mois où le taux minimum de l'escompte a été successivement relevé de 6, 7 à 8%, démontre à l'évidence que le premier effet de cette opération n'a pas été d'arrêter la production, mais d'imposer leurs marchandises aux marchés étrangers et de diminuer l'importation de produits étrangers.

Malgré la crise américaine, l'exportation d'octobre 1857 donne par rapport à octobre 1856 un excédent de 318 838 L.st. ; cependant le recul considérable que mentionne le même rapport pour ce qui est de la consommation de moyens de subsistance et d'articles de luxe, témoigne que cet excédent n'est absolument pas rentable ou constitue un effet naturel d'une industrie florissante. Le contrecoup de la crise sur l'industrie anglaise sera tout à fait apparent dans les prochains rapports du Ministère du Commerce. Une comparaison des rapports pour les différents mois de janvier à octobre 1857 montre que la production anglaise a atteint son apogée en mai, les exportations dépassant alors de 2 648 904 L.st. ceux de mai 1856.

À l'annonce du soulèvement indien¹, toute la production tomba en juin en dessous du niveau du mois correspondant de 1856 et l'on enregistra un recul relatif des exportations d'un montant de 30 247 L.-st. En dépit du rétrécissement du marché indien, la production n'avait pas seulement atteint de nouveau en juillet le niveau du mois correspondant de 1856, mais le dépassait même d'une somme de rien moins que 2 233 306 L.st. En conséquence, il est clair que, ce mois-là, les autres marchés ont dû absorber un pourcentage d'exportations bien supérieur à leur consommation normale de marchandises non seulement afin de compenser les exportations qui s'effectuaient normalement vers l'Inde, mais encore afin de produire cet important excédent pour l'Angleterre.

C'est pourquoi ce mois-ci, les marchés extérieurs semblent sursaturés au point que l'excédent des exportations doit baisser progressivement : de 2,33 millions de L.st. à 885 513 en août, à 852 203 en septembre et

¹ En relation avec la révolte des Cipayes.

à 318 838 en octobre. L'étude des rapports du commerce anglais offre la seule clef sûre des mystères de l'ébranlement actuel que subit ce pays.

*

La crise financière en Europe

(*New York Daily Tribune*, le 22.12.57¹)

Le principal de cet article se trouve consacré aux divers aspects de la crise économique et surtout financière qui sévit à **Hambourg**.

On notera au passage la très brève référence au début de cet article à l'exception française.

La poste qui est arrivée hier matin² avec le *Canada* et l'*Adriatic* nous a mis en possession d'une chronique hebdomadaire de la crise financière européenne. Cette histoire peut être résumée en quelques mots. Hambourg a toujours constitué le centre fébrile de la crise qui se répercute ensuite avec plus ou moins de violence sur la Prusse et replonge par réaction le marché financier anglais dans le marasme dont il semblait sur le point de sortir. Un écho plus lointain de l'ouragan vint d'Espagne et d'Italie. La paralysie de l'activité industrielle et la misère qui s'ensuit pour la classe ouvrière gagna rapidement toute l'Europe. Par ailleurs, la relative résistance que la France a opposée jusqu'ici à la contagion pose une énigme à ceux qui s'occupent de politique économique, énigme qui serait plus difficile à résoudre que la crise générale elle-même.

On avait pensé que la crise de Hambourg aurait dépassé son apogée le 21 novembre lorsque fut fondée l'*Association de Garantie de l'Escompte* qui bénéficia d'un fonds d'un total de 12 millions de marks liquides afin de garantir les traites et valeurs circulant sous l'estampille de cette Association. Diverses banqueroutes et des faits tels que le suicide de l'agent en courtage Gowa montrent cependant que le mal progressait encore dans les journées qui suivirent. Le 26 novembre, la panique était de nouveau à son comble - et si l'Association de l'Escompte était montée d'abord sur scène pour l'arrêter, c'était à présent au tour du gouvernement d'y faire son apparition. Le 27, le Sénat fit le projet - et obtint aussi l'accord et la caution des citoyens héréditaires de la ville - d'émettre des valeurs susceptibles de porter des intérêts d'un montant de 15 millions de marks pour faire des avances sur des marchandises durables ou sur les papiers d'Etat, les avances devant se monter à 50-60% de la valeur correspondante des marchandises gagées. Cette seconde tentative de normalisation du commerce échoua comme la première - toutes deux ressemblaient à l'appel au secours qui précède l'instant où le navire coule. La garantie de l'Association d'Escompte avait elle-même besoin - comme on le vit bientôt - d'une nouvelle garantie ; en outre, les avances de l'Etat qui étaient limitées tant pour ce qui est de leur montant que pour ce qui est des variétés de marchandises pour lesquelles elles pouvaient s'appliquer, s'avérèrent inutiles, précisément en raison des conditions dans lesquelles elles étaient consenties, et ce, dans la mesure où les prix tombaient.

Or, pour tenir les prix et repousser de la sorte la cause proprement dite du mal, l'Etat eût dû les maintenir tels qu'ils étaient avant que la panique commerciale éclate, et escompter des traites qui ne représentaient plus rien d'autre que des maisons étrangères en banqueroute. En d'autres termes, la richesse de toute la société représentée par le gouvernement aurait dû compenser les pertes des capitalistes privés. Cette

¹ Nous citons à partir de Dangeville, *La crise*, pp. 166-173. Le texte anglais se trouve aux pages 404-409 de MECW, vol. 15. L'article a paru comme éditorial non signé. Il est daté du 4 décembre 57.

² Le 3 décembre 1857.

sorte de communisme, où la réciprocité est tout à fait à sens unique, semble exercer un grand attrait sur les capitalistes européens.

Le 29 novembre, vingt grandes firmes commerciales de Hambourg s'effondrèrent en même temps que de nombreuses maisons de commerce d'Altona. On suspendit l'escompte des traites ; les prix des marchandises et des valeurs n'étaient plus que nominaux, et le monde des affaires était dans l'impasse. Il ressort de la liste des banqueroutes que cinq d'entre elles effectuaient des opérations bancaires avec la Suède et la Norvège, et l'on voit, par exemple, que les dettes de la firme Ulberg & Cramer se montent à 12 millions de marks. Il y eut cinq faillites dans le commerce d'articles coloniaux, quatre dans le commerce avec la Baltique, deux dans l'exportation de produits industriels, deux dans les sociétés d'assurance, une à la bourse, une dans la navigation. La Suède dépend ainsi entièrement de Hambourg pour ce qui est de ses exportateurs, de ses agents de change et banquiers : on peut dire même que le marché de Hambourg est aussi celui de la Suède. De fait, deux jours après le krach, un télégramme annonçait que les banqueroutes de Hambourg en avaient provoqué à Stockholm et que, là aussi, un soutien du gouvernement s'était avéré inutile. Ce qui compte pour la Suède en ce domaine, compte à plus forte raison pour le Danemark, dont le centre commercial est Altona, un simple faubourg de Hambourg. On y enregistra de nombreuses suspensions de paiement, de la part notamment de deux très vieilles firmes - de la maison Conrad Warneke faisant commerce colonial, notamment de sucre, au capital de 2 millions de marks liquides dont les ramifications s'étendaient à l'Allemagne, au Danemark et à la Suède, et la maison Lorent am Ende & Cie qui commerçait avec la Suède et la Norvège. Un armateur et gros marchand se suicida à la suite de ses difficultés d'argent.

On peut se faire une idée de l'extension du commerce de Hambourg d'après le simple chiffre suivant : des marchandises d'une valeur d'environ 500 millions de marks se trouvent actuellement en dépôt dans les entrepôts et le port au compte des négociants de Hambourg. La république recourt maintenant au seul moyen anticrise, en décrétant qu'il est du devoir des citoyens de payer leurs dettes. Il édictera sans doute une loi accordant un moratoire d'un mois à toutes les traites venues à échéance.

Pour ce qui concerne la Prusse, les journaux n'apportent aucune nouvelle sur la situation précaire des districts industriels de la Rhénanie et de la Westphalie, étant donné qu'elle n'a pas encore conduit à des faillites en chaîne. Les banqueroutes sont restées limitées aux exportateurs de céréales de Stettin et de Dantzig et à une quarantaine de fabricants berlinois. Le gouvernement prussien est intervenu en habilitant la Banque de Berlin à faire des avances sur les marchandises en stock et en abolissant la législation sur l'usure. La première mesure se révélera tout aussi inopérante à Berlin qu'à Stockholm et à Hambourg, et la seconde ne fait que hisser la Prusse au même niveau que les autres pays marchands.

Le krach de Hambourg apporte une réponse probante à ces esprits à l'imagination fertile qui voient l'actuelle crise découler artificiellement des hauts prix suscités par la monnaie de papier. Pour ce qui concerne la circulation monétaire, Hambourg constitue le pôle opposé aux États-Unis. L'argent métal y a seul cours. En effet, on n'y trouve pas de circulation monétaire de papier, mais on se vante au contraire de n'avoir comme moyen de circulation que de l'argent purement métallique. La panique monétaire n'y sévit pas moins violemment qu'ailleurs ; qui plus est, Hambourg est devenue - depuis le début de la crise générale, dont la découverte n'est pas aussi vieille que celle des comètes - sa scène favorite. Au cours du dernier tiers du XVIII^e siècle, elle offrit deux fois le même spectacle qu'aujourd'hui, et si elle se distingue de tous les autres grands centres mondiaux du monde par un signe distinctif caractéristique, c'est que les oscillations du taux d'intérêt y sont plus fréquentes et plus violentes.

Tournons-nous de Hambourg vers l'Angleterre, et nous constaterons que l'atmosphère sur le marché monétaire de Londres s'est continuellement améliorée du 27 novembre au 1^{er} décembre - jusqu'à ce qu'il y eut un contrecoup. Le 28 novembre, le prix de l'argent était effectivement tombé, mais il remonta après le 1^{er} décembre et continuera vrai-

semblablement de grimper, étant donné que Hambourg en a besoin de quantités considérables. En d'autres termes, on retirera de l'or de Londres pour acheter de l'argent sur le continent, et cette hémorragie renouvelée de l'or exigera que la Banque d'Angleterre serre encore la vis. Outre la demande subite de Hambourg, il y a aussi la perspective pas très éloignée de l'emprunt indien auquel le gouvernement doit nécessairement consentir, même s'il déploie tous ses efforts pour différer la venue de ce jour affreux. Le fait que de nouvelles banqueroutes se sont produites depuis le premier de ce mois a contribué à dissiper l'erreur selon laquelle le marché monétaire aurait surmonté le pire. Lord Overstone (le banquier Loyd) observait dans la séance d'ouverture de la Chambre Haute :

« La prochaine tension sur la Banque d'Angleterre se produira vraisemblablement avant que les cours de change soient épurés, et alors la crise sera plus violente que celle à laquelle nous venons d'échapper. De graves et périlleuses difficultés menacent notre pays¹. »

La catastrophe de Hambourg n'a pas encore été ressentie à Londres. L'amélioration de la situation du marché du crédit avait favorablement influencé le marché des produits, mais, abstraction faite de la nouvelle diminution de la masse monétaire, il est manifeste que la chute des prix de Stettin, Dantzig et Hambourg fera nécessairement baisser la cotation des prix à Londres. Le décret français qui abolit l'interdiction d'exporter les céréales et la farine² a forcé les grands meuniers londoniens à baisser aussitôt leurs prix de 3 shillings par 280 livres afin d'endiguer les importations de farine française. On cite quelques faillites dans le commerce des céréales, mais elles sont restées limitées à quelques petites firmes qui étaient liées à des spéculateurs en grains par des contrats de livraison à long terme.

On n'apprend rien de nouveau des districts industriels anglais, sinon le fait que les produits cotonniers adaptés aux besoins de l'Inde et les filés fabriqués spécialement pour ce marché ont pour la première fois depuis 1847 bénéficié de prix favorables en Inde. Depuis 1847, les profits réalisés par les fabricants de Manchester dans cette branche d'activité ne proviennent pas de la vente de leurs marchandises en Indes Orientales, mais uniquement de la vente en Angleterre des marchandises importées des Indes Orientales. La diminution draconienne des exportations en direction de l'Inde depuis juillet 1857, à la suite du soulèvement, permit au marché indien de vider le stock des marchandises accumulées, et de réclamer de nouveaux approvisionnements à des prix supérieurs. Dans des conditions normales, un tel événement eût produit un effet d'animation extraordinaire sur le commerce de Manchester. Comme nous l'apprenons de lettres privées³, cela a à peine fait augmenter le prix des articles les plus demandés ; en revanche, on peut consacrer de telles quantités de forces productives à la fabrication de ces articles particuliers qu'elles sont suffisantes pour inonder dans les plus brefs délais trois Inde avec un flot de marchandises. L'augmentation générale des forces productives a été telle au cours de ces dix dernières années que même le travail réduit aux deux tiers de son volume dans les fabriques ne peut être maintenu qu'en accumulant d'énormes excédents de marchandises dans leurs entrepôts. La firme Du Fay & Cie rapporte, dans son bulletin commercial mensuel de Manchester, que « ce mois-ci il y a eu une pause dans les affaires, que peu de fabriques n'ont eu assez de travail et qu'en général les prix ont été bas. Jamais auparavant le montant global des affaires effectuées en un mois n'a été aussi faible qu'en novembre ».

Ce n'est pas le lieu ici d'attirer l'attention sur le fait que, pour la première fois en 1858, l'abolition des lois céréalières britanniques⁴ a été mise à l'épreuve de manière sérieuse. Tant par l'influence de l'or australien et de la prospérité industrielle que par les résultats naturels de

¹ En référence à son discours du 3 décembre 1857 devant la Chambre des Lords.

² Pour rappel, le décret du 10 novembre 1857.

³ Entre autres, la lettre d'Engels du 15 novembre 1857 (C5, pp. 60-64).

⁴ En référence aux *Corn Laws*, ces lois de 1815 qui imposaient une réglementation protectionniste du commerce des blés. Elles avaient fait l'objet d'une intense lutte politique entre l'aristocratie foncière, dont elles défendaient les intérêts, et la bourgeoisie industrielle libre-échangiste, laquelle avait fondé en 1838 à Manchester l'*Anti Corn Law League* sous la direction de Richard Cobden et de John Bright. Ces lois avaient été abrogées en 1846.

mauvaises récoltes, le prix moyen du blé a été plus élevé de 1847 à 1857 que de 1826 à 1836. Une vive concurrence de l'agriculture étrangère et de ses produits devra être supportée, tandis que baisse la demande intérieure, et nous aurons probablement de nouveau une crise agraire qui semblait avoir été enterrée dans les annales de l'histoire britannique de 1815 à 1832. Il est vrai que le relèvement des prix du blé et de la farine en France qui a suivi le décret impérial, n'aura que des effets momentanés et disparaîtra même avant que l'Angleterre ait importé de grandes quantités de céréales d'ailleurs. Mais s'il se produit une nouvelle pression sur le marché monétaire, la France sera obligée de jeter son blé et sa farine sur le marché anglais qui est en même temps pris d'assaut par la vente frénétique de produits allemands. Enfin, de pleines cargaisons arriveront des Etats-Unis au printemps et porteront l'ultime coup au marché britannique des céréales. Si, comme toute l'histoire des prix nous le laisse supposer, il y aura une succession de plusieurs bonnes récoltes, nous aurons l'occasion de suivre jusque dans le détail les conséquences véritables de l'abolition des lois céréalières - en première ligne sur les journaliers agricoles, en seconde ligne sur les fermiers, et enfin sur tout le système britannique de la propriété foncière.

*

L'année 1857 se termine sans que manifestement la crise, venue à sa fin, n'ait entraîné de mouvements sociaux.

Marx ne reste pas moins convaincu de ses futurs développements. Témoin cette lettre du **18 décembre 1857** à Engels :

« J'abats un travail gigantesque, lui écrit-il, le plus souvent jusque 4 heures du matin. Ce travail est de deux sortes : 1. Elaboration des *Traits fondamentaux de l'Economie politique* (il est absolument nécessaire d'aller *au fond* de la chose pour le public et pour moi personnellement, de me débarrasser de ce cauchemar¹) 2. La crise actuelle. A ce sujet, en dehors des articles pour le *Tribune*, je note simplement tout au jour le jour, mais cela prend un temps considérable. Je pense que vers le printemps, nous pourrions écrire *ensemble* un pamphlet sur cette histoire pour nous signaler de nouveau au public allemand, pour montrer que nous sommes de nouveau et toujours là, toujours les mêmes². J'ai ouvert trois gros registres : Angleterre, Allemagne, France³. (...) Ecris-moi aussi souvent que ton temps te le permet, sinon après tu oublies toute la « *Chronique scandaleuse* » de la crise, qui est pourtant si nécessaire ; je prends des extraits de tes lettres et les porte dans les registres principaux⁴. »

De son côté, Engels garde les mêmes espoirs, terminant ainsi ses vœux du **31 décembre** : « Et maintenant, *écrit-il*, meilleurs vœux à toute la famille pour 1858, l'année de la bagarre⁵. »

A vrai dire le travail théorique qui se trouve engagé par Marx avec les *Grundrisse* vise précisément à rendre intelligible le phénomène de la résorption de la crise que ses relations de presse sont bien contraintes de constater, quoi qu'il en espère sur le terrain social et politique.

*

¹ Marx mentionne ici la rédaction du manuscrit des *Grundrisse*. C'est ce projet qu'il évoque dans sa lettre à Lassalle du 21 décembre : « La crise commerciale actuelle m'a incité à me consacrer sérieusement à l'élaboration de mes *Traits fondamentaux de l'Economie politique* et à préparer aussi quelque chose sur la crise actuelle », ajoutant « Je suis obligé de tirer ma journée à des tâches alimentaires. Il ne me reste que la nuit pour travailler vraiment et des malaises viennent alors perturber mon travail. » (C5, p. 91).

² Ce projet n'aboutira pas.

³ Ces « cahiers de crise » (« Krisenshefte ») feront l'objet du volume 14, section IV de la Karl Marx Friedrich Engels Gesamtausgabe (MEGA 2) – Karl Marx Exzerpte, Zeitungsausschnitte und Notizen zur Weltwirtschaftskrise November 1857 bis Februar 1858. Text/Apparat, en cours de publication.

⁴ C5, p. 8.

⁵ C5, p. 102.

La crise en Europe

(*New York Daily Tribune*, le 05.01.1858¹)

La poste du *Niagara* est arrivée hier, et un examen attentif de notre paquet de journaux britanniques n'a fait que confirmer l'opinion que nous avons émise récemment sur le cours probable de la crise en Angleterre². Le marché financier de Londres connaît une nette amélioration, autrement dit, l'or s'accumule dans les caves de la Banque d'Angleterre, la demande de traites à escompter par la Banque diminue, des traites de premier rang peuvent être escomptées rue Lombard³ depuis 9 1/2 à 9 3/4, les valeurs d'Etat restent stables, et le marché des actions participe dans une certaine mesure à ce mouvement.

Cet aspect agréable des choses est toutefois très assombri par de grandes faillites qui se sont produites il y a deux ou trois jours à Londres, par des dépêches quotidiennes sur des catastrophes dans les provinces et par le tonnerre du *Times* de Londres qui fulmine de plus en plus contre la corruption générale et sans espoir des milieux d'affaires britanniques. De fait, la facilité relative avec laquelle on peut escompter des traites irréprochables semble plus que compensée par la difficulté croissante de trouver des traites qui puissent valoir comme irréprochables. C'est pourquoi nous apprenons des articles les plus récents de Londres sur les questions financières que l'activité de la Banque d'Angleterre est extraordinairement « limitée » et qu'on ne fait que très peu d'affaires rue Lombard. Cependant comme l'offre de la part de la Banque d'Angleterre et des maisons d'escompte augmente, tandis que la pression sur celles-ci - la demande de la part de leurs clients, diminue, il faut dire que le marché financier est assez calme. Il n'en reste pas moins que les directeurs de la Banque d'Angleterre n'ont pas osé baisser le taux d'escompte, étant convaincus selon toute apparence que la reprise de la crise monétaire n'est pas une question de temps, mais de taux de pourcentage, et qu'en conséquence la crise risque de s'aggraver de nouveau dès que le taux d'escompte sera abaissé.

Alors que le marché monétaire de Londres, d'une manière ou d'une autre, est devenu calme, la situation déjà tendue sur le marché anglais des produits s'aggrave sensiblement, étant donné qu'une baisse des prix n'est pas en mesure de surmonter la réserve croissante des acheteurs. Même des articles tels que le talc qui constituaient auparavant une exception à la règle, en raison des ventes forcées, sont devenus moins chers. Si l'on compare la liste des prix de la semaine qui finit le 18 décembre avec celles de novembre, on constate que le niveau le plus bas des prix qui était marquant pour le mois de novembre, est de nouveau atteint, mais cette fois ce n'est pas à la suite d'une panique, mais sous la forme méthodique d'une échelle mobile. En ce qui concerne les marchés des produits finis, on a eu un avant-goût de la crise industrielle que nous avons déjà prévue en novembre dernier, avec les faillites d'une demi-douzaine de filatures et de tissanderies du Lancashire, de trois fabriques les plus en vue de l'industrie lainière du West Riding et d'une importante firme de tapisserie.

Comme les phénomènes de cette double crise sur le marché des produits et au sein des milieux de fabricants deviennent de plus en plus sensibles, nous nous contenterons aujourd'hui de reproduire ici l'extrait suivant d'une lettre privée⁴ qui a été adressée de Manchester à notre journal :

¹ Nous citons à partir de Dangeville, *La crise*, pp. 173-176. La version anglaise se trouve aux pages 410-412 de MECW, vol. 15. Le texte a paru comme éditorial non signé. Il est daté du 18 décembre 1857.

² En référence à la partie terminale de son précédent article du 22 décembre 57.

³ Nombre de grandes banques et maisons financières londoniennes étaient situées Lombard Street dont le nom était ainsi devenu synonyme de marché monétaire.

⁴ Marx paraphrase ici un certain passage de la lettre que lui adressait Engels le 17 décembre 1857. Engels lui écrivait ceci : « Manchester s'enfonce toujours davantage dans la crise. La pression constante sur le marché agit de façon fantastique. Personne ne veut vendre. Chaque jour, on entend parler d'offres plus basses ; quiconque a encore quelque sens des convenances n'offre même plus sa marchandise. La situation est effroyable parmi les filateurs et les fabricants. Il n'y a plus de courtier qui vende du fil aux

« On ne peut avoir idée de la tension de plus en plus grande sur les cours et ses effets terribles. Personne ne peut vendre. Chaque jour, on entend parler de prix plus bas. On en est au point que des gens respectables préfèrent ne plus offrir leurs marchandises à la vente. Les filateurs et les tisseurs sont dans une situation atroce. Il n'y a plus de courtier qui vende du fil aux fabricants, sinon contre paiement au comptant ou une double garantie. Cet état de choses ne peut durer sans finir par un terrible effondrement. »

La crise de Hambourg vient à peine de finir. Elle fournit l'exemple le meilleur et le plus classique qu'il y ait jamais eu d'une crise monétaire. Tout est devenu sans valeur, hormis l'argent et l'or. De vieilles firmes font faillite parce qu'elles ne sont plus en mesure de payer au comptant la moindre traite venue à échéance, bien qu'elles avaient dans leurs comptoirs des traites d'une valeur bien supérieure qui étaient devenues momentanément sans valeur, non parce qu'elles n'étaient pas honorées, mais parce qu'elles ne pouvaient être escomptées. C'est ainsi que nous apprenons la banqueroute de la vieille et riche firme Ch. M. Schroeder à laquelle L.H. Schroeder, de Londres, le frère du propriétaire hambourgeois, avait offert deux millions ; cependant il lui télégraphia en retour : « Trois millions, ou rien du tout. » Les trois millions n'arrivèrent pas, et Ch. M. Schroeder fit banqueroute¹. Un autre exemple est celui de Ulberg & Cie, une firme dont la presse européenne a beaucoup parlé ; elle avait des obligations pour 12 millions de marks, y compris des traites valant 7 millions et possédait, comme on s'en aperçut ensuite, un capital de seulement 300 000 marks comme base de transactions aussi énormes.

En Suède et notamment au Danemark, la crise a relativement augmenté de violence. La reprise du mal, alors qu'il semblait déjà passé, s'explique par les échéances auxquelles les traites à Hambourg, Stockholm et Copenhague sont soumises. En décembre par exemple, des traites venues à échéance de 9 millions et tirées sur des firmes de café de Rio de Janeiro sur Hambourg furent protestées, et cela causa une nouvelle panique. En janvier, les traites pour les cargaisons de sucre de Bahia et de Pernambuco² subiront vraisemblablement le même sort et causeront un semblable rebondissement de la crise.

*

La crise française

(New York Daily Tribune, le 12.01.1858³)

Cet article doit être mis en relation avec l'importante lettre que Marx rédige le **25 décembre 57** à l'adresse d'Engels : « Comme notre première tâche est maintenant de nous faire une idée claire de la situation en France, j'ai revu l'ensemble de mes notes sur le *French commerce, industry and crises* et je suis arrivé à quelques résultats que je voudrais brièvement te communiquer⁴. ». Et Marx de développer longuement six observations qui visent à rendre compte de la relative résistance de la France aux effets de la crise. Elles concernent notamment le soutien accordé par Napoléon III aux activités industrielles

fabricants pour des tissus, sinon contre paiement cash ou de solides garanties. Quelques petits ont déjà fait la culbute, mais ce n'est encore rien. » (C5, p. 86).

¹ Cet exemple précis est évoqué par Engels dans sa lettre à Marx du 7 décembre 1857 : « On n'a jamais vu panique plus complète et plus classique que celle qui règne à Hambourg actuellement. *Tout est sans valeur*, absolument sans valeur. Une très vieille et riche maison, Christ. Matth. Schröder & Cie, a fait également faillite la semaine dernière. J. H. Schröder & Cie Londres (son frère) a télégraphié que si 2 millions de marks banco suffisaient, il était disposé à envoyer la somme en argent (métal). Réponse : 3 millions ou rien. Comme il ne pouvait se défaire de 3 millions, Christian Matthias a sauté. Nous avons à Hambourg, des débiteurs dont nous ne savons absolument pas s'ils existent encore ou s'ils sont fichus. » (C5, p. 73).

² Bahia et Pernambuco au Brésil.

³ Nous citons à partir de Dangeville, *La crise*, pp. 181-188. La version anglaise se trouve aux pages 413-418 de MECW, vol. 15. Le texte a paru comme éditorial non signé. Il est daté du 25 décembre 1857.

⁴ C5, pp. 93-97.

par le biais de la Banque de France : « Le plan de Boustrapa¹, écrit-il, est donc manifestement de faire de la *Bank of France*, avec des capitaux qui ne lui appartiennent pas mais qui lui ont été simplement remis en dépôt, et qui s'enfuient au premier signal donné par les pays voisins, l'entrepreneur général de toutes ses escroqueries. ». L'ensemble se termine par le pronostic habituel d'un tout prochain crash généralisé : « Il semble donc que Boustrapa puisse difficilement s'en sortir en 1858, à moins qu'il ne se maintienne assez longtemps en décrétant l'état de siège et en émettant des assignats. Toute la vieille merde est foutue, et l'essor, jusqu'ici à la fois téméraire et comique, que le *security market*² a pris en Angleterre, etc., va s'écrouler dans la terreur générale. ».

La baisse progressive du taux d'escompte par la Banque de France (10%, le 12 novembre ; 9%, le 26 novembre ; 8%, le 5 décembre, et 6% le 17 décembre) est naturellement présentée par les organes de presse impériaux comme la preuve irréfutable de ce que la secousse commerciale est en train de s'atténuer et que « la France a surmonté la pénible épreuve sans subir de catastrophe ». Le système financier de Napoléon III aurait créé « cette supériorité momentanée de la situation commerciale de la France par rapport à celle des autres nations » et donné la garantie que la France, aujourd'hui et demain aussi, « sera moins touchée en temps de crise que les pays qui sont en concurrence avec elle ». Or, 6% est un taux d'escompte bancaire que l'on n'a jamais vu en France depuis le début de ce siècle, hormis dans la période critique de 1855 et de 1856 sous le règne de Napoléon III - si l'on fait abstraction de février 1800, pendant quelques jours, lors de la fondation de la Banque par l'Oncle³. Mais si la Banque de France continuait à baisser son taux d'intérêt, mettons jusqu'à 4%, qu'en serait-il ? Le taux d'escompte a été abaissé à 4% le 27 décembre 1847 au moment même où la crise universelle battait son plein et où la crise française n'avait pas encore atteint son paroxysme. Alors comme aujourd'hui, le gouvernement français se félicitait de son privilège de s'en tirer à chaque fois dans les crises universelles avec quelques égratignures seulement qui restaient tout à fait superficielles. Deux mois plus tard, le raz-de-marée financier balayait le trône et le sage qui l'occupait⁴.

Nous ne contestons certainement pas le fait que la crise a eu sur le commerce français un effet moindre que celui qu'on attendait⁵. La raison en est tout à fait simple : le bilan commercial avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les villes hanséatiques est positif pour la France, et ce, depuis longtemps. Si les crises surgies dans ces pays eussent dû avoir un effet direct sur la France, celle-ci aurait dû leur accorder des crédits considérables ou accumuler pour leur compte des marchandises d'exportation à une échelle spéculative. Or, il n'y a eu rien de tel. C'est pourquoi les événements américains, anglais et hanséatiques n'ont pas provoqué en France un écoulement de son or, et si la Banque de France a relevé pendant quelques semaines le taux d'intérêt au niveau anglais, ce ne le fut que par crainte que des capitaux français eussent pu chercher à l'étranger des placements avantageux.

Mais on ne saurait nier que la crise générale ait fait sentir ses effets en France même dans sa phase présente, et pour ce qui est de ses relations commerciales avec les Etats-Unis, l'Angleterre et les villes hanséatiques, elle a pris une forme correspondante, à savoir la dépression chronique. Elle a forcé Bonaparte qui déclarait dans sa lettre du 11 novembre que « le mal n'existait que dans l'imagination⁶ », à faire sortir un communiqué officiel selon lequel « malgré la prudence du commerce français et la vigilance du gouvernement, la crise commerciale a obligé

¹ L'un des surnoms qu'il attribue régulièrement à Napoléon III. Il était composé des syllabes de BOULOGNE, STRASBOURG et PARIS en référence aux trois villes qui ont compté dans la carrière de Louis Bonaparte (Boulogne en août 1840, Strasbourg en octobre 1836 et Paris en décembre 1848 et en décembre 1851). Manifestement Marx se trouve ici emporté par le peu d'estime qu'il éprouve pour le personnage.

² Le marché des valeurs mobilières.

³ Autrement dit par Napoléon Ier.

⁴ Autrement dit Louis Philippe.

⁵ Une concession au passage qui a toute son importance.

⁶ Reprise par Marx d'un propos qu'il avait déjà relevé dans son article du 30 novembre 1857, « Le bouleversement du commerce britannique », en référence à la déclaration publique adressée par Napoléon III, le 10 novembre 1857, à son ministre de l'Agriculture Eugène Rouhé. Le texte avait paru en tête de la partie officielle du *Moniteur universel* du mercredi 11 novembre 1857.

de nombreuses branches de l'industrie, sinon à arrêter la production, du moins à diminuer le temps de travail ou à baisser les salaires », de sorte que « de nombreux ouvriers sont condamnés à l'oisiveté. ».

Marx fait ici référence au rapport en date du 11 décembre 1857 du ministre de l'Intérieur Adolphe Billaut tel que l'avait reproduit l'édition du samedi 12 décembre 1857 du *Moniteur Universel*.

Voici ce texte :

« Sire,

Quelque prudent que se soit montré le commerce français, quelle qu'ait été la vigilance du Gouvernement, dans l'état de solidarité chaque jour plus intime que créent entre les grandes nations du globe leurs relations commerciales, il était impossible que notre pays ne ressentît pas les contrecoups de la crise qui sévit en Amérique et en Europe. Contraintes par la mauvaise situation du marché extérieur, par l'élévation momentanée des conditions que l'état des banques étrangères imposait à notre propre crédit, plusieurs industries ont dû, sinon suspendre le travail, du moins en diminuer les heures ou le salaire.

A l'approche de l'hiver, bien des ouvriers souffrent de ce chômage forcé, et Votre Majesté, qui compatit toujours à leurs souffrances, m'a prescrit de chercher à les alléger. Je demande dans ce but à l'Empereur un crédit extraordinaire d'un million. Il sera employé là où l'activité manufacturière s'est arrêtée ou ralentie, à subventionner les communes pour qu'elles créent à la fois et l'atelier qui momentanément occupera l'ouvrier, et le fourneau alimentaire où, grâce à son travail, il pourra trouver à prix réduit la nourriture de sa famille.

Je demanderai aussi à Votre Majesté de comprendre pour une part, dans ces secours, des souffrances d'une autre origine ; quelques départements, et notamment l'Ardèche, ont été cruellement frappés par le fléau des inondations.

Je confonds dans un même acte de bienfaisance toutes ces misères, parce que je sais qu'elles touchent toutes également le cœur paternel de l'Empereur¹. ».

En conséquence, il a ouvert un crédit d'un million de francs pour soutenir les nécessiteux et pour créer des possibilités de travail, en même temps qu'il a ordonné des mesures militaires de prévention à Lyon et en a appelé dans ses journaux à la bienfaisance privée. Les prélèvements auprès des caisses d'épargne ont commencé à dépasser de loin les dépôts. De nombreuses fabriques ont subi de lourdes pertes à la suite des banqueroutes en Amérique et en Angleterre ; la production baisse à Paris, Lyon, Mulhouse, Roubaix, Rouen, Lille, Nantes, Saint-Etienne et d'autres centres manufacturiers et ce, dans des proportions effrayantes, tandis que de graves difficultés sont apparues à Marseille, au Havre et à Bordeaux.

La stagnation générale du commerce dans tout le pays est particulièrement mise en relief dans le dernier rapport mensuel de la Banque de France qui fait état d'une baisse de la monnaie en circulation de 7.304.000 frs en décembre par rapport à octobre, et de 48 955 900 frs par rapport à novembre, tandis que la somme totale des traites escomptées a chuté d'environ 100 millions de francs par rapport à octobre et de 77.067.059 francs par rapport à novembre². Etant donné l'état de choses actuel dans la presse française, il n'est pas possible naturellement de déterminer le nombre exact des banqueroutes dans les villes de province, mais les banqueroutes parisiennes indiquent, même si le phénomène n'est pas encore catastrophique, une tendance à l'augmentation, non seulement quantitative, mais encore qualitative pour ce qui est de l'importance des entreprises concernées. Dans les deux semaines du 17 novembre au 1^{er} décembre, il y a eu 24 banqueroutes à Paris, dont pas moins de 24 fripiers, laitiers, tailleurs, fabricants de fleurs artificielles, ébénistes, coffretiers, doreurs, marchands de cuir, joailliers, dentelliers, vinaigriers, bonnetiers, fruitiers, etc. Du 1^{er} au 8 décembre, il y avait déjà 31 banqueroutes, et du 9 au 15 ce

¹ La même édition de ce 12 décembre 57 du *Moniteur* publiait la décision de Napoléon III d'accorder ce crédit.

² Marx se réfère ici aux notices sur « la situation de la Banque de France et de ses succursales » parues dans les numéros 282, 317, 345 des 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 1857 du *Moniteur universel*.

chiffre atteignit 34, parmi lesquelles certaines de plus grande importance, par exemple la banqueroute de la banque Bourdon, Dubuch et Cie, la Société Générale des voitures de remise, une société de métiers à tisser Jacquard, une huilerie, etc. Par ailleurs, Bonaparte cherche à freiner la chute fatale du prix du blé et de la farine en révoquant les décrets d'interdiction¹. Or ces tentatives ont échoué, car les prix n'ont cessé de baisser du 26 novembre au 21 décembre, et malgré une marge de profit tout à fait restreinte sur le marché londonien, il n'y a guère plus de 3.000 sacs de 110 kg chacun qui ont été expédiés en Angleterre jusqu'au 22 décembre.

Même si la balance commerciale avec les Etats-Unis, l'Angleterre et les villes hanséatiques est positive pour la France, elle est négative pour son commerce avec la Russie méridionale, l'Union douanière allemande², la Hollande, la Belgique, les pays du Levant et l'Italie. En ce qui concerne la Suisse, sa balance commerciale est depuis longtemps passive et la France est lourdement endettée vis-à-vis d'elle - étant donné que la plupart des fabriques alsaciennes fonctionnent avec du capital suisse - de sorte que la Suisse peut toujours exercer une forte pression sur le marché financier français en temps de pénurie monétaire. Au cours de cette période, comme dans toutes les périodes précédentes, il n'y aura pas de crise française grave tant que les difficultés économiques n'auront pas atteint un niveau déterminé dans les pays cités ci-dessus. Le fait que la Hollande, par exemple, ne puisse surmonter la tourmente actuelle provient de ce que son commerce, pourtant déjà étendu, se limite néanmoins à des espèces d'articles dont le prix est tombé de manière fatale et continuera de tomber. Dans les centres industriels de l'Union douanière allemande apparaissent déjà les symptômes avant-coureurs de la crise. Les journaux de Trèves expriment à haute voix la crainte d'un krach dans le commerce avec la Mer Noire et les pays du Levant, et les premiers éclairs qui annoncent l'orage ont suffi à mettre en faillite plusieurs grandes firmes de Marseille. Enfin, en Italie, la panique monétaire a éclaté au moment précis où elle a commencé à s'apaiser dans le Nord de l'Europe. C'est ce qui ressort de l'extrait suivant de l'*Opinione* milanais du 18 décembre :

« Les difficultés actuelles sont extrêmement graves. Les banqueroutes prennent des proportions terribles, et après celles des Palleari, Ballabio et Cie, Cighera, Redaelli, Wechler et Mazzola, après le contrecoup des villes étrangères, après la suspension des paiements de la part des meilleures maisons de Vérone, Venise, Udine et Bergame, les entreprises les plus puissantes commencent elles aussi à chanceler et à déposer leur bilan. Or ces bilans sont attristants. Il suffit d'observer que, parmi nos grandes firmes de soie, il n'en est pas une qui ait moins de 50 000 livres de soie en dépôt, ce qui permet de calculer facilement qu'au niveau des prix actuels chacune doit perdre d'un demi à deux millions. Certaines n'ont-elles pas en réserve plus de 150 000 livres de soie ? La firme des frères Brambilla a été soutenue par un prêt d'un million et demi de francs ; Battista est en faillite ; d'innombrables patrimoines sont perdus, et d'autres sont réduits de moitié ; d'innombrables familles qui vivaient sous peu encore dans de bonnes conditions, sont ruinées, et nombreux sont les ouvriers qui n'ont plus de travail, ni de moyens de vivre³. »

Si la crise française a mûri en raison de la pression croissante de ces pays, elle se déroulera dans une nation de boursicotiers et de spéculateurs, sinon d'aventuriers commerciaux purs et simples, ainsi que sous un gouvernement qui en France a joué le même rôle que le commerce privé aux Etats-Unis, en Angleterre et à Hambourg. Elle touchera durement le marché des actions, et mettra en péril son pilier principal, l'État lui-même.

Le résultat logique de la traditionnelle restriction du commerce et de l'industrie français est de mettre des fonds à la disposition de la bour-

¹ En référence au décret du 10 novembre 57 qui rapportait la loi du 22 septembre 1857 sur « la prohibition de sorties des grains et farines, des pommes de terre et légumes secs, des marrons et châtaignes et de leurs farines ». (*Moniteur universel* du mercredi 11 novembre 1857).

² Le *Deutscher Zollverein*, à savoir l'union douanière mise en place entre les Etats allemands depuis janvier 1834 à l'initiative de la Prusse. Son but était de créer un marché intérieur régi par les mêmes règles économiques.

³ Marx cite ici à partir de l'édition du *Times* du 23 décembre 1857.

se. Ainsi la Banque de France est-elle obligée d'accorder des avances sur les valeurs d'Etat et les actions des chemins de fer. Cependant, au lieu de modérer les spéculations en bourse, la stagnation actuelle de l'industrie et du commerce français n'a fait que l'exaspérer. Le dernier rapport mensuel de la Banque de France mentionne que les avances sur les actions de chemins de fer se sont accrues à mesure que diminuaient l'escompte des traites et la circulation monétaire. De même, malgré une forte diminution de leurs recettes, la plupart des chemins de fer français voient augmenter la cotation de leurs actions ; ainsi, les recettes de la ligne d'Orléans ont baissé de 22,5 % vers la fin novembre par rapport à la même période de l'année précédente, cependant que ses actions étaient cotées à 1.355 francs le 22 décembre contre 1.310 le 23 octobre¹.

Lorsque commença le marasme économique en France, certaines sociétés de chemins de fer furent aussitôt obligées de suspendre leurs activités, et ce sort les menace toutes. Pour y parer, l'Empereur imposa à la Banque de France une convention avec ces sociétés qui fit pratiquement de la Banque une véritable associée des chemins de fer. Elle doit, en effet, avancer des fonds sur les nouvelles reconnaissances de dettes que ces sociétés peuvent émettre en vertu de la convention du 30 novembre 1856 pour l'année 1858, ainsi que sur les reconnaissances de dettes qui ont déjà été émises en 1857, l'émission accordée pour 1858 se montant à 42 millions de francs. Le *Crédit mobilier* semblait condamné à succomber à la première secousse, et le 3 décembre à perdre une partie de son gigantesque stock de valeurs. Il circule maintenant le projet de le faire fusionner avec le *Crédit Foncier* et le *Comptoir d'Escompte*, afin qu'il puisse participer au privilège accordé à ces deux institutions, dont la Banque de France escompte les traites et prend les valeurs en charge. Ce plan sert manifestement à surmonter la tempête, en rendant responsable la Banque de France de toutes ces entreprises - une manœuvre qui menace la Banque elle-même de naufrage. Mais ce à quoi Napoléon III ne pense même pas, c'est de faire financer par la Banque de France les appels de fonds des actionnaires qui n'ont pas encore payé entièrement leurs actions. Abstraction faite de petites entreprises, les appels suivants sont arrivés à échéance fin décembre : la Société commerciale et industrielle de Madrid (firme Rothschild avec 30 dollars par action ; la Compagnie franco-américaine de Navigation avec 10 dollars par action ; les Chemins de fer Victor Emmanuel avec 30 dollars par action ; les Forges Herserange et Cie avec 20 dollars par action, la Compagnie des chemins de fer de la Méditerranée avec 30 dollars par action ; les Chemins de fer autrichiens avec 15 dollars ; la Compagnie de Saragosse avec 10 dollars ; les Chemins de fer franco-suisse avec 10 dollars ; la Société générale de Tanneries avec 10 dollars ; la Compagnie de la Carbonisation des Houilles avec 10 dollars, etc.

Le début de l'année coïncide avec l'échéance pour le paiement de 20 dollars par action pour le Chemin de fer de Chimay à Mariembourg, de 12 ½ dollars pour les Sociétés de navigation belges et sud-américaines. En vertu de la convention du 30 novembre 1856, les appels des chemins de fer français s'élèveront à eux seuls à quelque 50 millions de dollars pour 1858. Il y a certes le grand risque que la France échoue en 1858 devant ces lourdes obligations comme l'Angleterre a échoué en 1846-47. En outre, des capitalistes allemands, suisses et hollandais possèdent d'importantes quantités de valeurs françaises, dont ils lanceront une grande partie sur le marché boursier français, en cas de prolongation de la crise, afin de se procurer de l'argent pour parer à toute éventualité.

*

L'évènement majeur en ce début d'année 1858 est assurément **l'attentat de Félice Orsini** et de ses trois complices, le **14 janvier 1858** : trois bombes sont lancées, rue Le Peletier à Paris, contre le cortège

¹ En référence aux cours de la bourse française du 22.12.1857 (*Moniteur universel* n° 357 du 23 décembre 57) et du 23.10.1857 (*Moniteur universel* n° 297 du 24 octobre 1857).

ge impérial qui se rend à l'opéra. Les morts et les blessés sont nombreux, mais l'empereur et son épouse sont indemnes¹.

Marx va consacrer à l'évènement et à ses conséquences plusieurs articles² qui vont en quelque sorte **détourner la question française de sa dimension purement économique**. L'accent portera désormais sur le contexte politique nouveau en insistant sur les pratiques autoritaires du régime avec notamment la promulgation, le 27 février 1857, de la loi de sûreté générale, dite « Loi de suspects ». Le pouvoir se donne les moyens d'une répression massive des militants socialistes et républicains. La France est ainsi divisée en cinq régions militaires sous la direction du général Espinasse, un personnage connu pour son caractère brutal, nommé au ministère de l'Intérieur et de la Sûreté générale³. Ces mesures répressives seront considérées par Marx comme des gestes de démesure. C'est le sens de l'adage qui inaugure son article du 22 février : « Quos deus vult perdere prius dementat », qui peut ainsi se traduire : « Dieu prive d'abord de raison ceux dont il veut la perte⁴ ». Marx est alors persuadé que Napoléon III atteint le terme de sa carrière, écrivant au terme de ce même article : « Quoi que Bonaparte puisse faire, - et il doit restaurer son prestige d'une manière ou d'une autre - cela ne fera que précipiter sa chute. Il approche de la fin de son étrange et néfaste carrière⁵. ».

*

La crise économique en France

(*New York Daily Tribune*, le 12.03.1858⁶)

La conviction de Marx est que la conjonction des deux crises, la crise politique résultant de l'attentat d'Orsini et la crise économique en cours dont il espère l'aggravation, sera en mesure de créer les conditions d'un changement de régime, à tout le moins d'un sursaut populaire.

Ce sera la conclusion de cet article.

Point n'est besoin de démontrer que le pouvoir précaire de Louis Napoléon qui s'intitule encore Empereur des Français devra se mettre à vaciller dès lors que la crise économique, en voie de reflux dans les autres parties du monde, aura atteint son point culminant en France. Les symptômes de cette exaspération se manifestent principalement dans la situation de la Banque de France et des marchés français pour les produits agricoles. Les rapports de la Banque signalent - dans la seconde semaine de février par rapport à la dernière semaine de janvier - les caractéristiques suivantes :

(...)⁷

Pour l'ensemble du monde des affaires, les réserves métalliques des banques augmentaient tandis que l'activité économique diminuait. À mesure que la vie industrielle faiblit, la situation des Banques en général se consolide, de sorte que l'augmentation des réserves de métal précieux dans les caves de la Banque de France n'est qu'un exemple

¹ La berline qui les transportait avait été munie d'une protection métallique.

² Une séquence de cinq contributions : « L'attentat contre la vie de Bonaparte », paru le 22.02.58, « Le rôle des prétoriens », paru le 12.03.58, « Signes des temps », paru le 30.03.58, « La position actuelle de Bonaparte » paru le 01.04.58 et « Les procès français à Londres », paru le 27.04.58.

³ Des ordres sont adressés aux préfets avec pour objet l'arrestation obligatoire d'un certain nombre de personnes répertoriées dans des listes de suspects. Les arrestations arbitraires vont se multiplier, souvent suivies de mesures de déportation vers l'Algérie ou de bannissement. Nous renvoyons sur ce point à l'étude de Vincent Wright, « La loi de sûreté générale de 1848 », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 6, n°3, juillet septembre 1969, en ligne sur le site de *Persée*.

⁴ Un proverbe que l'on connaît sous de multiples formes, dont « Quos vult perdere Jupiter prius dementat » et selon diverses sources, dont Euripide et Sophocle.

⁵ Un avis que partage Ferdinand Lassalle au terme de la lettre qu'il adresse de Berlin à Marx, le 10 février 1858 : « Que dis-tu, lui écrit-il, de la loi napoléonienne des suspects ? On est ici généralement convaincu, dans les Cercles officiels, que Napoléon III entre dans sa dernière période. » (*Correspondance Marx Lassalle*, PUF, 1977, p. 152).

⁶ Nous citons à partir de Dangeville, *La crise*, pp. 188-192. La version anglaise se trouve aux pages 459-463 de MECW, vol. 15. Le texte a paru comme éditorial non signé. Il est daté du 12 février 1858.

⁷ Ici comme plus loin Marx se réfère aux données publiées par la Banque de France (« Situation de la Banque de France et de ses succursales ») dans les éditions du 15 janvier et du 15 février 1858 du *Moniteur universel*.

de plus pour un phénomène économique constaté à New York aussi bien qu'à Londres et à Hambourg. Il y a cependant une caractéristique spécifique pour le mouvement des métaux précieux en France, à savoir que l'accroissement est de 3 284 691 frs pour l'agio sur l'or et l'argent achetés, alors que la somme dépensée dans ce but par la Banque de France en février se montait à 4 438 549 frs. La gravité de cette évolution se lit dans la comparaison des chiffres suivants :

(...)

On voit que l'agio que la Banque a payé en février en vue d'obtenir un afflux artificiel de réserve métallique atteint une somme qui est presque égale à celle que la Banque avait dépensée dans le même but au cours des quatre mois d'octobre 1857 à janvier 1858, qui déjà dépassait l'agio de tout un semestre. En face de cela, l'ensemble de l'agio payé par la Banque, d'octobre 1857 à février 1858, atteint la somme de 9.045.535 frs et dépasse de près de la moitié l'agio payé pour l'année entière de 1856. Malgré cet excédent apparent, les réserves métalliques de la Banque sont en conséquence moindres qu'au cours des trois dernières années. La Banque est loin d'être surchargée de réserves métalliques ; l'approvisionnement n'est à son niveau indispensable qu'au moyen d'artifices. Ce seul fait démontre que la crise économique n'est pas encore entrée en France dans la phase que les Etats-Unis, l'Angleterre et le Nord de l'Europe ont déjà surmontée. Il règne en France une dépression économique générale que l'on constate dans la diminution parallèle de la circulation monétaire et de l'escompte des traites. Le krach est toujours tout proche. C'est ce que démontre la baisse des dépôts tandis qu'augmentent simultanément l'agio sur les métaux précieux achetés et les traites échues.

La Banque a dû aussi rendre public la vente d'une grande partie de ses propres actions nouvelles pour lesquelles les arrérages n'avaient pas été payés à terme. La Banque de France a été contrainte par le gouvernement de devenir l'associée principale des chemins de fer français, d'accorder aux sociétés ferroviaires des avances considérables dans des délais échelonnés préalablement. Or ces avances se montèrent à 50 millions pour les seuls mois de janvier et de février. Certes, elle a obtenu des reconnaissances de dettes des sociétés pour ces avances qu'elle pourra vendre lorsqu'elle leur trouvera acquéreur. Mais le moment actuel est particulièrement défavorable à de telles transactions, et les rapports hebdomadaires des chemins de fer témoignent de la baisse constante de leurs recettes et sont donc loin de garantir de grandes perspectives à ce système. En janvier, par exemple, par rapport aux recettes correspondantes de 1857, celles du chemin de fer d'Orléans reculaient de 21%, celles du réseau de l'Est de 18%, celles de la ligne Paris-Lyon de 11% et celles du réseau de l'Ouest de 14%.

C'est un fait notoire que l'acheteur résiste vivement à l'élévation des prix tandis que le vendeur s'oppose plus violemment encore à leur baisse, et que l'on assiste à des périodes plus ou moins longues où les ventes se font difficiles et les prix deviennent simplement nominaux - jusqu'à ce que la tendance du marché décide, avec une force irrésistible, de l'évolution dans un sens ou dans un autre. Cette lutte temporaire entre ceux qui détiennent les marchandises et ceux qui les achètent n'a rien d'extraordinaire. Ce qui l'est, c'est plutôt que cet éternel conflit entre commerçants et consommateurs traîne sous cette forme de début novembre à ce jour en France. Apparemment, c'est un fait sans précédent dans l'histoire des prix. En effet, tandis que l'industrie française stagne et qu'un grand nombre d'ouvriers sont privés de leur travail et de leurs moyens de subsistance matériels, les prix restent toujours encore en France au niveau élevé de la période de spéculation *qui précède la crise générale*, alors qu'ailleurs ces prix ont chuté en moyenne de 30 à 40%. Si l'on nous demande à quoi ce miracle économique est dû, nous répondrons simplement que la Banque de France a été contrainte par deux fois sous la pression du gouvernement de prolonger les traites et les effets échus. Cela a été obtenu en utilisant des expédients qui ont permis de prélever sur les ressources accumulées par le peuple français dans les caves de la Banque de France afin de maintenir à un niveau élevé les prix contre ce même peuple.

Le gouvernement semble se figurer que, par le procès extrêmement simple de distribution des billets de banque là où chaque fois ils sont nécessaires, il pourra parer définitivement à la catastrophe. Cependant le résultat pratique de ce procédé est d'une part, d'aggraver la misère des consommateurs (et les moyens moindres de la grande masse ne peuvent être compensés même par des prix moindres à la fin) et, d'autre part, d'accumuler dans les entrepôts des douanes des masses énormes de marchandises qui se dévalorisent à mesure qu'elles s'amoncellent et qui doivent tout de même à la fin être jetées sur le marché, conformément à leur destination. Nous avons extrait d'un journal officiel français le tableau suivant sur la fluctuation des masses de marchandises entreposées dans les entrepôts douaniers fin décembre des années 1857, 1856 et 1855. Ces chiffres ne laissent aucun doute sur l'autorégulation catastrophique des prix qui se produit en France :

(...)¹

Dans le commerce des céréales, la lutte s'est achevée avec des conséquences terribles pour les détenteurs de marchandises. Cependant, leurs pertes sont d'importance bien moindre que celles, bien plus larges, de la population rurale de France dans l'actuel moment critique. Lors d'une récente assemblée d'agriculteurs français, on a constaté que le prix moyen du blé était de 31,94 frs par hectolitre fin Janvier 1854 dans toute la France, contre 27,24 frs à la même période en 1855, de 32,46 frs en janvier 1856, de 27,9 en janvier 1857 et de 17,38 frs en janvier 1858. Voici la conclusion unanime de cette assemblée : « Ce niveau des prix doit se révéler destructeur pour l'agriculture française, et l'actuel prix moyen de 17,38 frs ne laisse au producteur dans certaines parties de France qu'une marge de profit extraordinairement étroite, tandis qu'il provoque des pertes sérieuses dans d'autres parties de France. »

On pourrait penser que, dans un pays comme la France où la plus grande partie du sol appartient aux paysans eux-mêmes et où une toute petite partie seulement de la production totale prend le chemin du marché, l'excédent de blé devrait être considéré comme une bénédiction et non comme une malédiction. Il en va cependant comme Louis XVIII le déclarait dans son discours du trône le 26 novembre 1821 : « Nulle loi ne peut empêcher la misère qui résulte d'une récolte trop riche². » C'est un fait que la grande majorité de la paysannerie française n'est propriétaire que de nom, les créanciers hypothécaires et le gouvernement en étant les véritables maîtres. Ce n'est pas la quantité, mais le prix de ses produits qui décidera si le paysan français est en mesure de remplir les lourdes obligations pesant sur son petit lopin de terre.

La misère dans l'agriculture, combinée à la dépression économique, la stagnation de l'industrie et la catastrophe encore à venir du commerce doivent mettre le peuple français dans l'état d'esprit où il est prêt à se lancer dans de nouveaux coups d'audace politiques. Avec la fin du bien-être matériel et de son appendice habituel, l'indifférence politique, disparaît aussi tout prétexte pour prolonger l'existence du second Empire.

Marx sera soutenu dans cet espoir par les événements du **6 mars 1858** à **Chalon-sur-Saône** : ce jour-là, vers 9 heures du soir, une quarantaine d'insurgés républicains conduits par le militant révolutionnaire

¹ Marx cite ici les données publiées par le journal *The Economist* dans son édition du 6 février 1858.

² Le propos exact du roi se rapporte à la réception que Louis XVIII accorde le 30 novembre 1821 à une députation venue lui apporter une adresse de la Chambre et à qui il déclare : « Je sais les difficultés qu'éprouve la vente des grains. Malgré le souvenir d'une disette encore récente, j'ai restreint, pour la première fois en France, l'introduction des blés étrangers. Les lois ont été exécutées, mais aucune loi ne peut prévenir les inconvénients qui naissent de la surabondance des récoltes. L'Europe entière les ressent en ce moment. » (*Le Moniteur universel*, édition du samedi 1^{er} décembre 1821).

Simon Serey, dit Henry¹, s'empare d'un poste militaire de la ville et proclament la République, annonçant une insurrection généralisée dans toute la France. L'émeute sera toutefois de courte durée, à peine une échauffourée que l'armée ne tardera pas à réprimer.

Les faits se trouvent évoqués dans l'édition du mardi 9 mars 1858 du *Moniteur universel* où l'on peut lire :

« A Chalon-sur-Saône, dans la soirée de samedi à dimanche, vers neuf heures, un rassemblement d'une quarantaine d'hommes a surgi tout à coup, et s'est précipité sur un petit poste d'infanterie qu'il a surpris. Il s'est dirigé ensuite vers la gare du chemin de fer en faisant entendre des cris : Vive la République, la République est proclamée à Paris ! La République est partout ! Châlonnais aux armes ! Le chef de gare, ancien militaire, a rassemblé les employés du chemin de fer et a repoussé les émeutiers.

Du chemin de fer, le rassemblement s'est porté vers le pont de la Saône, dont il a occupé la tête, afin d'empêcher qu'on allât donner l'éveil à la caserne. Les officiers de la garnison, qui étaient accourus à la sous-préfecture pour se renseigner sur le bruit qui se répandait déjà ont forcé le passage le sabre à la main. Peu après est arrivée la troupe, dont le seul aspect a dispersé le rassemblement. Avant minuit, les quinze principaux coupables étaient entre les mains de la justice. ».

S'autorisant de ce récit, qu'il cite expressément dans son article du 30 mars 58 (« Signes des temps»), Marx ne manquera pas d'interpréter le détail de la visite préalable des officiers à la sous-préfecture comme le signe d'un possible abandon du régime impérial par l'armée : « Au lieu de se précipiter, *écrit-il*, à la tête de leurs hommes pour défendre l'Empire, ils ont prudemment accompli une démarche diplomatique en vue de s'assurer si oui ou non la République avait été proclamée à Paris. Le *Moniteur* lui-même n'a pas osé dissimuler ce fait (...) C'est seulement lorsque cela leur a été dénié qu'ils ont jugé bon de faire preuve de leur zèle professionnel. Castellane² est aussitôt parti de Lyon pour enquêter sur leur comportement. En un mot, l'armée montre des symptômes de désaffection³. ».

La même anecdote fait l'objet des commentaires d'Engels dans sa lettre à Marx du **17 mars 1858** : « On ne peut (...) pas imaginer meilleure plaisanterie que de voir le *Moniteur* lui-même raconter qu'à Chalon les officiers commencent par accourir chez le sous-préfet pour vérifier si la République n'a pas été réellement proclamée à Paris avant de risquer leur peau et leur *Charge* pour l'empereur ». Et Engels de poursuivre, selon le goût qu'on lui connaît pour ces matières, sur une comparaison entre les structures de la garde impériale, puissante et fidèle, et celles de l'armée, plus hésitante. « Les ennuis croissants de Boustrapa, ajoute-t-il, le poussent à des entreprises chaque jour plus désespérées ; pas question pour lui de risquer une guerre avec la Prusse, et il s'est fermé le chemin de l'Italie ; plus personne ne croit au socialisme boustrapien ; l'Algérie n'offre plus la possibilité de campagnes militaires. Toutes les diversions lui sont interdites, reste la répression croissante, c.-à-d. pousser directement la bourgeoisie vers la révolution. »

On retiendra encore cette observation : « Le *Commerce* en France est, à l'heure actuelle, heureusement dans une situation qui n'est pas susceptible de s'améliorer avant que la crise chronique n'ait culminé dans une révolution politique.⁴ ».

A cette date, l'Empire, bientôt libéral, a encore douze ans devant lui.

*

A cette date de mars 1858, et comme tel, le phénomène de la crise a perdu son intensité.

Marx reviendra bien sûr sur la situation politique et économique en France et en Europe, mais sous l'angle de l'actualité, comme, s'agissant de la France, dans ses articles du 1^{er} avril (« La position actuelle de Bonaparte⁵ ») et du 30 avril 58 (« La situation financière de la France⁶ ») ou s'agissant de l'Angleterre, celui du 21 juin 1858 (« L'état du commerce britannique⁷ »).

¹ Notre source sur ce point : l'entrée Serey Simon dans le *Maitron, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, en ligne à l'adresse maitron-en-ligne.univ-paris1.fr.

² Le maréchal Boniface de Castellane était alors le commandant du district militaire de Lyon.

³ « Portents of the Day », MECW, vol. 15, p. 47.

⁴ C5, pp. 162-164.

⁵ MECW, vol. 15, pp. 477-481.

⁶ MECW, vol. 15, pp. 499-503.

⁷ MECW, vol. 15, pp. 560-565.

2.1. Note sur les sociétés en commandite par actions en 1857

Cette brève note technique¹ accompagne notre lecture de l'article de Marx du 30.05.57 sur le *Crédit Mobilier*.

Marx commente dans cette contribution au *New York Daily Tribune* le rapport présenté le 28 avril 1857 par Isaac Pereire devant l'Assemblée générale des actionnaires du *Crédit Mobilier*.

Nous avons vu qu'il ironise sur la manière dont I. Pereire se défait de toute accusation d'affairisme spéculatif en adressant le reproche aux sociétés dites *en commandite par actions*.

Voici pour rappel le passage du rapport où Isaac Pereire, évoquant le « chômage » imposé aux sociétés anonymes par la note parue le 9 mars 1856 au *Moniteur Universel*², cible la « forme élastique » des sociétés par commandite qu'il accuse d'alimenter la spéculation financière.

I. Pereire déclare :

« Ainsi, pendant ce chômage imposé aux sociétés anonymes qui, par leur nature sont soumises à l'approbation du Gouvernement, les entreprises nombreuses que la forme de la commandite soustrait à tout contrôle et presque à toute surveillance, se multipliaient d'autant plus, et prenaient une ampleur inusitée, un développement inconnu jusqu'alors, en sorte que la mesure préventive qui restreignait directement la formation et le travail des sociétés anonymes devenait la cause indirecte, mais efficace, de la multiplication et de l'agrandissement des sociétés en commandite.

En vain, pour remédier à ce danger, a-t-on essayé d'introduire certaines garanties dans une loi nouvelle, il n'en est pas moins vrai que l'esprit de la note du 9 mars a été éludé par la libre création d'entreprises qui, sous la forme élastique de la commandite, se sont établies sur la plus grande échelle. La spéculation qu'il est impossible de comprimer entièrement a seulement été déplacée et a trouvé de ce côté une large issue par laquelle est s'est précipitée³ ».

Telle qu'elle se trouvait définie à cette époque dans le droit français des sociétés, ladite **société en commandite** se composait de **deux types d'associés** :

- d'une part, les **commandités**, qui étaient chargés de la gestion de la société et qui en étaient solidairement responsables ;
- d'autre part, les **commanditaires** qui participaient au capital et dont la responsabilité se trouvait limitée à la seule part des actions qu'ils détenaient.

Le principe de base de ces sociétés était d'assurer la pleine et entière responsabilité de la gestion aux seuls commandités, les commanditaires se trouvant interdits de toute intervention dans ce domaine.

L'autre particularité de ces sociétés était de n'être pas soumises à l'approbation préalable des autorités publiques pour se constituer, et cela à la différence des sociétés anonymes.

Ces structures financières ont connu un véritable essor à partir de la Restauration et jusqu'aux premières années de l'Empire au point que les historiens ont pu parler de « fièvre des commandites ».

¹ Notre référence sur le sujet est le *Dictionnaire historique de comptabilité des entreprises*, sous la direction de Didier Bensadon, Nicolas Praquin et Beatrice Touchelay, aux Presses Universitaires du Septentrion, 2016 (en particulier les articles de Nelly Hissung-Convert et Christine Fourbes Dattin, pp. 358-365).

² Laquelle déclarait : « La prévision de la paix fait naître de nombreux projets d'entreprises. Des compagnies nouvelles sont en voie de formation et adressent, chaque jour, des demandes à l'administration. Il est du devoir du Gouvernement de résister à des entraînements exagérés qui pourraient compromettre les affaires déjà engagées et porter atteinte au crédit. L'Empereur a décidé que, quelle que puisse être l'issue des négociations pendantes, le gouvernement se maintiendra dans la réserve qu'il s'est imposée et qu'aucune entreprises donnant lieu à une émission de valeurs nouvelles ne sera autorisée pendant le cours de cette année ». Cette note (plutôt qu'un article de loi) a paru dans la « Partie non officielle » du *Moniteur universel*. Elle est datée du 8 mars 1856. Le pouvoir bonapartiste entendait manifestement contrôler la dérive spéculative des affaires au cours de cette période au terme de la guerre de Crimée.

³ Nous citons à partir de l'édition du jeudi 30 avril 1857 du *Moniteur universel*, en ligne sur le site de Gallica.

Outre la création de sociétés sans véritable objet social, l'une des manœuvres de cet agiotage effréné était d'avoir recours à des gérants insolvable qui étaient en vérité les hommes de paille des commanditaires.

C'est pour réprimer ces abus que sera votée la réforme du 17 juillet 1856 qui imposera deux contraintes décisives : 1. L'exigence d'une valeur minimale par action (à hauteur de 500 francs pour un capital supérieur à 200.000 francs) et surtout 2. La mise en place d'un Conseil de surveillance composé de 5 actionnaires nommés par le Conseil d'administration.

A l'évidence, cette nouvelle réglementation rapprochait désormais le statut des sociétés en commandite par actions de celui des sociétés anonymes. Dès 1867, la loi dispensera la constitution des sociétés anonymes de toute autorisation préalable.

2.2. Les frères Pereire et le *Crédit Mobilier*

Etudes consultées :

- Jean Autin, *Les frères Pereire. Le bonheur d'entreprendre*, Librairie Académique Perrin, Paris 1984¹.
- Maurice Aycard, *Histoire du Crédit Mobilier 1852-1867*, Librairie Internationale, Paris 1867².
- Maurice-Edouard Berthon, *Emile et Isaac Pereire. La passion d'entreprendre*, Publication universitaire, Paris 2007
- Jean Bouvier, *Les Rothschild. Histoire d'un capitalisme familial*, Éditions Complexe, Paris 1992 (en particulier les pages 151-202 du chapitre 8 : « Les Rothschild contre les Pereire : 1852-1868 »).
- P. Cousteix, « Les financiers sous le Second Empire », in 1848. *Revue des Révolutions contemporaines*, tome 43, n° 186, juillet 1950, pp. 105-135³.
- Guy Fargette, *Emile et Isaac Pereire. L'esprit d'entreprise au XIXe siècle*, l'Harmattan, 2001.
- Bertrand Gille, « La fondation du *Crédit Mobilier* et les idées financières des frères Pereire », in *La Banque en France au XIXe siècle - Recherches historiques*, Librairie Droz, Genève 1970, pp. 125-143.
- David S. Landes, « Vieille banque et banque nouvelle : la révolution financière du XIXe siècle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 3, juillet-septembre 1956, pp. 201-222⁴.
- Guy P. Palmade, *Capitalisme et capitalistes français au XIXe siècle*, A. Colin, Paris 1961.
- Nicolas Stoskopf, *Banquiers et financiers parisiens*, Coll. *Les patrons du second Empire*, vol. 7, Éditions Picard/Cénomane, Paris 2002, pp. 273-288.

Sources documentaires :

- Archives des éditions du *Moniteur universel*, journal officiel de l'Empire Français, en ligne sur le site de Gallica.

*

Emile Pereire⁵ (3.12.1800-6.01.1875) et Isaac Pereire (25.11.1806-12.07.1880) sont les petits-fils de Francisco Jacob Rodrigues Pereira (1715-1780), un juif portugais installé en France en 1741.

Cet aïeul gagnera une grande renommée dans le domaine de la rééducation à la parole des jeunes enfants malentendants, sourds et muets selon une technique qu'il se dispensera toutefois de rendre publique⁶. Les résultats obtenus par ses soins lui vaudront les honneurs de diverses Académies des Sciences, dont celle de Paris, ainsi que le privilège d'être pensionné au titre d'interprète du roi Louis XV.

Leur père Isaac Rodrigues Pereire (1767-1806) était courtier et assureur maritime à Bordeaux. Il meurt le 20 novembre 1806, à l'âge de 39 ans, laissant deux fils, Jacob-Emile et Mardochee-Téléphe⁷ et une veuve enceinte (de huit mois) d'un 3^e fils, Isaac.

Contrainte par la nécessité, leur mère, Rebecca Henriette Lopes-Fonseca (1777-1827) ouvrira en 1807 un commerce de mercerie à l'enseigne d'*Au Juste Prix* mais elle se trouvera bientôt contrainte de cesser son commerce. Les enfants sont appelés très jeunes à trouver un emploi.

Entre 1815 et 1818, Emile a commencé sa carrière en qualité de commis chez un marchand immobilier puis comme modeste comptable à Bordeaux.

Isaac entre à 14 ans comme employé aux écritures dans la maison de l'armateur David Gradis.

Ils ne tarderont toutefois pas à être appelés à Paris par leur oncle Isaac Rodrigues-Henriques (1771-1846)⁸.

1822 C'est Emile qui rejoint Paris le premier.

Isaac le suivra sans tarder dès novembre 1823.

¹ L'ouvrage de référence assurément sur le sujet. Mais un pur panégyrique.

² L'ouvrage est accessible sur le site de Gallica.

³ En ligne sur le site de *Persée*.

⁴ En ligne sur le site de *Persée*.

⁵ Le patronyme se trouve quelquefois accentué en Péreire.

⁶ Cette discrétion aura pour effet d'effacer ses mérites au profit de l'abbé Charles-Michel de l'Épée dont la pratique auprès des enfants sourds sera unanimement saluée dans toute son importance, sa méthode faisant autorité. Les frères Pereire tenteront de retrouver les notes de travail de leur grand-père, mais en vain.

⁷ Lequel, né en 1803, va lui aussi mourir bientôt.

⁸ Leur oncle du côté maternel : il avait épousé la sœur de leur mère.

Isaac Rodrigues-Henriques travaillait à cette époque comme courtier d'agent de change chez le banquier Fould.

Il était l'époux de Sara Sophie Lopes-Fonséca et avec elle, le père de dix enfants, dont Olinde et Eugène ainsi que Rachel-Herminie, née le 12.01.1805, qu'Emile épousera bientôt, le 21 avril 1824¹.

Oui, Emile épousera ainsi sa cousine germaine.

Mais le plus remarquable est que cette proximité endogamique se reproduira lorsque Isaac épousera en secondes noces², en septembre 1841, la jeune Fanny Rebecca qui n'est autre que sa nièce, la fille de son frère Emile et de Rachel³.

Ces diverses unions expliquent le caractère très uni de la famille Péreire, et singulièrement des deux frères qui vont mener toute leur existence de concert.

Emile travaille d'abord comme courtier pour James de Rothschild par l'intermédiaire de son oncle

Quant à Isaac, il trouvera un emploi chez Vital Roux, régent de la banque de France.

Mais l'important en ces années 1823-1824 réside dans la découverte par les deux frères de **la pensée de Saint-Simon et de ses disciples** en contact avec lesquels ils se trouvent mis par leur cousin Olinde Rodrigues.

C'est aussitôt la ferveur.

Lorsque, le 1^{er} juin 1825, sont fondés une société et un journal, *Le Producteur, Journal philosophique de l'Industriel, des sciences et des Beaux Arts*⁴, Emile et Isaac vont se livrer entièrement à la diffusion du nouvel Evangile⁵, dont **les deux articles de foi qui vont déterminer le cours de leur vie** : d'une part, la priorité aux voies de communication, chemins de fer, canaux et routes maritimes, comme vecteurs de la nouvelle civilisation et de l'association universelle des peuples et, d'autre part, le rôle dirigeant des sociétés par actions comme modalités organiques de la production industrielle et du crédit financier⁶.

Cet enthousiasme les préservera toutefois des dérives sectaires du mouvement⁷.

Leur engagement va surtout prendre la forme de contributions dans les organes de presse du saint-simonisme, *Le Producteur*, en 1825, *Le Globe* en 1831, puis, à l'invitation d'Armand Carrel, dans *Le National*⁸.

Par ailleurs, ils s'appliquent plutôt au travail, Emile en particulier dans le domaine de la Bourse et des finances en général où ses compétences ne tardent pas à être reconnues. Courtier de change à la Bourse de Paris, Emile va disposer alors d'un bureau chez James de Rothschild pour qui il travaille et dont il apprend beaucoup.

¹ Ils auront cinq enfants.

² Il avait épousé en premières noces Laurence Fonseca, sa cousine germaine du côté de sa mère, morte en juin 1837 et avec qui il a eu deux enfants, Eugène et Georges.

³ La fille d'Emile devient ainsi...sa belle-sœur. Un mariage qui rencontrera d'abord la vive opposition d'Emile et pour lequel Isaac devra solliciter de Napoléon III une spéciale dispense. Pour le détail des relations généalogiques, nous renvoyons au site www.nebuleuse-rh.org, avec la mention « famille Rodrigues-Henriques » ainsi qu'aux annexes de l'étude de Jean Autin.

⁴ Avec pour devise « L'Age d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous ».

⁵ A peine une image si l'on se réfère à la publication par Saint-Simon, en avril 1825, peu de temps avant sa mort, de son ouvrage intitulé *Le nouveau christianisme*.

⁶ Le principe saint-simonien étant, de ce point de vue, de combattre l'accumulation improductive des avoirs des « oisifs » (propriétaires fonciers et rentiers d'Etat) et d'orienter l'épargne vers l'investissement industriel.

⁷ Isaac se trouvera néanmoins entraîné un certain temps, en 1832, par Enfantin, au risque d'une dispute avec son frère qui lui reprochait cette dérive. Pour le détail sur l'œuvre de Saint-Simon et sur le mouvement saint-simonien, nous renvoyons au chapitre 1.2. (Mise en place (2)) de notre premier fascicule.

⁸ Ce ne sont pas moins de 230 articles qui paraîtront sous la signature d'Emile Pereire dans le *National* au cours de la seule année 1833. Pour le détail, nous renvoyons au cinq volumes des *Œuvres d'Emile et Isaac Pereire, rassemblées par Pierre-Charles Laurent de Villedeuil*, en ligne sur Gallica.

- 1830** Le 6 septembre 1830, ils publient¹ dans le *Journal du Commerce*² un article où ils plaident en faveur de la création d'un établissement de crédit mutuel sous la garantie de l'Etat. « Le projet, *écrivent-ils*, est de former une association puissante qui par son crédit pourrait assurer des avances au commerce et à l'industrie ». Le principe est celui d'une libre association de banquiers et de commerçants soutenue par une importante mise de fonds de l'Etat avec pour but de mobiliser l'épargne de la petite-bourgeoise et de l'orienter vers l'industrie.
- Un projet typiquement saint-simonien, on le constate.
- 1831** Isaac Pereire prononce en août et septembre 1831 une série de quatre conférences devant les cercles saint-simoniens.
- L'ensemble paraîtra en 1832 sous le titre « Leçons sur l'industrie et les finances, prononcées à la salle de l'Athénée, par I. Pereire, suivies d'un projet de banque⁴ ».
- 1832** Ils reviendront sur la question de la mobilisation du crédit en publiant en décembre 1832 dans le *Journal des connaissances utiles* d'Emile de Girardin un projet de création de quelque 360 Caisses d'Épargne dans le pays.
- L'exigence d'un crédit disponible, abondant et peu cher, sera l'une de leurs principales revendications, répétée dans tous leurs écrits de presse.
- Leurs premières activités industrielles seront **dans le secteur des chemins de fer** avec un succès immédiat.
- 1835** Le 2 novembre 1835 se trouve fondée la compagnie chargée de mettre en œuvre **la ligne de Paris à Saint-Germain-en-Laye**.
- A vrai dire, la relative modestie du projet (à peine 19 kilomètres) plaide pour une première expérience dans un domaine tout à fait novateur pour l'époque, et donc risqué⁶.
- L'opiniâtreté d'Emile Pereire dans la conduite du projet, le sérieux des dossiers qu'il a constitués, la compétence des collaborateurs, ingénieurs et gestionnaires, qu'il a réunis autour de lui ont convaincu les financiers Adolphe d'Eichthal, Alexandre Sanson-Davillier, Auguste Thurneyssen et James de Rothschild d'engager leurs capitaux dans l'entreprise⁵.
- Le succès n'en sera que plus remarquable. La voie (la première en France pour le transport des personnes) sera inaugurée en grande pompe le **24 août 1837**⁷.
- Les commentaires de la presse sont dithyrambiques.
- Les frères Pereire sortent manifestement à leur avantage de cette première entreprise avec une réputation de sérieux et d'efficacité¹.
- Cette réussite marquera le début du développement du réseau ferroviaire en France².

¹ L'article, daté du 3 septembre, est signé au nom des deux frères par le seul patronyme « Pereire ».

² La collection du journal se trouve en ligne sur le site de Gallica.

³ Les historiens de l'appareil bancaire soulignent le rôle précurseur dans ce domaine du crédit joué en 1835 par le comte Ferdinand de Meeûs à la tête de la *Société Générale de Belgique*.

⁴ Le texte a paru « Au bureau du Globe » dans la collection « Religion saint-simonienne ». En ligne sur le site de Gallica.

⁵ A hauteur pour chacun de 2.350 actions (sur un capital de 6 millions constitué de 12.000 actions). Ils sont suivis par les maisons financières d'Auguste Thurneyssen et de Sanson-Davillier ; Emile Pereire et son frère engagent pour leur part 600 actions pour une somme de 30.000 francs qui représentait toute leur fortune. Pour l'anecdote, signalons que le financier Georges Thurneyssen épousera Claire Pereire, la troisième fille d'Emile.

⁶ Car tout demeure à inventer, à expérimenter, la fabrication du matériel roulant, le tracé des voies, le percement des tunnels, l'infrastructure des gares, les entrepôts, l'organisation des trajets et cela dans un contexte souvent polémique en raison notamment des expropriations que l'entreprise rendait nécessaires.

⁷ La gare Saint-Lazare ne sera mise en service qu'en 1842.

- 1845** Ils obtiennent la direction (Emile) et la sous-direction (Isaac) de la **compagnie du Chemin de fer du Nord**³. Leur engagement dans l'industrie ferroviaire désormais en voie d'expansion prendra de multiples autres formes, même si parfois moins accompagnées de succès, en particulier dans les réseaux du sud de la France où ils seront concurrencés par des entrepreneurs industriels et financiers comme Paulin Talabot⁴, allié des Rothschild.
- 1846** En juin 1846, ce sera l'inauguration du Paris-Lille. Observons par ailleurs que ces investissements dans le réseau ferroviaire s'accompagnent dès le début de plantureux placements dans le secteur de l'immobilier.
- Le sénatus-consulte de 1852 réglant les procédures d'expropriation pour utilité publique va bientôt permettre au baron Haussmann d'ouvrir ses chantiers au centre de Paris.

En août 1846, Emile présente sa candidature à la Chambre dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou contre le général Jacques-Gervais Subervie. Il n'est pas élu⁵.

Le Crédit Mobilier

La grande affaire de la vie des frères Pereire sera la fondation et la gestion de la société financière du **Crédit Mobilier**.

Le projet aura pour ambition de constituer une puissante banque d'affaires capable de centraliser sous une même direction une masse de capitaux épars et d'offrir ainsi à l'industrie et au commerce un instrument de crédit d'une dimension nationale et internationale.

L'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte sera le déclencheur de l'entreprise.

Les accents saint-simoniens de son discours de Bordeaux du 9 octobre 1852⁶ trouveront chez les Pereire de fervents auditeurs.

Louis-Napoléon y déclarait : « Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité. Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser,

¹ D'efficacité financière bien sûr car la rentabilité du trajet permet d'assurer un confortable revenu par action.

² Le plan général du réseau sera mis en place par la loi du 11 juin 1842 qui définit une sorte de charte ferroviaire pour 10 ans avec un partage des tâches et des responsabilités entre l'Etat, d'une part, et les compagnies privées, d'autre part.

³ Avec, à nouveau, l'engagement financier de James de Rothschild. Emile Pereire démissionnera toutefois en mars 1856 du conseil d'administration du *Chemin de fer du Nord* sous la pression de Rothschild.

⁴ Lui-même disciple dans sa jeunesse de Prosper Enfantin, il sera l'un des principaux promoteurs de la ligne Paris-Lyon-Méditerranée (ledit PLM) dont il sera le directeur général de 1862 à 1882. En 1863, il participe à la création du *Crédit lyonnais* et l'année suivante, en 1864, à la création, avec les Rothschild, de la *Société générale* (en concurrence directe avec le *Crédit mobilier* des Pereire).

⁵ Il obtient 151 voix contre 163 pour le général Subervie, cela sur un nombre de 359 inscrits, ce qui donne la mesure de la représentativité du vote censitaire de l'époque.

⁶ Nous sommes à deux mois du rétablissement de l'Empire.

des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemin de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore. Nous avons partout enfin des ruines à relever, de faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher¹. ».

1852 Parution, le 20 novembre 1852, au *Moniteur universel* du décret autorisant la fondation de la **Société Générale de Crédit Mobilier**². L'acte est daté du **18 novembre**, sous la signature de Victor Fialin de Persigny, ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, au nom de Louis-Napoléon au titre encore, à cette date, de Président de la République.

Observons que l'autorisation est accordée à certaines conditions, dont le respect d'un certain rapport entre le capital et les obligations émises³.

Le « fonds social » se monte à 60 millions de francs et se trouve divisé en 120.000 actions de 500 francs chacune⁴. Une seule première série de 40.000 actions est émise à cette date. Les 80.000 actions restantes seront successivement émises au fur et à mesure des besoins de la Société⁵. Les titres sont au porteur. Chaque action est censée fournir un dividende de 25 francs par année.

Emile et Isaac Pereire signent comme administrateurs respectivement « de la Compagnie du chemin de fer du Nord » et « de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon ». La présidence du Conseil d'administration est confiée à Benoît Fould.

Les Pereire ont souscrit à eux deux pour 11.446 actions. Les autres principaux souscripteurs appartiennent à la famille Fould (Benoît Fould⁶, B-L. Fould et Fould-Oppenheim) pour 11.445 actions. On trouve bien sûr d'autres noms de riches banquiers français et étrangers : Torlonia et Cie, de Rome, Salomon Heine et Cie, de Hambourg, Adolphe d'Eichthal⁷, Ernest André, des représentants la noblesse fortunée, le baron Seillière, le duc de Mouchy...

Un détail significatif : il se trouve, en effet, que Jules Mirès, le très prochain adversaire des Pereire, se trouve parmi les actionnaires fondateurs pour une somme de 500 actions⁸. Cette présence renvoie au récit autobiographique publié par Mirès en 1861 dans le contexte de sa condamnation pénale. Il affirme avoir été à l'origine même de la création du *Crédit mobilier* à l'occasion d'une rencontre avec Benoît Fould qu'il aurait convaincu de l'utilité d'une institution

¹ Nous citons à partir de *Wikisource.org*. « Discours de Bordeaux du 9 octobre 1852 ».

² A l'origine le projet prévoyait de s'intituler « Banque des Travaux publics ».

³ Une proportion à vrai dire confortable puisqu'elle se situait à hauteur de 100 millions pour 5 millions de capital.

⁴ Cette action à 500 francs va devenir l'action type, accessible aux petits bourgeois de l'Empire.

⁵ Avec un droit de priorité pour les fondateurs de la première émission. Il faut signaler cette circonstance que le montant de 500 francs n'a pas été réclamé dans sa totalité dès l'achat de l'action ; pendant toute l'année 1853 le capital s'est négocié à 250 francs par action, les 250 francs restants n'étant réclamés que du 15 au 31 décembre 53, de sorte qu'au cours de cette année, le capital s'est trouvé réduit à 30 millions, ce qui était manifestement insuffisant au regard des ambitions financières de la société.

⁶ Frère aîné du ministre d'Etat Achille Fould (qui, selon David S. Landes, art.cit. p. 220, était pour sa part hostile au projet des Pereire et se montrera toujours réticent au soutien du *Crédit mobilier*).

⁷ Les Fould et les d'Eichthal appartenaient au cercle fermé de la Haute banque, ce qui relativise l'opposition entre celle-ci et les nouvelles structures financières mises en place sous la forme de sociétés anonymes par actions. Cf. sur ce point, l'étude de Nicolas Stoskopf « De la banque privée à la banque par actions dans la France de la seconde moitié du 19^e siècle », en ligne sur le site de Hal Archives-ouvertes.fr. Cf. aussi sur ce point, le jugement nuancé de David S. Landes.

⁸ Cf. Maurice Aycard, op.cit., p. 10.

de ce genre¹.

Entre les frères Pereire et le baron de Rothschild **c'est aussitôt la rupture.**

Dès le **15 novembre 1852**², James de Rothschild adresse au prince-président Louis-Napoléon une note sévère dans laquelle il dénonce les dangers d'une entreprise aventureuse et néfaste pour les équilibres financiers du pays.

Il cible en premier l'autorisation accordée à la société d'émettre un nombre qu'il estime démesuré d'obligations au regard de son capital social³, avec pour effet de créer ainsi une masse monétaire sans véritable garantie, au risque, en cas de crise, de conduire, écrit-il, « la fortune publique sur le penchant d'un abîme⁴ ».

Il dénonce par ailleurs le pouvoir démesuré que risquait de prendre sur le commerce et l'industrie une institution dégagée, selon ses statuts de société anonyme par actions, de toute obligation personnelle de ses dirigeants, au sens où ces derniers ne s'y trouvaient responsables qu'à concurrence de leur participation au capital. Se manifeste sous cet angle la différence entre la finance « à l'ancienne » de la *Haute Banque* fondée sur la richesse personnelle du prêteur⁵ et cette institution nouvelle d'une structure financière anonyme, « un être innommé et sans responsabilité personnelle. ».

Rothschild terminait par cette mise en garde : « Puissance financière exorbitante, fatalement conduite à surexciter la spéculation et l'esprit d'entreprise, à substituer à l'argent une masse toujours croissante de papier monnaie, domination exclusive du commerce et de l'industrie annihilant toutes les forces individuelles et toute concurrence pour y substituer une direction unique, irresponsable et sans contrôle ; enfin influence dangereuse sur les opérations financières du Gouvernement sans possibilité pour celui-ci de la neutraliser ; tels sont les caractères de cette banque. L'autoriser, ce serait préparer à la fortune publique un avenir chargé d'orages et de calamités. ».

Ces avertissements n'auront aucun effet.

L'appui personnel de Persigny et la volonté de Louis-Napoléon Bonaparte de briser le monopole de la Haute banque orléaniste vont jouer en faveur des frères Pereire.

L'appui personnel de Persigny ? On dispose sur ce point du témoignage de Jules Mirès qui rapporte ce propos de Persigny : « Le *Crédit mobilier*, j'en ai vivement recommandé la création. Je voulais un instrument qui affranchît le pouvoir nouveau de la tutelle où les financiers tiennent ordinairement les gouvernements ; tutelle d'autant plus dangereuse que je pressentais l'hostilité des grandes influences financières envers le pouvoir nouveau. Certainement, sans le concours du *Crédit mobilier* qui les a entraînés et forcés à marcher en avant, la politique de l'Empereur, obligé de compter avec la Haute Banque, n'aurait pas été aussi hardie et aussi libre dans son essor. Le *Crédit mobilier* n'eût-il servi qu'à créer l'émulation et empêcher l'abstention financière à laquelle l'Empereur

¹ Référence à Jules Mirès, *A mes Juges. Ma vie et mes affaires*, Paris 1861 (en ligne sur Gallica), pp. 21.23. (L'anecdote est accréditée par Bertrand Gille, (article cité, pp. 5) qui souligne le soutien apporté par Mirès dans son *Journal des chemins de fer*). On retiendra de ce récit de Jules Mirès l'important chapitre (aux pages 83-96) où il se livre à un commentaire sur les rapports des juifs avec le capital et tout particulièrement sur la différence qu'il établit entre les juifs du Nord (il vise la maison Rothschild) centrés sur leurs intérêts privés et les juifs du Midi, les Portugais comme les Pereire et lui, centrés sur l'intérêt général.

² Le jour même où venait d'être signée l'autorisation de fonder le *Crédit Mobilier*.

³ La banque avait été autorisée à émettre des obligations jusque cinq fois le montant de son capital.

⁴ Nous citons à partir de Bertrand Gille, « La fondation du *Crédit mobilier* et les idées financières des frères Pereire », art.cit.

⁵ Parmi les sociétés de la Haute banque on classait, en effet, les sociétés en nom collectif dont les responsables s'engageaient sur la totalité de leur fortune personnelle, en cela différentes des sociétés dirigées par des managers au nom de leurs actionnaires. Dans les années 1830, la maison Rothschild disposait d'une quarantaine de millions de francs de fonds propres et de bien davantage dans les années 1860.

était exposé, cela seul justifierait sa création. Mais il a fait plus : il a développé les grands travaux d'utilité publique et largement contribué à la prospérité dont l'Europe recueille les fruits¹ ».

Du reste, **le succès est immédiat.**

Le solde de l'exercice 1853 fera apparaître un dividende de 40,25 francs par action, ce qui représentait en moyenne un revenu de 13,40 %.

L'action du *Crédit Mobilier* va du reste connaître des hausses spectaculaires : émise au départ, le 18 novembre 52, à hauteur de 500 francs l'unité, le premier cours fut d'emblée coté à 1.000 francs pour attendre 2.110 francs en novembre 1852. Il va connaître ensuite tout au long de l'année 1855 une variation saccadée de 750 à 1.600 francs, avec notamment, entre le 31 août et le 10 septembre 1855, de 1.160 à 1650 fr, une hausse de 490 francs en dix jours².

Le **5 novembre 1852**, les Pereire ont obtenu les concessions des lignes de chemin de fer de Bordeaux à Cette (Sète) et de Bordeaux à Bayonne, des lignes qu'ils vont exploiter dans le cadre de la **Compagnie du Midi**⁴.

Le projet très saint-simonien est de réunir les deux mers (c'est aussi la voie ouverte vers l'Espagne) et de participer non moins au développement de la région des Landes. Les travaux seront achevés en avril 1857. Cette ligne jouera un rôle central dans le développement du tourisme thermal dans le sud-ouest. Emile Pereire en sera le président jusque sa mort en 1875. Il sera alors relayé par son frère Isaac.

Dès **décembre 1852**, ils fondent par ailleurs la **Compagnie des chemins de fer de Rhône et Loire**. Quatre petites compagnies locales sont regroupées sous la direction des frères Pereire⁵.

C'est aussi en 1852 qu'ils acquièrent un vaste domaine (près de 4.000 hectares) dans les forêts de Crécy et d'**Armainvilliers** en Seine et Marne.

Des mouvements boursiers saccadés et imprévisibles, de la pure spéculation, contrôlée, autant qu'ils le peuvent, par les administrateurs qui se trouvent à l'évidence en bonne place pour en tirer un important profit personnel³.

Ils seront plus prudents lorsque, en avril 1853, le pouvoir impérial, à l'invitation de Morny, leur demandera d'investir dans la société du *Grand Central* destinée à desservir la région du Massif central, une ligne dont la rentabilité est plutôt problématique. La société sera du reste liquidée en 1857.

Ils se trouvent par ailleurs concurrencés sur la ligne Paris Marseille par l'action de Paulin Talabot. Le PLM (Paris-Lyon-Méditerranée) leur échappera.

Ils échoueront de même sur cette ligne de Sète à rejoindre Marseille en raison de la concurrence de Talabot.

Ils en obtiendront la fusion avec le *Grand Central* le 6 avril 1853.

Ils y feront construire en 1862 un château des plus spacieux (en concurrence manifeste avec le château des Rothschild à Ferrières).

1853 Février 1853 : les Pereire font l'acquisition Ils acquièrent en même temps les vignobles

¹ Jules Mirès, *A mes Juges*, op.cit., pp. 21-22.

² Source : Maurice Aycard, *Histoire du Crédit Mobilier 1852-1867*, op.cit., pp. 148-149.

³ Des opportunités d'enrichissement personnel qui n'ont évidemment pas échappé aux observateurs. Ainsi ce commentaire de M. Aycard, banquier de son état, sur les mouvements de bourse des actions du *Crédit Mobilier* : « Eh bien ! Dans les opérations faites par le *Crédit Mobilier* qui pouvait recueillir les bénéfices, sinon les créateurs, les administrateurs et les commanditaires de la Société ? Eux seuls étaient à même de connaître le fond des choses ; eux seuls étaient en mesure d'apprécier sainement les causes des oscillations ; eux seuls pouvaient suivre les mouvements et les diriger. N'étaient-ils pas au foyer même des renseignements et des informations en tout genre ? N'accourait-on pas de toutes parts les instruire des moindres faits, des moindres accidents, des moindres détails ? Peut-être connaissaient-ils exactement à certains jours donnés la position de la place, c'est-à-dire les opérations engagées par le public sur leurs valeurs ? En pareil cas, tous ceux qui n'avaient pas pensé et agi comme eux étaient livrés à leur merci. Mille exemples le prouvèrent. » (op.cit., p. 46).

⁴ L'appellation complète est « Compagnie des Chemins de fer du Midi et du Canal latéral à la Garonne ».

⁵ Sur les 60.000 actions, le *Crédit Mobilier* en prend 10.000 et chacun des frères personnellement 1.000.

d'un vaste domaine forestier de 8.300 hectares dans les **Landes**. Une acquisition à mettre en rapport avec le développement économique des Landes que favorise la ligne Bordeaux Bayonne construite par la *Compagnie du Midi*¹.

Avril 1853 : Les Pereire participent (pour ¼ du capital) à la création de la **banque de Darmstadt** fondée sur le principe du *Crédit Mobilier*.

Le **7 mai 1853**, ils introduisent une demande pour la création d'une **Caisse centrale des Sociétés de crédit mutuel**. Le projet s'adresse au petit commerce et à l'artisanat ; il vise à la création d'une série de caisses mutuelles réservées à des sociétaires exerçant la même profession et gérées par une caisse centrale. La lettre est signée par les deux Pereire et par Fould. La Société devait avoir un capital de 60 millions divisé en actions de 250 francs.

Le projet n'aboutira pas³.

1854 29 avril 1854 : première assemblée générale du *Crédit Mobilier* que préside Isaac Pereire. Il y rappelle avec insistance les buts que poursuit la Société : centraliser les opérations financières et collecter à cette fin le plus de capitaux disponibles.

du général Charles Palmer à Cantenac dans le Médoc, un domaine sur lequel ils édifieront en 1857-1860 ledit *château Palmer*. Comme à Armainvilliers, cet achat se pose manifestement en concurrence avec la récente acquisition par Nathaniel de Rothschild² du domaine viticole de Mouton près de Pauillac.

Ils œuvrent en collaboration avec leur associé du *Crédit Mobilier* Abraham Oppenheim de Cologne, et cela malgré les vives manœuvres d'opposition des Rothschild.

« La pensée du *Crédit Mobilier*, déclare Isaac Pereire, est née de l'insuffisance des moyens de crédits offerts à l'organisation des grandes affaires du pays, de l'isolement où étaient réduites les forces financières, de l'absence d'un centre assez puissant pour les rallier entre elles.

Elle est née du besoin d'amener sur le marché le concours régulier de capitaux nouveaux destinés à aider au développement du crédit public et du crédit industriel. (...)

Elle est née encore du besoin de centraliser le mouvement financier et administratif des grandes compagnies, et notamment des compagnies de chemins de fer (...) Créer une telle institution, c'était donner à l'industrie et au crédit public le plus puissant encouragement, c'était mettre à leur disposition l'instrument le plus propre à leur fournir à bon marché les capitaux nécessaires à leur développement. ».

Il ajoutait cette précision : « Si l'on veut se rendre compte des fonctions de la Société générale, il faut l'envisager sous plusieurs aspects. Elle est à la fois : 1. Société commanditaire de l'industrie, 2. Société financière, 3. Banque de placement, de prêt et d'emprunt, 4. Banque d'émission⁴. »

¹ Le vote, le 19 juin 1857, de la loi sur l'assainissement des Landes conduira à leur boisement et à l'établissement d'un vaste réseau de nouvelles routes.

² Un neveu de James de Rothschild dont il a épousé la fille, Charlotte. Le célèbre vignoble voisin de Château Lafite sera acheté par James de Rothschild en 1868.

³ Cf. sur ce point l'étude de Franck Yonnet « La banque saint-simonienne : le projet des Sociétés mutuelles de crédit des frères Pereire », in *Revue française d'économie*, vol. 13, n° 2, 1998 pp. 59-99 (en ligne sur le site de *Persée*).

⁴ Nous citons à partir de l'édition du lundi 1^{er} mai 1854, n° 121, du *Moniteur Universel*. Pour le détail, notons que le revenu par action pour cette année 1853 avoisinait les 13,4 %. Aycard observe qu'un spéculateur attentif qui aurait, au cours de cette même année, acheté chaque mois au plus bas et vendu

Le **21 juin 1854** se trouve publié le rapport que le ministre de l'Intérieur **F. de Persigny** adresse à l'Empereur sur les travaux de son département.

Le propos qu'il réserve au *Crédit Mobilier* mérite l'attention tant il témoigne de **la confiance que le pouvoir a placée dans cette institution** : « Cette société, *lit-on*¹, a entre les mains les moyens de réunir à tout instant, à des conditions avantageuses, des capitaux considérables : c'est dans le bon usage qu'elle fera de ces capitaux que réside la fécondité de l'institution. En effet, elle peut à volonté commanditer l'industrie, s'intéresser dans les entreprises, s'associer à des opérations à long terme que la constitution de la Banque de France et du Comptoir d'escompte interdit à ces établissements : en un mot, elle est libre de ses mouvements, et peut rendre son action aussi variée que les besoins du génie commercial. Si entre les entreprises naissantes, elle sait discerner, pour leur donner appui, celles qui portent le cachet de la fécondité ; si, par l'intervention opportune des immenses ressources dont elle dispose, elle permet de conduire à terme et de rendre productives des œuvres qui languiraient ou avorteraient sans elle ; si son concours est l'indice d'une idée utile et d'un projet bien conçu, la société de crédit mobilier méritera et commandera la confiance publique ; les capitaux disponibles prendront l'habitude de se grouper autour d'elle et se porteront en foule où son patronage leur servira de garantie. ».

Décembre 54 : Isaac Pereire prend la présidence du *Crédit Mobilier* à la suite de la démission de Benoît Fould.

Cette année 1854 marque aussi le véritable essor de leurs activités **dans le secteur de l'immobilier** avec la fondation, le 9 décembre, de la « **Société anonyme de l'hôtel et des immeubles de la rue de Rivoli**. ».

La spéculation foncière va s'exercer à plein régime en relation avec les activités du baron Haussmann à Paris.

Le capital de 24 millions est divisé en 240.000 actions de 100 francs pour une durée de 30 ans. 106.665 actions sont achetées par le *Crédit Mobilier* et 21.110 actions par chacun des deux frères². Objet de la société : l'acquisition de terrains et la construction d'hôtels garnis.

La société deviendra, en juillet 1858, la **Compagnie Immobilière de Paris** puis, en juin 1863, la **Compagnie immobilière**, avec un champ d'action élargi³. Les Pereire se livrent à de fructueuses affaires immobilières dans le centre même de Paris, des acquisitions au nom de la société mais aussi **à titre personnel**.

Création en 1854 (dans le contexte de la prochaine exposition universelle de mai 1855) de la *Société anonyme du **Grand Hôtel du Louvre***. L'hôtel⁴ sera inauguré en grandes pompes et deviendra vite un des centres de la vie mondaine à Paris.

Le site donne aussi lieu à la mise en location de commerces de luxe que prendra en charge la *Société des Galeries du Louvre*.

Sous l'angle privé, c'est en 1855 que les deux frères feront l'acquisition d'un somptueux **hôtel particulier** au 35, rue du faubourg Saint-Honoré non loin de la place Vendôme. Le lieu sera un centre de la vie mondaine parisienne.

au plus haut aurait gagné 162.250 francs pour 100 actions. Et cette année 1853 fut, ajoute-il, des plus calmes. (Op.cit., p.78). Cette édition du rapport d'Isaac Pereire se trouve expressément commentée par Marx dans son article du 24 juin 1856 paru dans le *New York Daily Tribune* sous le titre *The French Crédit Mobilier* (2). Marx y compare le texte de Pereire avec le « Rapport à l'Empereur » de Victor Persigny publié par le *Moniteur universel* du 21 juin 1854.

¹ Nous citons à partir de l'édition du mercredi 21 juin 1854, n° 172, du *Moniteur universel*.

² Ils sont suivis par leurs partenaires habituels, dont Adolphe d'Eichthal, Ernest André, le duc de Galliera pour le même montant.

³ Elle fusionne alors avec la Société des Ports de Marseille et la société de la rue Impériale.

⁴ Un vaste immeuble qui compte 750 chambres de tailles diverses.

1855 Cette année 1855 marque la poursuite de la **guerre de Crimée**. L'Etat français va procéder à deux importants emprunts, l'un de 500 millions en janvier¹, l'autre de 750 millions en juillet² : le *Crédit mobilier* va évidemment³ souscrire à ces deux emprunts.

Cette année est aussi celle de l'**exposition universelle de Paris**⁴.

Le succès des Pereire en France s'accompagne de multiples entreprises à l'étranger, vers l'Espagne et l'Autriche en particulier.

Dès décembre 1855, se trouve créé le **Crédit mobilier espagnol** (le *Credito Mobiliario Español*) qui va aussitôt investir dans le réseau ferroviaire, mais aussi dans d'autres secteurs, celui des assurances et des mines asturiennes par exemple⁵.

24 février 1855 : création de la **Compagnie Générale Maritime**.

Du côté **autrichien**, ce sera moins le succès en raison de la puissance à Vienne des Rothschild qui s'activeront pour contrecarrer les projets du *Crédit Mobilier*⁶. Les Pereire ne collaborent pas moins très étroitement avec la **Compagnie impériale des Chemins de fer autrichiens** constituée en octobre 1854.

Les Pereire prennent clairement la mesure de l'importance du transport maritime comme prolongement des voies ferrées. Il s'agit par ailleurs de donner à la France une place importante dans le commerce maritime international en concurrence avec l'hégémonie anglaise dans ce domaine. Et surtout dans la perspective de voir se construire le canal de Suez et celui de Panama. On est ici pleinement dans une logique saint-simonienne. Et de rentabilité marchande bien sûr.

La société est dotée d'un capital de 30 millions dont la moitié est souscrite par le *Crédit mobilier*, le reste par les hommes d'affaires du pouvoir impérial. Le président en est Adolphe d'Eichthal.

Les premiers résultats financiers seront médiocres en raison de l'inexpérience des Pereire dans le domaine du commerce maritime et de la concurrence qu'ils y rencontrent. Lors de l'Assemblée générale du 17 décembre 1859, ils devront reconnaître une perte de 4 millions sur un bilan de 51 millions pour l'année 1858.

22 février 55. Création à Paris de la **Compagnie générale des Omnibus** avec le concours financier du *Crédit Mobilier*. En août 56, elle deviendra l'*Entreprise générale des Omnibus*. L'affaire sera prospère.

Les **entreprises de service** constituent ainsi **le quatrième pôle** des activités des Pereire à côté des voies de communications, des structures financières et de l'immobilier.

¹ Il s'agit en fait du deuxième emprunt après un premier de 250 millions en 1854. Cet emprunt rencontrera un grand succès, les souscriptions atteignant plus de 2 milliards de francs.

² Avec un nouveau rendement de plus de 3 milliards.

³ Un geste « patriotique » en réponse au soutien politique accordé par le pouvoir impérial au *Crédit mobilier*. Un investissement toutefois bien étranger aux raisons sociales de la société. Isaac Pereire commente longuement cette souscription à l'emprunt d'Etat (« la plus grande des opérations financières auxquelles nous ayons été appelés à concourir cette année ») au tout début de son rapport devant l'Assemblée générale des actionnaires du *Crédit mobilier* du 23 avril 1856 (*Moniteur universel* du 26 avril 1856, pp. 3 et 4).

⁴ L'évènement (annoncé comme l'« exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts ») répondait à l'exposition qui s'était tenue à Londres en 1851. Il débuta avec l'inauguration, le 15 mai 1855, du Palais de l'Industrie. Le 24 décembre 1853, l'Empereur avait nommé une commission d'organisation au sein de laquelle Emile Pereire s'était vu désigner parmi de nombreuses autres personnalités (*Moniteur universel* des lundi et mardi 26 et 27 décembre 1853).

⁵ Avec la constitution de la *Société asturienne des Mines*, de la Société pour la canalisation de l'Ebre et de la compagnie d'assurance *La Union y el Fénix español*.

⁶ En octobre 1855, ils créeront en Autriche la *Kreditanstalt*, une société financière très proche du *Crédit Mobilier* et par laquelle ils vont financer leurs entreprises ferroviaires en Autriche.

En juillet 1855 toujours, le *Crédit Mobilier* participe ainsi à la création de la « **Compagnie parisienne d'Eclairage et de Chauffage par le gaz** ».

30 juin 1855 : les Pereire font l'acquisition, à titre privé, d'un hôtel, au 35/37 de la rue du faubourg Saint-Honoré, non loin des Rothschild. Ils vont en faire un bâtiment somptueux, des œuvres de l'architecte Alfred Armand¹. Ils vont y multiplier les réceptions mondaines².

En **fin septembre 1855**, le *Crédit Mobilier* sera toutefois empêché par le ministère des finances³ de procéder à une importante augmentation de son capital sous la forme d'obligations⁴.

Le 20 septembre, il doit faire paraître dans les journaux l'avis suivant : « Pour entrer dans les vues du gouvernement qui a résolu d'ajourner toute concession et autorisation pouvant entraîner la création de nouvelles valeurs, la *Société générale du Crédit Mobilier* vient de décider qu'elle ajournerait l'émission de ses obligations. ».

Il s'agit d'un important **coup de frein**. Une décision d'autant plus importante que les investissements du *Crédit Mobilier* ont toujours été surdimensionnés par rapport à l'ampleur de son capital de base (60 millions).

Les Pereire sont contraints de s'incliner.

Ils devront attendre l'année 1866 pour enfin procéder à l'augmentation du capital, le doublement même, mais, à cette date, le *Crédit Mobilier* est en déclin et très proche la crise qui aboutira au retrait des Pereire.

On dispose d'un document intéressant, même si anecdotique, sur le refus par le gouvernement impérial de cette émission d'obligations. Il s'agit d'une **lettre privée** adressée par Victor de **Persigny** à Napoléon III et datée du 29 octobre 1855. Persigny raconte à l'empereur une conversation qu'il vient d'avoir à Londres⁵ avec James de Rothschild et ses deux neveux Lyonel et Antony précisément sur cette question. Persigny témoigne bien sûr de l'animosité de Rothschild à l'égard des Pereire. Mais on retiendra surtout de son propos deux éléments.

D'abord une défense, de sa part, de la stratégie financière des Pereire dans la collecte des capitaux : « Voyez en France, dit-il aux Rothschild, et les visant, nous avons la guerre⁶ et cependant tous les travaux de la paix. Savez-vous pourquoi ? C'est qu'il y a entre autres choses excellentes dues à l'Empereur un gros capital roulant qui, n'appartenant à personne ou appartenant à tout le monde, n'a pas, entre les mains de ceux qui le manient, cette réserve, cette peur, cette inquiétude des capitaux particuliers entre les mains des possesseurs ».

Puis cette indication, venue de Lyonel de Rothschild lui-même, sur la « faute grave des directeurs de cette institution⁷ qui n'auraient pas dû annoncer au public une pareille émission

¹ Qui est leur collaborateur depuis la ligne de chemin fer de Saint-Germain en Laye.

² Le bâtiment sera inauguré le 2 février 1859. Il est devenu aujourd'hui le siège de l'ambassade de Grande Bretagne à Paris.

³ C'est Pierre Magne qui était alors aux Finances et Eugène Rouher aux Travaux publics.

⁴ Elles devaient être au nombre de 240.000 de 500 francs chacune, soit le double du capital de départ.

⁵ Persigny se trouve à cette époque ambassadeur de France à Londres.

⁶ La guerre de Crimée.

⁷ Il parle du *Crédit Mobilier*.

d'obligations sans avoir consulté le gouvernement », la leçon devant servir à lui donner « un sentiment plus juste de sa situation vis-à-vis du gouvernement, un pareil établissement devant avoir sans doute la liberté d'une banque particulière, mais à cause de son importance, ne devant rien faire de considérable sans en avoir conféré avec le gouvernement¹. ».

- 1856** L'année 1856 marque le maximum d'intensité du mouvement des transactions et des spéculations autour du *Crédit Mobilier*². A partir de 1857, ce sera une période décroissante jusqu'à la fin, en 1867.

Les premiers jours de ce mois de **janvier 1856** voient toutefois apparaître un redoutable concurrent des Pereire. Il s'agit du syndicat de financiers créé à l'initiative de James de Rothschild³ sous le nom de **La Réunion financière** et expressément dirigé contre l'influence du *Crédit Mobilier*, notamment dans le secteur ferroviaire.

Par ailleurs, paraît dans le *Moniteur Universel* du **9 mars 1856** la note suivante : « La prévision de la paix fait paraître de nombreux projets d'entreprises. Des compagnies nouvelles sont en voie de formation et adressent, chaque jour, des demandes à l'administration. Il est du devoir du Gouvernement de résister à des entraînements exagérés qui pourraient compromettre les affaires déjà engagées et porter atteinte au crédit. L'Empereur a décidé que, quelle que puisse être l'issue des négociations pendantes, le Gouvernement se maintiendra dans la réserve qu'il s'est imposée, et qu'aucune entreprise donnant lieu à une émission de valeurs nouvelles ne sera autorisée pendant le cours de cette année⁴. ».

La décision ne concerne pas directement la *Crédit Mobilier*⁵, mais elle s'entend manifestement comme un frein à la spéculation financière.

Cette mesure sera du reste suivie de la promulgation, le 17 juillet 1856, d'une loi visant à encadrer plus strictement la constitution et l'activité des sociétés en commandite par actions.

Dans son récit autobiographique de 1861, Jules Mirès observe que cette note du 9 mars 58 aura pour effet d'orienter l'affairisme financier français vers le marché étranger : « Le capital flottant de spéculation, écrit-il, était alors très considérable sur le marché français. Que pouvaient faire ces capitaux disponibles ? Ils se dirigèrent naturellement vers les affaires étran-

1 Source : Rondo Cameron et Jean Bouvier. « Une Lettre inédite de Persigny (1855) à Napoléon III. A propos de la rivalité Rothschild-Pereire. » *Revue Historique*, vol. 230, no. 1, juillet-septembre 1963, pp. 91-96. JSTOR, www.jstor.org.

² L'action du *Crédit Mobilier* atteindra le 20 mai 1856 à Paris la somme de 1.982,50 francs. A Lyon, il dépasse, le 21 mai, les 2.000 francs. En décembre 1856, elle est encore cotée à 1.405 francs, après avoir connu des hausses et des baisses purement spéculatives : « Le secret le plus profond régnait sur toutes les opérations de la société, écrit Maurice Aycard. C'était l'organisation du silence. C'était aussi l'obscurité savamment ménagée et entretenue pour pouvoir agir à coup sûr. ». Il ajoute : « Quand des institutions de crédit, comme certaines plantes, vivent dans l'ombre, soyez certain qu'elles portent des fruits empoisonnés ! » (M. Aycard, op.cit., p. 203 et pp. 209-213). Au 31 décembre 1856, le bilan de la société n'annonçait pas moins un dividende de 115 francs par action, soit 23 % du capital versé.

³ Il est suivi par nombre de ses alliés au sein de la Haute Banque, dont Paulin Talabot et François Bartholony. Le syndicat aura pour organe « La semaine financière », le journal d'Eugène Forcade. Nous renvoyons sur ce point à l'ouvrage de Bertrand Gille, *Histoire de la maison Rothschild*, tome II, 1848-1870, Librairie Droz, Genève 1967, pp. 183 et suivantes.

⁴ Le texte est daté du 8 mars. Il paraît curieusement dans la « partie non officielle » de cette édition du dimanche 9 mars 1856 du *Moniteur Universel*.

⁵ Mais plutôt, semble-t-il, la « Réunion financière » récemment constituée.

gères¹».

23 avril 1856 : réunion de l'assemblée générale des actionnaires du *Crédit mobilier* sous la présidence d'Isaac Pereire.

Le compte rendu de la séance paru dans l'édition du samedi 26 avril 1856 du *Moniteur universel* fera l'objet des commentaires de Marx dans son article du 21 juin 56 dans le *New York Daily Tribune*. « Un bénéfice de 26 millions, *note-t-il*, sur un capital de 60 millions, un profit de 43,3 %, ce sont des chiffres fascinants. (...) Le *Crédit Mobilier* se présente ainsi comme l'un des plus grands phénomènes économiques de notre époque et réclame un examen approfondi. Sans une telle recherche, il est impossible de calculer les chances de l'Empire français et de comprendre les symptômes de la convulsion générale de la société qui se manifeste dans toute l'Europe² ».

Le **21 juillet 56** Emile Pereire s'adresse à l'Empereur Napoléon III pour se plaindre des menées hostiles dont il s'estime la victime en particulier dans le domaine des concessions des lignes de chemin de fer.

Voici un extrait de cette lettre :

« Je dois demander à Votre Majesté la permission de lui dire, avec une entière et respectueuse franchise, les obstacles que je m'attends à rencontrer. Les jalousies qu'une concurrence effrénée a soulevées contre nous et contre le Crédit mobilier paralysent aujourd'hui tout. Pour nous réduire à l'impuissance, on a crié sur tous les tons que nous étions trop puissants. Pour s'emparer des affaires qui nous avions élaborées, on a dit que nous voulions tout faire. Nous avons dû nous abstenir systématiquement depuis bientôt un an : nous n'avons rien fait. Ce repos, qui rentrait dans les vues de Votre Majesté³, on l'a mal interprété. On nous a crus à demi-étouffés et maintenant, c'est notre prétendue faiblesse dont on veut avoir raison. Plus nous cherchons à nous effacer, pour ne pas entretenir de cupides jalousies, plus on espère nous accabler. La plupart des journaux de Paris et des correspondants des journaux étrangers obéissent à un mot d'ordre évident. C'est un déchaînement d'attaques, un concert de mensonges et de calomnies, non seulement contre le Crédit mobilier, mais même contre toutes les affaires que depuis sa création il a patronnées. On ne s'arrête pas là. On dit, et il faut bien que la vérité arrive jusqu'à Votre Majesté, on dit, et je pourrais nommer, que M. Rouher et M. Magne me sont vendus. On le dit avec une telle affectation qu'il est évident que l'on en veut faire parvenir le bruit à vos oreilles, certain que l'on est que de la calomnie il restera toujours quelque chose. Ni les ministres de Votre Majesté ni moi-même nous ne pouvons rester sous le poids de semblables inculpations. Je les dénonce à Votre haute justice afin que les conseillers de Votre Majesté soient libres de toute préoccupation dans l'examen des grandes questions qui réclament une solution. Dans votre Empire, Sire, il ne faut pas que l'injure, la calomnie puissent marcher le front levé et c'est le cri d'une indignation longtemps contenue que je viens faire entendre à Votre Majesté⁴. ».

Les Pereire sont présents dans les Landes depuis 1852, date à laquelle ils ont acheté au comte de Tracy près de 9.000 hectares de terres à l'est et au sud du bassin d'Arcachon.

Ils vont se livrer en 1856 à d'importants travaux d'assainissement et de plantation de pins. Ils sont loués par la presse locale comme des bienfaiteurs⁵.

En **septembre 1856**, Isaac Pereire se rend à Saint-Petersbourg avec Auguste Thurneysen à l'invitation d'Auguste de Morny⁶ pour y négocier avec les autorités russes la fondation

¹ Jules Mirès, *A Mes juges. Ma vie et mes affaires*, Paris 1861, p. 78 de l'édition disponible sur la site de Gallica.

² K. Marx, « The French Crédit mobilier (1) ». Nous traduisons à partir de Marx Engels Collected Works, vol. 15, p. 8.

³ En référence discrète à la note du *Moniteur* du 9 mars dernier.

⁴ Nous citons à partir de Jean Autin, op.cit., pp. 117-119.

⁵ Leurs plantations seront toutefois ravagées par le feu en 1864 et en 1870 perdant plus de 6.000 hectares.

⁶ Lequel avait été envoyé en juillet 1856 par Napoléon III au titre d'ambassadeur extraordinaire pour le sacre d'Alexandre II. Cette mission avait pour utilité de le mettre à l'abri en France des effets de la déroute financière de la ligne du Grand Central. Morny qui comptait non moins parmi les premiers actionnaires du *Crédit mobilier*.

de la *Grande Société des Chemins de fer russes*¹.

1857 L'année 1857 marque le début du **déclin** du *Crédit Mobilier*. Le processus va se poursuivre pendant dix années encore².

1857, c'est aussi la phase la plus sensible de la crise financière venue des Etats-Unis.

Les taux de l'escompte à la Banque de France atteindront les 10 % en novembre 57.

Les actions du *Crédit Mobilier* cotées à 1.487 francs en mars fléchiront jusque 670 francs en décembre.

Le bilan de décembre 1857 dénotera une diminution sensible des résultats.

Le dividende de l'année 1857 sera de 25 francs à peine (en comparaison des 203 francs de l'année 1855).

Le 29 mars 1857 les deux frères constituent une société civile chargée de gérer tous leurs biens personnels³.

22 avril 1857 : inauguration à Toulouse de deux lignes de chemins de fer, l'une venant de Bordeaux, l'autre venant de Sète : les frères descendent de chacun des convois et se congratulent devant une foule en liesse.

Emile demeurera président de la *Compagnie du Midi* pendant 22 ans.

8 mai 1857 : Emile Perrière s'adresse au ministre des finances pour lui exposer son projet de créer à Arcachon une sorte de sanatorium. Ce sera le point de départ de la « ville d'hiver ».

« Nous demandons que, dans la forêt domaniale d'Arcachon, le gouvernement nous concède 400 ha de terrain... Nous prendrons, en effet, l'engagement de consacrer la moitié de ce terrain à l'établissement d'un Casino, de promenades pour les piétons et les cavaliers, de pavillons et d'y dépenser 300.000 francs dans les deux années qui suivront la concession. Nous nous réservons de faire, sur l'autre moitié, tel usage qui conviendra à nos intérêts. L'exécution de ce projet contribuerait puissamment à la prospérité d'Arcachon et aurait des conséquences heureuses pour l'avenir des Landes. Les populations viendraient, non plus seulement l'été, pour y prendre des bains et jouir de la fraîcheur des rivages du bassin, mais aussi pendant l'hiver, pour y trouver, à l'abri de la forêt, une température plus douce et un air plus favorable à la guérison de beaucoup de maladies⁴. ».

Juin 1857. Napoléon III fait voter un programme de mise en valeur des Landes.

¹ Nous renvoyons sur ce point à l'étude de Juan Camilo Vergara « La politique ferroviaire russe et les financiers étrangers », in *Cahiers du Monde russe*, 55/1-2, 2014 (en ligne sur le site d'OpenEdition.org)

² L'action va continuer à connaître de fortes variations tout au long de l'année, de 1.487 francs en mars à 670 francs en décembre.

³ Source : N. Stoskopf, op.cit., p. 274. Stoskopf insiste sur le caractère fusionnel des relations entre les deux frères avec cette nuance : « Si Emile est présenté comme le leader incontesté, le créateur, le visionnaire, le stratège, il était un piètre orateur contrairement à son frère et s'effaçait souvent devant lui quand il s'agissait de gérer et d'administrer. Emile était sans doute plus « entrepreneur » et Isaac davantage « patron » ».

⁴ Nous citons à partir de Christophe Bouneau, « Chemins de fer et développement régional en France de 1852 à 1937 : la contribution de la compagnie du Midi ». In: Histoire, économie et société, 1990, 9^e année, n°1. Les transports. pp. 95-112 (en ligne sur le site de Persée)

1858 Ce début d'année 1858 voit clairement la fin de la crise financière : la situation se stabilise et **les affaires reprennent**. Le taux d'escompte de la Banque de France est nettement à la baisse.

Tout au long de cette année l'action du *Crédit Mobilier* va connaître de très grandes oscillations : elle passe de 1.057 francs en janvier à 557 francs en juin, et à nouveau à 1.050 francs en novembre, soit une différence de 500 francs par action¹.

Attentat d'Orsini, le 14 janvier au soir.

30 avril 58 : Assemblée Générale des actionnaires du *Crédit Mobilier* pour examiner les comptes de l'année 1857. Malgré le boni de plus de 4 millions enregistrés à l'inventaire du 31 décembre 57, la direction décide de ne pas distribuer de dividende et de conserver cette somme en guise de provision. Ces résultats témoignent de la fragilité de l'entreprise.

Il convient de mettre cette décision en rapport avec la note anonyme² parue en première page de l'édition du *Moniteur universel* du dimanche 11 avril 1858 qui protestait contre l'annonce faite par certains journaux de moindres revenus financiers au cours de cette année. « Quelques journaux, *lisait-on*, ont annoncé prématurément la fixation du dividende des actions de certaines compagnies de chemin de fer ou d'autres sociétés industrielles, et ils ont attribué à ce dividende un chiffre inférieur à celui qui a été déterminé plus tard par les conseils d'administration ». La note menaçait ces journaux de poursuites judiciaires pour divulgation de fausses nouvelles : « Ce sont là des manœuvres contre lesquelles l'industrie et les capitaux du pays doivent être protégés. (...) Le rôle de la presse est d'éclairer le public, et non de le tromper³ ».

1859 Cette année sera essentiellement marquée par les événements de **la campagne d'Italie**. Liée au royaume de Sardaigne par les accords de Plombières, la France entre en guerre contre l'Autriche dès avril 1859 et enchaîne les victoires militaires (Magenta, le 4 juin et Solferino le 24 juin) jusque l'armistice de Villafranca le 12 juillet 1859.

Rien de particulier au cours de cette année dans les activités du *Crédit Mobilier* qui poursuit ses affaires dans les secteurs qui sont les siens, celui des chemins de fer (en France et à l'étranger, en Espagne notamment⁴), de l'immobilier et des transports maritimes.

Un point toutefois à relever : les actions de la Société varieront en Bourse entre 505 à 995 francs, soit pour la première fois en dessous des 1.000 francs. **C'est un signe**.

A noter que le gouvernement autorise, **le 7 mai 1859**, la création d'une nouvelle banque à l'initiative d'un certain Armand Donon et de l'anglais William Gladstone soutenus notamment par les membres de « La Réunion financière » : ce sera la « Société Générale de Crédit Industriel et Commercial » (qui deviendra le **CIC**) avec notamment Charles de Morny dans le Conseil d'administration. Il s'agit d'une banque de dépôts⁵ chargée de collecter l'épargne dormante de la petite bourgeoisie. Les Pereire découvrent **un rude concurrent**.

10 octobre 59 : Le couple impérial est reçu par les Pereire à **Arcachon** où va se trouver bientôt construit en 1862 par leurs soins le quartier dit de « la Ville d'Hiver » : un ensemble de villas de style pittoresque

¹ M. Aycard, op.cit., p. 269.

² Au sens où elle n'est pas nommément référée à son émetteur.

³ *Le Moniteur universel* n° 101 du 11.04.58. L'anecdote est soulignée et commentée par Marx au début de son article du 30 avril 58 dans le *New York Daily Tribune* « La situation financière de la France » (MECW, vol. 15, p. 499). Marx observe que l'un des journaux incriminés accusait la direction du *Crédit Mobilier* de distribuer le dividende non pas sur la base des bénéfices de l'année mais sur le capital lui-même. Or cette pratique sera au centre des accusations dont le *Crédit Mobilier* fera l'objet en 1867.

⁴ Avec la Société des chemins de fer du Nord de l'Espagne dont les actions étaient réservées à raison de 20 % aux actionnaires du *Crédit Mobilier*.

⁵ Observons que ces institutions aujourd'hui banales étaient une innovation à l'époque.

destinées au départ à accueillir des personnes atteintes de tuberculose et que le climat de la région était censé soulager, sinon guérir.

Cette visite impériale est une formidable opération de promotion du site.

Mai 59 : souscription de 170 millions à l'emprunt destiné à la guerre d'Italie.

1860 En conformité avec le traité de Turin du 24 mars 1860, la Savoie et le comté de Nice se trouvent cédés à la France. En Italie, le mouvement indépendantiste poursuit son cours sous la direction de Garibaldi.

La convention franco-sarde du 23 août 1860 garantissait l'indépendance de la **banque de Savoie**, et donc le maintien de la possibilité pour elle d'émettre des billets de banque.

Ce privilège plaçait de toute évidence cette institution financière en concurrence directe avec la Banque de France, ce que les frères Pereire ont très bien compris, saisissant l'opportunité de prendre la direction d'une banque émettrice.

Le **30 mars 1862**, les administrateurs de la Banque de Savoie accorderont à Emile Pereire¹ une convention pour réorganiser l'institution. Il travaille aussitôt avec pour objectif d'en faire une sorte de Banque de France au service des compagnies de chemin de fer avec autorisation de battre monnaie. Le projet sera près de réussir. Emile Pereire rencontre toutefois l'opposition de ses anciens alliés comme Adolphe d'Eichthal qui refuse l'idée d'une double émission de monnaie. Napoléon III finira par décider de supprimer la Banque de Savoie et de l'intégrer à la Banque de France² dont elle deviendra un simple comptoir.

La *Compagnie immobilière de Paris* entreprend de construire un nouveau palace non loin de la place de l'opéra. La construction de l'immeuble nommé le *Grand Hôtel* sera terminée en **juillet 1862**. Elle est le type même d'une bâtisse destinée à une clientèle fortunée qui va y multiplier réceptions et banquets.

Les cours de l'action du *Crédit Mobilier* sont plutôt stables au cours de cette année 1860, de 637 frs en mai à 786 frs en décembre.

15 décembre 1860 : la justice fait irruption dans les bureaux de la *Caisse générale des chemins de fer* de Jules Mirès et y place les scellés. Jules Mirès sera bientôt lui-même

Par ailleurs, le *Crédit Mobilier* s'affaire dans le domaine de l'éclairage et du chauffage à travers la ***Compagnie parisienne de chauffage et d'éclairage par le gaz***, une activité plutôt florissante.

Morny presse alors instamment les Pereire de reprendre les affaires de Jules Mirès à Marseille notamment sa *Société des ports de Marseille*, ce qui sera fait dès juillet 1861

¹ Emile Pereire qui venait à ce propos d'émettre une brochure anonyme intitulée *La Réorganisation des banques* dans laquelle il plaidait pour une mise en concurrence de la Banque de France dont il critiquait le monopole.

² Deux décrets du 8 avril 1865 supprimeront le privilège de la Banque de Savoie d'émettre la monnaie après qu'une commission d'enquête eut été réunie sur cette question en janvier 1865 sous la présidence d'Eugène Rouher. Les Pereire y participeront, plaidant, mais en vain, pour la cohabitation de deux centres d'émission, la Banque de France mais aussi la Banque de Savoie. On consultera sur ce point l'article de Jean-Paul Domin, « La question du monopole d'émission de la monnaie : le débat banque centrale contre banque libre chez les économistes français (1860-1875) », in *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-137. 2007, en ligne sur Revue.org.

arrêté le 17 février 1861 sur ordre de Persigny, alors ministre de l'Intérieur¹.

(avec de lourdes conséquences sur les finances du *Crédit Mobilier* en raison de l'étroitesse de sa base financière).

1861 Cette année va se trouver centrée sur le projet de création de l'*Omnium*.

1861 est une année très calme en termes boursiers. Les actions du *Crédit Mobilier* varient de 637 francs en janvier à 792 francs en septembre.

Ce terme d'*omnium* désigne l'émission d'obligations mobilières. Une opération qui lui avait été interdite en 1855. Le *Crédit Mobilier* revient avec obstination sur ce projet qui échouera une fois encore.

Ce projet en vérité très ancien consistait à remplacer la multitude des titres émis en bourse par un titre unique porteur d'intérêt à 3,65 (soit un centime par jour pour une action de 100 francs) et de faire ainsi du *Crédit Mobilier* un instrument de rationalisation du crédit. On est dans une logique de *holding*.

11 juillet 1861 : condamnation de Jules Mirès à 5 ans de prison ferme pour escroquerie et faux en écriture². Les Pereire reprennent la *Société des Ports de Marseille*³ qu'ils intègrent à la *Société immobilière*. Ils se préparent à poursuivre l'urbanisation des terrains du quartier de la Joliette et à ouvrir la grande voie de la *rue Impériale* afin de relier le quartier nouveau des ports à la Canebière à travers le vieux Marseille.

Jules Mirès publiera en 1862 une lettre ouverte intitulée « Lettre à Monsieur Emile Pereire sur la société des Ports de Marseille⁴ ». Adressée au « président du conseil d'administration de la *Société immobilière de Paris* », cette lettre exprime la déception de Mirès de n'avoir pas été défendu dans son honneur par les Pereire qu'il accuse de s'être servis des circonstances pour s'emparer à Marseille de terrains au dixième à peine de leur valeur et pour réaliser ainsi d'importante plus-values sur le compte de ses anciennes activités. Il se défait devant la responsabilité du trio Chaumont-Quitry, Crochard et Hardon qu'il accuse d'avoir bradé les biens de sa société aux Pereire (un actif de plus de 60 millions, selon lui, pour 10 millions à peine).

Le **25 août 1861**, un décret autorise le changement de raison sociale de la Compagnie Générale maritime qui devient la **Compagnie générale transatlantique**, (la **Transat**), étroitement liée au *Crédit Mobilier*.

Ce sera cette fois un succès commercial

Décembre 1861 : Achille Fould est nommé au ministère des Finances. Avec lui, c'est le camp de la Haute Banque qui se voit renforcé.

1862 Cette année 1862 marque le début de l'**intervention militaire française au Mexique** (1^{er} expédition du 24 avril au 5 mai 1862). Le *Crédit Mobilier* participera largement à l'emprunt mexicain.

L'année est plutôt satisfaisante en bourse pour le *Crédit Mobilier* : les actions varient de 705 francs en janvier à 1.285 francs en octobre.

C'est du reste un mouvement général de hausse de tous les cours, surtout dans les quatre derniers mois de l'année.

Mais la différence s'accroît toujours entre le Maurice Aycard observe : « Si les comptes

¹ Lui aussi juif portugais originaire de Bordeaux, Jules Isaac Mirès s'est lancé dans les activités financières avec plus d'empressement que les Pereire. Il est devenu le type même de l'aventurier affairiste. Nous renvoyons à la notice biographique que nous lui consacrons au chapitre 2.2 du présent fascicule.

² Mirès obtiendra l'annulation de ce jugement en avril 1862 devant la Cour impériale de Douai avant d'être à nouveau et cette fois définitivement condamné par la Cour suprême le 28 juin 1862.

³ Ils y sont instamment invités par Morny en échange d'une promesse de leur accorder la ligne Sète Marseille, ce qu'ils n'obtiendront pas. (C'est, en 1863, P. Talabot qui obtiendra la concession.)

⁴ En ligne sur le site de Gallica.

capital dont il dispose (62 millions) et la somme des valeurs qu'il manipule (pour plus de 147 millions).

Mars 1862 : création du chantier naval de Penhoët près de Saint-Nazaire à l'embouchure de la Loire².

Les Pereire font construire un superbe château dans le domaine d'**Armainvilliers** près de Paris³ (non loin de et en concurrence avec la propriété des Rothschild à Ferrières près de Melun, en bordure de la forêt d'Armainvilliers). Ils ont à nouveau recours aux services de l'architecte Alfred Armand.

A **Arcachon**, c'est le début de la construction de la Ville d'hiver⁴.

Le **14 août 1862** Emile Pereire signe avec le maire de Marseille, Balthazar Rouvière, un traité selon lequel la ville vend à la *Compagnie immobilière* tous les terrains en bordure de la **rue Impériale**⁵ et des nouvelles rues adjacentes, un superficie de 60.000 m² (à 300 francs le m², soit pour une somme de 18 millions de francs). La rue Impériale deviendra le site d'une véritable opération haussmannienne à Marseille⁶.

Octobre 1862 : Fusion de la **Société immobilière de Paris** dite de Rivoli avec la **Compagnie des ports de Marseille** et l'entreprise de la rue Impériale à Marseille. Un capital de 80 millions divisé en 160.000 actions à 500 francs.

courants avaient réclamé leur remboursement immédiat, comment le *Crédit Mobilier* aurait-il pu y satisfaire ?¹ ».

C'est là qu'aura lieu le 23 avril 1864 le lancement de paquebot « L'impératrice Eugénie ». Ceci ponctue dix années de travail qui ont vu apparaître une véritable marine marchande moderne.

La *Compagnie générale transatlantique* est devenue prospère.

Toutefois, le 16.12.1862, Napoléon III rend visite à Rothschild pour l'inauguration de son château de Ferrières. Une réception fastueuse qui marque un changement d'attitude du pouvoir en faveur de la banque de Rothschild.

Mais ils n'obtiennent pas les terrains portuaires et la possibilité de construire des docks rentables. Leur investissement est purement immobilier et comme tel peu rentable, du moins à court terme.

Jules Mirès ne tardera pas à publier en 1862 (sans précision de date) son opuscule polémique sous la forme d'une lettre publique intitulée « Lettre à Monsieur Emile Pereire », l'accusant d'avoir spolié la *Société des Ports de Marseille*.

Il multipliera par la suite les articles accusateurs.

1863 Au Mexique, c'est l'établissement, en août 1863, de l'Empire avec pour souverain Maximilien d'Autriche. Aux USA, c'est la guerre civile. Pour les Pereire, **le déclin va commencer**

Les cours du *Crédit Mobilier* oscillent entre 1.482 francs en avril et 1.010 francs en juillet.

Soit, en un an, des variantes de l'ordre de 130 millions pour un capital de 60 millions. C'est dire la marge de bénéfices pour les agioteurs.

¹ M. Aycard, op.cit., p. 398.

² Un chantier que les Pereire commandent « clé en mains » au constructeur écossais John Scott qui apporte le savoir-faire anglais (et la main-d'œuvre spécialisée)

³ Le domaine est acheté par les Pereire au duc de Montpensier. Leur château sera détruit par les bombardements en 1944.

⁴ La ville d'Arcachon se divise en quatre parties qui portent le nom des saisons de l'année.

⁵ Devenue rue de la République après la chute du second Empire.

⁶ Avec les expropriations que cela suppose. Notre source sur ce point : l'étude de Pierre Fournier et Sylvie Mazzella, « L'haussmannisation de la rue de la République à Marseille : l'échec d'une spéculation foncière ? », en ligne site le site de Hal, archives-ouvertes.fr. La rue Impériale sera inaugurée le 15 août 1864 en présence de Napoléon III.

Les Pereire subissent un échec dans leur entreprise ferroviaire dans le sud. L'Etat refuse qu'ils prolongent la ligne Bordeaux/Sète vers Marseille : c'est Talabot qui obtiendra la concession.

Par ailleurs, **les investissements immobiliers se révèlent loin d'être rentables.**

En 1863, la *Société immobilière* continue à se livrer à des achats de terrains et d'immeubles¹ mais elle ne parvient qu'à s'endetter. Ses ventes se raréfient, et ses emprunts (au *Crédit foncier* et au *Crédit mobilier*) augmentent, notamment pour des achats aventureux à Marseille².

Cet engagement excessif du capital dans l'immobilier au mépris des règles élémentaires de maintien des liquidités n'a pas échappé à l'attention de Marx qui note déjà dans un article du 22 novembre 1856 dans le *New-York Daily Tribune* : « A propos du *Crédit Mobilier*, nous avons déjà signalé que la ligne suivie par cette institution ne correspond nullement à son nom. Sa tendance est de fixer le capital et non de le *mobiliser*. Ce qu'il mobilise ne sont que les titres de propriété³. »

Création en Turquie, le **4 février 1863**, d'une **Banque impériale ottomane** dont les statuts sont rédigés par Isaac Pereire. Elle deviendra l'un des principales filiales du *Crédit Mobilier*.

Mars 1863 : création en Italie de la *Società generale di Credito mobiliare Italiano*.

Avril 1863 : création aux Pays-Bas de la *Société générale de commerce et d'industrie* d'Amsterdam.

Mai 1863 : Création à Londres de l'*International Financial Society* à l'initiative des *Crédits mobiliers* de France, d'Espagne, des Pays-Bas et d'Italie.

Juin 1863 : Les Pereire se présentent aux élections, Emile en Gironde, Isaac dans les Pyrénées Orientales, à Perpignan⁴. Ils sont élus et siègeront dans la majorité dynastique jusqu'en avril 1869. Une carrière politique sans véritable intérêt.

En 1863 encore, Isaac Pereire fait l'acquisition de l'établissement thermal d'Amélie-les-Bains qu'il rénove.

Le *Crédit mobilier* va se voir progressivement entraîner dans **l'écroulement de l'Immobilier**. Il va se trouver entraîné dans ce processus qu'en terme de finance on appelle une *cavalerie*, soit un enchaînement sans fin d'emprunts pour rembourser des emprunts préalables.

Isaac sera réélu le 24 mai 1869 à Limoux, dans l'Aude, contre le baron Léonce de Guiraud, mais son élection sera finalement invalidée et il sera battu lors du nouveau scrutin le 6 février 1870.

Son frère Emile avait acquis, dix ans plus tôt, celui de Vichy.

1864 Variation des cours de l'action du *Crédit Mobilier* durant cette année : de 1330 en avril à 853 en octobre. Rien de particulier à signaler au cours de cette année.

¹ Selon les comptes présentés à l'assemblée générale du 30 avril 1867, les valeurs d'inventaires du *Crédit immobilier* s'élevaient à 118 millions à Paris et à 173 millions à Marseille. (Jean Autin, op.cit., p. 284).

² Où, en 1862, ils avaient racheté à Jules Mirès alors en difficulté des terrains pour aménager le quartier de la Joliette.

³ MECW, vol. 15, pp. 130-135.

⁴ Après une lutte électorale plutôt agitée marquée par la campagne antisémite de son adversaire, le notable Justin Durand, maire de Perpignan et député sortant.

23 avril 1864 : lancement de *L'impératrice Eugénie* qui est le premier paquebot transatlantique des chantiers de Penhoët.

L'assemblée générale du *Crédit mobilier* se réunit le **19 mai 1864** pour approuver les comptes de l'exercice 1863.

En mai 1864, on assiste aussi à la création de la *Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie*, une société par actions à l'initiative de Paulin Talabot avec le soutien financier des Rothschild.

Publication par Isaac Pereire d'une étude intitulée *La Banque de France et l'organisation du crédit en France*. L'avant-propos est signé du 3 décembre 1864¹.

1865 Cette année 1865 marque le **début des difficultés financières**. Les premières plaintes sont déposées en justice contre la gestion des Pereire.

Les cours du *Crédit Mobilier* au cours de cette année 1865 connaissent leurs variations habituelles: de 1.000 francs en janvier à 652 en juillet pour revenir à 810 francs en décembre.

18 février 1865 : jugement au tribunal pour des plaintes déposées par des actionnaires de la société des Ports de Marseille lors de la fusion, en octobre 1862, avec la *Société immobilière*. L'affaire a été traitée en justice de fin juin 1864 à janvier 1865. Émile Pereire et ses associés Chaumont-Quitry et Crochard sont **condamnés** à de lourdes amendes.

Les deux frères participent en novembre et décembre 1865 à la **commission d'enquête** mise en place par Napoléon III et son ministre des finances Achille Fould sur la politique de la Banque de France.

Ils comptent parmi les nombreux témoins qui sont interrogés². Leur intervention (qui sera publiée³) est très critique, ce qui leur vaudra une recrudescence de l'hostilité de la Banque de France à leur égard.

Il faut noter la participation à cette commission de James de Rothschild lui-même et de son fils aîné Alphonse qui était régent de la Banque de France. Ils s'emploieront tous deux à défendre le principe du privilège d'émission d'une banque centrale à dénoncer comme irresponsables tous ceux, visant bien sûr les Pereire, qui plaidaient pour l'inflation monétaire.

Publication en décembre 1865 par Emile et Isaac Pereire de leur ouvrage « Principes de la constitution des Banques et de l'organisation du crédit ».

1866 Sur le plan international, cette année est marquée par un conflit entre la Prusse et l'Autriche. La victoire des Prussiens à la bataille de Sadowa, le 3 juillet 1866 mettra un terme à l'affrontement. La Prusse s'affirme comme une puissance politique au centre de l'Europe.

12 février 1866 : Assemblée générale extraordinaire du *Crédit Mobilier*. Il s'agit de procéder à l'augmentation du capital, en vérité à son **doublement** avec passage à 120 millions (un nouvel apport de 120.000 actions à 500 francs chacune).

En vérité le capital du *Crédit Mobilier* est tout entier paralysé dans son secteur de l'immobilier.

¹ Imprimerie administrative de Paul Dupont, Paris 1864.

² Le 7 novembre 1865 pour Emile et le 26 décembre 1865 pour Isaac.

³ Le texte de leurs interventions (« Enquête sur la Banque de France. Dépôts de MM. Emile et Isaac Pereire ») est disponible sur le site de archive.org.

Cette augmentation sera accordée sur avis favorable des ministres Fould, Rouher et Armand Behic¹.

Elle ne manquera toutefois pas de susciter les plaintes de plusieurs actionnaires, dont un certain Jean Pazat, un avoué de Mont-de-Marsan, qui instruira un procès contre les Pereire, estimant que cet apport de capital dissimulait en vérité un financement occulte et illicite, au regard des statuts du *Crédit Mobilier*, de la *Société immobilière* déjà en voie de faillite².

28 avril 66 : Les Pereire annoncent à l'assemblée générale du *Crédit mobilier* qu'ils comptent revendre à des Anglais une partie de leurs terrains marseillais. Ils envisagent la fusion du *Crédit mobilier* avec sa filiale espagnole.

7 mai 1866. Constitution de la *Société immobilière d'Arcachon* dont les Pereire détiennent 75% du capital. Elle inclut toutes leurs propriétés dans la région.

On est de plus dans un contexte de dépréciation de la société. Le **16 décembre 1866** le *Crédit Mobilier* annonce qu'il ajourne le paiement de son dividende.

1867 Au cours de cette année la cote des actions du *Crédit Mobilier* n'a cessé de chuter. A partir du 18 mars, elles seront en dessous du pair³ et ne remonteront plus jusque la fin : en octobre la cote oscille entre 140 et 187 francs... L'année 1867 est celle de l'exposition universelle à Paris. C'est aussi **l'année fatale** pour les Pereire.

Début 1867, ils se lancent dans une nouvelle opération immobilière destinée à créer une avenue à Paris, l'avenue Napoléon, future avenue de l'Opéra. Mais les capitaux leur manquent et ils sont contraints de demander des avances à la Banque de France qui va négocier, bien sûr, très durement son soutien et réclamer la démission des Pereire ainsi qu'une importante caution sur leur fortune personnelle.

L'assemblée des actionnaires se tient le **6 avril 1867**.

Le bilan du 31 décembre 1866 a enregistré des pertes à hauteur de près de 8 millions. Encore ce déficit semble-t-il avoir été sous-évalué.

C'est au cours de cette assemblée que des actionnaires menés par un certain Monnot vont se décider à porter plainte contre la gestion de la compagnie⁴.

A cette date, le cours des actions est descendu **en dessous du pair**. Les Pereire sont manifestement piégés par leurs actifs immobiliers invendables.

Se développe par ailleurs une véritable campagne de presse contre les Pereire dénoncés comme de sombres spéculateurs, avec tout particulièrement, dans ce concert d'hostilités, les articles de Jules Mirès dans la rubrique hebdomadaire qu'il tient dans la journal *La Presse*.

Le 25 septembre 1867, Isaac et Emile **démissionnent** respectivement de la présidence et

¹ Ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux public de juin 1863 à janvier 1867.

² « Il est manifeste, déclare le plaignant, que c'est ce prêt énorme, sans garantie, qui a entraîné la ruine du *Crédit mobilier* » Cf. le « Mémoire présenté par M Jean Pazat, avoué, demeurant à Mont-de-Marsan, Demandeur, à l'appui de son procès contre les Messieurs Isaac et Emile Pereire, Banquiers, Défendeurs ». Le document (disponible sur le site de Gallica) est daté du 28 novembre 1873.

³ Au sens d'une valeur inférieure à celle qui a été évaluée au moment du lancement des actions, soit 500 francs en l'occurrence.

⁴ Les Pereire se verront condamnés notamment pour distribution de dividendes fictifs, une peine qui sera confirmée malgré leurs multiples appels.

du Conseil d'Administration du *Crédit Mobilier*. Emile démissionne également de l'*Immobilière* où il se trouve remplacé par le comte de Germiny, l'ancien gouverneur de la Banque de France.

Leur lettre commune de démission datée du **22 octobre 1867** paraît dans le *Moniteur universel*. Elle est ainsi libellée :

« Nous devons à nos actionnaires, nous nous devons à nous-mêmes de mettre un terme aux bruits accrédités par la malveillance sur les motifs de notre retraite du Conseil d'administration du *Crédit Mobilier* et de la *Compagnie Immobilière*, en faisant connaître qu'elle n'a été de notre part qu'un acte de dévouement aux intérêts de ces sociétés.

Nous avons voulu, en nous effaçant, mettre fin à de regrettables dissensions et rendre plus facile la réalisation des ressources nécessaires pour l'achèvement des travaux entrepris.

Quelque douloureuse que dût être pour nous une retraite dans ces temps difficiles, nous n'avons pas hésité à accomplir ce sacrifice. Nous avons fait plus : en nous retirant, nous avons donné, dans une proportion considérable, notre garantie personnelle pour faciliter des négociations que nous n'étions plus appelés à suivre.

Mais de loin comme de près, en dehors comme en dedans du Conseil d'administration de ces sociétés, nous ne serons pas moins préoccupés que par le passé des intérêts à la gestion desquels nous avons participé pendant si longtemps avec le zèle le plus absolu.

Quant au silence que nous avons cru devoir garder en présence des attaques inqualifiables dont nous avons été l'objet, il s'explique par la nature même de ces attaques, par le mobile qui les inspire et le but qu'on déclare vouloir atteindre ; il s'explique surtout par notre ferme confiance que l'appréciation exacte des faits et des circonstances ne tardera pas à en faire justice¹.

Le 11 septembre 1857, le comte de Germiny, sénateur de son état, adresse une note d'estimation au ministre Rouher. Il estime la dette du *Crédit Mobilier* à 71 millions pour 149 millions d'actifs. Il estime la dette de la *Compagnie immobilière* à 231 millions mais avec des immeubles comme actifs pour une somme égale.

1868

La situation financière de la *Transat* est en nette régression. Le **27 mai 1868**, à l'assemblée générale des actionnaires, Emile Péreire est contraint de reconnaître une nette baisse des résultats.

La presse se déchaîne contre ces spéculateurs et ces faussaires

14 juillet 1868 : Les Pereire ont assigné Jules Mirès à comparaître le **29 juillet 1868** devant la 6^e chambre de police correctionnelle de Paris pour des articles estimés diffamants qu'il a récemment publiés dans le journal *La*

Le **23 juin 1868**, les Pereire se démettent de leurs fonctions d'administrateurs de la Compagnie générale transatlantique.

Parmi les accusateurs, il faut compter le parlementaire Augustin Pouyer-Quertier, filateur normand², qui attaque violemment Émile Pereire en pleine séance publique du Corps Législatif. Des propos aux accents antisémites³.

Les Pereire publieront en juin 1868 dans *Le Constitutionnel* une lettre ouverte en réponse à Pouyer-Quertier.

Cette assignation a fait l'objet d'une vive riposte de Mirès dans l'édition du vendredi 17 juillet 1868 de *La Presse*⁴. Il y commente longuement la lettre de protestation adressée par les Pereire au journal.

¹ Aycard, pp. 545-546

² Il était le propriétaire d'une grande filature à La Foudre, près de Rouen. Cet adversaire acharné du libre-échange deviendra ministre des finances en 1871 sous Thiers.

³ Auxquels vont faire écho les écrits du fouriériste antisémite Alphonse Toussenel, auteur en 1847 du pamphlet *Les juifs, rois de l'époque : histoire de la féodalité financière*.

⁴ Elle occupe toute la quatrième page de cette édition. L'article sera suivi d'un long commentaire de Mirès dans l'édition suivante du lundi 27 juillet de *La Presse* dans la rubrique de « La semaine financière » et sous le titre « MM. Emile et Isaac Pereire et leur plainte en diffamation ». Mirès réagit à sa manière, en parlant surtout de lui. L'article est précédé de multiples autres papiers, les 25 mai, les 8, 15, 22 et 29 juin, les 6 et 13 juillet notamment dans le même journal.

Presse.

1869 Le 17 novembre 1869, c'est l'inauguration du **canal de Suez**. Un projet saint-simonien par excellence.

A partir de 1869, Emile Pereire vit surtout à Arcachon, avec son fils Henry, devenu son secrétaire, et ses filles Cécile et Claire.

A la veille de la guerre et de la fin du régime impérial, les Pereire ont quitté la direction des principales sociétés françaises qu'ils ont créées. Il ne leur reste plus que la *Compagnie du Midi* et quelques autres affaires secondaires, ainsi, bien sûr, que les nombreuses propriétés qu'ils possèdent à titre individuel.

1870 Invalidé, Isaac est battu aux élections législatives de 1870.

16 avril 1870, les Pereire sont condamnés par la Cour de Paris. Le jugement sera maintenu le 22 avril 1870 et confirmé par la Cour de cassation le 7 mai 1872.

1871 **11 novembre 1871** : L'assemblée générale prononce la dissolution du *Crédit Mobilier*.

1872 Du 6 au 9 mars 1872 s'accomplit la **dispersion de la collection Pereire** par la vente aux enchères à Paris des tableaux¹.

L'exécuteur, un certain Baptistin Guilhermoz, annonce le résultat : « Vos tableaux, écrit-il à Emile Pereire, nous ont coûté 319.885 F. ; ils ont été vendus 629.570 ; ceux de votre frère achetés 483.115 ont rapporté 900.990 F². »

28 avril 1872 : dissolution de la *Compagnie immobilière* par autorité de justice

1874 Février 1874, décès d'Herminie, l'épouse d'Emile

Isaac reste actif dans les sociétés où il a gardé pied, notamment dans les chemins de fer espagnols à travers le *Crédit mobilier* espagnol.

Par contre, la Compagnie générale transatlantique a connu de graves difficultés et des assemblées houleuses où se trouve dénoncée la gestion. En cause notamment d'importants naufrages de navires.

En 1874, Isaac se décide à reprendre les choses en mains avec l'aide de son fils Eugène et d'autres membres de sa famille.

1875 **Mort d'Emile Pereire, le 6 janvier 1875 à 75 ans** dans son Hôtel du faubourg Saint Honoré à Paris.

1878 Décembre 1878 : Isaac Pereire publie un ouvrage intitulé *La question religieuse*³.

1879 Isaac fait paraître à la veille de sa mort un livre bilan intitulé *La Question des chemins de fer*. Il a 73 ans.

1880 **Mort d'Isaac Pereire le 12 juillet 1880** à Armainvilliers.

¹ Ils sont au nombre de 181 tableaux. Il s'agit d'œuvres d'Ingres, de Greuze, de Franz Hals, de Vermeer, de Rembrandt, de Rubens...

² Autin, p. 299.

³ Avec en page de couverture ce principe saint-simonien : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration du sort moral, intellectuel et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Tout pour le travail, tout par le travail. ». Une édition de l'imprimerie Cl. Motteroz, Paris 1878, disponible sur Gallica.

2.3. Jules Mirès, notice biographique

Documents :

Le site de Gallica offre bon nombre de documents, certains essentiels en raison de l'absence d'une monographie spécialement consacrée au personnage de Jules Mirès.

On retiendra :

- Jules Mirès, *A mes Juges. Ma vie et mes affaires*, Paris 1861.
- Jules Mirès, *A Messieurs les Conseillers de la Cour de cassation*, Imprimerie administrative de Paul Dupont, Paris 1861.
- *Le comité des actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer à M. J. Mirès, gérant de la société*, Typographie Morris et Compagnie, Paris 1861.
- Jules Mirès, *Lettre à Monsieur Émile Pereire sur la Société des ports de Marseille*, Paris 1862.
- Jules Mirès, *Réponse à une brochure anonyme contre l'arrêt de la Cour de Douai*, Imprimerie Vallée, Paris 1862¹.
- Jules Mirès, *Lettre au journal français de Francfort L'Europe*, Imprimerie Vallée, Paris 1863².
- Jules Mirès, *Lettre à M. Denière, Président du tribunal de commerce*, Imprimerie Vallée, Paris 1864³.
- Jules Mirès, *Pièces justificatives à l'appui de la lettre adressée par M. Mirès, le 9 janvier 1864, à S. M. l'Empereur, pour surmonter l'opposition du préfet de police à la réunion des actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer*. 1864.
- Jules Mirès, *Rapport devant l'assemblée des actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer du 6 février 1864. Procès-verbal. Résolutions*, Imprimerie Vallée, Paris 1864.
- Jules Mirès, *Réponse de M.J. Mirès à MM Bordeaux et Richardière, Liquidateurs judiciaires*, Imprimerie Vallée, Paris 1864.
- Jules Mirès, *Un crime judiciaire. Plainte contre M. Chaix-d'Est-Ange, Sénateur*, Imprimerie typographique Auguste Vallée, Paris 1870.

Ces documents, auxquels il convient d'ajouter nombre d'articles de presse, permettent de prendre la mesure de la dimension narcissique du personnage et, au-delà même des multiples procès judiciaires qu'il a subis, du sentiment exacerbé de persécution qui l'a habité.

*

- *La vérité sur les affaires Mirès*, Paris 1861⁴.
- *Procès Mirès et Solar* – Très complet – Tribunal correctionnel de la Seine, Publications du journal *Les tribunaux*, Librairie moderne, Paris 1861.
- *Défense de Jules Mirès par Me Crémieux*, Michel Lévy Frères, Libraires-Éditeurs, Paris 1861.

*

- Armand Fouquier, *Procès Mirès et Solar*, Coll. des Causes célèbres illustrées. Les procès du jour. Le-brun et Cie Editeurs, Paris 1861⁵.
- Eugène de Mirecourt, *Les Contemporains (Portraits et Silhouettes du XIXe siècle)*, Mirès, n° 87, Librairie des contemporains, Paris 1870⁶.
- Alfred Neymarck, *La vérité sur la caisse Mirès*, Grollier, Libraire-Éditeur, Paris 1868.
- C. de Pontalba, *Réponse de M. de Pontalba à l'écrit de M. Mirès intitulé A Mes juges*, Paris 1861¹.

¹ « Cet écrit, *note Mirès*, était destiné à être publié dans les journaux, les difficultés que j'ai rencontrées me forcent à le publier en brochure, ce que je fais sans modification. »

² Une brochure de 16 pages datée du 2 juillet 1863.

³ Une brochure de 40 pages, datée du 4 mai 1864.

⁴ En ligne sur le site de Google Play Livres sous la forme d'un E.Books. La brochure (52 pages) paraît dans le contexte de l'arrestation de Mirès en 1861. Elle n'est pas signée. L'auteur déclare en introduction : « Nous parlerons, certes, de M. Mirès dans les meilleures conditions d'impartialité. Nous ne lui avons jamais adressé la parole. Nous ne l'avons jamais vu. De près comme de loin, il n'a jamais existé de rapport entre lui et nous. Il n'est pour nous que le financier, le spéculateur, l'industriel, le fondateur des grandes entreprises que connaît le public ». (p. 11). Ces précautions ne dissimulent pas moins un écrit très favorable à Mirès.

⁵ Une version plus complète (elle intègre le procès en Cour de cassation de Douai aux pages 353-380) se trouve sous la forme d'un E. Book (*Causes célèbres de tous les peuples*, tome V, pp. 227-380) sur le site de Google Play.

⁶ Le volume se trouve sous la forme d'un E.Books sur le site de Google livres. La séquence consacrée à Mirès vient à la suite des pages relatives à Henri Heine qui occupent le début de cette édition. La première et principale partie de cette biographie anecdotique est datée du 14 avril 1857. Elle ne manque pas de certains accents antisémites.

- Jules Vallès, *L'Argent par un homme de lettres devenu homme de Bourse. Rentiers, agioteurs, millionnaires*. Ledoyen Editeur, Paris 1857, en particulier la « Lettre à Monsieur Jules Mirès² », pp. I-X.

*

Parmi les études récentes :

- Jacques de Lacretelle, « Un escroc de grande allure... sous le second Empire. Mirès et Cie », *Revue hebdomadaire* du 6 janvier 1934 (nouvelle série. 30^e année, N°1) pp. 224-243 (en ligne sur Gallica)³
- Nicolas Stoskopf, *Banquiers et financiers parisiens*, Coll. *Les patrons du second Empire*, vol. 7, Éditions Picard/Cénomane, Paris 2002, pp. 258-262.
- la brève notice de Wikipédia

1809 Naissance, le 05.12.1809, à Bordeaux dans une famille juive d'origine portugaise de condition modeste. Son second prénom est Isaac.

Mathieu Mirès, son père, tenait un magasin d'horlogerie-bijouterie et faisait commerce des monnaies.

Il se trouve orphelin de sa mère, Esther Cavallion, en 1815.

Son père décède en 1835, laissant six enfants, Jules, ses deux frères et trois sœurs.

Dès l'âge de 12 ans, il est engagé comme commis chez divers négociants puis dans les bureaux administratifs de la ville de Bordeaux, dont ceux des contributions cadastrales.

On apprendra lors de son procès de juin/juillet 1861 que Mirès avait déjà su faire preuve à cette époque d'un certain talent à saisir les opportunités. Son défenseur lit, en effet, cette lettre d'un commissaire des impôts de Bordeaux : « Vers 1830, Mirès était dans une position excessivement gênée; il s'occupait de faire dégrever les impôts et voici comment il procédait : il travaillait pour les contributions directes et faisait presque tous les avertissements; il se présentait ensuite chez les personnes dont les impositions lui paraissaient trop fortes, et leur offrait de partager la somme qu'il réussirait à faire diminuer; il gardait toujours naturellement la meilleure part. Il fit preuve dans cette industrie d'une grande habileté, et ne donna lieu à aucune plainte⁴. ».

A la mort de son père, en 1835, Mirès avait ainsi fondé une agence destinée à défendre les propriétaires contre les exigences de l'administration cadastrale.

1841 Il a trente-deux ans. Il monte à Paris rejoindre son frère Adolphe et après divers emplois (dont celui de marchand de vin), il s'engage en 1844 dans les activités de la Bourse : « Ce fut alors que vers la fin de 1844, *écrit-il*, j'entrai à la Bourse pour y faire la négociation des promesses d'actions. Ce commerce était alors florissant et dès mon début, j'y obtins un succès relatif, qui me donna pour les opérations financières un goût que je n'avais ressenti pour aucun autre genre d'affaires⁵. ».

La législation restrictive de 1845 sur les

¹ Une brochure de 61 pages.

² Datée du 4 juin 1857.

³ Hostile et plutôt imprécise, cette évocation n'est pas dépourvue d'accents antisémites.

⁴ *Procès Mirès et Solar*, op.cit., p. 47. A. Fouquier est plus précis : « De 1835 à 1837, *écrit-il*, il fonda une sorte d'agence dont le but était de diriger les réclamations des propriétaires bordelais contre les évaluations cadastrales » (op.cit., p. 2).

⁵ *A mes juges*, op.cit., p. 13.

activités de la bourse le conduira à s'engager comme employé auprès d'un agent de change. Il s'y trouve encore en 1848. Il perdra cet emploi dans le contexte de la révolution.

1847 Mirès est traduit en cour d'Assises pour une blessure faite à son frère Edouard. Il est acquitté.

L'évènement sera rappelé au début de l'audience du 2 juillet 1861 par le Président de la 6^e chambre tribunal correctionnel de la Seine, M. Massé¹. Mais sans commentaire.

Le dialogue est ainsi rapporté :

« - Le Président : Vous avez également², en 1847, été traduit en Cour d'assises pour blessure faite à votre frère. Mais vous avez été acquitté.

- R. Oui, Monsieur. »

On ne trouve évidemment aucune évocation de l'affaire dans sa biographie.

Il épouse en février 1847 Jeanne Julie Clarisse Laclairgerie, une blanchisseuse de Paris originaire, elle aussi, de Bordeaux⁴.

En mars 1847, il se voit nommé gérant de la Société pour l'éclairage au gaz de la ville d'Arles. La société sera liquidée en septembre 1849.

1848 Septembre 1848 : il rachète avec Moïse Polydore Millaud, son ami bordelais, le **Journal des Chemins de Fer** mis en faillite par la fuite de son propriétaire (un anglais du nom de F.R. Whitelock). L'achat se fait pour un prix dérisoire de 1.000 francs.

Ils en font un journal financier de référence qui accordera son soutien à la fondation du *Crédit mobilier* des frères Pereire⁵.

1849 Avril 1849 : fondation du mensuel **Le Conseiller du Peuple**. La publication servira de tribune à Alphonse de Lamartine qui en sera le principal sinon l'unique rédacteur. Le journal cessera de paraître en janvier 1852.

1850 Il fonde avec Moïse Millaud la **Caisse des actions réunies**, une société en commandite dotée d'un capital de cinq millions de francs.

En vérité, l'incident entre les deux frères s'était déroulé le 1^{er} mai 1845 au passage de l'Opéra à Paris. Edouard s'était vu frapper de deux coups de couteau qui l'avaient grièvement blessé au bras.

L'édition du samedi 30 août 1845 du journal *La Presse* rend compte de la première parution des accusés devant la juridiction criminelle de Paris³.

Adolphe dans ces circonstances, à propos de son frère Jules : « Il a la tête mauvaise, sinon le caractère méchant. ».

« Mon premier soin, *écrit-il*, fut de rassurer les esprits, de ramener la confiance dans la valeur des actions de chemins de fer, confiance si profondément ébranlée, d'empêcher ainsi les porteurs de titres de les vendre à vil prix. C'était mon début dans la carrière du journalisme financier⁶. »

« C'était, *écrit-il*, une espèce de Société financière dont le capital était employé à acheter des actions dans les moments favorables pour ensuite les revendre avec un bénéfice qui était

¹ *Procès de Mirès et Solar*, op.cit. p. 31.

² Il venait de rappeler deux condamnations mineures (une amende mais aussi trois jours de prison) à Bordeaux en juillet 36 et janvier 37 pour injures et outrages à un fonctionnaire, une colère, semble-t-il, contre l'un de ses collègues des impositions directes. Cette violence de tempérament sera un trait de caractère souvent évoqué.

³ On y apprend qu'Emile Pereire s'est trouvé convoqué comme témoin de moralité en raison de ses proches relations avec la famille Mirès, et tout particulièrement avec le troisième frère Adolphe qui était son employé à la *Compagnie du Chemin de fer du Nord*.

⁴ Et avec qui il avait eu une fille dite naturelle, Jeanne Emilie, née à Bordeaux le 13 janvier 1838.

⁵ Un soutien qu'il ne manquera pas de rappeler dans sa polémique de 1869 avec les Pereire (Cf. la publication de son mémoire « Les diffamations et les persécutions de MM. Pereire » parue dans l'édition du 29/30 mars 1869 de *La Presse*).

⁶ *A mes juges*, op.cit., p.37.

réparti entre les souscripteurs¹ ».

Le succès est immédiat. Cette société aura trois années d'existence. Elle sera liquidée en 1853.

Clairement, on le voit, **une société spéculative prête à toutes les manœuvres de boursicotage...**

1851 Avril 1851 : toujours de concert avec Milaud, il fait l'acquisition du journal **Le Pays**.

Il en confie la direction politique à Lamartine avec le vicomte Arthur de la Guéronnière pour rédacteur en chef, et cela sur une ligne républicaine modérée. Des dissensions naîtront toutefois entre les deux hommes sur la question du soutien à apporter à Louis-Napoléon Bonaparte. Le journal se joindra aux bonapartistes après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 (avec l'arrivée à la rédaction d'Adolphe Granier de Cassagnac). Après la proclamation de l'Empire en décembre 1852, il prendra pour sous-titre « Journal de l'Empire »

1852 Novembre 1852 : Mirès procède au rachat du journal **Le Constitutionnel** qu'il associe au quotidien **Le Pays** au sein d'une « Société anonyme des journaux réunis ».

Il en achète la gérance et la direction politique à Louis Véron pour la somme de 1.180.000 francs².

L'année 1852 voit par ailleurs la fondation par les frères Pereire du *Crédit Mobilier* dont Mirès affirme dans sa biographie avoir été l'inspirateur : « J'ai le droit, écrit-il, de revendiquer l'idée-mère de cette société par l'essai pratique quoique incomplet que j'en ai fait de 1850 à 1853 sous le titre de la *Caisse des actions réunies*³. ». Et de raconter comment Benoît Fould lui-même aurait été convaincu par son exemple de l'opportunité de créer une telle société. C'est dans ce contexte que l'achat de 500 actions lui a été effectivement accordé lors de la fondation du *Crédit Mobilier*.

1853 15 juin 1853 : la *Caisse des actions réunies* change sa dénomination en **Caisse et Journal des chemins de fer**, une société en commandite par actions au capital de 12 millions de francs composé de 24.000 actions de 500 francs chacune. Mirès en deviendra le gérant en février 1854 après le retrait d'Adolphe Blaise (des Vosges) qui en avait été le premier gérant. La société J. Mirès & Cie prendra plus tard, en juin 1856, le nom définitif de **Caisse Générale des Chemins de fer**.

Dans son article du lundi 21 décembre 1868 paru dans *La Presse*⁴, Mirès écrit : « En 1853, moyennant un million, je vendis à la Société Blaise et Cie le *Journal des chemins de fer* et la maison de banque qui en dépendait. (...) en 1854 (...) à la sollicitation de M. le comte Siméon et des autres membres du Conseil de surveillance, je consentis à succéder à MM. Blaise et Cie dans la gérance de cet établissement financier. ».

Cette société deviendra l'un des principaux outils des affaires de Mirès. Le capital sera porté à 50 millions en 1856. Elle constituera la fraction la plus affairiste de la « nouvelle banque » (ainsi nommée par opposition à la traditionnelle Haute banque des Rothschild et consorts).

¹ *A mes juges*, op.cit., p.40. Mirès réussit manifestement à gagner la confiance d'une classe de petits rentiers.

² Il y sera remplacé en 1861 par le vicomte d'Anchald dans le cadre de son procès (avant que la direction du journal ne passe dans les mains d'Auguste Chevalier dans un contexte très conflictuel avec J. Mirès). (Cf. *Lettre au journal français de Francfort L'Europe*, p. 14).

³ *A mes juges*, p. 22. L'anecdote est aussi rapportée par Jacques Reynaud dans l'un de ses *Portraits contemporains* consacré à Jules Mirès (Amyot, Editeur, Paris 1864, pp. 5-7, en ligne sur archiv.org)

⁴ Un article polémique contre les Pereire intitulé « Un parallèle » dans lequel il compare sa fortune personnelle à celle de ses adversaires du moment.

Parmi les fondateurs se trouvent plusieurs aristocrates, dont le baron Célestin Delfau de Pontalba, au titre de membre du Conseil de surveillance de la société, le même Pontalba qui portera plainte contre lui en 1860 entraînant sa perte

Juillet 1853 : Mirès noue une alliance financière avec le *Crédit foncier*¹ de Marseille et le *Crédit foncier* de Nevers. L'opération échouera en raison de l'opposition du *Crédit foncier* de Paris devenu, en 1854, le *Crédit foncier de France*.

« Les contrats furent brisés. Cet acte, écrit Mirès, se traduisit pour moi par une perte effective de 500.000 francs et par un ébranlement profond de mon crédit². »

1854 Il se vante dans sa biographie³ d'avoir convaincu Napoléon III de procéder à un emprunt public par l'État pour la guerre de Crimée plutôt que d'avoir recours à l'intermédiaire des groupes financiers, ceux de Rothschild et de Pereire en particulier.

11 novembre 1854 : la *Caisse générale des chemins de fer* achète **les concessions houillères de Portes et Sénéchas** situées au centre du bassin du Gard.

La nécessité de transporter la houille par chemin de fer va le conduire à construire cette ligne jusque Alais, vers Marseille.

1855 La rentabilité de cette exploitation conduira Mirès à investir dans l'industrie métallurgique et entreprendre la création, au début de 1855, des **hauts-fourneaux et fonderies de Saint-Louis** dans la banlieue de Marseille.

L'affaire subira néanmoins les effets du décret d'octobre 1855 qui autorisait l'importation de fonte anglaise.

22 novembre 1855 : création à **Marseille** de la **Société de l'éclairage au gaz** dont la concession est accordée à la *Caisse générale des chemins de fer*. En mai 1856, le capital atteindra la somme de 7.200.000 francs, divisée en 24.000 actions de 300 francs chacune.

1856 23 janvier 56 : Mirès obtient de la ville de Marseille l'acquisition des terrains de la **Joliette**. Ce sont 400.000 mètres de terrains à raison de 50 francs le mètre, soit un investissement de 20 millions⁴.

L'affaire aboutira à la création, le 27 mars 1856, d'une société en commandite, la **Société des Ports de Marseille**, avec un capital de 100.000 actions à 150 francs (dont il s'attribue un tiers).

Mirès va étudier le projet d'une réunion de ces terrains rénovés avec le centre ville et le vieux port au prix d'une ambitieuse politique « haussmannienne » comprenant la destruction des quartiers populaires de la vieille ville de Marseille. En mai 1858, une société sera constituée pour accomplir ce projet d'expropriation et de nivellement. Le projet n'aboutira toutefois pas en raison du refus du gouvernement.

Parution le **9 mars 1856** d'une note gouvernementale. Elle est ainsi formulée : « La prévision de la paix fait paraître de nombreux projets d'entreprises. Des compagnies nouvelles sont en voie de formation et adressent, chaque jour, des demandes à l'administration. Il est du devoir du Gouvernement de résister à des entraînements exagérés qui pourraient compromettre les

¹ Un décret de février 1852 avait autorisé la création de sociétés de crédits fonciers.

² *A mes juges*, p. 53.

³ *A mes juges*, pp. 24-26.

⁴ Un achat à titre personnel selon ses dires (« En janvier 1856, pendant la guerre de Crimée, j'ai acheté pour mon compte personnel et à mes risques et périls, 400.000 mètres de terrains situés sur les nouveaux Ports de Marseille. Cette acquisition fut faite à raison de 50 francs le mètre, soit ensemble vingt millions » (*Lettre à Emile Pereire*, op.cit., p. 17).

affaires déjà engagées et porter atteinte au crédit. L'Empereur a décidé que, quelle que puisse être l'issue des négociations pendantes, le Gouvernement se maintiendra dans la réserve qu'il s'est imposée, et qu'aucune entreprise donnant lieu à une émission de valeurs nouvelles ne sera autorisée pendant le cours de cette année¹. ».

Jules Mirès observera que cette note a eu pour effet d'orienter l'affairisme financier français vers le marché étranger : « Le capital flottant de spéculation, *écrit-il*, était alors très considérable sur le marché français. Que pouvaient faire ces capitaux disponibles ? Ils se dirigèrent naturellement vers les affaires étrangères ; la nécessité même pour les établissements financiers de création récente de produire des revenus pour leurs actionnaires les attirait vers ce but². ».

Pour sa part, Mirès va s'engager dans les chemins de fer romains (mise en communication de la méditerranée et de l'adriatique) et espagnols (la ligne Pampelune Saragosse) avant de négocier deux emprunts, l'un en relation avec le pouvoir espagnol, l'autre avec le pouvoir turc.

Ces deux entreprises vont donner lieu à de singuliers commentaires dans sa biographie de 1861, les uns sur les vertus du capitalisme financier comme tel, les autres sur les rapports de la communauté juive³ avec l'argent et tout particulièrement sur les différences de comportement en ce domaine des « juifs du Nord » et des « juifs du Midi ».

Du capitalisme, soulignant la volonté des peuples, surtout en France, d'affranchir la société de tous liens féodaux ou aristocratiques pour leur substituer l'égalité civile et politique, « c'est-à-dire le pouvoir des masses, ou autrement dit le travail », il écrit : « Or qui peut développer le travail ? C'est le capital qui, seul, peut le rémunérer, le féconder⁴. ».

Des juifs, il écrit : « Si les sociétés modernes convergent vers le travail et le capital, il en résulte tout naturellement que la classe qui saura le mieux agglomérer et faire mouvoir le capital deviendra prépondérante dans toutes les branches de l'activité commerciale, par conséquent cette prépondérance reviendra à la race juive et c'est précisément dans cette situation qu'est son danger. ».

La suite du propos va s'efforcer d'établir une nette distinction entre « les juifs du Nord » et les « juifs du Midi de l'Europe ».

« Les juifs du Nord de l'Europe, autrement dit les juifs allemands, sont froids et méthodiques, ce qui donne à leur intelligence, qui est très grande, une puissance que les passions généreuses ne détournent jamais du but qu'ils poursuivent ». Des particularités qui résultent, précise-t-il, de leur exclusion de la société et de la législation dégradante qui leur a été imposée. Le résultat : « En Allemagne, les juifs sont maîtres de la plupart des marchés de capitaux ; ils exploitent ces marchés à leur profit exclusif ; mais, généralement, ils n'associent pas définitivement leur fortune, leurs richesses à la fortune, à l'avenir de l'Etat dans lequel ils habitent. »

A l'inverse, « Les juifs du Midi, que l'on qualifie de juifs portugais, ont puisé dans la race latine, où ils ont vécu, de plus nobles instincts : et leur admission en France à tous les droits de citoyen a développé davantage, chez eux, des tendances qui les ont conduits à rechercher, dans l'association de leurs efforts et de leurs richesses avec l'intérêt public, soit un accroissement de leur fortune, soit un accroissement de considération, comme s'ils voulaient reconnaître, par des services rendus à la nation française les services qu'ils en ont reçus. Cette appréciation du caractère des juifs du Nord et des juifs du Midi, est d'une exactitude incontestable, que confirme l'étude de ce qui se passe sous nos yeux. ».

Significativement d'un côté, les Rothschild, et de l'autre les Pereire. Les Rothschild dont Mirès trace un sombre portrait de financiers hégémoniques exclusivement tournés vers leurs intérêts : « Jamais le concours de M. de Rothschild n'a été acquis aux intérêts français ». Les Pereire dont l'activité financière et industrielle n'a cessé, selon lui, d'être féconde pour la société française « faisant de l'intérêt général le but principal de leurs efforts⁵ ».

26 mai 1856, *La Caisse et Journal des che-* Elle intègre les trois sociétés des houillères de

¹ Le texte est daté du 8 mars. Il paraît curieusement dans la « partie non officielle » de cette édition du dimanche 9 mars 1856 du *Moniteur Universel*.

² Jules Mirès, *A Mes juges*, p. 78.

³ « la race juive », écrit-il, selon le vocabulaire de l'époque.

⁴ *A mes juges*, pp. 84 et suivantes.

⁵ Des éloges bien circonstanciels car les relations avec les Pereire vont très bientôt devenir conflictuelles en raison du rachat par ces derniers de ses affaires à Marseille. Mirès publiera notamment de violents articles contre les Pereire dans les éditions de mai, juin et juillet 1868 de *La Presse*.

mins de fer prend le nom de **Caisse générale des chemins de fer** avec un capital social porté à 50 millions, soit à 10 millions près, ce qu'avait été le capital du *Crédit Mobilier* de frères Pereire.

4 août 1856 : Mirès fonde une société pour la construction des **chemins de fer romains**. Le capital social s'élève à 175 millions. La souscription aura lieu en mars 1859

Novembre 1856 : Mirès négocie avec le gouvernement espagnol du général Ramon Maria Narvaez un emprunt de 800 millions de réaux. Il va rencontrer dans cette affaire la vive concurrence et opposition de Rothschild.

1857 L'année commence par le vote de la loi du 1^{er} janvier 1857 qui instaure un droit d'entrée en Bourse.

Parution au cours de cette année de diverses publications contre les boursicoteurs, dont la pièce d'Alexandre Dumas fils *Question d'argent* (le 31 janvier 1857 au théâtre du Gymnase) et les *Manieurs d'argent – Usuriers et agioteurs* du magistrat³ Oscar de Vallée.

Mai 1857. Un incident survient à partir de l'édition du 23 mai du *Journal des chemins de fer*. Mirès reçoit un sévère avertissement du gouvernement pour un article que celui-ci estime favoriser « l'esprit de spéculation ». Commentaire de Mirès : « J'y vis une marque publique de malveillance au plus fort de la réaction financière alors que mon crédit avait tant besoin de ménagement car les affaires des ports de Marseille, des gaz et hauts fourneaux, les chemins romains, l'emprunt espagnol avaient toutes été

Portes, des hauts fourneaux de Saint-Louis et de l'éclairage au gaz de Marseille.

Le bénéfice que Mirès réalise sur cette opération fera l'objet des accusations de détournement lors du procès de juin 1861. Mirès s'en expliquera à l'époque en ces termes : « Voici ce que j'ai à répondre à ce reproche. Je suis marchand d'actions, comme un autre est marchand de sucre, d'huile ou d'autres produits. Pour moi les actions sont des marchandises. Je les achète en bloc, en grande quantité, en gros pour les revendre en détail avec bénéfice. J'ai donc acheté toutes les actions du chemin de fer romain. En échange, je contractais l'obligation de construire, à mes frais et risques ce chemin de fer. Dans cette affaire, j'ai eu ma commission, qui s'est élevée à 32 millions. Sur ces 32 millions je n'en ai pris que huit. J'aurais pu en prendre davantage¹ ».

« A la manière dont les choses marchaient, écrit Mirès, il devenait évident qu'on allait bientôt considérer la prospérité de 1852 à 1856 comme une débauche financière à laquelle il fallait mettre un terme². »

« Ces pièces, ces livres, ces pamphlets, écrit Mirès, agitérent les esprits pendant l'année 1857 ; si elles soulevaient quelque indignation les unes par leur injustice, les autres par leur caractère de diffamation, elles flattaient au fond les mauvaises passions de la foule ignorante, soulevée contre la richesse et contre le succès. (...) Je devins le point de mire de ces écrivains mercenaires qui sont la honte de la presse⁴. »

Il réagira par ailleurs vivement à la pièce d'Alexandre Dumas, s'identifiant au personnage de Jean Giraud : « A la pièce de M.A. Dumas fils, écrit-il, je fis une réponse signée de mon nom pour démontrer combien était dangereuse pour l'intérêt public la guerre faite au capital qui, dans son acception la plus générale, est la matière première du travail humain². ».

Les 4 et 8 septembre 1858, il publiera dans le *Constitutionnel* deux articles en réponse au pamphlet d'Oscar de Vallée : « Je repoussai les

¹ *Procès Mirès Solar*, p. 14. A quoi le juge répliquera : « Mais ces bénéfices n'étaient pas acquis » pour se voir répliquer à son tour par l'avocat de Mirès : « Il ne s'agit pas d'un bénéfice, mais d'une commission », une commission comparable, affirme-t-il, au risque que prend un banquier quand il escompte une traite de l'un de ses clients. La question de principe d'un prélèvement sur des bénéfices simplement escomptés sera l'un des thèmes de l'accusation.

² *A mes juges*, p. 106.

³ Il était avocat général en exercice à la Cour impériale de Paris.

⁴ *A mes juges*, pp. 107-108. Sur ce thème nous renvoyons à l'étude de Natalia Leclerc « La Bourse - un thème littéraire », *Acta fabula*, vol. 8, n° 4, septembre 2007 (en ligne sur www.fabula.org).

conclues en 1856, et les engagements contractés soit envers la ville de Marseille, soit envers le gouvernement espagnol, soit pour les travaux divers, ne s'élevaient pas à moins de 300 millions¹. ».

analogies que M. Oscar de Vallée prétendait établir entre les erreurs financières de Law, dont le système reposait sur des opérations stériles, et les tendances si positives de notre époque dont toutes les grandes opérations reposent sur des bases fécondes, c'est-à-dire des créations de richesses nouvelles³. ».

Août 1857 : le gouvernement impérial autorise la formation de la *Société Anonyme de l'Eclairage au Gaz, des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Marseille et des Mines de Portes et Sénéchas*. La fusion des trois sociétés avait été votée lors de l'assemblée générale du 29 avril 1857⁴.

10 septembre 1857 : alarmé par cette campagne de presse, Mirès présente sa démission au Conseil d'Administration de la *Caisse générale des chemins de fer*. Le Conseil le prie de rester à son poste : « Je m'y résignai à contre-cœur, car je sentais que l'époque favorable aux affaires était passée pour la génération actuelle, car leur point d'appui, le marché des capitaux, était atteint dans son essence, qui est la liberté des transactions⁵. ».

Il part pour l'Italie où il envisage de fournir à la ville de Civita-Vecchia un emprunt destiné à relever ses fortifications.

1858 Mirès entreprend de fournir à la ville de Marseille les fonds indispensables pour la poursuite des travaux. Le 9 mai 1858, il dépose devant les autorités de la ville un projet d'ouverture d'une large artère à travers la vieille ville qu'il envisage de « détruire et de niveler⁶ » en vue d'établir la jonction entre le nouveau et le vieux port, cela pour un budget d'une centaine de millions. Ces projets ne seront pas agréés.

Décret du 22 mai 1858 : la loi interdit désormais aux sociétés financières de procéder à l'émission d'obligations avant la libération complète du capital souscrit.

Cette décision va entraver considérablement les engagements de Mirès dans le projet des chemins de fer romains⁷.

1859 Mars 1859 : souscription pour les chemins de fer romains. Le résultat escompté est de l'ordre de 325 millions

Cette affaire va se révéler plus complexe que prévu. Elle nécessitera du reste la longue intervention du baron de Pontalba à Rome avec des résultats positifs certes, mais sans comparai-

¹ *A mes juges*, pp. 108-109. Les deux (longs) articles de Mirès ont paru dans les éditions du lundi et du mardi 7 et 8 septembre 1857 de son journal *Le Constitutionnel*. « Ce livre, écrit-il, exagère les maux, peut servir de prétexte aux passions du moment, et exposer au mépris public une classe d'hommes recommandables et utiles... »).

² *A mes juges*, p. 110.

³ *A mes juges*, p. 110.

⁴ Source : Olivier Raveux, « Marseille et la sidérurgie : les hauts fourneaux de Saint-Louis (1855-1905) », *Provence historique*, tome 51, fascicule 204, 2001.

⁵ *A mes juges*, p. 112.

⁶ « Un amas de trois mille maisons, la plupart en ruine et faisant honte à la civilisation et d'où s'exhalent les émanations les plus dangereuses pour la santé publique. Dans ce foyer d'infection où naquit la peste de 1720, se presse une population agglomérée de 50.000 âmes. ». (*A mes juges*, p. 119). Ce projet typiquement haussmannien sera publié dans l'édition du 7 mai 1856 du *Journal des Chemins de fer*. Il rencontrera l'opposition du ministre Rouher. Cf. sur le sujet l'étude de Pierre Fournier et Sylvie Mazzella, « L'haussmannisation de la rue de la République à Marseille : l'échec d'une spéculation foncière ? », en ligne sur le site de Hal, archives-ouvertes.fr.

⁷ Ce sera précisément l'objet de la mission de C. de Pontalba à Rome.

son avec les bénéfices escomptés.

Août 1859 : la *Caisse générale des chemins de fer* décide de participer au capital de la Société **du chemin de fer de Pampelune à Saragosse** dont J. de Salamanca avait obtenu la concession en 1857, entreprenant les premiers travaux. L'accord est signé le 16 août 59 avec un appel au capital de 40 millions.

Cette opération financière fera l'objet de l'une des accusations de détournement lors du procès de juin/juillet 1861, Mirès se trouvant accusé d'avoir levé à son profit un capital bien supérieur aux nécessités de l'entreprise¹.

1860 Cette année est celle de **l'emprunt ottoman**. Mirès prend la suite du *Crédit Mobilier* dans cette affaire.

05.06.1860 : Sa fille Jeanne-Emilie épouse le prince Alphonse de Polignac². **Mirès est à l'apogée de son ascension sociale.**

Septembre 1860 : Napoléon III se déplace à Marseille pour le décorer de la Légion d'honneur.

29.10.1860 : Mirès conclut avec le gouvernement turc un accord financier qui sera ratifié dès le mois prochain, le 18 novembre. Mirès s'engage à fournir un prêt à hauteur de 400 millions de francs³ à un taux d'intérêt de 6% et sur la garantie de divers revenus de douane.

Cette affaire de l'emprunt ottoman sera en vérité très mal perçue par le pouvoir impérial. L'affaire se négocie, en effet, dans le contexte des massacres de chrétiens en Syrie, à Damas en juillet 1860. Napoléon a envoyé sur place une mission militaire qui durera d'août 1860 à juin 1861.

La souscription publique sera ouverte dès le 11 décembre 1860 mais l'opération se soldera par un échec et de lourdes pertes pour la *Caisse générale des chemins de fer*.

On se trouve à cette date tout au début des ennuis judiciaires de Jules Mirès.

Le 9 novembre 1860, en effet, le baron Célestin Delfau de Pontalba annonce au comte Siméon, alors président du Conseil de surveillance de la *Caisse générale des chemins de fer* qu'il va porter plainte devant la justice civile contre Jules Mirès pour irrégularités dans la gestion de la société. Sa dénonciation sera déposée le **4 décembre 1860** entre les mains du Procureur impérial.

Le conseil se réunit sans tarder dès le 12 novembre 1860. Reprochant à Pontalba de ne pas s'être d'abord adressé à lui, il exprime sa solidarité avec Mirès, « la plainte de M. de Pontalba ayant tous les caractères de la dénonciation occulte et intéressée⁴ ».

Le samedi **15 décembre 1860**, Mirès est convoqué devant le juge d'instruction Gustave Chaix-d'Est-Ange tandis que la police fait irruption dans les bureaux de la *Caisse générale des chemins de fer* et met les scellés sur les livres de compte⁵.

« De ce jour, écrit Mirès », le crédit a disparu, l'emprunt ottoman a été compromis, et les événements qui ont été la conséquence de cette grave poursuite, ont fait écrouler, en pleine prospérité, l'établissement financier que j'avais contribué à maintenir dans une situation favorable, malgré les obstacles, les entraves de toute nature accumulés sous mes pas !⁶ »

¹ Une levée de 40 millions pour un coût estimé de 29 millions, la différence se justifiant par la décision du gouvernement espagnol d'écourter la distance prévue de cette ligne. (*Procès Mirès Solar*, séance du 27 juin 1861, p. 15).

² On raconte à ce propos cette anecdote présentant Mirès tout embarrassé devant son futur gendre d'être dépourvu de titre de noblesse. Qu'importe aurait dit Polignac « j'ai du sang pour deux », à quoi Mirès aurait répliqué : « Et moi du trois pour cent ».

³ Une somme qui sera réduite de moitié au cours des négociations.

⁴ *Procès de Mirès et Solar*, p. 51.

⁵ Des scellés qui seront transformés en simple séquestre afin de permettre à la Maison de poursuivre ses opérations.

⁶ *A mes juges*, pp. 147-148. Le propos de Mirès à cet endroit s'accompagne pour sa défense d'un éloge exalté du capitalisme financier pensé comme le vecteur par excellence de la civilisation : « Aujourd'hui, écrit-il, que la guerre ne porte plus la conséquence qu'elle avait autrefois, c'est-à-dire la conquête et la

L'affaire va évidemment faire grand bruit dans les journaux.

Le conflit avec Pontalba portait sur des honoraires que celui-ci réclamait de la société pour une double mission accomplie en 1858, l'une à Marseille et l'autre, plus longue et plus délicate, à Rome, deux missions pour lesquelles il était demandeur d'une rétribution à hauteur de 1.700.000.francs¹.

Mirès entame donc une négociation avec lui sur ce litige d'apparence purement pécuniaire. Un accord est conclu entre eux **les 16 et 17 décembre 1860**, un accord selon lequel Pontalba se désiste de la plainte qu'il a déposée et reçoit les sommes qu'il réclame.

Mirès est en droit d'estimer que le litige est réglé.

Or, la justice poursuit son action : le lendemain 18 décembre, Mirès est à nouveau interrogé par le juge d'instruction qui lui signifie cinq chefs d'inculpation et dès le **24 décembre**, un mandat d'arrêt est lancé contre lui².

1861 Le **28 janvier 61** se tient la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la *Caisse des chemins de fer*. Mirès fait rapport et s'explique sur les chefs d'inculpation qui lui ont été signifiés par le juge d'instruction.

Le 13 février 61, le juge d'instruction reprend les poursuites. Les 15 et 16 février les livres de compte sont saisis.

Le **17 février 1861**, Persigny, ministre de l'Intérieur, fait procéder à l'**arrestation de Jules Mirès**. Il est inculpé ainsi que ses deux associés Félix Solar et le comte Henri Siméon, ce dernier au titre de président du Conseil de Surveillance de la société.

Mirès est conduit à la prison Mazas où il sera mis au secret durant deux mois et demi³.

La comte de Germiny, alors gouverneur de la Banque de France, est désigné dès le lendemain comme administrateur judiciaire de la *Caisse générale des chemins de fer*.

Par ailleurs, la justice désigne trois experts avec pour tâche de se livrer à l'expertise des

confiscation, la cause de la grandeur ou de la décadence des peuples réside principalement dans la disposition du capital qui anime et vivifie tout, qui fait les alliances des gouvernements en créant les relations entre les peuples, quand les gouvernements ont l'intelligence de faire du capital un instrument de progrès et de civilisation. Ah ! si comme nos auteurs contemporains, on ne voit dans le capital que les satisfactions vulgaires qu'il traîne à sa suite, comme par exemple, le goût immodéré des jouissances matérielles auxquelles on sacrifie parfois les plus nobles instincts, certainement on le condamnera; parce qu'on n'aura considéré le capital qu'à un seul point de vue. Mais l'aveuglement est tel qu'après cette condamnation, les critiques sont en présence du néant, et ils ne s'en aperçoivent pas ; ils ne voient pas qu'en poursuivant le capital, ils ont détruit l'instrument de travail sur lequel reposent les sociétés modernes (...) La société n'a point de base si l'on exclut son unique point d'appui dans les temps modernes : le travail que le capital seul peut féconder. » (*A mes juges*, pp. 148-149).

¹ Respectivement 300.000 francs pour son intervention à Marseille, et le reste pour celle de Rome, un montant d'importance qui correspondait en vérité à la libération d'une dette ancienne que Pontalba avait contractée vis-à-vis de la société et qu'il avait garantie par une hypothèque sur ses propriétés terriennes. Nous renvoyons pour le détail de ces négociations à la brochure de C. de Pontalba.

² Le descriptif circonstancié (et donc très technique) de ces accusations se trouve aux pages 206-219 de *A mes juges*. La riposte personnelle de Mirès occupe les quarante dernières pages (« Réponse à l'accusation ») de son opuscule.

³ C'est durant ce séjour qu'il entreprend la rédaction de son plaidoyer connu sous le titre « A mes juges » : « C'est sous les verrous, c'est à Mazas, c'est pendant que je suis tenu au secret que j'écris ces lignes. Toute communication m'est interdite, parents, amis ne peuvent me voir. » (Op.cit., p. 165).

comptes de la société. De ces trois experts, seul le nommé Monginot conduira l'enquête. Il fera à ce titre l'objet de vives critiques de la part de Mirès qui mettra en cause les *a priori* à charge de ses investigations¹.

La partialité de cette expertise sera l'un des arguments de l'ultime recours en cassation devant la cour de Douai au motif d'une violation des droits de la défense.

Le **4 avril 1861**, le tribunal de commerce prononce **la liquidation judiciaire** de la société et nomme comme liquidateurs MM. Bordeaux et Richardière².

Il se trouve que ceux-ci ont évalué les actifs de la société à 7 ou 8 millions alors que Mirès ne cessera de revendiquer une valeur de...52 millions³. Ce litige reviendra constamment dans la suite des débats judiciaires, Mirès exigeant, mais en vain, que les liquidateurs rendent des comptes.

Aussitôt après cette décision du 4 avril 1861 s'est réuni un « Comité des actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer » qui adresse une lettre publique⁴ à J. Mirès, alors en prison et mis au secret. Ils sont 150 actionnaires, « porteurs de quinze mille titres » qui s'interrogent sur leurs avoirs après la procédure de liquidation qui a été décidée.

Ils font référence pour leur part à une évaluation du capital par le comte de Germiny de l'ordre d'un « excédent d'actif sur le passif de 32.500.000 francs ». Pourquoi cette liquidation, s'interrogent-ils, « et pour qui ? ».

Le 15 avril 1861, ils ont pris l'initiative d'une pétition⁵ à l'adresse de Napoléon III, le priant de permettre à Jules Mirès d'être autorisé à défendre leurs intérêts, conciliant ainsi « les nécessités de la justice répressive (...) avec les intérêts de nombreuses familles dont la détention de M. Mirès compromet le sort⁶ ».

Le document se termine par un solidaire soutien à Mirès.

Le procès

Le procès commence le 6 juin 1861 devant la 6e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Mirès a 51 ans. L'autre prévenu est Félix Solar, 50 ans, qui sera condamné par contumace : il sera en effet absent tout au long du procès, ayant préféré s'exiler en Italie⁷.

Trois chefs d'inculpation ont été retenus : escroquerie, abus de confiance, infraction à la loi de 1856 sur les sociétés en commandite⁸. Mais ce sont sept accusations précises pour lesquelles ils se trouvent prévenus⁹.

L'une de ces accusations est d'avoir détourné à leur profit des titres et des valeurs appartenant à des clients de la Société. La technique a consisté à vendre en masse des actions¹⁰ laissées en dépôt par certains clients de la *Caisse des chemins de fer* pour obtenir, par le fait même de cette vente concertée, une baisse significative des cours qui permette de racheter

¹ Cf. sa lettre *A Messieurs les Conseillers de la Cour de cassation*, pp. 23/30 et 28/34.

² Mirès s'adresse à eux dès le 2 juin 61 (il est à Mazas) pour s'étonner de leur silence à son égard : « Je n'ai pas la pensée de vous adresser des reproches, Messieurs, cependant je ne puis me dispenser de constater que depuis le jour de mon arrestation, le 17 février, je n'ai reçu, ni de M. de Germiny ni de vous une communication quelconque. Un homme frappé de mort civile aurait été traité avec plus d'égards. » (Rapport du 6 février 1864, pièces annexes, op.cit., pp. 47-48).

³ Rapport du 6 février 1864, p. 7.

⁴ La brochure de 13 pages porte le titre « Le Comité des actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer à J. Mirès, gérant de la société », Typographie Morris et Compagnie, Paris 1861.

⁵ Une première pétition car, nous le verrons, d'autres suivront.

⁶ « Suivent quatre cent soixante et une signatures ».

⁷ Il ne sera autorisé à rentrer en France qu'en 1869.

⁸ L'énoncé précis des sept griefs se trouve aux pages 228-231 de l'opuscule *A mes juges*.

⁹ On se reportera à l'énoncé de ces accusations par le rapport de presse intitulé *Le procès Mirès Solar*, op.cit., pp. 9-10.

¹⁰ Ce sont plus de vingt mille titres qui sont impliqués dans cette opération (avec, selon le réquisitoire du juge, un gain de 3 millions 600 mille francs pour Mirès et de 1 million 200 mille francs pour Solar).

plus tard ces actions à bon prix, encaissant ainsi une plus-value considérable. Ni vu ni connu, les propriétaires de ces titres les retrouvant en dépôt, à un cours différent certes, mais cela dans l'ordre normal des variations boursières¹.

Une autre pratique consistait à prendre l'initiative de vendre certaines actions en dépôt au motif d'un risque de dévaluation². Avec, au passage, une certaine saisie sur le prix de vente³. Les plaintes de ces clients n'ont évidemment pas manqué (et se trouveront largement évoquées lors du procès).

Par ailleurs, le procès aura pour tâche de décider de questions techniques d'ordre comptable plutôt délicates en l'état de la législation de l'époque, entre autres de savoir à quel moment un bénéfice (la plus-value d'un terrain, par exemple) peut être considéré comme acquis et donc comptabilisé comme tel ou si un bénéfice dépend des seules clauses d'un contrat et non des conditions de sa réalisation effective (cela en rapport avec l'accusation de déclaration de bénéfices fictifs)⁴.

Du réquisitoire du procureur impérial Sénart lors de l'audience du 2 juillet 1861 on retiendra ce double portait des accusés :

De Mirès : « Chez l'un, une ambition sans bornes dominait tout autre sentiment. Il voulait parvenir, monter toujours plus haut, afin de satisfaire sa passion orgueilleuse (...) L'un, d'un caractère sans mesure, d'une violence qui s'éveillait au moindre choc, d'une présomption qui lui faisait repousser toute opinion contraire à la sienne (...) ; c'est Mirès »

De Solar : « Chez l'autre, l'ardeur des jouissances sensuelles étouffait les qualités honnêtes, dénaturait les bons instincts. (...) L'autre qui devait se placer à côté de lui, Solar, avait une intelligence plus réelle, un discernement plus exact de ses actes, qui le rendaient supérieur à Mirès, mais toutes ses facultés se tournaient vers le plaisir à l'attrait duquel il ne savait pas résister⁵. »

« Voilà donc, *conclut le procureur*, entre quelles mains se trouvaient placés des intérêts immenses, si l'on envisage l'importance des sommes qu'ils représentaient ».

Le 11 juillet 1861, le tribunal correctionnel de la Seine le condamne à 5 ans de prison ferme et 3.000 francs d'amende pour escroquerie et usage de faux.

¹ Mirès s'en expliquera lors de l'audience du 27 juin 1861, déclarant : « L'explication à donner au sujet de ces prétendus détournements est très simple. Il était de mon devoir de veiller aux intérêts de mes actionnaires, de faire fructifier leur propriété. Ayant besoin de sommes considérables pour opérer à la Bourse diverses transactions, je vendais ces actions. Or, si j'avais mis mon personnel dans la confiance de cette vente, son indiscrétion probable aurait eu pour effet infaillible de faire baisser les actions, ce qui eut été préjudiciable aux intérêts de mes commettants. Je les ai donc écoulées seul, dans le plus grand secret, et plus de dix mille titres ont été ainsi vendus avantageusement. » (*Procès Mirès et Solar*, p. 14)

² Ce fut le cas en avril/mai 1859 dans le contexte de la guerre engagée en Italie.

³ Le procureur sur cette pratique : « Vous avez vendu pour dix millions de titres. Vous n'avez accusé qu'un produit de six millions. C'est donc un bénéfice de quatre millions que vous avez réalisé. A la vérité, vous avez restitué treize cent mille francs ; mais le fait monstrueux n'en subsiste pas moins avec tous les caractères de l'escroquerie » (*Procès Mirès Solar*, p. 35)

⁴ C'est sur ce point délicat que la cour de cassation de Douai prononcera l'acquittement de Mirès. Sur le sujet, nous renvoyons à l'étude de Yannick Lemarchand et Nicolas Praquin, « Falsifications et manipulations comptables. La mesure du profit, un enjeu social (1856-1914) ». *Association Francophone de Comptabilité*. 2005/3, tome 11, pp. 15-33 (en ligne sur le site de Cairn.info). Nous renvoyons également à la thèse de Nicolas Praquin intitulée « Compatibilité et protection des créanciers (1807-1942) : une analyse de la fonction technico-sociale de la comptabilité », Université de Paris IX Dauphine, 2003, en ligne sur le site de hal.archives-ouvertes.fr.

⁵ *Procès Mirès Solar*, p. 32.

Mirès ne tardera pas à se porter en appel de cette décision.

Il sera défendu pour cette cause par le célèbre avocat Me Adolphe Crémieux¹ qui plaidera longuement² devant la Cour impériale de Paris les 26 et 27 août 1861.

Mais en vain.

Le **29 août 1861**, Mirès se trouve, en effet, confirmé dans la peine prononcée par le tribunal correctionnel³.

Cet échec ne le conduira pas moins à déposer dès le 31 août **un nouveau pourvoi en appel**.

Soucieux comme à son habitude de rendre publiques les affaires le concernant, Mirès anticipe ce procès en cassation en adressant une lettre ouverte « A Messieurs les conseillers de la cour de Cassation ».

Morny presse les Pereire de reprendre les affaires de Mirès à Marseille (en échange d'une promesse de leur accorder la ligne Sète Marseille).

Le comte de Germiny se voit désigné comme administrateur provisoire de la Caisse des chemins de fer.

1862 En 1862, Auguste Chevalier est imposé par le ministère de l'Intérieur comme directeur politique du journal *Le Constitutionnel*.

La *Compagnie immobilière* des Pereire rachète les terrains de la rue Impériale.

Jules Mirès publiera en 1862 une lettre ouverte intitulée « Lettre à Monsieur Emile Pereire sur la société des Ports de Marseille ». Adressée au « président du conseil d'administration de la *Société immobilière de Paris* », cette lettre exprime la déception de Mirès de n'avoir pas été défendu dans son honneur par les Pereire qu'il accuse de s'être servi des circonstances pour s'emparer à Marseille de ses terrains au dixième à peine de leur valeur et pour réaliser ainsi d'importantes plus-values sur le compte de ses anciennes activités. Il se défausse devant la responsabilité du trio de négociateurs, MM. Chaumont-Quitry⁴, Crochard et Hardon, alors représentants de la Société des Ports de Marseille, qu'il accuse d'avoir bradé les biens de la société aux Pereire (un actif de plus de 60 millions, selon lui, cédé pour la somme de 10 millions à peine⁵).

21 avril 62 : la Cour impériale de **Douai** acquitte Mirès sur tous les chefs d'inculpation.

Il sera toutefois à nouveau condamné en C'est au cours de cette brève période, entre le

¹ De son vrai nom Isaac Jacob Adolphe Crémieux, ce juriste et homme politique actif depuis la Restauration jusque la Troisième République est surtout connu pour son action réformatrice au sein de la franc-maçonnerie et son militantisme en faveur de *l'Alliance israélite universelle*. (Source : Simone Mrejen-O'Hana, in Archives juives, 2003/2, Vol. 36, pp. 139-146, en ligne sur Cairn.info.

² La version écrite de sa plaidoirie ne compte pas moins de 294 pages.

³ Le jugement est ainsi formulé : « Considérant que le nombre des délits dont Mirès s'est rendu coupable, leur nature, leur durée, l'énormité du préjudice causé, le scandale qui en est résulté ne permettent pas de diminuer la peine prononcée par les premiers juges », la Cour « met l'appellation au néant (...) et condamne Mirès et le comte Siméon tous deux solidairement aux frais de leurs appels ». (A. Crémieux, *Défense de Jules Mirès*, op.cit. p. 259). Notons toutefois que sur les trois chefs d'accusation du départ, seul le dernier a été retenu : distribution de dividendes fictifs.

⁴ Le marquis de Chaumont-Quitry, alors président du Conseil d'Administration de la société anonyme des Ports de Marseille.

⁵ *Lettre à Emile Pereire*, op.cit., p. 14.

dernier ressort **le 28 juin 1862** devant la Cour suprême après un recours du Garde des Sceaux Claude-Alphonse Delangle¹.

jugement de Douai et celui de la cour suprême que Mirès publie sa brochure intitulée « Réponse à une brochure anonyme contre l'arrêt de la Cour de Douai » : « Cet écrit, *explique-t-il*, atteste en même temps une connaissance parfaite de mon procès et la malveillance la plus incontestable. ». Sa principale cible est l'expertise de Monginot qui a servi de référence aux accusations, une expertise « rédigée contre moi, sans moi, pendant que j'étais au secret ». Le propos est très technique sur les questions de droit et de comptabilité en matière de valeurs mobilières.

1863 Les Pereire rachètent à 30 % de leur valeur les actions de la *Société des Ports de Marseille*

02.07.1863 : Mirès adresse une lettre ouverte « au journal français de Francfort *l'Europe* ».

Le propos est lié à l'anecdote de son exclusion « par la force publique », le 15 juin 1863, des bureaux du *Constitutionnel* dans le contexte de son désaccord financier avec Auguste Chevalier sur la reprise de la gérance du journal.

Mirès raconte : « aussitôt, et sur l'ordre qui lui fut donné, l'agent de police se précipita sur moi avec une telle violence qu'il déchira mes vêtements ; cet agent m'enleva de telle façon que je ne touchais plus terre, et il me jeta violemment à la porte, au risque de me tuer, si je n'avais été retenu par des personnes épouvantées et indignées, devant une agression semblable dirigée contre un citoyen inoffensif. (...) Depuis le 15 juin, jour où cet acte a été accompli, la police a installé la force armée dans les bureaux du *Constitutionnel*². »

Décembre 1863 : Mirès prend l'initiative de convoquer pour le mardi **12 janvier 1864** une assemblée des actionnaires de la *Caisse générale des chemins de fer* (qu'il compte accueillir à son domicile privé). L'objet est d'obtenir des comptes de la part des liquidateurs.

Cette réunion ne sera pas autorisée par les autorités³.

1864 La persévérance de Mirès le conduira toutefois à pouvoir tenir, le **6 février 1864**, une assemblée des actionnaires⁴ de la *Caisse Générale* devant laquelle il fait son rapport. « Je ne veux vous entretenir que de deux choses, *déclare-t-il d'emblée*, de ma vie, afin que vous sachiez bien à qui vous donnez votre appui ; de votre situation présente dont la connaissance et la discussion vous appartiennent de droit. » .

De lui-même il déclare : « J'ai vécu trente ans à Bordeaux, sans reproche sous les yeux de mes concitoyens ; j'ai été pauvre jusqu'à quarante ans ; je ne suis pas parvenu à la richesse par une voie illicite ; par une heureuse coïncidence, ma fortune a progressé avec la fortune publique ; j'ai tâché de n'être pas un mauvais riche ; j'ai été ruiné, et plus que ruiné, en un clin d'œil ; mais je ne me suis pas laissé abattre ; la fortune, en se retirant, ne m'a pas em-

¹ Notons que d'un point de vue technique l'affaire se décidera sur la question des bénéfices fictifs. Le ministre confiera au procureur général Dupin la tâche de défendre le point de vue de l'Etat en la matière. Dupin emportera la décision sur ce principe : « On ne partage pas des espérances, même bien fondées ; on ne partage pas une clause, mais des écus. Un dividende, avant de sortir de la caisse, doit d'abord y être entré. » (Cf. l'étude de Yannick Lemarchand et Nicolas Praquin, p. 23 : « Une distribution de dividendes ne peut donc reposer sur un bénéfice simplement probable mais sur son encaissement ».) Ce principe sera sanctionné par le législateur dans la loi du 23 mai 1863.

² Op.cit., p. 15.

³ D'où la publication de la brochure intitulée « Pièces justificatives à l'appui de la lettre adressée par M. Mirès, le 9 janvier 1864, à S. M. l'Empereur, pour surmonter l'opposition du préfet de police à la réunion des actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer. 1864 ». La réponse des liquidateurs « à la circulaire de M. Mirès du 10 janvier 1864 » se trouve aux pages 43-45 du rapport de la réunion du 6 février 1864.

⁴ Ils sont, d'après le rapport de Mirès, 1.434 présents.

porté tous mes amis; et enfin, Messieurs, je crois et je veux profondément que ceux qui me gardent leur confiance et leur affection, je crois, dis-je, et je veux que ceux-là ne se trompent pas¹ ».

Sur les données comptables, sa référence est l'inventaire présenté par lui lors de l'assemblée du 28 janvier 61, la dernière qu'il ait présidée (juste après la descente judiciaire du 15 décembre 1860). Comme on l'a vu, elle annonçait un actif social de 52 millions alors que les liquidateurs le réduiront à 7 ou 8 millions.

L'assemblée se termine par l'envoi d'une **pétition** adressée à Napoléon III et par le vote, à l'unanimité, de six résolutions.

4 mai 1864: Lettre ouverte de Jules Mirès au président du tribunal de commerce Guillaume Denière.

Mirès proteste une nouvelle fois contre l'expertise accomplie par M. Monginot en avril 1861, « cette trame d'erreurs, affirme-t-il, dans laquelle mon honneur et la justice sont garrottés. Les juges n'ont pas admis mes déclarations quand j'attestais que tout, dans cette expertise, est le contraire du vrai ; leur incrédulité persiste et les malheurs immenses qui en résultent ne suffisent pas à les décider à ordonner un examen contradictoire que j'achèterais au prix de ma liberté. ».

Sa plainte porte aussi contre les liquidateurs de la *Caisse des Chemins de fer*, Bordeaux et Richardière qu'il accuse de complicité avec l'expert Monginot : « Je suis bien forcé de voir que toutes ces décisions civiles et commerciales affermissent les liquidateurs dans la voie où ils se sont engagés. Voie singulièrement funeste aux intérêts qui leur sont confiés ! Cette sorte de protection les rend très forts, et cette force pèse terriblement sur moi. »

Et d'affirmer qu'il résistera...jusque la mort : « j'ai, écrit-il, la maladie de l'honneur et je veux bien en mourir² ».

Enfin il réclame que les liquidateurs rendent compte de leur gestion, qu'ils justifient « l'emploi du capital de 52 millions qui leur a été remis ».

Mirès tient, le **16 juillet 1864**, une nouvelle assemblée des actionnaires de la *Caisse générale des chemins de fer*³, La situation n'a pas changé depuis la dernière réunion du 6 février : « l'ostracisme qui pèse sur moi n'a pas cessé. Votre capital de 50 millions est toujours à la disposition de deux liquidateurs qui, non contents de ne rendre aucun compte, s'efforcent, avec un déplorable succès, de perdre ce qu'ils ont compromis. ».

Et Mirès de poursuivre inlassablement son plaidoyer sur le thème de sa rigueur, de son honnêteté et de l'injustice dont il est victi-

Il livre dans ce rapport la lettre personnelle qu'il vient d'adresser le **18 juin 1864**, à Napoléon III en appoint de la pétition de l'assemblée générale et dans laquelle il se plaint de la disparition du capital de 50 millions dont il accuse les liquidateurs de la Société : « Je supplie Votre Majesté, écrit-il, de considérer que ce capital de 50 millions appartient à plus de cinq mille familles, généralement peu fortunées, que la perte qu'elles éprouvent constitue pour la plupart une ruine absolue. ». Je ne demande rien pour moi, poursuit-il, je ne réclame que le droit de reconquérir ce capital.

Notons qu'il a adressé le même jour une lettre

¹ *Caisse générale des chemins de fer. Assemblée des actionnaires du 6 février 1864*, op.cit. p. 2.

² *Lettre à M. Denière*, op.cit., p. 6, 10 et 11.

³ Le rapport de cette réunion vient à la suite de l'édition disponible sur Gallica de l'assemblée du 6 février 1864 (à partir de la page 71 du document reproduit).

me.

« On peut dire avec juste raison, *déclare-t-il aux actionnaires présents*, que votre ruine est le résultat d'une erreur, ou, si vous voulez, d'une précipitation judiciaire ; mais lorsque l'on connaît les circonstances qui ont précédé les poursuites et mon arrestation, vos droits apparaissent avec une évidence si grande, la cause de votre malheur prend un tel caractère, que la conscience publique impose à tous le devoir de nous venir en aide. ».

Il termine son rapport sur un ton plutôt pessimiste : « Si cependant notre attente est encore trompée, si les liquidateurs restent maîtres chez nous, eh bien, Messieurs, il faut le dire d'avance, ce sera probablement fini. Cette longue agonie d'une société si prospère et si barbarement frappée s'achèvera par ce dernier coup. La ruine sera consommée, absolue, sans retour. L'arbre a été coupé, la racine sera arrachée, vous ne vous relèverez pas. ».

4 septembre 1864. Mirès publie une brochure intitulée « Réponse de M. J. Mirès à MM. Bordeaux et Richardière, liquidateurs judiciaires² ».

identique à « Sa Majesté l'Impératrice » : « Si Votre Majesté daignait intervenir pour une cause si juste et que l'humanité recommande, le succès serait complet et de tous les coins de la France un concert de prières s'élèverait dans le ciel pour le bonheur de Votre Majesté¹. ».

Le texte s'adresse en vérité au rédacteur en chef du journal *Le Droit*, qui avait publié le 22 août une lettre des liquidateurs Bordeaux et Richardière en réponse à la dernière assemblée générale de la *Caisse générale des chemins de fer*.

L'un de ses arguments : l'arrêt du 26 avril 1862 de la cour de Douai qui l'a acquitté aurait dû mettre aussitôt un terme à la mission des liquidateurs.

Le débat porte évidemment sur la hauteur des actifs capital au moment de la décision de liquider : 32.500.000 affirme Mirès en se réclamant de l'expertise du comte de Germiny. Les comptes actuels de la société ne résultent donc que du gaspillage accompli par la gestion des liquidateurs.

La suite de l'exposé explore les détails comptables et judiciaires de l'affaire.

Novembre 1864. Jules Mirès tente de reprendre l'initiative dans le monde des affaires. Il fonde une nouvelle société en commandite par actions sous la dénomination de **Banque des Etats, société générale de Fonds Publics**.

L'annonce en est faite en première page de l'édition du **17 novembre 1864** du journal *Le Constitutionnel* par un article de l'écrivain et journaliste Auguste Vitu³, rédacteur en chef, à cette date, du *Journal des chemins de fer*⁴.

« La constitution d'une nouvelle association financière, y *lit-on*, serait inutile aux intérêts publics et aux intérêts privés si cette association devait, à quelque degré, faire double emploi avec l'une des sociétés déjà existantes. Il n'en est pas ainsi. La *Banque des Etats* se consacre uniquement, comme son nom l'indique, aux emprunts d'Etats, aux prêts aux communes et établissements privés. Cette fonction suffit à l'existence distincte d'une grande asso-

¹ Les documents se trouvent aux pages 17-18 et 19 du rapport de ce 16 juillet 1864.

² Une brochure de 32 pages.

³ Il était l'auteur, en 1864, d'un *Guide financier* avant de fonder en 1867 *Le Journal des Finances*.

⁴ Le prospectus de ce projet de Banque sera publié dans l'édition du samedi 19 novembre 1864, n° 1263, du *Journal des chemins de fer* (en ligne sur Gallica, p. 819 de l'édition de cette année 1864 du journal)

ciation de capitaux ».

Auguste Vitu poursuit et conclut en notant :
« Il n'est pas besoin de rappeler que ces espérances se confondent avec celles des actionnaires de la *Caisse générale des chemins de fer*, et que M. Mirès, personnellement, est pour ainsi dire désintéressé dans la fondation nouvelle, puisque, par un dévouement et une abnégation au-dessus de tout éloge, il attribue à ses anciens actionnaires les trois quarts des bénéfices réservés à la gérance de la *Banque des Etats*, en dédommagement des pertes imméritées qu'ils ont subies. »

Malgré la bienveillance, semble-il, de Morny, l'entreprise sera **un échec**.

A partir de cette date, la seule activité publique de Mirès se limitera à ses interventions dans la presse. D'une certaine manière on peut dire qu'il va se survivre à lui-même durant les quelques dernières années qu'il lui reste à vivre.

1868 Mirès va publier du 25 mai au 3 août 1868 dans le journal *La Presse* une série d'articles très polémiques contre les Pereire. On est dans le contexte des difficultés du *Crédit mobilier*.

20 juillet 1868 : Parait dans *La Presse* l'annonce que les Pereire viennent d'assigner Jules Mirès à comparaître le 29 juillet prochain devant la 6^e chambre de police correctionnelle de Paris pour les articles estimés diffamants qu'il a publiés dans ce journal à leur sujet.

1870 Le **5 avril 1870**, Mirès signe et publie son pamphlet intitulé « **Un crime judiciaire** ». Ce réquisitoire, d'une très remarquable violence polémique, sonne véritablement comme son **testament judiciaire**.

L'attaque se trouve dirigée contre l'ancien procureur près de la Cour impériale de Paris devenu sénateur, Gustave Chaix-d'Est-Ange qui avait dirigé la procédure judiciaire depuis les premières plaintes du baron de Pontalba en décembre 1860 jusqu'au procès de juin/juillet 1861. Mirès va l'accabler dans ce texte de graves, de très graves accusations dont l'exposé va scanner véritablement toute l'histoire de ses déboires judiciaires au cours des dix dernières années.

Un exemple du ton adopté ? Dans le préambule de son mémoire explicatif, Mirès se livre à une méprisante évaluation de la carrière de son interlocuteur dont il va jusqu'à discréditer l'origine et le patronyme familial. Lisons : « Etes-vous du moins issu d'une de ces grandes familles qui ont illustré leur pays par leurs travaux ou l'éclat de leurs actions ? A-t-on récompensé en vous la notoriété d'un de ces noms qui sont en quelque sorte le patrimoine de la patrie ? Nullement. Le nom que vous portez ne fut même pas la propriété de votre père il se nommait simplement Chaix. Par quel procédé a-t-il agrandi ce nom ? Je ne veux pas le chercher ; je constate qu'aucune grandeur héréditaire dans votre famille n'a mérité la haute faveur dont vous avez été l'objet ». Cela avant de conclure : « Ainsi, et quel que soit l'aspect sous lequel on envisage votre carrière, votre mérite ou votre famille, on ne trouve nulle part l'ombre d'un prétexte de nature à justifier la haute position que vous occupez et la faveur réellement exceptionnelle dont vous avez été l'objet de la part du gouvernement impérial.¹ »

Les accusations ? Elles sont de trois ordres : prévarication², forfaiture et complicité de faux.

La prévarication : elle consiste, selon lui, à avoir favorisé la cause de Pontalba parce que celui-ci était le client de son fils, qu'il avait choisi pour avocat. La solidarité de ces deux complices³, Pontalba et son avocat, va se nouer sous l'autorité du père dans ses fonctions suprêmes de

¹ *Un crime judiciaire*, p. 16. Une biographie à laquelle Mirès va aussitôt opposer la sienne...

² Autrement dit, selon le dictionnaire : « délit commis par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions ». Mirès l'associe au délit d'escroquerie.

³ Des conjurés, écrit Mirès.

juge.

La forfaiture, elle consiste, selon lui, à avoir agi de manière à écarter un jugement de non-lieu dans cette affaire Pontalba.

Les faux : ils consistent, selon lui, dans les pièces commises par l'expertise de Moginot¹ avec la complicité des deux liquidateurs Bordeaux et Richardière. Un rapport, accuse-t-il, rédigé exclusivement à charge avec la complicité du juge d'instruction, du procureur et du parquet qu'il dirige². Avec cette conclusion : « Je suis condamné le 11 juillet par le 6^e chambre présidée par M. Massé. Et le jugement qui me frappe pour escroquerie repose sur les faux fabriqués par votre ordre ! ».

Ce pamphlet lui vaudra évidemment un procès en diffamation, qu'il perdra.

1871 Jules Mirès meurt à Saint-Louis le **6 juin 1871** dans la propriété de Gustave Rozan, son gendre³.

¹ Qu'il accuse d'avoir enregistré une perte de 42 millions sur le capital total de la société estimé à 50 millions : « Cette perte, écrit-il, est un mensonge prouvé par les livres et par d'honorables attestations. » (*Un crime judiciaire*, p. 38).

² Mirès accuse notamment le juge d'instruction Daniel de l'avoir interrogé expressément de manière outrageante en espérant provoquer de sa part une réaction violente qui aurait permis de le sanctionner plus lourdement.

³ L'industriel et financier Gustave Rozan, comte de son état, que sa fille avait épousé en secondes noces en juillet 1865 après la mort du prince de Polignac.

2.4. Note sur le *Manuel du spéculateur à la bourse* de P.J. Proudhon

La parution en ce début de l'année 1857¹ de la troisième édition du *Manuel du spéculateur en bourse* de Proudhon n'a pas échappé à l'attention de Marx qui signale l'évènement à Engels dans sa lettre du 10.01.57 : « Proudhon, écrit-il, publie en ce moment à Paris une « bible économique ». *Destruam et aedificabo*². Il a, dit-il, exposé la première partie dans la *Philosophie de la misère*. Il va maintenant « dévoiler » la seconde. Ce jus sort aussi en allemand, traduit par Ludwig Simon (...)»³. ».

En vérité, l'ouvrage de Proudhon avait d'abord paru en décembre 1853 sans nom d'auteur. Il était alors en grande partie l'œuvre de Georges Duchêne⁴ avec la collaboration de Proudhon qui en avait rédigé l'introduction, la conclusion et quelques autres chapitres⁵. Le texte ne sera signé par Proudhon qu'à partir de la troisième édition parue en février 1857. Longtemps, en effet, Proudhon a tenu cet ouvrage pour une commande de librairie sans autre intérêt que de lui assurer des revenus après sa sortie de prison en juin 1852⁶.

Il en parle du reste dans sa correspondance avec beaucoup de distance, sinon une pointe de mépris :

- Ainsi à la date du 4 décembre 53 dans son *Carnet* : « J'ai fait ce travail sur la demande de MM. Garnier, dont il est la propriété et en collaboration de Duchêne, ancien gérant du *Peuple*. Si mon nom n'y figure point, c'est que je ne regarde pas comme miens les travaux de pacotille et de commande qu'on me paie, bien que je n'en renie aucune pensée⁷. ».

- Ainsi dans sa lettre du 14 décembre 53 à M. Suchet : « J'ai reçu, ces jours derniers une nouvelle marque d'amitié du parquet. Mon ex-libraire Garnier m'avait prié de lui composer une brochure de pacotille, *Manuel du spéculateur à la bourse*; je bâclai cela pour une somme de 1.500 francs; comme un cordonnier fait une paire de bottes, bien entendu sans y mettre mon nom. Ne puis-je donc faire honorablement de petits travaux de commande, comme j'en faisais autrefois de mon propre mouvement?... La police eut vent de l'affaire; le parquet fut à la veille de saisir, mais, comme la publication était anonyme, on s'est abstenu. On se soucie fort peu du livre et du libraire ; c'est l'écrivain qu'on voudrait prendre⁸. ».

L'ouvrage n'a pas moins connu un immédiat succès de librairie⁹. La **deuxième édition** paraîtra dès le mois de mai 1854.

¹ A M. Maurice, le 18 janvier 1857 : « Dans quelques jours paraît la troisième édition de mon *Manuel* ». (P-J Proudhon, *Correspondance*, tome 7, p. 202 de l'édition disponible sur Gallica qui sera notre référence).

² *Je détruirai et je reconstruirai*.

³ C4, p. 354. L'ouvrage a paru en 1857 en allemand à Hanovre sous le titre *Handbuch des Börsenspekulanten*.

⁴ Georges Duchêne, typographe de son métier, membre en 1848 de la Commission du Luxembourg, a été à partir de novembre 1848, le rédacteur du journal *Le Peuple* et le très proche collaborateur de Proudhon. Condamné à trois ans et huit mois d'emprisonnement, il ne sera libéré que par l'amnistie du 2 décembre 52. Il sera l'un des exécuteurs testamentaires pour la publication des œuvres de Proudhon. Cf. pour le détail, la notice qui lui est consacrée dans le Maitron (disponible sur le site du maitron-en-ligne.univ-paris1.fr)

⁵ A André Cochut, le 11 avril 1855 : « Le *Manuel du spéculateur* n'est guère qu'un recueil de documents qui exigeait, au fond, peu de science, et demandait surtout de l'exactitude et du jugement. J'en ai chargé un jeune homme de mes amis, Duchêne, ancien gérant du *Peuple*, qui y a mis tout son esprit et ses soins, et ne m'a guère laissé à faire que *l'introduction*, les *considérations finales*, plus çà et là quelques réflexions critiques sur les hommes et les choses. J'ai dû veiller aussi à ce que le tout fut coordonné sur une pensée et selon des principes solides et fixes, en un mot que rien n'y révélât l'incertitude et la contradiction » (*Correspondance*, op.cit., tome 6, p. 257).

⁶ Pour rappel, Proudhon a subi une peine de trois années entières de prison, de juin 49 à juin 52, pour offense au président de la République.

⁷ Cité par Pierre Haubtmann, *Proudhon 1849-1855*, Desclée de Brouwer, tome 1, p. 405.

⁸ *Correspondance*, op.cit., tome 5, p. 296. Un propos qu'il répète dans sa lettre à M. Mahey du 01.01.54 : « Vous avez sans doute entendu parler d'une brochure de pacotille que je me suis chargé de rédiger pour Garnier frères et à laquelle j'ai fait travailler Duchêne. C'est le *Manuel du spéculateur à la Bourse*; une bombe lancée à l'improviste dans le public. La police ayant appris que j'étais l'arrangeur anonyme de cette brochure, s'est émue ; plaintes, menaces à Garnier ; de nouveau le parquet a délibéré s'il poursuivra ; enfin, on se décide de nouveau à lâcher prise, attendu que n'ayant pas signé la chose, je ne puis en être responsable. Que dites-vous de cette moralité de la judicature ? On se fiche du livre ; on n'en veut qu'à l'auteur. » (*Correspondance*, op.cit., tome 5, p. 363)

⁹ Un succès qui s'explique dans le contexte de la montée en puissance des opérations de bourse après le coup d'Etat de 1852, en relation particulièrement avec la constitution des compagnies de chemins de fer.

L'appréciation de Proudhon évoluera du reste au regard de ces ventes.

Le 10 janvier 1854, il écrit à M. Madier-Monjau : « Je ne présume pas que vous ayez la curiosité de posséder une brochure anonyme, faite en partie par notre jeune ami Duchêne, et à laquelle j'ai mis çà et là un peu de ma façon : c'est le *Manuel du spéculateur à la Bourse*, qui a paru chez Garnier frères et que le parquet aurait saisi avec délices si l'anonyme n'avait protégé l'auteur présumé. Cette brochure, très bien venue des ouvriers qui la lisent, n'a d'importance qu'en ce qu'elle présente une sorte d'inventaire du *patrimoine aliéné* du peuple, la première chose à revendiquer tout de suite en cas de révolution, une valeur de 12 à 15 milliards!... On y montre aussi, par détail, les secrets de la *spéculation* et du *jeu*; la portée des divers établissements financiers et industriels, toutes choses très instructives sans doute pour le peuple et qui ont le mérite d'établir nettement l'objet révolutionnaire, ce que l'on n'avait jamais fait auparavant. C'est une bombe monstre jetée sur le pavé de Paris par la main de la Révolution (...)»¹. »

Le 18.11.56, il annonce en ces termes à M. et Mme Suchet la toute prochaine parution de la troisième édition : « En ce moment on imprime la troisième édition de mon *Manuel du spéculateur* ; connaissez-vous ce fatras ? Je n'y avais pas d'abord mis mon nom, par honte ; à présent que je l'ai rendu cent fois plus féroce, je le signe² ».

C'est au tout début de février 1857 que paraîtra cette **troisième édition, cette fois signée par Proudhon**. Le succès de librairie se confirme.

A Larramat, le 2 février 57 : « La troisième édition du *Manuel du spéculateur* vient de paraître ; bien que je me sois fait aider, elle ne m'a pas moins occupé six semaines. Je la signe. Vous verrez pourquoi. Cet inventaire ou bilan de la *féodalité industrielle*, augmenté de réflexions sur la moralité boursière et le mouvement économique de l'époque, est, à mon jugement, le fait la plus grave du moment et peut-être des dix dernières années ; non pour ce que j'y ai mis du mien, à coup sûr, mais pour les faits et les tendances qu'il révèle. C'est au public, à la démocratie surtout, à s'emparer de ces indications et à s'en servir pour peser immédiatement dans la balance des destinées³. ».

A Bergmann le 01.03.57 : « Je t'adresse par le même courrier un volume que je viens de publier, et qui a un succès extraordinaire. 3.500 exemplaires ont été vendus en un mois, sans que les journaux en eussent parlé, et on commence une quatrième édition. C'est bien à ma grande surprise que pareille chose m'arrive ; aussi suis-je de plus en plus convaincu que les succès en librairie tiennent encore plus au concours des circonstances extérieures qu'au talent des écrivains. Tu en jugeras toi-même⁴. ».

A Maurice, le 28 avril 1857, « Mon *Manuel* a eu un vrai succès. Depuis le 1^{er} février, c'est-à-dire depuis trois mois, 8.000 et plus ont été vendus ; et le libraire compte aller jusqu'à 15.000⁵. ».

*

Les extraits que l'on se prépare à lire appartiennent :

1. à la préface,
2. au premier chapitre de l'introduction,
3. aux considérations finales⁶.

Nous citons à partir de la cinquième édition disponible sur le site de Wikisource. On trouvera les pages de la quatrième édition sur le site de Gallica.

*

¹ Correspondance, tome 5, pp. 311-312.

² Correspondance, tome 7, p. 157.

³ Correspondance, tome 7, p. 208.

⁴ Correspondance, tome 7, p. 226.

⁵ Correspondance, tome 7, p. 238.

⁶ Les chapitres dont Proudhon a déclaré être l'auteur. Signalons la parution, en octobre 2009, aux éditions @e, collection chercheurs d'ère Documents, d'une anthologie du *Manuel du spéculateur à la bourse* avec une introduction signée par Vincent Bourdeau, Edward Castleton et Georges Ribeill et une post-face de Paul Jorion.

1. La préface

Après un rappel de ses rapports avec les deux précédentes éditions :

Lorsqu'en 1853-54, MM. Garnier frères, désirant pour leur librairie une espèce de *Vade mecum* de la Bourse, me prièrent de me charger de ce travail, je ne crus pas d'abord qu'une pareille compilation eût besoin devant le public d'un répondant. Quelques notions d'économie politique, servant à déterminer le rôle de la spéculation, soit comme force productrice, soit comme opération boursière ; quelques appréciations critiques, de simple bon sens, dont le temps a depuis confirmé la justesse, ne me paraissaient pas constituer ce que les lois sur la propriété littéraire nomment pompeusement *œuvre de génie*. L'entrepreneur de commerce et d'industrie a sa marque de fabrique ; l'ouvrier qui travaille pour le compte de cet entrepreneur n'a pas la sienne : il ne peut pas l'avoir. Dans l'espèce, je n'étais qu'un ouvrier.

J'ai donc fourni l'*article*, comme on dit en style de comptoir : travail répugnant et pénible ; c'est le sort des plébéiens de la littérature. Je n'y ai pas mis mon nom : qu'importait au lecteur de savoir que dans ma carrière de publiciste, il m'arrivait parfois de travailler sur commande ?

Proudhon explique les raisons qui l'ont conduit à signer l'ouvrage :

Aujourd'hui, ma position est changée.

Sous la pression des événements, et tout en suivant ma pensée première, j'ai été conduit à discuter plus à fond les *affaires*, à qualifier les actes, à en dégager les causes, à définir les situations, à calculer les tendances, d'après des considérations d'économie et de droit qui dépassent la responsabilité du libraire.

Voilà ce qui m'oblige à paraître, et sur quoi je demande à m'expliquer.

Deux considérations d'ordre majeur dominant tous les jugements exprimés dans ce recueil : la morale publique, et le mouvement économique.

La morale publique ? Proudhon décrit sous cette catégorie¹ la révolution qui s'est emparée de l'*édifice social* et qui, comme tous les bouleversements d'envergure, multiplie « les occasions de triomphe pour l'improbité ». L'agiotage qui fait la une de l'actualité n'est rien, une *peccadille*, affirme-t-il, au regard de la véritable *piraterie* qui sévit partout dans les affaires :

Sous l'apparence de transactions régulières et libres, de réalisations facultatives, d'exercice légitime de la propriété, sévissent, sans nul empêchement, le charlatanisme, la corruption, l'infidélité, le chantage, l'escroquerie, la concussion, le vol.

Interrogez le premier venu : il vous dira qu'aucun gain, obtenu par les concessions de l'État, les combinaisons de la commandite, les négociations de la Bourse, les entreprises de commerce, le bail à cheptel ou à loyer, n'est pur de corruption, de violence ou de fraude ; qu'il ne se fait pas aujourd'hui de fortunes sans reproche, et que sur cent individus enrichis, pris au hasard, il n'y en a pas quatre de foncièrement honnêtes.

(...)

¹ Une catégorie plutôt imprécise, dans le style rhétorique de ce prologue.

Ah ! Sachez-le une fois : les faits et gestes de la Bourse ont fait table rase de l'honnêteté commerciale ; l'exagération arbitraire, insultante des loyers, la mobilité des tarifs, les fusions de Compagnies, les confiscations, expulsions, pour cause d'utilité publique, ont détruit le respect de la propriété, et, ce qui est pire, l'amour du travail dans les cœurs. Nous n'existons plus que par la police, par la force.

Le mouvement économique ? « Une espérance nous reste », écrit Proudhon : elle réside dans la logique sérielle¹ qui régit le cours de l'évolution sociale et commande son progrès : de l'*anarchie*² industrielle à la *féodalité industrielle*, d'abord, puis à l'*empire industriel* avant que s'ouvre enfin la perspective de la *république industrielle*.

Proudhon passe en vérité assez vite sur la définition de chacune de ces séquences³. On comprend toutefois que :

- l'*anarchie industrielle* désigne le libéralisme de type anglo-saxon ou « l'idéal de l'économisme anglican » ;
- la *féodalité industrielle* qui lui succède réunit « tous les vices de l'anarchie et de la subalternisation, toutes les corruptions de l'hypocrisie et du scepticisme :

Système de concurrence anarchique et de coalition légale ;
Système de concessions gouvernementales et de monopoles d'État ;
Système de corporations, maîtrises et jurandes, en commandite et anonymes ;
Système de dettes nationales et d'emprunts populaires ;
Système d'exploitation du travail par le capital ;
Système de bascule mercantile et de brigandages boursiers ;
Système de sublimation des valeurs et de mobilisation des propriétés ;
Système de consommation de l'avenir par un présent de plus en plus appauvri. »

- l'*empire industriel*⁴ constitue « le troisième terme sériaire » :

Anarchie ou féodalité, en effet, l'histoire le démontre, c'est toujours le défaut d'équilibre, l'antagonisme, la guerre sociale, auxquels, dans l'état actuel des esprits, on ne saurait imaginer de remède qu'au moyen d'une concentration plus puissante, d'un troisième terme sériaire, que nous nommerons, sans nulle intention maligne, EMPIRE INDUSTRIEL.

(...)

L'EMPIRE INDUSTRIEL n'est autre chose que le principe anarchique lui-même, le fameux *laissez faire, laissez passer*, poussé à son extrême conséquence ; une réduction à l'absurde de l'économie politique classique et officielle, en un mot une contradiction.

Or, une contradiction n'est pas le droit, encore moins la liberté et l'égalité.

Et sans liberté, sans égalité, sans droit, la crise ne finit pas ; elle est seulement à sa troisième phase.

(...)

Que ne donnerait pas aujourd'hui le gouvernement de Napoléon III à celui qui trouverait moyen de lui concilier ces trois termes fatidiques : *anarchie industrielle*, FEODALITE INDUSTRIELLE, EMPIRE INDUS-

¹ Sur cette notion proudhonienne de *série*, et plus précisément de *dialectique sérielle*, nous renvoyons aux pages de notre fascicule 8, précisément au chapitre 1.3 (*La dialectique en question*) qui analyse cette problématique. Très brièvement, et pour rappel, la catégorie de *série* désigne chez Proudhon un agencement régi par une logique de l'*opposition* (différente en cela d'un processus *contradictoire* de type hégélien).

² Le vocable *anarchie* est pris au sens commun de *désordre* et *confusion*.

³ Sur lesquelles il reviendra plus longuement dans ses pages de conclusion.

⁴ Le concept d'*empire industriel* sera repris par Georges Duchêne dans son étude de 1869 *L'Empire industriel. Histoire critique des concessions financières et industrielles du Second Empire*.

TRIEL ; mélange d'autocratie, d'aristocratie, de démocratie, quelque chose comme le gouvernement de la Charte Saint-Ouen¹ !

- la république industrielle, enfin² :

Et terminons, envers et contre tous, la Révolution commencée en 89, en fondant l'équilibre économique et social, c'est-à-dire le droit, la liberté, l'égalité, l'honneur, la paix, le progrès, la joie intérieure, toutes les vertus civiques et domestiques, — je ne parle pas du gouvernement, je ne fais point ici de politique, — sur la **RÉPUBLIQUE INDUSTRIELLE**.

Que personne ne s'effraye du mot. Il ne dépend pas de moi de désigner autrement le quatrième terme de cette série économique, dont l'évolution frappe tous les regards : *Anarchie industrielle, Féodalité industrielle, Empire industriel, République industrielle*.

De ces quatre termes le premier touche à sa fin ; le second est à son apogée, le troisième en éclosion, le quatrième à l'état fœtal³.

« Les principes de l'économie républicaine, écrit Proudhon, fort différents de ceux du *Contrat social*, ne pouvaient être qu'indiqués dans le présent *Manuel*, comme ils l'avaient été déjà dans d'autres publications. Je me réserve d'en donner l'exposition originale et complète dans un prochain ouvrage⁴. »

Cette préface est datée du 15 décembre 1856.

2. L'introduction

Nous ne retiendrons des pages de l'introduction que les développements très remarquables **sur les deux aspects**, soit positifs, soit négatifs, de la **spéculation** que Proudhon définit en généralité comme l'un des quatre principes généraux de la production des richesses, avec le travail, le capital et le commerce.

Le capital est ici conçu comme du *travail accumulé*, en ce sens où « le capital, c'est la matière sur laquelle et avec laquelle on travaille ; le travail proprement dit est la façon nouvelle donnée à cette matière ». Et donc « capital et travail se confondent⁵ ».

Sous cet angle d'une *production* essentiellement rapportée au critère d'une *création d'utilité*⁶, la spéculation trouve son utilité dans la recherche des meilleures modalités d'interaction entre les autres trois facteurs.

¹ La Charte ou la Déclaration de Saint-Ouen fait référence au compromis négocié en 1814, à la fin du premier Empire, entre les partisans d'une monarchie constitutionnelle et le roi Louis XVIII qui, sans imposer un retour à l'Ancien régime, entendait bien faire respecter le principe d'une royauté de droit divin. Un compromis bancal, en quelque sorte.

² Avec cette remarquable mise à l'écart : « Laissons de côté les Saint-Simoniens, initiateurs de la nouvelle féodalité et promoteurs d'un empire impossible ».

³ Fœtal, écrit-on aujourd'hui.

⁴ Il faudra en vérité attendre la parution (posthume), en mai 1865, de son ouvrage *De la capacité politique des classes ouvrières* pour lire les développements de Proudhon sur la question du mutualisme et des associations ouvrières, notamment les chapitres de conclusion VIII et XIX de la troisième partie.

⁵ Une catégorie de capital tout à fait étrangère, on le constate aux réalités de l'exploitation de classe.

⁶ « Tout ce qui ajoute de l'utilité à la matière, soit en la façonnant, soit en la livrant, soit en la déplaçant, est véritablement productif (...) Ainsi, non seulement le travailleur produit, non seulement l'industriel qui engage son activité et sa fortune dans une entreprise où il fait travailler d'autres ouvriers produit, mais le capitaliste, qui fournit un fonds de roulement et des instruments à cette entreprise, et rend possible la nouvelle façon donnée à la matière par les travailleurs, contribue à la production ; le banquier, en contrôlant la solvabilité des commerçants et des fabricants et en donnant, par sa signature, la circulation à des billets qui sans lui resteraient en portefeuille, produit encore. Main-d'œuvre, transports, commerce, entreprises, prêts ou commandites, opérations de change et d'escompte, sont autant de formes diverses du même fait économique, la PRODUCTION. ».

Au-dessus du Travail, du Capital, du Commerce ou de l'Échange et de leurs innombrables variétés, il y a encore la *Spéculation*.

La Spéculation n'est autre chose que la conception intellectuelle des différents procédés par lesquels le travail, le crédit, le transport, l'échange, peuvent intervenir dans la production. C'est elle qui recherche et découvre pour ainsi dire les gisements de la richesse, qui invente les moyens les plus économiques de se la procurer, qui la multiplie soit par des façons nouvelles, soit par des combinaisons de crédit, de transport, de circulation, d'échange ; soit par la création de nouveaux besoins, soit même par la dissémination et le déplacement incessant des fortunes.

Par sa nature, la spéculation est donc essentiellement aléatoire, comme toutes les choses qui, n'ayant d'existence que dans l'entendement, attendent la sanction de l'expérience.

Et Proudhon de citer un certain nombre d'exemples d'une **utilité productive de la spéculation**. Voici l'un de ces exemples :

Un armateur de Marseille vient de recevoir d'Odessa le con-
naissement d'une cargaison de blé qui doit lui arriver sous un mois.
La disette sévit ; les céréales sont en hausse : transport de mar-
chandises, production. Au moment où le navire entre dans le port, le
blé a été vendu et revendu cinq ou six fois, toujours avec profit : par-
tage de bénéfices, production. Dans l'intervalle du débarquement, le
gouvernement abaisse les droits de douane et de péage sur les blés,
dont le prix se réduit de 10 0/0. L'affaire devient mauvaise pour le
dernier spéculateur, qui s'est trop aventuré et qui paye pour tous :
destruction de valeur entre ses mains, par conséquent démonstration
de la productivité spéculatrice chez ses confrères

Des exemples¹ qui aboutissent à cette conclusion, c'est nous qui soulignons :

Ainsi donc **la Spéculation est, à proprement parler, le génie de découverte**. C'est elle qui invente, qui innove, qui pourvoit, qui ré-
sout, qui, semblable à l'Esprit infini, *crée de rien* toutes choses. Elle
est la faculté essentielle de l'économie. Toujours en éveil, inépuisable
dans ses ressources, méfiante dans la prospérité, intrépide dans les
revers, elle avise, conçoit, raisonne, définit, organise, comman-
de, LEGIFERE ; le Travail, le Capital, le Commerce *exécutent*. Elle est la
tête, ils sont les membres ; elle marche en souveraine, ils suivent en
esclaves.

Et cependant, poursuit Proudhon, « Toute chose a son mauvais côté, toute institution ses abus, tout
avantage traîne après soi ses inconvénients. »

De même que le travail entraîne les ignominies du salariat, de même que le crédit engendre l'usure, de
même que le commerce est perverti par la contrefaçon et la fraude,

La Spéculation ne pouvait échapper à la commune loi : et comme les
pires abus sont ceux qui s'attachent aux meilleures choses, *corruptio
optimi pessima*², c'est sous le nom de Spéculation que le parasitisme,
l'intrigue, l'escroquerie, la concussion dévorent la richesse publique et
entretiennent la misère chronique du genre humain.

On trouve dans ce raisonnement l'illustration des **oppositions binaires** que Marx a précisément criti-
quées dans *Misère de la philosophie* : « Pour lui, M. Proudhon, *écrivait-il*, toute catégorie économique a
deux côtés, l'un bon, l'autre mauvais. Il envisage les catégories comme le petit-bourgeois envisage les
grands hommes de l'histoire : Napoléon est un grand homme ; il a fait beaucoup de bien, il a fait aussi
beaucoup de mal. Le *bon côté* et le *mauvais côté*, l'avantage et l'*inconvénient*, pris ensemble, forment,

¹ Parmi lesquels la célèbre faillite de l'Ecossois Law, une combinaison audacieuse « que la postérité,
affirme Proudhon, est loin, quant au fond, d'avoir condamnée ».

² *La corruption de ce qu'il y a de meilleure est la pire.*

pour M. Proudhon la *contradiction* dans chaque catégorie économique. Problème à résoudre : conserver le bon côté en éliminant le mauvais¹. ».

La Spéculation ainsi entendue, *conclut Proudhon*, n'est plus que l'art, toujours chanceux cependant, de s'enrichir sans travail, sans capital, sans commerce et sans génie ; le secret de s'approprier la fortune publique ou celle des particuliers sans donner aucun équivalent en échange : c'est le chancre de la production, la peste des sociétés et des États.

Et les exemples suivent, nombreux, d' « une réunion de tous les délits et crimes commerciaux : charlatanisme, fraude, monopole, accaparement, concussion, infidélité, chantage, escroquerie, vol. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette matière. On voit, par ces quelques exemples, qu'autant la condition aléatoire, inséparable de toute spéculation sérieuse, fournit de prétextes à la spéculation abusive ; autant les erreurs, dont la première est involontairement et innocemment susceptible, fournissent d'excuses et de déclinatoires à la seconde. C'est une mer remplie d'écueils, de bas-fonds, de courants et d'entonnoirs, visitée par les trombes, les glaces, les brouillards, les ouragans, infestée par les flibustiers et les corsaires.

3. Considérations finales

Proudhon revient plus longuement dans ces considérations finales sur les **trois phases sérielles** qu'il a mises en place dès les premières pages de son introduction.

La **féodalité industrielle** trouve un nouveau développement sous la forme d'une analyse des « causes organiques et constitutionnelles » de la crise qui en résulte.

Ce sont :

- 1. *L'exorbitance du capital engagé dans l'outillage industriel, notamment dans les chemins de fer*
- 2. *Le retour au salariat de la population industrielle à fur et mesure du développement de la société anonyme, et la distribution de moins en moins équitable des produits*
- 3. *Le défrètement des campagnes par les chemins de fer, au profit de Paris, des grandes villes et de l'étranger, et au détriment des populations rurales*
- 4. *La défaite de la propriété immobilière par la propriété mobilière, en autres termes de l'hypothèque par l'action.*
- 5. *La subalternisation de l'agriculture par la finance, et conséquemment, dans un délai plus ou moins long, le retour de la propriété terrienne aux mœurs féodales*
- 6. *L'appauvrissement continu du sol par le système d'exploitation suivi*
- 7. *L'augmentation du prix des loyers, à Paris et dans les chefs-lieux de départements*
- 8. *L'accroissement continu de l'impôt*
- 9. *Le besoin de plus en plus grand de numéraire pour le service de l'agiotage*
- 10. *Enfin, l'abaissement du sens moral dans la nation, la corruption de la foi publique et le délaissement du travail producteur pour la spéculation parasite et le jeu.*

Avec cette conclusion : « La CRISE, en un mot, c'est la Féodalité industrielle : ne cherchez point ailleurs la cause de cette gêne universelle, endémique, incurable. ».

Et avec cette précision ; « À la *Féodalité industrielle* (...) doit succéder, selon la loi des antinomies historiques, une DEMOCRATIE INDUSTRIELLE : Cela résulte de l'opposition des termes, comme le jour succède à la nuit. »

Or, comme en 1789 lors de la Terreur jacobine, cette révolution ne peut advenir sans l'intermédiaire d'un **régime despotique** : ce sera le rôle transitoire de **l'Empire industriel** comme expression du « point culminant de l'absorption capitaliste et spéculative » et comme « apogée de la crise »

Proudhon s'engage ici dans une analyse expressément formulée **en termes de classes**.

¹ K. Marx, *Misère de la Philosophie*, Editions sociales, Paris 1977, p. 120.

La révolution de 1848, note-il, a trompé l'« attente générale » qui l'avait engendrée et la société qui en a résulté s'est « immédiatement divisée, par la nature des relations et des intérêts, en trois classes principales, que nous nommerons simplement *classe supérieure*, *classe inférieure* et *classe moyenne* ».

La **classe supérieure** : elle « a remplacé l'ancienne noblesse¹ » et « se compose de toutes les notabilités financières, industrielles, commerciales, agricoles, scientifiques, etc. ; des administrateurs de grandes Compagnies, en un mot de tous ceux, quel que soit d'ailleurs leur mérite personnel, dont le revenu provient, pour la plus grande part, de la prélibation capitaliste, du monopole des concessions, du privilège des offices, sinécures, et des arrérages de la propriété ». Proudhon y ajoute les hauts fonctionnaires de l'administration, du clergé, de la magistrature et de l'armée. Tous constituent « le parti conservateur par excellence ». Cette classe supérieure constitue « le parti conservateur par excellence ».

La **classe moyenne** : elle correspond à « ce monde de boutiquiers, de fabricants, d'artisans, de cultivateurs, d'entrepreneurs de toute espèce » qui est tombé dans une condition si précaire qu'il « a perdu toute foi aux combinaisons politiques » : or, écrit Proudhon, « quand la foi à l'ordre politique s'évanouit, le jour n'est pas loin où l'ordre politique doit se renouveler ou périr : c'est la loi des révolutions. ». Ecra-sé par l'impôt et par la concurrence des grandes compagnies, l'exercice de ces *professions libres* subit surtout les effets d'un marché intérieur déprimé : « Au dedans, les masses, trop pauvres, ne dépensant plus que pour leurs aliments, n'achètent pas ; au dehors, l'exportation, mal soutenue par le marché intérieur, met le fabricant à la merci de l'acheteur étranger », de sorte, conclut Proudhon, que « le problème à résoudre en faveur de la classe moyenne (...) n'est autre que celui dont la classe inférieure réclame à son tour la solution ».

La **classe inférieure** : elle a pour caractère non seulement le travail, qu'elle partage avec la classe moyenne, mais **le salariat**, lequel est devenu² **synonyme de misère** en raison de « l'insécurité du commerce et des entreprises », du « progrès des machines », de « l'avitaillement de la main-d'œuvre » et de « l'abrutissement du travail parcellaire ».

Le raisonnement aboutit à cette conclusion : « La question est donc commune aux deux classes, et leurs intérêts, différents à la superficie, sont au fond solidaires³ ».

Or, « si ces deux grands corps ne parviennent pas à s'entendre », comme les révolutions de 1789, 1793, 1830 et 1848 l'ont assez montré, c'est en raison de la prédominance dans « la pensée populaire » de ce que Proudhon dénonce comme un **instinct**, une sorte de pulsion irraisonnée qui pousse les classes exploitées à chercher la protection d'un dictateur et, en l'occurrence, à soutenir l'Empire :

Le peuple n'entend rien aux *affaires*. Il n'a aucune idée des principes de l'économie, des lois de l'échange, du crédit. Il ne comprend pas mieux la responsabilité que la tenue des livres : dans tout cet organisme qui fait le sujet des méditations du siècle, il est plus disposé à voir un dédale où ses intérêts sont sacrifiés à l'habileté bourgeoise qu'un système de garanties à la fois égalitaires et libérales. Il trouve donc plus simple de *bloquer* tout en une communauté gouvernementale, que de chercher dans une constitution savante l'accord de la liberté et du droit.

(...)

Le peuple, en haine de l'aristocratie, en méfiance de la classe moyenne, en dédain de la République rouge et modérée, a donc fait l'Empire. Comme la plèbe de César, il attend que son patron lui jette à dévorer le bourgeois. La fameuse *Marianne*, organisée en apparen-

¹ Dont elle « ambitionne les titres comme elle en affecte les mœurs ».

² « est devenu » : il ne l'est pas organiquement aux yeux de Proudhon qui précise : « Dans de bonnes conditions, l'état de salarié peut être considéré comme le plus avantageux à la liberté du cœur et de l'esprit, et jusqu'à un certain point au bien-être de l'individu et de la famille (...) ».

³ Avec cette précision, s'agissant toujours du rapport salarial : « Il n'y a véritablement entre elles d'opposition que celle qui résulte du contrat de louage d'ouvrage qui les unit ; mais cette opposition se rencontre partout où il y a vendeur et acheteur, partout où il existe distinction de parties, échange, société. Bien loin qu'elle produise nécessairement la lutte, c'est sur elle que repose la société elle-même ». Cette thèse d'une *collaboration* de classe dans le cadre du marché avec la petite-bourgeoisie productive est tout à fait centrale dans la pensée sociologique de Proudhon. Elle participe de son refus d'aucun recours à l'appareil d'Etat par le biais notamment des nationalisations. Deux éléments significatifs de cette collaboration de classe : le post-scriptum de ses *Confessions d'un révolutionnaire* de 1849 évoque explicitement « l'apothéose de la classe moyenne » et son ouvrage de 1851, *Idée générale de la révolution* commence par une interpellation « à la bourgeoise » en vue de sa « réconciliation avec le prolétariat ». Cela même si ces espoirs de Proudhon seront amèrement déçus.

ce contre l'Empire, n'est autre chose, au fond, qu'une sommation à l'Empire de remplir son mandat.

Jusqu'à présent, il est vrai, l'Empire a tenu ferme contre la pression du prolétariat : il a sauvé la vieille société. Car si l'instinct de la multitude est de faire un empereur, la raison de l'Empire est de maintenir de son mieux la hiérarchie politique et sociale.

L'Empire est incapable par sa nature de répondre aux aspirations populaires¹. La solution réside en fin de compte dans l'émergence historique d'un régime social nouveau que Proudhon identifie à la **démocratie industrielle**, à savoir *la commandite du travail par le travail ou mutualité universelle*.

Proudhon se livre alors à une ébauche des développements qui prendront toute leur ampleur dans son dernier ouvrage de 1864-1865 sur la *Capacité politique des classes ouvrières*.

Après avoir mis en garde contre les illusions qui ont pu conduire nombre d'associations ouvrières à leur perte en 1848, il formule en ces termes **les deux questions** auxquelles il convient d'apporter une réponse claire :

Le problème posé aux Associations ouvrières, hors duquel elles retombent fatalement dans le limbe des confréries religieuses, des impuissances philanthropiques, se divise en deux questions connexes :

1. Existe-t-il dans le concours des forces et dans leur combinaison une virtualité productive telle qu'elle donne lieu à des résultats financièrement appréciables ; qu'en conséquence l'ouvrier puisse s'en servir pour la formation du capital qui lui manque, et la conversion de sa qualité de salarié en celle de participant ?

Le travail, en autres termes, peut-il par lui-même, comme le capital, commanditer les entreprises ?

2. La propriété des entreprises et leur direction, au lieu de rester, comme généralement elles ont été toujours, individuelles, peuvent-elles devenir progressivement collectives, au point de fournir, d'une part, aux classes laborieuses, une garantie d'émancipation décisive ; d'autre part, aux nations civilisées, une révolution dans le rapport du travail et du capital, partant la substitution définitive, dans l'ordre politique, de la Justice à la raison d'État ?

De la réponse qui sera faite à ces questions dépend tout l'avenir des travailleurs. Si cette réponse est affirmative, un monde nouveau s'ouvre à l'humanité ; si elle est négative, le prolétaire peut se le tenir pour dit.

Or la réponse à ces questions exige des travailleurs qui n'obéissent pas à leurs seuls *instincts* mais qui « ont appris à l'école des exploiters à se passer d'eux ». Hélas, ces *ouvriers d'élite* ne sont pas les plus nombreux². Toute la difficulté est donc de former des travailleurs de type nouveau : « Il s'agit (...) de former une réunion d'ouvriers doués d'une certaine dose de moralité et d'intelligence, capables de concevoir les lois de l'économie sociale, ayant la ferme volonté de les suivre, sans y mêler rien des fantaisies et hallucinations de l'époque ; il s'agit, en un mot, pour la question que nous venons de poser, de former, non pas une masse de capitaux, mais *un fonds d'hommes*. »

Bref il s'agit de trouver des ouvriers capables de fonder « une société modèle » : « un véritable embryon palingénésique³ ».

Proudhon se livre alors à un véritable inventaire⁴ des sociétés ouvrières existantes de 1853 à 1856 sur les bases suivantes, constitutives de ce qu'il nomme *l'organique des sociétés ouvrières* :

¹ Sur cette mission historique que Proudhon assignait à l'Empire, nous renvoyons à notre commentaire de *La Révolution sociale démontrée par le coup d'État du 2 décembre*, au chapitre 3.2 de notre fascicule 21.

² Et Proudhon de citer sur ce point un extrait des *Principes d'économie politique* de J. Stuart Mill où l'auteur stigmatise l'indiscipline et l'insolence de l'ouvrier anglais ordinaire dès qu'il cesse d'être servile...

³ ou palingénésique, capable donc d'une palingénésie qui est une manière de régénération.

⁴ Ce ne sont pas moins de 17 sociétés qui se trouvent recensées, des bijoutiers, menuisiers et maçons aux lunettiers, graveurs et ferblantiers, puis d'autres. Tous métiers d'artisans, notons-le.

1. Faculté illimitée d'admettre sans cesse de nouveaux associés ou adhérents ; conséquemment, perpétuité et multiplication à l'infini des compagnies et caractère universaliste de leur constitution.
 2. Formation progressive du capital par le travail ; en autres termes, *commandite du travail par le travail*, soit que les ouvriers fabriquent eux-mêmes, les uns pour les autres, selon leurs spécialités, les outils et meubles dont ils ont respectivement besoin, soit au moyen de prélèvements sur le prix des ventes et services, ou de retenues mensuelles sur les salaires.
 3. Participation de tous les associés à la direction de l'entreprise et aux bénéfices, dans les limites et proportions déterminées par l'acte social.
 4. Travail aux pièces, et salaire proportionnel.
 5. Recrutement incessant de la Société parmi les ouvriers qu'elle emploie en qualité d'auxiliaires.
 6. Caisse de retraite et de secours, formée par une retenue sur les salaires et les bénéfices.
- À ces conditions fondamentales, qu'on peut regarder comme la loi commune des Associations, il conviendra bientôt d'ajouter les suivantes, qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer à plusieurs, sont le complément nécessaire du système.
7. Éducation progressive des apprentis.
 8. *Garantie mutuelle* de travail, c'est-à-dire de fourniture et consommation, ainsi que de bon marché entre les diverses Associations.
 9. Publicité des écritures.

Toutes ces sociétés, souligne Proudhon, ont connu l'adversité en raison surtout de l'inexpérience des participants eux-mêmes, tant il est vrai que « la tâche la plus difficile des Associations n'est pas de se constituer et de vivre, c'est de civiliser les associés ». Mais il ne demeure pas moins vrai que « les Associations ouvrières sont les foyers de production, nouveau principe, nouveau modèle, qui doivent remplacer les Sociétés anonymes actuelles, où l'on ne sait qui est le plus indignement exploité, du travailleur ou de l'actionnaire ».

La **mutualité** des services s'installe ainsi dans une entreprise lorsque « tous les travailleurs, au lieu de travailler pour un entrepreneur qui les paye et garde leur produit, sont censés travailler les uns pour les autres, et concourent ainsi à un produit commun dont ils partagent le bénéfice ».

Or, étendez aux Associations travailleuses prises pour unités, le principe de mutualité qui unit les ouvriers de chaque groupe, et vous aurez créé une forme de civilisation qui, à tous les points de vue, politique, économique, esthétique, diffèrera totalement des civilisations antérieures ; qui ne pourra plus redevenir ni féodale ni impériale ; qui, avec toutes les garanties possibles de liberté, avec une publicité loyale, avec un système impénétrable d'assurances contre le vol, la fraude, la concussion, le parasitisme, le népotisme, l'accaparement, l'agiotage, la hausse factice des loyers, des subsistances, des transports, du crédit ; contre la surproduction, la stagnation, les engorgements, le chômage, la maladie, la misère, ne donnant rien à la *charité*, vous offrira partout et toujours le DROIT.

« Sans doute, *convient Proudhon*, il y a loin de la réunion en Sociétés de quelques centaines d'ouvriers, à la reconstitution économique d'une nation de 36 millions d'âmes. Aussi n'attendons-nous pas une telle réforme de la seule expansion de ces Sociétés. Ce qui importe, c'est que l'idée marche, qu'elle se démontre par l'expérience ; c'est que la loi se pose dans la pratique comme dans la théorie ».

*

Redisons-le : ces vues seront reprises et précisées par Proudhon dans son ouvrage de 1865 *De la capacité politique des classes ouvrières*.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain fascicule.

Marx, à mesure

Table générale

Paul Annenkov, <i>Dix années mémorables</i> (Extrait)	Vol. 3
F-N (G) Babeuf, Aperçu biographique et contexte politique	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Controverse avec Antonelle	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Dernière lettre à sa femme et à ses enfants (27.05.1797)	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Discours préliminaire au <i>Cadastre universel</i>	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Lettre à Jacques-Michel Coupé (10.09.1791)	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Lettre à Anaxagore Chaumette (07.05.1793)	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Lettre à Charles Germain (28.07.1795)	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Lettres à Félix Le Peletier (14.07.1796)	Vol. 12
F-N (G) babeuf, Dernière lettre à sa famille	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Manifeste des Plébéiens	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Plaidoirie de Vendôme	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Prénoms et prisons	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, <i>Le Tribun du Peuple</i>	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Sur la loi agraire	Vol. 12
Philippe Buonarroti, La société des Egaux	Vol. 12
Philippe Buonarroti, Doctrine de Babeuf	Vol. 12
Philippe Buonarroti, Réponse à MV	Vol. 12
Louis-Napoléon Bonaparte, Chronologie d'une ascension politique	Vol. 21
Louis-Napoléon Bonaparte, Le coup d'Etat de décembre 1851. Repères chronologiques et poiltiques	Vol. 21
Louis-Napoléon Bonaparte, <i>L'Extinction du paupérisme</i>	Vol. 21
Louis Blanc, De quelle manière on pourrait, selon nous, organiser le travail.	Vol. 13
Louis Blanc, <i>Catéchisme des socialistes</i>	Vol. 14
Philippe Buchez, Economie politique	Vol. 13
Etienne Cabet, <i>Allons en Icarie.</i>	Vol. 13
Etienne Cabet, Comment je suis communiste	Vol. 13
Etienne Cabet, <i>Credo communiste</i>	Vol. 14
Etienne Cabet, Eléments de biographie et contexte politique	Vol. 13
Etienne Cabet, Quarante-huit conditions pour devenir Icarien (1850)	Vol. 13
Etienne cabet, Publications croisées avec les babouvistes	Vol. 13
Etienne Cabet, Rupture avec Dézamy	Vol. 13
Charbonnerie française, brève histoire	Vol. 13
Chartisme (Ie), Vue d'ensemble	Vol. 11
Chartisme (Ie), Chronologie	Vol. 11
Chartisme (Ie), Protagonistes	Vol. 11
Le concept de <i>mode de production</i> : premières formulations	Vol. 22
En vue du <i>mode de production asiatique</i>	Vol. 22
Victor Considerant, <i>Manifeste de la Démocratie au XIXe siècle</i>	Vol. 14
Le <i>Crédit mobilier</i> et les frères Pereire	Vol. 15
Charles de Bouckère, Rapport de la commission d'enquête sur l'arrestation du Docteur Marx et de sa femme	Vol. 16
Classes et lutte de classes : une notion libérale ?	Vol. 16
Classes et lutte de classes : Marx, Engels, premières élaborations	Vol. 16
Classes et lutte de classes : protagonistes	Vol. 16
La controverse sur l'eurocentrisme de Marx et d'Engels	Vol. 22
L'affaire Freddy Demuth	Vol. 20
Théodore Dézamy, <i>Le code de la Communauté</i> , Chapitre XVIII	Vol. 13
Théodore Dézamy, Eléments de biographie	Vol. 13
F. Engels, Adresse à M. Feargus O'Connor (<i>The Northern Star</i> du 25.07.1846)	Vol. 11
F. Engels, L'armistice prusso-danois (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 10 septembre 1848)	Vol. 14
F. Engels, <i>Contribution à l'Histoire de la Ligue des Communistes</i>	Vol. 14
F. Engels, <i>Contribution à l'Histoire de la Ligue des Communistes</i> (2)	Vol. 18
F. Engels, <i>Contribution à l'Histoire de la Ligue des Communistes</i> (3)	Vol. 19
F. Engels, Discours sur la Pologne (<i>Deutsche-Brüsseler-Zeitung</i> du 29.11.1847)	Vol. 11
F. Engels, <i>Esquisse d'une critique de l'économie politique</i>	Vol. 2
F. Engels, Feargus O'Connor et le peuple irlandais (<i>Deutsche-Brüsseler-Zeitung</i> du 9.01.1848)	Vol. 11
F. Engels, L'agitation chartiste (<i>La Réforme</i> du 30.12.1847)	Vol. 11
F. Engels, La crise commerciale en Angleterre (<i>La Réforme</i> du 23.10.1847)	Vol. 11
F. Engels, La « Coercion Bill » irlandaise et les chartistes (<i>La Réforme</i> du 8.01.1846)	Vol. 11
F. Engels, <i>La Guerre des paysans en Allemagne</i>	Vol. 19
F. Engels, La Kölnische Zeitung et la révolution de juin. (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 1 ^{er} juillet 1848)	Vol. 15
F. Engels, La lutte des Magyars (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 13 janvier 1849)	Vol. 14
F. Engels, La révolution de juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> des 1 ^{er} et 2 juillet 1848)	Vol. 15
F. Engels, <i>La Situation de la Classe laborieuse en Angleterre</i>	Vol. 11
F. Engels, Le banquet chartiste (<i>La Réforme</i> du 6.11.1847)	Vol. 11

F. Engels, Le congrès économique (<i>Deutsche Brüsseler Zeitung</i> du 26.09.1847)	Vol. 10
F. Engels, Le congrès sur le libre-échange à Bruxelles (<i>The Northern Star</i> du 09.10.1847)	Vol. 10
F. Engels, Le mouvement chartiste (<i>La Réforme</i> du 22.11.1847)	Vol. 11
F. Engels, Le panslavisme démocratique ((<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 15 février 1849)	Vol. 14
F. Engels, Le procès des communistes à Cologne (<i>New York Daily Tribune</i> du 22.12.1852)	Vol. 20
F. Engels, Le programme agraire des chartistes (<i>La Réforme</i> du 01.11.1847)	Vol. 11
F. Engels, Le statu quo en Allemagne (1847)	Vol. 3
F. Engels, Les Démocrates Fraternelles à la cl. ouvrière d'Angleterre et d'Irlande (<i>Northern Star</i> du 8.01.48)	Vol. 11
F. Engels, Lettre à Eduard Bernstein du 22 février 1882	Vol. 14
F. Engels, Lettre à Conrad Schmidt, du 05.08.1890	Vol. 5
F. Engels, Lettre à Conrad Schmidt, du 27.10.1890	Vol. 5
F. Engels, Lettre à Joseph Bloch, du 21.09.1890	Vol. 5
F. Engels, Lettre à Franz Mehring, du 17.07.1893	Vol. 5
F. Engels, Lettre à Walter Borgius, du 25.01.1891	Vol. 5
F. Engels, <i>Lettres d'Allemagne</i> (<i>The Democratic Review</i> , janvier-août 1850)	Vol. 19
F. Engels, <i>Lettres de France</i> (<i>The Democratic Review</i> , janvier-août 1850)	Vol. 15
F. Engels, Le 23 juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 28 juin 1848)	Vol. 15
F. Engels, Le 24 juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 28 juin 1848)	Vol. 15
F. Engels, Le 25 juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 29 juin 1848)	Vol. 15
F. Engels, La campagne pour la Constitution du Reich	Vol. 17
F. Engels, Meeting pour la pétition nationale (<i>La Réforme</i> 19.01.1848)	Vol. 11
F. Engels, <i>La loi anglaise des 10 heures</i>	Vol. 19
F. Engels, Mission à Paris (1846-1847)	Vol. 3
F. Engels, Le panslavisme démocratique (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 15 février 1849)	Vol. 14
F. Engels, Préface à <i>Travail salarié et Capital</i> , avril 1891	Vol. 9
F. Engels, Préface à <i>Discours sur la Question du Libre-échange</i> (1888)	Vol. 10
F. Engels, Préface à l'édition de 1885 du <i>18 Brumaire de Louis Napoléon</i>	Vol. 21
F. Engels, <i>Principes du communisme</i> (1847)	Vol. 14
F. Engels, Progrès de la Réforme sociale sur le Continent (1843)	Vol. 13
F. Engels, Révolution et contre-révolution en Allemagne	Vol. 17
F. Engels, sur « les peuples sans histoire »	Vol. 14
F. Engels, Sur l'inactivité des prolétaires français en déc. 1851 (<i>Notes to the People</i> , février/avril 1852)	Vol. 21
Ferdinand Flocon, Lettre d'invitation à Marx	Vol. 16
Charles Fourier, Eléments de biographie	Vol. 1
Charles Fourier, Eléments de doctrine	Vol. 1
Charles Fourier, L'expérience de la phalange de Condé-sur-Vesgre	Vol. 1
Andreas Gottschalk, son action politique en 1848-1849 à Cologne	Vol. 18
Karl Grün : Notice biographique	Vol. 7
Hegel, L'idéalisme hégélien, première approche	Vol. 1
Hegel, Deuxième approche : la philosophie du droit	Vol. 1
Hegel, La philosophie de l'histoire.	Vol. 1
Hegel et l'Orient.	Vol. 22
H. Heine : « Les pauvres tisserands »	Vol. 2
Moses Hess, <i>Catéchisme communiste par questions et réponses</i> (1844)	Vol. 14
Moses Hess, <i>L'essence de l'argent</i>	Vol. 2
Moses Hess, <i>Les derniers philosophes</i>	Vol. 7
Moses Hess : une biographie intellectuelle	Vol. 7
Moses Hess, Engels et Marx : chronique d'une rupture	Vol. 7
Jeunes hégéliens	Vol. 1
Victor Hugo, Discours du 15 janvier 1850 sur la liberté de l'enseignement	Vol. 16
Journaux ouvriers et républicains sous la monarchie de Juillet	Vol. 13
Richard Lahautière, Eléments de biographie	Vol. 13
Richard Lahautière, <i>Petit catéchisme de la réforme sociale</i>	Vol. 14
Albert Laponneraye, Eléments de biographie	Vol. 13
Albert Laponneraye, <i>Catéchisme démocratique</i>	Vol. 14
Ferdinand Lassalle, Les premiers emprisonnements (1847-1849)	Vol. 18
Ligue des Communistes, Le projet d'émigration du citoyen cabot	Vol. 13
<i>Ligue des communistes</i> , Mise en sommeil ou dissolution en juin 1848 ?	Vol. 18
<i>Ligue des communistes</i> , La rupture de septembre 1850	Vol. 19
<i>Ligue des communistes</i> , La fraction Willich/Schapper	Vol. 19
<i>Ligue des communistes</i> , Revendications du parti communiste en Allemagne (mars 1848)	Vol. 18
Sylvain Maréchal, <i>Manifeste des Egaux</i>	Vol. 12
K. Marx et F. Engels, Adresse de mars 1850 du Comité central de la Ligue des communistes	Vol. 19
K. Marx et F. Engels, Adresse de juin 1850 du Comité central de la Ligue des communistes	Vol. 19
K. Marx et F. Engels, Le chant du coq gaulois	Vol. 18
K. Marx et F. Engels, <i>La circulaire contre Kriege</i>	Vol. 3
K. Marx et F. Engels, Déclaration du 20 novembre 52 au <i>Morning Advertiser</i>	Vol. 20
K. Marx et F. Engels, <i>Instruction du Comité de correspondance communiste</i> (juin 1846)	Vol. 3
K. Marx et F. Engels, <i>La Sainte Famille</i>	Vol. 4
K. Marx et F. Engels, <i>Les Grands Hommes de l'Exil</i>	Vol. 19
K. Marx et F. Engels, <i>L'Idéologie allemande</i> (1) L'adieu à Feuerbach	Vol. 5
K. Marx et F. Engels, <i>L'Idéologie allemande</i> (2) Saint Max, les enjeux	Vol. 6

K. Marx et F. Engels, <i>L'Idéologie allemande</i> (2) Saint Max, la polémique	Vol. 6
K. Marx et F. Engels, <i>L'Idéologie allemande</i> (3) Critique du socialisme allemand	Vol. 7
K. Marx et F. Engels, <i>Le manifeste du Parti communiste</i>	Vol. 14
K. Marx et F. Engels, <i>Préfaces au Manifeste</i>	Vol. 14
K. Marx et F. Engels, <i>Le Manifeste</i> , une œuvre de plagiaires ?	Vol. 14
K. Marx, F. Engels et P.-J. Proudhon, Chronique d'une rupture	Vol. 8
K. Marx, F. Engels, Stratégies (la ligne politique de la <i>Neue Rheinische Zeitung</i> en 1848-1849)	Vol. 18
K. Marx et F. Engels, La <i>Neue Rheinische Zeitung Politisch-ökonomische Revue</i>	Vol. 19
K. Marx et F. Engels, sur la lutte des classes en Angleterre. Récapitulatif	Vol. 11
K. Marx et F. Engels, sur Gracchus Babeuf	Vol. 12
K. Marx et F. Engels, sur la question d'Orient	Vol. 22
K. Marx et F. Engels, sur la guerre de Crimée	Vol. 22
K. Marx et F. Engels, sur la rébellion des Cipayes en Inde. Articles parus dans le <i>New York Daily Tribune</i>	Vol. 24
K. Marx et F. Engels, sur la crise de 1857. Articles parus dans le <i>New York Daily Tribune</i>	Vol. 25
K. Marx et F. Engels : le journalisme politique au cours de la décennie 1851-1861	Vol. 22
K. Marx et F. Engels : répertoire des articles de presse parus entre 1852 et 1856	Vol. 22
K. Marx et F. Engels : répertoire des articles de presse parus entre 1857 et 1858	Vol. 24
K. Marx et A. Ruge, <i>Une correspondance de 1843</i>	Vol. 2
K. Marx, Au parlement ouvrier (<i>People's Paper</i> du 18.03.1854)	Vol. 22
K. Marx, <i>Le chevalier de la noble conscience</i>	Vol. 20
K. Marx, <i>Le Communisme du Rheinische Beobachter</i> (12.09.1847)	Vol. 3
K. Marx, <i>La Critique moralisante et la Morale critique. Contre Karl Heinzen</i> (1847)	Vol. 3
K. Marx, <i>Critique de la Philosophie du Droit de Hegel</i>	Vol. 2
K. Marx, <i>Critiques en marge de l'article « Le roi de Prusse et la Réforme sociale. Par un Prussien »</i>	Vol. 2
K. Marx, <i>De la Question juive</i>	Vol. 2
K. Marx, <i>Discours sur la Question du Libre-échange</i>	Vol. 10
K. Marx, Discours sur la Pologne (<i>Deutsche-Brüsseler-Zeitung</i> du 29.11.1847)	Vol. 11
K. Marx, Grèves ouvrières (<i>New York Daily Tribune</i> de juillet à décembre 1853)	Vol. 22
K. Marx, <i>Grundrisse</i> , histoire d'un manuscrit	Vol. 23
K. Marx, <i>Grundrisse</i> (1) : l'introduction de 1857	Vol. 23
K. Marx, l'Espagne en révolution	Vol. 22
K. Marx, <i>Le 18 Brumaire de Louis Napoléon</i>	Vol. 21
K. Marx, <i>La guerre civile en France</i> , Adresse du 30.05.1871 du Conseil général de l'AIT	Vol. 21
K. Marx, <i>La duchesse de Sutherland et l'esclavage</i> (<i>New York Daily Tribune</i> du 09.02.1853)	Vol. 22
K. Marx, <i>L'émigration forcée</i> (<i>New York Daily Tribune</i> du 22.03.1853)	Vol. 22
K. Marx, Lettre à Annenkov, du 28.12.1846	Vol. 5
K. Marx, Lettre à Ferdinand Lassalle, du 02.06.1860	Vol. 20
K. Marx, Lettre à Proudhon, du 05.05.1845	Vol. 8
K. Marx, Lettre à Schweitzer, du 19.01.1865	Vol. 8
K. Marx, Lettre au parlement ouvrier (<i>The People's paper</i> du 18.03.1854)	Vol. 11
K. Marx, L'Italie en résistance	Vol. 22
K. Marx, Le libre-échange et les chartistes (<i>New York Daily Tribune</i> du 25.08.1852)	Vol. 11
K. Marx, <i>Les Lutttes de classes en France</i> (1)	Vol. 15
K. Marx, <i>Les Lutttes de classes en France</i> (2)	Vol. 16
K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 1. La préface de Marx	Vol. 2
K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 2. Cahiers de lecture	Vol. 2
K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 3. Premier manuscrit	Vol. 2
K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 4. Troisième manuscrit	Vol. 2
K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 5. Eloge de Feuerbach	Vol. 2
K. Marx, <i>Manuscrits parisiens</i> : 6. Les manuscrits en débat	Vol. 2
K. Marx, <i>Misère de la Philosophie</i> : 1. <i>Une découverte scientifique</i>	Vol. 8
K. Marx, <i>Misère de la Philosophie</i> : 2. <i>La métaphysique de l'économie politique</i>	Vol. 8
K. Marx, Notice sur deux ouvrages d'Adolphe Chenu et de Lucien De la Hodde	Vol. 16
K. Marx, Plaidoyer du 8 février 1849	Vol. 18
K. Marx, Préface à la <i>Critique de l'Economie politique</i> , janvier 1859	Vol. 5
K. Marx, Préface à l'édition de 1869 du <i>18 Brumaire de Louis Napoléon</i>	Vol. 21
K. Marx, <i>Révélations sur le procès de communistes</i>	Vol. 20
K. Marx, <i>Les révolutions de 1848 et le prolétariat</i> (14.04.1856)	Vol. 21
K. Marx, La révolution de juin (<i>Neue Rheinische Zeitung</i> du 29 juin 1848)	Vol. 15
K. Marx, Sur la théorie ricardienne de la rente foncière : une <i>questiuncula theoricæ</i>	Vol. 22
K. Marx, Sur la loi des 10 heures (<i>New York Daily Tribune</i> du 15.03.1853)	Vol. 22
K. Marx, Thèses sur Feuerbach	Vol. 5
K. Marx, <i>Travail salarié et Capital</i>	Vol. 9
K. Marx, Tories et Whigs (<i>New York Daily Tribune</i> du 21.08.1852)	Vol. 11
K. Marx : 1850-1852, la reprise des travaux théoriques et des recherches	Vol. 22
K. Marx et F. Lassalle, leurs relations en 1848-1849	Vol. 18
K. Marx : Les étapes de l' <i>Economie</i> (1) : 1844-1858	Vol. 23
Mazzini contre le socialisme et les socialistes français	Vol. 19
Jules Mirès, notice biographique	Vol. 25
Charles de Montalembert, Discours du 21 juillet 1849 sur la liberté de la presse	Vol. 16
J. Nagels, Le point de vue de la production dans le marxisme	Vol. 8
J. Nagels, David Ricardo : la loi dite des coûts comparatifs	Vol. 8

Note sur l'aristocratie financière	Vol. 16
Note sur Charles Anderson Dana et le <i>New York Daily Tribune</i>	Vol. 22
Note sur l'emprunt révolutionnaire allemand	Vol. 19
Note sur Hegel et l'Orient	Vol. 22
Note sur la <i>Neue Rheinische Zeitung</i>	Vol. 18
Note sur la garde nationale mobile	Vol. 15
Note sur la guerre de Crimée : chronologie	Vol. 22
Note sur l'immigration politique à Londres vers 1850	Vol. 19
Note sur la journée du 15 mai	Vol. 15
Note sur la paysannerie parcellaire	Vol. 21
Note sur la rébellion des Cipayes en Inde : contexte historique et chronologie des événements	Vol. 24
Note sur la crise de 1857	Vol. 25
Note sur le lumpenprolétariat	Vol. 16
Note sur les journées de juin	Vol. 15
Note sur la <i>Société universelle des communistes révolutionnaires</i>	Vol. 19
Note sur la <i>Société du Dix-Décembre</i>	Vol. 21
Note sur les sociétés en commandite par actions	Vol. 25
Note sur les ateliers nationaux	Vol. 15
Constantin Pecqueur/ Louis Greppo, <i>Catéchisme social</i>	Vol. 14
Philippe Gigot, <i>le premier marxiste belge</i>	Vol. 16
J-J Pillot, Eléments de biographie	Vol. 13
Le procès des communistes à Cologne : chronique d'une répression	Vol. 20
Le procès des communistes à Cologne : agents doubles, mouchards et provocateurs	Vol. 20
P-J. Proudhon, <i>La Création de l'Ordre dans l'Humanité</i> , résumé analytique du Ch. III	Vol. 8
P-J. Proudhon, Eléments de biographie	Vol. 8
P-J. Proudhon, Note sur ses relations avec Louis-Napoléon Bonaparte (1848-1852)	Vol. 21
P-J. Proudhon, Note sur le <i>Manuel du spéculateur à la bourse</i>	Vol. 25
P-J. Proudhon, Lettre à Marx, du 17.05.1846	Vol. 8
P-J. Proudhon, <i>Philosophie de la Misère</i> , résumé analytique de l'ouvrage	Vol. 8
P-J. Proudhon, Le projet d' <i>Association progressive</i>	Vol. 8
P-J. Proudhon, Réaction au pamphlet de Marx	Vol. 8
P-J. Proudhon, <i>La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 Décembre</i>	Vol. 21
Les résidences de Marx à Bruxelles en 1845-1848	Vol. 16
Les résidences de Marx à Londres	Vol. 19
La révolution de 1848 en France : chronologie des événements (1)	Vol. 15
La révolution de 1848 en France : chronologie des événements (2)	Vol. 21
Auguste Romieu, <i>Le spectre rouge de 1852</i>	Vol. 21
Jacques Roux, <i>Manifeste des Enragés</i>	Vol. 12
Rupture avec Ruge : 1. L'enchaînement de la controverse	Vol. 2
Rupture avec Ruge : 2. Le soulèvement des tisserands silésiens	Vol. 2
Rupture avec Ruge : 3. L'article de Ruge : « <i>Le roi de Prusse et la réforme sociale</i> »	Vol. 2
Rupture avec Ruge : 4. La riposte de Marx	Vol. 2
Rupture avec Weitling	Vol. 3
Saint-Simon	Vol. 1
Saint-simoniens (Les)	Vol. 1
Xavier Sauriac, <i>Réforme sociale ou Catéchisme du prolétaire</i>	Vol. 14
Sociétés secrètes sous la Monarchie de Juillet	Vol. 13
W. Stieber, <i>l'Espion de Bismarck</i>	Vol. 20
Stirner, <i>L'Unique et sa Propriété</i> , résumé analytique de l'ouvrage	Vol. 6
Stirner, Notice biographique	Vol. 6
W. Tcherkesoff, <i>La paternité intellectuelle du manifeste communiste</i>	Vol. 14
Victor Tedesco, <i>Catéchisme du prolétaire</i>	Vol. 14
Théophile Thoré, Une controverse sur Babeuf et le babouvisme	Vol. 13
Le toast de Blanqui	Vol. 19
Tranches de vie : KM-1819-1843	Vol. 1
Tranches de vie : FE-1820-1843	Vol. 1
Tranches de vie : 1844	Vol. 2
Tranches de vie : 1845-1847	Vol. 14
Tranches de vie : janvier-avril 1848	Vol. 16
Tranches de vie : avril 1848-août 1849	Vol. 18
Tranches de vie : septembre 1849-mai 1851	Vol. 19
Tranches de vie : juin 1851-décembre 1852	Vol. 20
Tranches de vie : janvier 1853-décembre 1856	Vol. 22
Tranches de vie : l'année 1857	Vol. 23
<i>Vorwärts</i> , Un journal allemand à Paris	Vol. 2
G. Weerth, Discours au congrès sur le libre-échange à Bruxelles	Vol. 10
Wilhelm Weitling, notice biographique	Vol. 23
Joseph Weydemeyer, <i>La dictature du prolétariat</i>	Vol. 19